



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



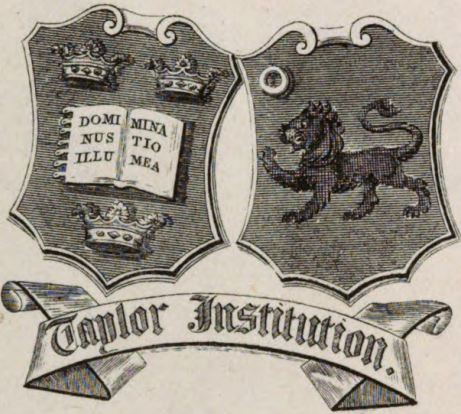
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



# Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France ...

Paul Meyer,  
France. Comité  
des travaux ...

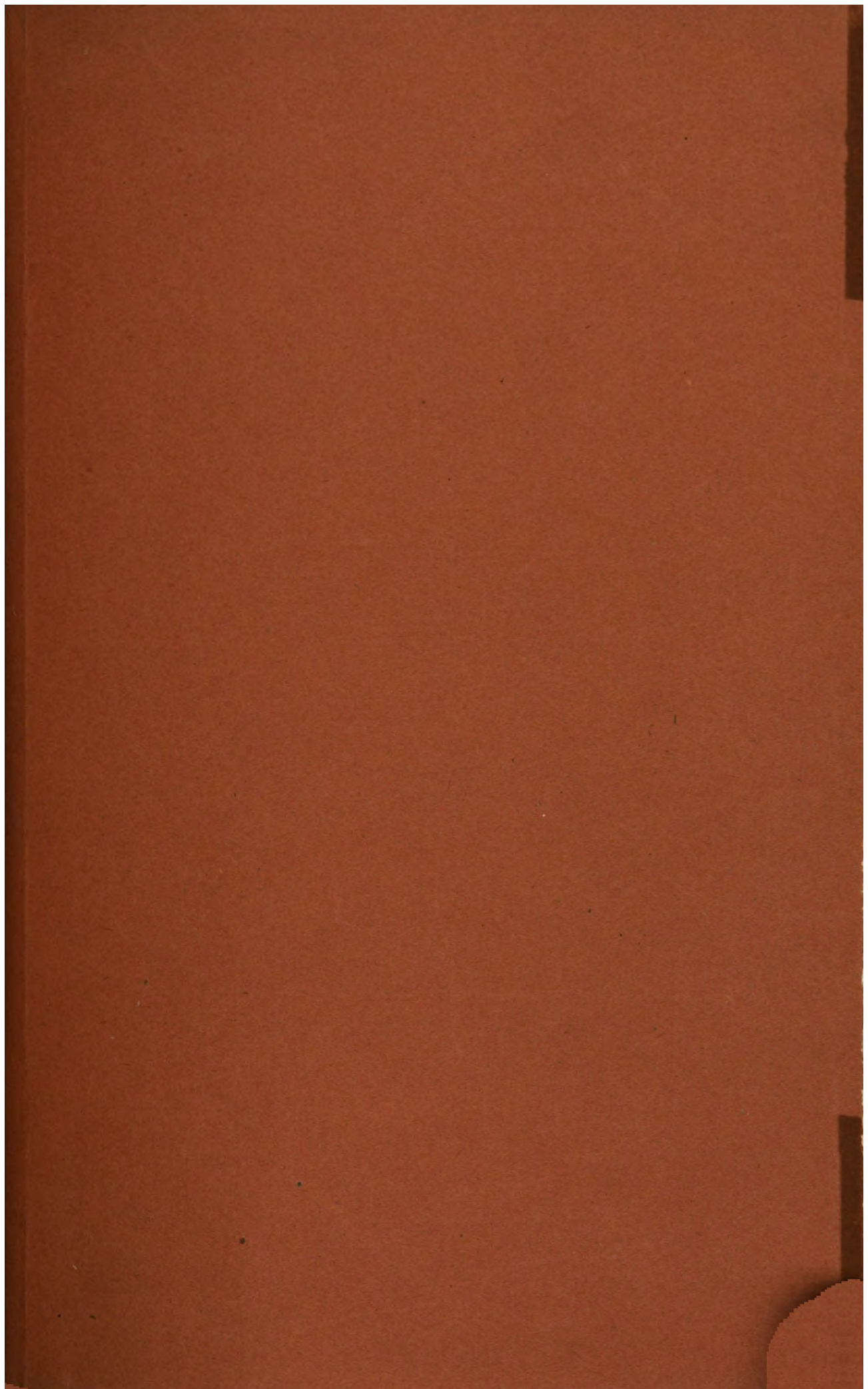
PA. 1. 1.



CONFINED TO  
THE LIBRARY

ZA 2210.7

Lib cat 6113











**DOCUMENTS · MANUSCRITS**  
**DE**  
**L'ANCIENNE LITTÉRATURE DE LA FRANCE.**

EXTRAIT  
DES  
ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES,  
DEUXIÈME SÉRIE. — TOMES III, IV, V.

---

EN VENTE  
À LA LIBRAIRIE A. FRANCK,  
RUE RICHELIEU, N° 67.

DOCUMENTS MANUSCRITS  
DE  
L'ANCIENNE LITTÉRATURE DE LA FRANCE  
CONSERVÉS  
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA GRANDE-BRETAGNE.

---

RAPPORTS

À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PAR M. PAUL MEYER,

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

PREMIÈRE PARTIE.

LONDRES (MUSÉE BRITANNIQUE), DURHAM, ÉDIMBOURG,  
GLASGOW, OXFORD (BODLÉIENNE).



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

---

M DCCC LXXI.

31. l. 24



**RAPPORT**  
SUR  
**UNE MISSION LITTÉRAIRE**  
**EN ANGLETERRE.**

---

Monsieur le Ministre,

La mission que Votre Excellence a bien voulu me confier avait deux objets : le premier était d'étudier et de collationner un certain nombre de manuscrits qui renferment des chansons de geste destinées à prendre place dans le recueil des *Anciens Poètes de la France*, publié sous les auspices de Votre Excellence, par M. Guesard; le second consistait à rechercher d'une manière générale tout ce qui peut intéresser l'histoire littéraire de la France pendant le moyen âge. Je ne pouvais manquer de réussir quant au premier point : ceux qui avant moi ont exploré les richesses paléographiques de la Grande-Bretagne, et notamment MM. Fr. Michel et Ch. Sachs, avaient signalé les manuscrits que j'avais à étudier; et quant au second point, quoique moins défini, j'avais une vague espérance de ne point revenir sans avoir ajouté aux découvertes faites par mes devanciers. Deux motifs entretenaient en moi cette espérance : la richesse bien connue des bibliothèques anglaises et leur accroissement indéfini. La richesse des bibliothèques anglaises, au moins en ce qui concerne notre littérature, a plusieurs causes. L'une, c'est que, le français s'étant implanté en Angleterre après la conquête, la littérature des classes élevées fut, pendant plus de deux siècles, toute française, et par son origine et par la langue. Il s'y implanta à ce point que, lorsqu'au xiv<sup>e</sup> siècle l'anglo-saxon reprit le dessus, il était tout mélangé de mots appartenant à la langue d'oïl, et que les œuvres auxquelles il servait d'expression étaient conçues dans le même esprit, souvent dans la même forme que

les compositions françaises qu'elles venaient remplacer. Des relations incessantes entre les deux pays, entre la colonie et la mère patrie — ces termes sont de toute exactitude au moins au point de vue littéraire — transportaient outre-Manche les œuvres françaises, si bien qu'à négliger quelques différences orthographiques dues à des nuances de prononciation, on peut dire que les deux nations avaient une seule et même littérature; si bien que maintenant la série de nos anciens monuments littéraires peut trouver à se compléter à Londres ou à Oxford. Une autre cause plus immédiate de la richesse des bibliothèques britanniques, c'est qu'en Angleterre la passion des livres a été, plus que nulle part ailleurs, un goût dominant. Ce n'est pas d'hier que nos voisins ont accoutumé de pourchasser à des prix qui nous semblent exorbitants les manuscrits les plus précieux et les livres les plus rares. Depuis Richard de Bury, le savant évêque de Durham, qui dans son *Philobiblion* nous expose et les moyens de se procurer des livres et les précautions à prendre pour leur conservation, jusqu'à sir Thomas Phillipps et à lord Ashburnham, l'histoire nous montre en Angleterre une suite non interrompue de personnages employant pour l'accroissement de leurs collections les facilités d'une haute position dans l'État et les ressources d'une grande fortune. C'est Bodley, qui recueillait des livres en tous lieux et reconstituait à Oxford une nouvelle bibliothèque sur les débris de celles que les réformateurs avaient détruites; c'est Cotton, c'est Harley, c'est le marquis de Lansdown, c'est Burney, desquels, par un pieux respect, le Musée britannique a conservé intactes et dans leur ordre primitif les splendides collections; c'est Hunter, qui dota d'un musée et d'une bibliothèque la ville de Glasgow; c'est lord Francis Egerton, qui, non content de léguer au Musée britannique ses manuscrits, y joignit encore une rente perpétuelle destinée à augmenter le fonds qui porte son nom. Ainsi, par l'effort de simples particuliers, de magnifiques bibliothèques se sont formées dans la Grande-Bretagne. De bonne heure ouvertes au public, elles ont vu et verront sans doute encore leurs richesses s'augmenter par des legs généreux, tandis que l'État ou les universités, qui ont maintenant la charge de leur conservation, pourvoient, au moyen d'un large budget, à leur accroissement régulier.

Ces considérations me faisaient espérer qu'en dehors même des études déterminées qui m'étaient prescrites, mon voyage ne serait

pas infructueux. D'une part, les fonds anciens ne devaient pas avoir été entièrement explorés au point de vue de la littérature française; d'autre part, les acquisitions nouvelles, notamment les *additional manuscripts* du Musée britannique, m'offraient une mine à peu près intacte. Enfin, je ne désespérais pas de pénétrer dans quelqu'une de ces riches collections qui, maintenant comme autrefois, se forment au prix de peines et de dépenses infinies.

Sur tous ces points, Monsieur le Ministre, mes espérances se sont réalisées; je pourrais même dire qu'elles ont été dépassées. Dans le plus ancien des fonds que contient le Musée britannique, la Bibliothèque du roi, dont le catalogue est publié depuis 1734, j'ai fait une découverte qui intéresse au plus haut degré l'histoire de saint Louis en même temps que notre histoire littéraire. Parmi les *additional manuscripts* j'ai rencontré plus d'un ouvrage nouveau et important. Enfin j'ai été assez heureux pour être admis à visiter la splendide bibliothèque du comte d'Ashburnham, et l'incomparable obligeance du noble lord à me montrer ses riches collections, la générosité avec laquelle il a mis à ma disposition un double exemplaire de ses catalogues <sup>1</sup>, me mettent à même de signaler à Votre Excellence nombre de manuscrits précieux par leur contenu, par leur ancienneté ou par leur provenance.

J'ai vu successivement les bibliothèques du Musée britannique, de Durham, d'Édimbourg, de Glasgow, d'Oxford, d'Ashburnham-place. J'aurai l'honneur d'exposer à Votre Excellence les résultats de mes recherches en ces divers endroits, tandis que, dans une série d'appendices placés à la suite de chacune des parties de ce rapport, je publierai des extraits des principaux manuscrits que j'ai étudiés, les accompagnant des notices nécessaires pour en faire connaître la valeur.

## I

### MUSÉE BRITANNIQUE.

Bien que les collections du Musée britannique aient été souvent explorées, c'est là cependant que j'ai fait la plus riche moisson; ce qu'il faut attribuer à leur importance, sans doute, mais aussi

<sup>1</sup> L'un a été déposé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale avec l'assentiment du donateur.

à l'excellente organisation de l'établissement où elles sont conservées. Nulle part les recherches ne sont plus aisées ni l'accommodation plus satisfaisante. Quelles que soient les richesses du Musée, les lecteurs sont mis à même de les connaître dans la même mesure que les conservateurs, car les catalogues, soigneusement tenus à jour, sont à la disposition de tous. Je n'ai point à m'occuper du catalogue des livres imprimés; je puis cependant témoigner en passant de l'avantage que le lecteur trouve à faire ses recherches lui-même, à vérifier en un instant si l'ouvrage qu'il désire existe ou non dans la Bibliothèque <sup>1</sup>, à trouver au nom de chaque auteur la liste de ses ouvrages et de leurs diverses éditions, c'est-à-dire toute une bibliographie spéciale qui, pour certains noms, tels que Homère, Cicéron, Shakespeare, pour certaines matières, telles que *Académies, Catalogues, Périodiques, Angleterre, France*, comprend souvent plusieurs volumes. Il est à peine besoin d'ajouter que ce catalogue reste manuscrit <sup>2</sup>. C'est une condition essentielle pour qu'il puisse être tenu au courant des acquisitions nouvelles. D'ailleurs un catalogue de livres imprimés ne sert guère au dehors de la bibliothèque à laquelle il se rapporte, et partant il ne saurait y avoir que bien peu d'utilité à en multiplier les exemplaires. Les catalogues des manuscrits au contraire sont ou publiés ou en voie de publication <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Au cas où un ouvrage manquerait, on a toujours la ressource de le signaler à l'attention des conservateurs en l'inscrivant dans un registre des *Libri desiderati*, constamment ouvert aux demandes des lecteurs.

<sup>2</sup> A deux reprises on a tenté l'impression du catalogue des imprimés du Musée britannique; d'abord de 1813 à 1819, ensuite en 1841. La première publication est bientôt devenue inutile, la seconde n'a pas été poussée au delà de la lettre A.

<sup>3</sup> Les fonds manuscrits du Musée britannique peuvent se diviser en deux séries: ceux qui sont définitivement arrêtés, et ceux qui sont destinés à recevoir un accroissement indéfini. La première série comprend les fonds dont les catalogues sont ci-après énumérés:

*A Catalogue of the manuscripts of the King's Library...* by David Casley, 1734; in-4°.

*Catalogue of the Cottonian mss.* by J. Planta, 1802, in-fol.

*Catalogue of the Harleian mss.* by H. Wanley and Rev. N. Nares, 1808-1813; 4 vol. in-fol.

*Catalogue of the mss. formerly F. Hargrave's*, by H. Ellis, 1818, in-4°.

*Catalogue of the Lansdown mss.* by F. Douce and H. Ellis, 1819, in-fol.

*Catalogue of the Arundel mss.* 1834, in-fol.

*Catalogue of the Burney mss.* 1840, in-fol.

Les fonds ouverts sont celui des *additional mss.* et celui qui se constitue au



L'excellente disposition des catalogues, la faculté de consulter les livres imprimés sans dérangement et dans la même salle que les manuscrits, celle encore de se servir à volonté des 20,000 volumes qui garnissent les rayons de la salle de lecture, et parmi lesquels on trouve toutes les grandes collections historiques, les encyclopédies, les dictionnaires, les principaux recueils périodiques<sup>1</sup>, en outre un confort matériel qui ne laisse rien à désirer, sont autant d'avantages que l'on ne trouve réunis qu'au Musée britannique et qui font de cet admirable établissement le lieu le mieux approprié à l'étude qu'on puisse souhaiter<sup>2</sup>.

Les travaux que j'avais à faire en vue du Recueil des anciens poètes de la France, et pour lesquels M. Guessard m'avait donné des instructions précises, consistaient en trois points :

1° Collationner une copie du poème de *Doon de la Roche* exécutée sur le manuscrit Harléien 4404 par le docteur Sachs;

moyen du legs de lord Francis Egerton, comte de Bridgewater. Ils n'ont point de catalogues séparés. Jusqu'au n° 5017, la liste des manuscrits additionnels doit être cherchée dans le catalogue d'Ayscough (1782, 2 vol. in-4°); de là, jusqu'au n° 10,018, il faut avoir recours à l'*Index to the additional mss. with those of the Egerton collection preserved in the British Museum and acquired in the years 1785-1835* (1849, in-fol.). De 1836 à 1840 les listes des manuscrits nouvellement acquis ont été jointes à celles des livres imprimés. A partir de 1841, on s'est borné à publier les listes de manuscrits. Deux volumes ont paru, qui contiennent le catalogue des manuscrits additionnels et Egerton acquis de 1841 à 1847; le second de ces volumes a été publié en 1864; il conduit l'inventaire des manuscrits additionnels jusqu'au n° 17,277, et celui des manuscrits Egerton jusqu'au n° 1149. La suite n'est pas encore publiée, mais peut être consultée en manuscrit.

Les manuscrits orientaux, tout en restant dans leurs fonds respectifs, sont décrits dans un catalogue particulier dont jusqu'à présent quatre fascicules ont paru : deux contiennent une partie des manuscrits arabes, et les deux autres comprennent les manuscrits syriaques et les éthiopiens.

Outre ces catalogues, le Musée britannique a fait un grand nombre de publications scientifiques, trop connues pour avoir besoin d'être rappelées, et qui, d'ailleurs, sont étrangères à l'objet de ma mission.

<sup>1</sup> Ces livres ont un catalogue particulier (*List of books of reference in the Reading-room of the British Museum*, 1859, 8°; with coloured plan). Le plan qui y est joint indique les matières contenues dans les dix-huit travées garnies de rayons qui occupent la circonférence de la salle. Un exemplaire de ce plan est fixé à chaque bout des tables où se placent les lecteurs.

<sup>2</sup> L'obligeance extrême des employés du Musée mérite une mention spéciale. Ce sont eux qui font tout le service, et les lecteurs (au Musée on ne dit pas le *public*) n'ont jamais affaire à des garçons de salle. En outre un employé supérieur, parlant plusieurs langues, est chargé d'assister les lecteurs dans leurs recherches

2° Collationner sur le manuscrit (Bibl. reg. 16. E. VIII) le Voyage de Charlemagne à Jérusalem, publié en 1836 par M. Fr. Michel;

3° Apprécier la valeur du texte de la chanson de Foulque de Candie contenu dans le manuscrit Bibl. reg. 20. D. XI.

J'ai collationné *Doon de la Roche* et le Voyage de Charlemagne, et ces deux poèmes, dont le premier est inédit, et dont le second n'a été tiré qu'à très-petit nombre, seront bientôt mis sous presse pour paraître dans le recueil des *Anciens Poètes*. De Foulque de Candie on connaît trois manuscrits en France, un à Boulogne et deux à la Bibliothèque impériale (fonds fr. 778 et N. D. 275 bis). Le meilleur des trois est celui de Boulogne; il a conservé à la fin de chaque laisse le petit vers à rime féminine qui est ordinaire dans la geste de Guillaume d'Orange, et qui peut être considéré comme l'indice certain d'une rédaction ancienne. Ce caractère précieux a déjà disparu des deux manuscrits de Paris. Il n'existe pas davantage dans celui de Londres, qui, ainsi que je m'en suis convaincu par une collation attentive, présente exactement la même rédaction que le manuscrit 778 de la Bibliothèque impériale.

En dehors de ces études, qui m'étaient d'avance indiquées, je me suis livré à des recherches dont je vais exposer à Votre Excellence les résultats, en procédant selon l'ordre des temps.

WACE, *Roman de Rou*. — On sait que ce poème historique est composé de trois parties qui se distinguent nettement par la mesure des vers. La première comprend 750 vers octosyllabiques, la seconde 4,114 alexandrins, la troisième 11,383 octosyllabiques. Cette dernière seule se rencontre dans les anciens manuscrits, qui sont au nombre de trois : l'un au Musée britannique, c'est le premier en date. A en juger par l'écriture, il peut remonter aux environs de l'an 1200. Le second est à Paris (Bibl. imp. fr. 375); le troisième, à Stockholm. Quant aux deux premières parties, elles n'existent plus maintenant que dans une copie de Duchesne, dont on ignore la source, et dans les transcriptions qui en sont dérivées;

et s'acquitte de ses fonctions, je puis en rendre témoignage, avec autant d'intelligence que de courtoisie. « This officer is charged with the special duty of assisting the readers in their researches; and, from his central position in the Reading-room, will be readily accessible to all, and able to superintend the whole service. » (Livret publié par l'administration du Musée sous le titre : *British Museum. New Reading-room and libraries*. 1864, p. 15.)

l'authenticité même en a été contestée. Lorsque Pluquet prépara son édition du *Rou*, il se servit d'une copie du manuscrit de Londres qu'avait exécutée l'abbé de la Rue; copie fort bonne, autant que je puis croire <sup>1</sup>, mais qu'il corrigea selon un déplorable système. On sait qu'en ancien français l'article masculin pluriel a deux formes : *li* pour le sujet, *les* pour le régime; Pluquet a trouvé convenable de rétablir partout *li*. Voici par exemple le commencement de la troisième partie d'après le manuscrit et d'après l'édition :

MANUSCRIT :	ÉDITION (vers 5165 et suiv.) :
Pour remembrer des ancesurs	Por remembrer des ancessurs.
Les faiz [e] les diz e les murs	Li fez è li diz è li murs,
Les felunies des feluns	Li felunies des féluns
E les barnages des baruns,	E li barnage des Baruns
Deit l'um les livres e les gestes.	Deit l'um li livres è li gestes
E les estoires lire à festes.	E li estoires lire as festes.

Le malheureux système de Pluquet ôte à sa publication toute valeur philologique. L'importance du *Rou* au point de vue littéraire, non moins qu'au point de vue historique, est grande, et il est bien à désirer qu'on donne enfin de ce poème une édition critique.

PHILIPPE DE GRÈVE, *Poésies latines*. — *Chansons de Trouvères*. — M. A. Dinaux écrivait en 1863<sup>2</sup> : « Le numéro 15,119 du catalogue du docteur Van de Velde, de Gand, 1832, in-8, tome II, indique parmi les mss. le suivant : « Item, plusieurs pièces « de vieux François mises en musique, où en marge se trouvent les « noms suivants : *Colard de Boutillier, mesir Raouls, Jehans de Neuville, messir Gassez Brulez, mess. Regnaut Castellain de Couchy*. « Très-bien écrit avec initiales en or et en couleurs, ornées de petites figures et autres ornements en marge. » Où est passé ce manuscrit ? » — Il est entré au Musée britannique sous le numéro 274 du fonds Egerton. C'est un petit volume écrit dans la seconde partie du XIII<sup>e</sup> siècle, sauf quelques pièces sans valeur qui ont été ajoutées au XV<sup>e</sup>. Il se compose de deux parties, l'une contenant

<sup>1</sup> Je ne sais ce qu'est devenue cette copie, mais M. Bonnin, d'Évreux, en possède une transcription où l'on ne voit aucune trace des modifications systématiques qui corrompent le texte du *Rou* dans l'édition de Pluquet.

<sup>2</sup> *Trouvères brabançons*, p. XXXIII.

des poésies latines, l'autre des chansons de trouvères. C'est dans celle-ci qu'on trouve sur les marges, et d'une écriture du XIV<sup>e</sup> siècle, les mentions d'auteurs relevées dans le catalogue Van de Velde; l'identité des noms et de leur orthographe établit suffisamment l'identité du manuscrit. L'*incipit* attribue la première partie de ce volume à Philippe de Grève († 1237), chancelier bien connu de l'église de Paris, qui se fit remarquer par ses luttes contre l'Université, et s'attira le blâme de plusieurs de ses contemporains par l'ardeur avec laquelle il maintint le droit à la pluralité des bénéfices<sup>1</sup>. Jusqu'à ce jour ses poésies sont restées absolument ignorées; on en peut donc considérer la découverte comme importante, d'autant plus que certaines conviennent très-bien au caractère du personnage et complètent pour ainsi dire sa physionomie. Mais il est sûr que toutes ne peuvent lui être attribuées; et il faut tout au moins en retrancher les dix pièces contenues dans les folios 58 à 92, qui sont purement liturgiques, et dont quatre appartiennent à Adam de Saint-Victor. Sans doute, la présence de ces pièces ne laisse pas de diminuer l'autorité de la rubrique initiale, *Incipiunt dicta magistri Ph. quondam cancellarii parisiensis*, et il est plus d'une des poésies contenues dans ce recueil dont l'attribution au chancelier pourra être contestée; toutefois, il faut se garder d'un scepticisme exagéré. Ainsi j'avais cru tout d'abord que le Débat du cœur et de l'œil,

Quisquis cordis et oculi  
Non sentit in se jurgia...

(Fol. 24.)

devait être retiré à Philippe de Grève. En effet, on le trouve dans un grand nombre de mss. dont aucun à ma connaissance ne l'attribue au turbulent chancelier<sup>2</sup>. Mais dans la table que Laborde a dressée des chansons des trouvères<sup>3</sup>, il y a une pièce dont le premier vers est :

Li cuers se voit de l'ueil plaignant.

<sup>1</sup> Gerard Dubois, *Hist. eccl. Paris.* II, 345; Du Boulay, *Hist. univ. Paris.* III, 164; Daunou dans l'*Hist. litt.* XVIII, 184. — Sur Philippe de Grève considéré comme théologien et auteur de sermons, voir M. Hauréau, *Notices et extraits des mss.* XXI, 2<sup>e</sup> partie, 183-194.

<sup>2</sup> M. Th. Wright l'a publié d'après huit mss. dans ses *Latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 93; cf. *Hist. litt.* XXII, 162-3.

<sup>3</sup> *Essai sur la musique*, II, 318.

L'auteur indiqué est « le chancelier de Paris. » Malheureusement cette chanson ne se trouve que dans un ms. celui que Laborde désigne par l'initiale S (Sainte-Palaye), et ce ms. semble avoir disparu; au moins est-ce le seul parmi les six mss. cités dans la table de Laborde que je n'ai pu identifier avec aucun des chansonniers actuellement connus<sup>1</sup>. Il m'a donc été impossible de comparer les deux pièces, mais toujours est-il qu'elles ont l'une et l'autre le même sujet, et qu'elles se réclament du même auteur, coïncidence assurément favorable à l'authenticité de la pièce latine. L'opinion qui me semble la plus probable est que Philippe de Grève a traité le même sujet en latin et en français; on a d'ailleurs la preuve qu'il composait des chansons en langue vulgaire, car le ms. de la Bibliothèque impériale 12,581 nous offre une chanson à la Vierge, d'un rythme remarquable, à la fin de laquelle on lit: « Ci define la priere de Nostre Dame, lequele li chanceliers de Paris fist<sup>2</sup>. »

La *Disputatio cordis et oculi* n'est pas la seule des pièces attribuées à Philippe de Grève par le ms. Egerton 274 dont l'authenticité soit garantie par un témoignage extérieur. Un ouvrage extrêmement précieux pour l'histoire des mœurs et des lettres au XIII<sup>e</sup> siècle, la chronique du frère mineur Salimbene, de Parme<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Voici la concordance des cinq autres chansonniers cités par Laborde: *Vatican* = fonds de la reine Christine, 1490; — *Roi* = Bibl. imp. 844 (anc. 7222); — *Paulmy* = Arsenal B. L. F. 63; — *Clairambault* = Bibl. imp. fr. 845 (anc. Cangé 67); — *Noailles* = Bibl. imp. 12,615 (anc. suppl. fr. 184).

<sup>2</sup> Fol. 372; elle a douze couplets, en voici les deux premiers:

Ma joie, m'annor,  
Ma vie, m'amor,  
Ma pais, ma lumiere,  
Qui de grant secours  
Faire as pecheors  
Iestes costumiere,  
Mon cuer mehaigné  
Met à vostre pié;  
Noble tresoriere,  
Faites le haitié,  
Vos qui de pitié  
Iestes boutilliere.

Pucele loiaus,  
Roïne roiaus,  
Mere debonaire,  
Precieus vaissiaus,  
Esmerez cristaus,  
Plains de seintuaires,  
Temples aornez,  
Tres enluminez  
De grant lumineaire,  
M'arme confortez,  
Douce, qui portez  
Le dous laituaire.

On remarquera que ce rythme est sans exemple dans la poésie des trouvères, que tout au contraire il est assez fréquent dans la poésie liturgique du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Il semble dérivé de celui qu'a employé Philippe de Grève lui-même dans la *Disputatio membrorum*, contenue dans le ms. Eg. 274, fol. 12-19.

<sup>3</sup> Publiée dans le tome III des *Monumenta ad provincias Parmensem et Placenti-*

mentionne diverses poésies de notre chancelier, parmi lesquelles il en est deux qui se retrouvent dans le même ms. Ce texte est trop précieux pour n'être pas cité tout au long. A l'année 1247 Salimbene rapporte que le frère mineur Henri de Pise<sup>1</sup> composa la musique d'une pièce de Philippe, chancelier de Paris : « Item, cantum fecit in illa littera magistri Philippi, cancellarii Parisiensis, scilicet :

Homo quam sit pura  
Mihi de te cura. »

Cette pièce n'a pas été recueillie dans le ms. Egerton. Poursuivons la citation : « Item, in alia littera quæ est cancellarii similiter, cantum fecit, scilicet :

Et : Crux de te volo conqueri.  
Et : Virgo tibi respondeo.  
Et : Centrum capit circulus.  
Et : Quisquis cordis et oculi.

Et in illa sequentia :

Jesse virgam humi Davit,

delectabilem cantum fecit, et qui libenter cantatur, cum prius haberet cantum rudem et dissonum ad cantandum. Litteram vero illius sequentiæ fecit Ricardus de Sancto Victore, sicut et multas alias fecit sequentias. » On peut admettre que Salimbene attribue à Philippe de Grève non pas seulement la première de ces pièces, mais encore les trois suivantes; d'autant plus que l'une d'elles (*Quisquis cordis et oculi*) est précisément celle dont j'ai établi plus haut l'authenticité. Salimbene ajoute : « Item in hymnis sanctæ Magdalænæ, quos fecit prædictus cancellarius Parisiensis, scilicet :

Pange, lingua, Magdalænæ,

*nam pertinentia*; Parmæ, 1857, in-fol. (Voir sur cet ouvrage étonnant une bonne étude de M. Tabarrini dans l'*Archivio storico*, nouv. série, XVI, 1, 25-69, et XVIII, II, 42-89; et quelques remarques de M. Mussafia dans le *Jahrbuch f. engl. u. roman. literatur*, VI, 222-226.)

<sup>1</sup> Personnage mentionné d'après ce texte par Sbaraglia, dans son supplément à Wadding.

cum aliis sequentibus hymnis, cantum delectabilem fecit » (p. 65). Voilà donc encore toute une série d'hymnes sur la Madeleine que le manuscrit Egerton ne nous a pas conservées, mais qui se retrouveront peut-être dans quelque autre recueil.

Enfin, à l'année 1250, on lit dans la même chronique : « Item, vitam praelati et subditorum bene describit magister Philippus, cancellarius Parisiensis, sub metaphora membrorum corporis » (p. 224). Cette phrase renferme une allusion évidente à la *Disputatio membrorum*, contenue aux fol. 12-19 du ms. Egerton, et publiée ci-après à l'Appendice. A quel propos fut-elle composée, et quel était cet évêque en lutte avec ses diocésains qui fournit à Philippe le sujet de son allégorie? C'est ce que Salimbene nous apprendrait certainement si nous avions le texte complet de sa chronique, mais malheureusement la seule édition qu'on en possède a été faite d'après une copie misérablement tronquée, et la phrase que j'ai citée est isolée entre deux lacunes marquées par des points.

En présence de ces témoignages, l'authenticité du plus grand nombre des pièces contenues dans le manuscrit Egerton paraît incontestable; on ne peut guère, ce me semble, élever de soupçons contre les chansons satiriques que le même manuscrit attribue à Philippe de Grève; ce sont celles-là qui sont en parfait accord avec ce que nous savons du caractère remuant et agressif du chancelier de Paris. Je ne vois par exemple aucun motif pour lui contester la pièce *De Curia romana* (fol. 38 et suiv.), où on lit: « Si vous cherchez des prébendes, en vain déroulez-vous votre vie; gardez-vous de faire valoir vos mœurs, de peur d'offenser le juge. En vain vous appuierez-vous sur votre instruction, vous n'aurez attendu que pour vous voir supplanté par d'autres, à moins que vous ne luttiez à forces égales. — Jupiter implorant Danaé perd sa peine, mais il la possède dès qu'il se colore en or. Rien n'est plus puissant que l'or, ni mieux agréé, et Tullius n'est pas plus éloquent, etc. <sup>1</sup> »

On voit déjà par cet échantillon, et l'on verra mieux encore par les extraits publiés à l'Appendice, que ces chansons offrent une

<sup>1</sup> La même idée avait déjà été exprimée par saint Colomban dans son épître à Fredolius. (Voir Hauréau, *Singularités historiques*, p. 13.) Je publie la pièce de Philippe de Grève à l'Appendice (A). On en connaissait déjà trois couplets conservés anonymes parmi les *Carmina burana* (Stuttgart, 1847), p. 51-53.

grande analogie avec les poésies satiriques qui circulèrent en si grand nombre pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et la première du XIII<sup>e</sup>, se présentant parfois sous le nom énigmatique de *Goliath*, attribuées tantôt à l'archidiacre d'Oxford Gautier Map<sup>1</sup>, tantôt, avec plus de vraisemblance, et souvent avec certitude, à Gautier de Châtillon et à Primat<sup>2</sup>, mais qui en réalité paraissent être l'œuvre de toute une classe appartenant au monde ecclésiastique<sup>3</sup>.

La seconde partie du même manuscrit contient, du fol. 98 au fol. 117, dix-huit chansons françaises, puis une dix-neuvième aux fol. 131-132. Malheureusement les premiers couplets de douze d'entre elles ont été plus ou moins grattés, et remplacés par les premiers vers de quelques insignifiantes pièces liturgiques. Parmi ces chansons, cinq m'ont paru n'exister dans aucun autre ms.; je les publie ci-après, me bornant pour les autres à la mention du premier vers et à l'indication des mss. où elles se rencontrent. Plusieurs chansons n'étaient pas accompagnées du nom de leur auteur; je l'ai restitué entre crochets. Malgré son peu d'étendue, et bien que les textes qu'il contient soient corrompus, ce petit recueil n'est pas à dédaigner, et la proportion de cinq chansons nouvelles sur dix-neuf est certainement considérable. Le ms. Egerton 274 porte à dix-neuf le nombre des chansonniers français connus jusqu'à ce jour<sup>4</sup>. — Aux fol. 119 à 130 sont intercalées deux poésies latines

<sup>1</sup> *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, collected and edited by Th. Wright. London, 1841 (Camden society).

<sup>2</sup> É. du Méril, *Poésies pop. lat. au moyen âge*, 1847, p. 144-163; Müldener, *Die zehn Gedichte des Walther von Lille, genannt von Châtillon*.

<sup>3</sup> Voir Giesebrecht, *Die Vaganten oder Goliarden und ihre Lieder*, dans l'*Allgemeine Monatsschrift f. Wissenschaft u. Literatur*, 1853, le résumé de Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 2<sup>e</sup> éd. p. 518-519, et ci-après, p. 17, note.

<sup>4</sup> En voici la liste. Bibl. imp. fr. 844 (ancien 7222), 12,615 (anc. suppl. fr. 184); ces deux mss. sont de la même famille. — Arsenal B. L. Fr. 63, Bibl. imp. fr. 845 (anc. Cangé 67), 846 (anc. Cangé 66), 847 (anc. Cangé 65); ces quatre mss. forment une même famille. — Berne 389, dont une copie suivie d'un glossaire existe à la Bibl. imp. Moreau 1687-1689 (anc. Mouchet 8); fr. 20,050 (anc. S. G. F. 1989); ces deux mss. présentent assez de rapports pour être rapprochés, moins cependant qu'en offrent entre eux les mss. de chacune des deux familles précédentes. — Vatican, Christ. 1490. — Vat. Christ. 1522. — Bibl. imp. 1591 (anc. 7613). — Bibl. imp. La Vall. 59. — Bibl. imp. fr. 12,581 (anc. suppl. fr. 198). — Bibl. imp. fr. 765 (anc. 7182). — Sienne H. X. 36. — Berne 231 (copie à la Bibl. imp. à la fin du ms. Moreau 1689). — Montpellier H. 196. — Bodl. Douce 308.



dont la première, un dialogue en vers rimés entre le mauvais riche et Lazare, n'a été, que je sache, signalée nulle part, tandis que la seconde est une pièce très-connue qu'on attribue tantôt à saint Bonaventure, tantôt à Jean Hoveden. — (Appendice A.)

JEAN DE JOURNI, *la Dîme de pénitence*. — L'ordre chronologique m'amène à parler du ms. addit. 10,015 acquis par le Musée en 1836. C'est un volume composé de 200 feuillets de parchemin, ayant le format d'un petit in-4°, et paraissant écrit vers 1300. Il renferme deux ouvrages : *la Dîme de pénitence*, dont nous nous occuperons tout à l'heure, et *l'Image du monde*. Au dernier feuillet on lit cet *explicit* : « Mesires sains Bodes fist chest romant, benoiete soit l'ame de li. » *La Dîme de pénitence* est un poème allégorique contenant un peu plus de 3,000 vers. Par le sujet, il est peu intéressant ; deux choses cependant le recommandent et en rendent la découverte précieuse ; d'abord, avantage bien rare, il se présente avec sa date, 1288, et avec le nom de son auteur, *Jehan de Journi* :

En l'an de l'incarnation  
De Dieu qui soffri passion,  
M. et III<sup>e</sup>, se XII anées  
Estoient de ches conte ostées,  
Si commença et parfurni  
Che livre JEHANS DE JOURNI,  
En Chypre, droit à Nicossie,  
Là ù gisoit en maladie ;  
Et qui du non veut counissanche,  
Ch'est *la Disme de Penitanche*.

Et d'autre part il renferme, comme nous le verrons, de nombreuses allusions à l'histoire contemporaine. Mais d'abord, qui est ce Jean de Journi qui, à Nicosie, en 1288, occupait à écrire un poème les loisirs que lui faisait sa maladie ? Je n'ai pu réunir à cet égard que bien peu de renseignements. Journi est un village du Pas-de-Calais. C'est là sans doute le lieu dont était originaire notre personnage, et dont il avait la seigneurie. Le même surnom est porté par un des chevaliers de l'hôtel du roi qui, en 1270, durent s'embarquer avec saint Louis, *Anguerran de Jorni*<sup>1</sup>. Ce dernier était

<sup>1</sup> D. Bouquet, XX, 308. — Enguerrand de Journi fut aussi, en 1268, l'un des commissaires chargés de traiter avec la ville de Gênes au sujet de l'acquisition

selon toute apparence le parent, peut-être le père de notre Jean. Puis, au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle, divers membres de la famille de Journi figurent dans le P. Anselme<sup>1</sup>. De la vie de Jean, je ne sais que ce qu'il nous apprend dans l'*explicit* ci-dessus rapporté, et dans le prologue de son œuvre. Il avait été à folle école, il avait composé des écrits légers, de « faux fabliaux ; » aussi, pour s'acquitter des méfaits que sa langue a commis, veut-il la contraindre à dicter chose qui soit profitable à lui-même et aux autres. C'est ainsi qu'il entend rendre à Dieu la dîme des biens qu'il a reçus de lui et dont jusque-là il avait « payé peu de droiture. » Les fabliaux de Jean de Journi ne nous sont pas parvenus ; au moins son nom n'apparaît-il dans aucun de ceux que nous possédons. Puisque nous sommes réduits à la *Dîme de pénitence*, efforçons-nous au moins d'en tirer tout ce qu'elle renferme d'intéressant. L'intérêt de l'ouvrage réside, je l'ai dit, dans le fait qu'il est daté très-exactement,

de navires destinés à la croisade. On lit en effet au dos d'un document relatif à ce traité : « Ce sont les convenances faites à Genne des naves et des tarides à la volenté le roi, par mon seigneur Inguerran de Journi et Henri de Champrepus clerc. » Ce document, qui se trouve dans le ms. Bibl. imp. latin 9016, a été analysé par M. Jal, dans son *Mémoire sur quelques documents génois relatifs aux deux croisades de saint Louis*, p. 44-54 (extrait des *Annales maritimes et coloniales*, mai 1842), et publié par M. Champollion-Figeac dans les *Mélanges historiques (Collection des Documents inédits)*, II, 61-67. Il est attribué par l'un et l'autre de ces savants à l'année 1246 ; mais c'est à tort selon moi. L'unique date qui s'y trouve est ainsi conçue : « et doivent estre les devant dites naves apparillies . . . d'enmi le mois de mai prochain à venir jusques en .ij. ans, l'an de l'incarnation courant mil.cc.lxxviiij. » Il faut remarquer que, dans une rédaction latine du même traité, également signalée par M. Jal et publiée par M. Champollion, cette date manque ; on y lit seulement : « a medio instantis mensis madii ad duos annos. » (*Mélanges historiques*, II, 58.) La date 1278 fournie par le document français est donc une sorte de glose. Elle est évidemment erronée, car il ne peut s'agir que de l'une des deux croisades de saint Louis. MM. Jal et Champollion opinent pour la première et corrigent « mil cc xlviij, » considérant cette date comme le terme des deux années spécifiées par le traité, qu'ils attribuent conséquemment à l'an 1246. Mais il me semble bien plus simple de corriger « mil cc lxxviiij, » et d'admettre que le rédacteur ou le copiste du document français a voulu désigner l'année de la conclusion du traité. Le motif principal qui me détermine à rapporter cet acte à la seconde croisade, c'est que, des deux commissaires, l'un, Enguerrand de Journi, figure, comme on vient de le voir, à la même époque sur la liste des chevaliers de l'hôtel du roi, et que l'autre, Henri de Champrepus, apparaît en qualité de commissaire du roi dans divers actes de nolis passés à Gênes en 1268 et 1269. (Voir Jal, *Mémoire cité*, p. 32, et *Mélanges historiques*, I, 516 et suiv.)

<sup>1</sup> V, 93 E, 831 A ; VIII, 525 C.

que le ms. est contemporain, ou à peu près, de la composition, et qu'ainsi *la Dîme* fournit à l'histoire de la langue et de la versification un jalon sûr; qu'en outre notre histoire littéraire s'enrichit d'un nom sur lequel on parviendra peut-être à réunir des renseignements plus nombreux que ceux auxquels nous sommes présentement réduits. Mais ce n'est pas tout, l'auteur donne plus qu'il n'a promis: une fois son traité terminé, il vient à parler des choses de son temps. Il le fait sous la forme d'une oraison, longue d'environ 350 vers, dans laquelle il prie successivement pour tous les princes contemporains, les désignant tantôt nominativement, tantôt par des traits qui suffisent à les faire reconnaître. Parmi ces personnages figurent Henri II de Lusignan, roi de Chypre, qu'il appelle son seigneur, et Charles II d'Anjou, « le prince qui est en prison, » nous dit-il, fournissant un indice qui permet de resserrer encore la date de l'*explicit*, puisque ce prince ne fut délivré que le 29 août 1288.

Le sentiment qui domine dans cette prière est celui qu'on devait attendre d'un chrétien écrivant à cette époque et en Orient: une douleur profonde de la décadence des établissements chrétiens de Syrie. L'espérance d'un meilleur état de choses tient peu de place dans les considérations auxquelles se livre Jean de Journi; néanmoins son ton est partout celui d'une résignation bienveillante, et c'est seulement contre la corruption du gouvernement de Rome qu'il fait paraître un vif ressentiment. — (Appendice B.)

*Miracles de Notre-Dame. — La Chronique de Turpin. — Frère Philippe, les Merveilles de l'Irlande.* — L'intérêt de ces trois ouvrages consiste en ce qu'ils sont écrits en provençal. Pour le fond, ils ne présentent rien de nouveau. Le texte latin des miracles existe dans divers recueils manuscrits, et Gautier de Coincy en a versifié quelques-uns. Quant à la chronique du faux Turpin, dont on a tant de copies en latin, on en connaissait jusqu'à cinq versions françaises<sup>1</sup>, mais on ignorait qu'elle eût été traduite en provençal.

Le troisième ouvrage s'annonce tout d'abord comme plein de curiosité. En voici le début: « S'ensuit d'un livre qui parle des merveilles de la terre d'Hibernie, et fut envoyé ledit livre au saint

<sup>1</sup> Voy. G. Paris, *De Pseudo-Turpino* (Paris, 1865), p. 44-64.

et bienheureux pape Jean xxii par frère Philippe, de l'ordre des Prêcheurs, de l'église de Corck en Hibernie. — Et premièrement est montré comment un nommé Guiral fit un petit livre de ces merveilles.

« Il fut un nommé Guiral, parent de Henri, roi des Anglais, qui fut envoyé en Hibernie avec Jean fils dudit roi; et quand ils furent là, ce Guiral s'émerveilla des choses que Dieu faisait en ces parties extrêmes du monde et qu'on ne voyait point ailleurs. Et de ces merveilles ledit Guiral fit un petit livret, qui ne contenait pas l'ensemble complet de ces choses. Et ce n'est pas merveille si ce livret ne contenait pas toutes lesdites merveilles, car Bede et Solin, qui en ont traité, lui firent défaut. Et pour cela ledit frère Philippe lut ledit livre dudit Guiral, et avec ce qu'il y trouva de vrai et de profitable il fit cette œuvre, avec maintes autres choses meilleures et plus importantes qu'il y ajouta. »

Ce frère Philippe est tout à fait inconnu; les pères Quétif et Echard ne le mentionnent point, et son ouvrage, évidemment composé en latin, n'a pas été signalé jusqu'à ce jour. Du reste, il est loin de justifier les promesses ambitieuses de son prologue. J'ai attentivement comparé son livre avec le « livret » de Guiraud le Cambrien, dont il affecte de parler avec dédain; je vois bien ce qu'il en a retranché, mais non pas ce qu'il y a ajouté. On trouvera à l'Appendice la table des chapitres; dans une suite de notes j'ai établi la correspondance des deux textes. — (Appendice C.)

PRIMAT, *Chronique des règnes de saint Louis et de Philippe le Hardi*. — J'arrive maintenant, Monsieur le Ministre, à une découverte qui est de beaucoup la plus importante entre celles qu'il m'a été donné de faire pendant ma mission. Je veux parler de la traduction de la chronique de Primat (1250-1285) qui occupe les feuillets 194-251 du manuscrit Bibl. reg. 19. D. I, le reste du volume étant rempli par des ouvrages de moindre importance, dont je donne le détail à l'Appendice. Ici je présenterai à Votre Excellence quelques observations sur l'auteur de cette chronique, sur l'ouvrage lui-même, sur son traducteur. L'auteur est un moine de Saint-Denis nommé Primat, jusqu'ici connu par une mention sur laquelle j'aurai à revenir plus tard<sup>1</sup>. Son traducteur est Jean du Vignay,

<sup>1</sup> Indépendamment de ce texte, qui est fourni, comme on le verra, par un des

religieux hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui a mis en français le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, le *Liber de ludo Scachorum* de Jacques de Césolles, les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury<sup>1</sup>. Voici les passages qui nous donnent le nom de l'auteur et du traducteur, en même temps qu'ils nous renseignent sur le but que se proposait ce dernier en faisant passer en français l'œuvre de Primat; le premier intervient à propos des miracles de saint Louis que Jean du Vignay intercale dans son texte :

XLIII.

*D'aucuns des faits espirituelz et des miracles d'iceli saint homme  
monseigneur saint Loys.*

Pour ce que il est avis frere JEHAN DE VIGNAY, qui ay transporté et mis les iiij. volumes de ceste presente œuvre de latin en françois, selon ce que frere Vincent, de l'ordre des Prescheurs, l'ordena et fist, avec une adition que je y ay adjoustée selonc les croniques que PRYMAT fist, laquelle adition prent là où frere Vincent laissa, c'est assavoir que le dit frere Vincent et PRIMAT parlent trop poy

plus précieux manuscrits des Chroniques de Saint-Denis, on a voulu trouver dans le *Decamerone* un témoignage beaucoup plus explicite sur notre auteur. On a rapproché de Primat ce *Primasso*, qui, selon Boccace, « fu un gran valente uomo in grammatica, e fu oltre ad ogn'altro grande e presto versificatore, le quali cose il renderono tanto ragguardevole e sì famoso che, ancora che per vista in ogni parte conosciuto non fosse, per nome e per fama quasi niuno era che non sapesse chi fosse Primasso. » (*Giorn. I<sup>a</sup>, nov. 7<sup>a</sup>*.) Mais il est évident que cette identification ne repose que sur la similitude des noms. En outre, il paraît certain que ce *Primasso* n'est pas différent d'un chanoine de Cologne appelé *Primas*, « magnus trutannus et magnus trufator et maximus versificator et velox, » selon frère Salimbene, de qui Boccace semble avoir eu les paroles présentes à l'esprit lorsqu'il qualifiait son *Primasso* de « grande e presto versificatore. » Salimbene parle de ce chanoine poète à l'année 1233 (p. 41), et lui attribue l'*Apocalypsis* et la *Confessio Goliæ*, ces deux poèmes dont il nous est parvenu tant de copies, ordinairement anonymes, et parfois mises sous le nom de Gautier Map ou de Gautier de Châtillon. Tout ce passage de sa chronique est plein d'intérêt; c'est un témoignage précis à joindre aux témoignages qu'ont réunis sur la littérature des Goliards MM. Th. Wright, Du Ménil, Müldener et Giesebrecht. — M. Ch. Thurot me signale sur le poète Primat un autre témoignage au commencement de la Somme de Thomas de Capoue : « Dictaminum genera tria sunt a veteribus definita : scilicet prosaicum, metricum et rhithmicum; prosaicum ut Cassiodori, metricum ut Virgillii, rhithmicum ut PRIMATIS. »

<sup>1</sup> Cette traduction est restée ignorée jusqu'à ce jour; le seul manuscrit qui en existe à ma connaissance appartient à lord Ashburnham; coll. Barrois, n° 19.

en leur traité des meurs esperitueles de celi tres honorable saint, car des miracles de li ne me merueille je pas se il n'en parlent point, car nul ne doit estre tenu pour saint homme en sa vie.... tant pour la dévotion que j'ay au dit benoit monseigneur saint Loys comme pour plus parfaitement acomplir l'istoire commenciée de li, il m'est pris volenté de meitre ici endroit aucuns de ses fais esperituelz selon ce que je les ay compris en sa légende, et aucuns aussi des miracles de yceli saint, tant ceulz que je ay trouvé en escripture, comme ceulz que j'ay veus à mes propres iex... (Fol. 224 a b.)

Le second passage se trouve dans l'épilogue de la traduction :

Et aussi me convient il faire fin, pour ce que PRIMAT, de qui je ay translaté les croniques que il fist depuis le temps frere Vincent, laissa l'ystoire ci endroit ou environ; si que je fais la fin de ma translation selon l'ystoire de celi PRIMAT.

Les chroniques de Primat ont donc servi à Jean du Vignay à faire une suite au *Miroir historial* de Vincent. Il avait traduit ce dernier ouvrage, qui s'arrête à 1250, pour Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI; il y joignit en forme de continuation, et à l'instigation de la même reine, une portion de l'œuvre de Primat : « Et merci tant comme je puis la tres honorable et haute, puissant et noble Jehenne de Bourgogne, roine de France, par qui [commant] je ay fait ceste presente œuvre, de ce qu'elle le me daigna faire bailler à faire et à acomplir. » (Fol. 251 d.)

Jean du Vignay négligea-t-il de faire exécuter un exemplaire du *Miroir* contenant sa traduction de Primat, et pouvant servir de modèle à de nouvelles copies? c'est ce que nul ne saurait dire, toujours est-il que ce supplément à l'œuvre gigantesque de Vincent de Beauvais est joint dans le manuscrit du Musée britannique à des ouvrages avec lesquels il n'a aucune connexité, tandis qu'il ne se rencontre dans aucun des manuscrits connus de la traduction du *Miroir*.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que nous ne possédons pas la totalité de l'œuvre de Primat. Il n'y a aucune raison de supposer que cet auteur ait commencé son récit juste au point où Vincent avait laissé le sien, et il est tout naturel que Jean du Vignay ne l'ait traduit qu'à partir de ce même point. En outre, il est évident que le chapitre qui, dans le manuscrit du Musée britannique, est le premier, n'est pas le début de l'ouvrage. En voici les premières lignes :

Vraiment la royne mere d'iceulz, qui avoit nom madame Blanche, et estoit seur du roy d'Espagne, laquelle estoit à acomparagier à Rebeque par sagesse et

par suttileté d'enging, gouverna en ce temps le royaume de France, et non pas par vertu feminine, mes vertueusement, comme s'ele fust homme, si que por alegier la douleur que ele avoit conceue de l'encheitivement de ses filz, les ij. devant diz contes ses filz furent envoiés à icele...

*Les deux devant dits comtes!* Mais c'est la première fois qu'il en est question! Sans doute, dans le texte complet, ils étaient mentionnés un peu plus haut. Donc nous n'avons pas le commencement de la chronique. Là-dessus point de doute possible: il s'agit seulement de savoir à quelle époque commençait l'ouvrage. Question dont la solution dépend d'une recherche que je dois tout d'abord entreprendre, celle du rapport qui existe entre Primat et Guillaume de Nangis. Ici il faut distinguer entre l'Histoire de saint Louis et celle de Philippe le Hardi. En ce qui concerne la première, on remarque tout d'abord une grande parité entre les deux historiens; des chapitres entiers sont les mêmes de part et d'autre<sup>1</sup>, l'ordre du récit est presque constamment identique. Les différences consistent en suppressions opérées par Guillaume de Nangis. Quand il ne copie pas, il abrège; rarement il présente des faits ou des idées qui ne se trouvent déjà dans Primat ou dans Geoffroi de Beaulieu, ce dernier cas étant le moins fréquent. Seulement, de temps à autre, il insère sous la rubrique *incidentia*, dans la narration qu'il emprunte à ses devanciers, des faits d'histoire étrangère.

L'hypothèse que Primat serait venu après Guillaume de Nangis et aurait ajouté de son cru ce qui manque à ce dernier, serait insoutenable, car maints indices montrent que Primat est le plus ancien des deux. Pour lui, le roi Louis IX n'est pas encore saint Louis; il est seulement « le roy, » « le roy Loys; » lorsqu'il raconte sa mort, il ira jusqu'à l'appeler « le tres beneuré crestien, » mais il n'a aucun pressentiment de sa canonisation, dont pourtant on commencera à s'occuper dès les premières années du règne de Philippe le Bel. Aussi ignore-t-il complètement les miracles de saint Louis; si bien que Jean du Vignay croit devoir en intercaler quelques-uns dans sa traduction, ainsi qu'il l'annonce dans un passage transcrit ci-dessus; Guillaume de Nangis en rapporte quatorze. Donc, pas de contestation possible sur ce point: Primat est le devancier de Guillaume de Nangis. Il n'en est pas moins étonnant que ce

<sup>1</sup> Voy. par exemple le chapitre x, publié à l'Appendice avec le texte de Guillaume de Nangis en regard.

dernier ait gardé le silence le plus complet sur celui qu'il ne fait guère qu'abrèger depuis 1250 au moins jusqu'à 1270, tandis qu'il nomme dans sa préface Gillon de Reims, qui d'ailleurs nous est inconnu, et Geoffroi de Beaulieu, à qui en effet il a fait plusieurs emprunts. — Quant au règne de Philippe le Hardi, Primat offre un moindre intérêt; il est moins complet que Guillaume de Nangis, qui sûrement a eu d'autres sources à sa disposition<sup>1</sup>.

Reste la question de savoir à partir de quel endroit Guillaume de Nangis a commencé de suivre Primat, ou, ce qui revient au même, à quelle époque commençait la chronique de celui-ci; car, même *a priori*, il n'est point probable que cet endroit soit précisément celui où prend la traduction de Jean du Vignay. Avant l'année 1250, la première époque qui puisse être le point de départ d'une histoire, c'est l'avènement de saint Louis, soit l'année 1226. C'est la date à laquelle Guillaume de Nangis commence son histoire, et c'est, vraisemblablement aussi, celle d'où Primat faisait partir la sienne. Ma conjecture n'est pas fondée seulement sur le rapport constant que nous pouvons constater à partir de 1250 entre les deux écrivains, mais sur un texte qui a été bien discuté sans qu'on en ait donné, ce me semble, la vraie explication. C'est une question incidente qu'il me faut examiner en détail.

La Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un manuscrit des Grandes chroniques de Saint-Denis<sup>2</sup>, composé de deux parties bien distinctes. La première, écrite dans le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, s'arrête à la mort de Philippe-Auguste; la seconde, postérieure d'un demi-siècle environ, contient la vie de saint Louis qu'offrent tous les manuscrits des Grandes chroniques. A la fin de la première partie, au folio 326 v<sup>o</sup>, se trouve une miniature de celles qu'on appelle *de présentation* : un moine agenouillé présente un livre à un roi de France; derrière le moine, un abbé mitré étend la main vers le livre et semble parler au roi. Au-dessous de la miniature sont deux pièces de vers, l'une française, l'autre latine. Les premiers vers français sont ceux-ci :

Phelippes, rois de France, qui tant ies renomez  
Ge te rent le romanz qui des rois est romez (*sic*),

<sup>1</sup> Je cite à l'Appendice un chapitre appartenant au règne de Philippe III, où Guillaume de Nangis rapporte quelques faits inconnus à Primat.

<sup>2</sup> Coté L. f. 2. Il a appartenu à Charles V, dont il porte au dernier feuillet la signature.



Tant à cis <sup>1</sup> travaillé qui Primat est nomez  
Que il est, Dieu merci, parfaiz et consummez.

Ce roi Philippe est, selon l'abbé Lebeuf et M. P. Paris, Philippe III; c'est, d'après M. de Wailly, Philippe IV <sup>2</sup>, conclusion à laquelle j'arrive aussi par une autre voie. N'examinons pas si *Primat* est un titre comme l'a pensé l'abbé Lebeuf, ou le nom d'un simple copiste comme le croyait dom Bouquet : question résolue sans plus de recherches, du moment que nous sommes en possession d'un grand fragment de l'œuvre du chroniqueur Primat. Ce qu'il faut rechercher, c'est à quoi se rapportent ces vers. Jusqu'à ce jour on a pensé qu'ils avaient trait à la partie des Chroniques de Saint-Denis à la suite de laquelle ils sont placés, et l'on en a conclu tout naturellement que Primat était l'auteur, ou, si l'on veut, le traducteur de cette vaste compilation <sup>3</sup>, opinion que je ne puis partager. D'abord, à ce compte, il serait bien extraordinaire que la miniature de présentation et la dédicace en vers vissent après l'ouvrage présenté, au lieu d'être placées au-devant. De plus, le texte de la dédicace conduit à une tout autre conclusion. Les vers latins débutent ainsi :

Ut bene regna regas per que bene regna reguntur,  
Hec documenta legas, que libri fine sequuntur.  
Ut mandata Dei serves, prius hoc tibi presto :  
Catholice fidei cultor devotus adesto,  
Sancta patris vita per singula sit tibi forma. . . .

Quels sont ces *documenta* qui suivent à la fin du livre? Outre que l'expression serait singulière appliquée à un texte qui précéderait la dédicace, au lieu de la suivre, on ne voit rien, dans la chronique, à quoi puisse se rapporter le conseil donné dans le second vers. Cette chronique, ne l'oublions pas, s'arrête à la mort de Philippe-Auguste; mais le conseil serait parfaitement applicable aux enseignements de saint Louis à son fils qu'on peut voir rapportés par divers auteurs du temps : Joinville, Guillaume de Nangis, notre Primat <sup>4</sup>. Ils se trouvent aussi dans la vie de saint Louis qui oc-

<sup>1</sup> Manuscrit *cte.*

<sup>2</sup> *Mémoires de l'Acad. des inscr.* XVII, 1<sup>re</sup> partie, p. 396, 397.

<sup>3</sup> Voyez notamment *Hist. litt.* XXI, 740.

<sup>4</sup> Chap. xli de la traduction de J. du Vignay.

cupe la fin du manuscrit, et qui est, comme je l'ai dit, la rédaction des Grandes chroniques; la difficulté est seulement que cette partie du volume est datée par l'écriture du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, et partant n'existait pas alors que les vers furent écrits. Autre difficulté : le cinquième vers, *Sancta patris*, etc. désigne saint Louis, selon l'abbé Lebeuf et M. P. Paris, Philippe III, selon M. de Wailly. De toute façon il est sans connexion avec un ouvrage où l'histoire n'est pas conduite plus loin que Philippe-Auguste. Je suis donc amené par un raisonnement rigoureux à cette conclusion, que les vers tant français que latins sont la dédicace d'un ouvrage que nous n'avons plus, et s'étendant jusqu'à la mort de saint Louis dans l'hypothèse de l'abbé Lebeuf et de M. P. Paris, jusqu'à la mort de Philippe le Hardi dans l'hypothèse de M. de Wailly; que cet ouvrage était le texte complet de Primat; qu'il prenait place dans le manuscrit de Sainte-Geneviève à la suite de la dédicace; qu'il a été arraché du manuscrit, et remplacé au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle par la Vie de saint Louis, qu'on y voit maintenant. Cette conclusion me semble imposée en quelque sorte par les indications de la dédicace, et n'avoir pas besoin de preuve ultérieure. Toutefois je ne négligerai pas de signaler dans l'état matériel du manuscrit une circonstance qui vient encore à l'appui de mon opinion. Chacun des cahiers de ce manuscrit est composé de six feuilles doubles, soit douze feuillets; si donc la partie du volume qui suivait la dédicace a été enlevée, il y a onze chances contre une pour que le cahier où se trouve cette dédicace ait été entamé, le seul cas où il ait pu demeurer intact étant que la dédicace se soit trouvée écrite sur le douzième feuillet. Or elle occupe le verso du onzième, et le douzième, où devait commencer le texte de Primat, a été arraché. Ainsi, d'une part, la dédicace s'applique à un ouvrage de Primat que le manuscrit ne contient plus; et, d'autre part, ce même manuscrit porte la trace de l'enlèvement violent d'un certain nombre de feuillets.

On voit que toutes les inductions tendent à la conclusion formulée plus haut : à savoir que la dédicace se rapporte à un ouvrage de Primat tout à fait distinct des Grandes chroniques. D'où résultent, relativement aux controverses que cette dédicace a soulevées, deux faits importants : 1<sup>o</sup> l'hypothèse qui, se fondant sur ce texte unique, attribuait à Primat l'arrangement et la traduction des

Grandes chroniques, perd son unique point d'appui; 2° l'ouvrage de Primat, que nous connaissons à partir de 1250 par Jean du Vignay, se poursuivant jusqu'à la mort de Philippe III, c'est à Philippe IV, comme le pensait M. de Wailly, et non à Philippe III, qu'il a été dédié.

La question de savoir où commençait la chronique de Primat est maintenant toute résolue. Elle faisait suite à la partie des Chroniques de Saint-Denis contenue dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, c'est-à-dire qu'elle prenait à l'avènement de Louis VIII, ou — si, comme fit Guillaume de Nangis, elle négligeait le court règne de ce prince — à l'avènement de saint Louis en 1226. Ajoutons qu'elle devait figurer dans le ms. de Sainte-Geneviève, non sous sa forme originale, mais déjà traduite en français; les termes de la dédicace (*Ge te rent le romanz, etc.*) ne laissent pas de doute à cet égard.

Il est donc certain que la chronique de Primat commençait au règne de Louis VIII ou à celui de Louis IX; maintenant il s'agit de montrer que, dès le début de son histoire de saint Louis, Guillaume de Nangis a copié Primat. Toute discussion sur ce point peut *a priori* sembler aventurée, puisque le manuscrit de Londres ne nous fournit l'œuvre de Primat qu'à partir de 1250; on peut cependant, si je ne m'abuse, parvenir à cet égard à un haut degré de probabilité. Si l'on étudie à travers la traduction de Jean du Vignay le style de Primat, on y reconnaît une grande recherche, une disposition constante à l'emphase et aux formes oratoires. La rhétorique l'obsède, cherche à se faire jour à tout propos, et lui fait commettre les fautes les plus choquantes contre le goût. Ainsi lorsqu'il raconte, vraisemblablement d'après le récit de témoins oculaires, tant les détails sont précis, la mort de saint Louis, il éprouve le besoin de faire intervenir « la tres felonnesse et hardie Atropos, » qui « ne doubtta pas rompre en nulle manière et le fil et la vie du tres noble roy des Frans » (fol. 220 a). Parlant de la tempête qui, au retour de la croisade de 1270, assaillit les croisés près des côtes de Sicile, il invoque avec aussi peu de convenance un souvenir classique : « Et quant il orent fait une partie de leur voiage, tantost Neptunus, qui est sire des vens, fu courouciés sans apaisier; si mist hors les vens de ses tresors et les esmut en si grant rage que l'on n'avoit onques oy avant si fors ne si crueulz esperiz de tourmente de vent » (fol.

237 a). De pareils exemples de mauvais goût se rencontrent à chaque page, et le plus souvent ils ont été reproduits par Guillaume de Nangis; c'est notamment le cas pour celui que je viens de rapporter<sup>1</sup>. Si donc on reconnaît dès le commencement de la vie de saint Louis par Guillaume de Nangis cette manière si caractéristique, ne sera-t-il pas permis d'en conclure que dès ce moment Guillaume transcrit ou abrège Primat? Il me semble qu'on peut l'admettre sans trop accorder à l'hypothèse, puisque d'ailleurs le fait est patent à dater de 1250.

Ici toutefois je dois prévenir une objection. M. de Wailly a parfaitement établi<sup>2</sup> que, jusqu'à l'année 1250, Guillaume de Nangis a suivi de très-près Vincent de Beauvais, sans toutefois le citer. On pourrait donc dire : de 1250 à 1285 Guillaume de Nangis se guide sur Primat, mais jusqu'à 1250 son modèle c'est Vincent. Je crois cependant que le rapport étroit qui existe entre Guillaume et Vincent n'est nullement contraire à mon opinion; c'est même à M. de Wailly que je dois l'explication que je vais présenter de ces deux faits en apparence inconciliables. Si l'on compare les passages correspondants de Guillaume de Nangis et de Vincent de Beauvais, on remarque que de part et d'autre la matière historique est la même; les mêmes phrases se rencontrent chez les deux auteurs; seulement chez Guillaume de Nangis il y a de plus des réflexions qui cherchent à être savantes ou philosophiques, mais qui ne sont le plus souvent que prétentieuses; la manière de Primat s'y reconnaît sans peine. On peut donc croire que ce dernier s'est servi autant qu'il a pu de Vincent, l'interpolant, le *fouissant* à son gré. Puis est venu Guillaume, qui a pris comme son bien l'histoire ainsi préparée, et l'a publiée en y changeant peu de chose. Cette conclusion ne peut être démontrée que par une comparaison suivie des deux textes; ici je dois me borner à mettre en regard les deux rédactions d'un même récit. Je souligne les phrases et les mots de Guillaume de Nangis qui manquent à Vincent; on verra qu'ils n'ajoutent guère à l'histoire, et qu'ils donnent seulement au récit une apparence boursouflée, qui est la marque du style de Primat.

<sup>1</sup> *Histor. de France*, XX, 480.

<sup>2</sup> *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. 1, p. 393.

VINCENT.

(Lib. XXX, cap. 130, edit. Duac. IV, 1277.)

Eodem tempore Hugo Marchiæ comes et Theobaldus comes Campaniæ contra novum regem suum conspirantes Ludovicum, fœdus ad invicem inierunt. Unde comes Britanniæ ex consensu comitis Campaniæ, qui contra prohibitionem Ludovici regis defuncti de Albigensium terra redierat, castellum quod Sanctum Jacobum de Beverone nominant, una cum Belesmo, sibi quondam ab eodem Ludovico custodia traditum, firmabat et victualibus muniebat. Itaque rex novus et junior, comitantibus se Romano cardinali, tunc legato sedis apostolicæ, et Philippo patruo suo, comite Bononiæ, necnon et Roberto Drocensi comite, cum exercitu multo usque ad Carrheriam de Carceio properavit. Quod videns ac timens Campaniæ comes, a proposito maligno resipuit, et adhærens regi Franciæ a comitum Marchiæ et Britanniæ consortio celeriter resiluit.

GUILL. DE NANGIS.

(*Histor. de Fr. XX*, 312.)

Eodem anno quo coronatus fuit Ludovicus rex, Hugo comes Marchiæ et Theobaldus comes Campaniæ, *nec non et Petrus comes Britanniæ*, contra ipsum regem et dominum suum conspirantes, fœdus ad invicem inierunt. Unde comes Britanniæ ex consensu comitis Campaniæ, *qui absque licentia, imo contra voluntatem et præceptum regis jam defuncti Ludovici de terra Albigensium redierat*, castellumque quod S. Jacobum de Beveron nominant, quod una cum alio quod Belesmum dicitur, sibi rex defunctus Ludovicus diu ante in custodia tradiderat, *prout melius poterat firmabat*, et victualibus muniebat. *Sed confederationem et in regnum suum eorum machinationem pessimam* novus rex adhuc juvenis *peragnoscens, asseruit jurans in brachio fortitudinis suæ quod defenderet se de omnibus, habitoque cum suis consilio*, contra illos incredibilis multitudinis ducens exercitum<sup>1</sup>, usque ad quarreriam de Curcetio *quantocius properavit. Rex siquidem Romanum cardinalem, Sedis apostolicæ tunc legatum in Francia, comitemque Bononiæ Philippum avunculum suum, necnon Robertum comitem Drocensem, fratrem comitis Britanniæ, in suo habebat comitatu.* Cum autem vidisset comes Campaniæ exercitum regis mirabilem *dominumque suum naturaliter pertimescens*, a suo pravo proposito resipiscens, adhærensque regi Franciæ, a comitum Marchiæ et Britanniæ consortio celeriter resilivit.

Prenons maintenant la partie de Guillaume de Nangis qui correspond à ce que Jean du Vignay nous a conservé de Primat, et voyons quel est le rapport de ces deux textes. Les conclusions que nous tirerons de cet examen pourront avec vraisemblance être

<sup>1</sup> Notez que Vincent dit simplement *cum exercitu multo*.

appliquées à la partie antérieure. Je n'ai point l'intention de présenter une comparaison détaillée des deux ouvrages : les limites d'un rapport ne me le permettraient pas, et d'ailleurs ce sera l'œuvre des deux savants continuateurs de dom Bouquet qui publieront la chronique de Primat pour le recueil des Historiens de France. Je me bornerai à signaler quelques traits importants entre ceux qu'un examen complet pourrait mettre en lumière. Je l'ai dit : les *Gestes de saint Louis* de Guillaume de Nangis ne sont guère autre chose que la chronique de Primat abrégée en certaines parties; parfois, ainsi que la préface l'annonce, on y rencontre des faits empruntés à Geoffroi de Beaulieu, mais ce qu'on n'y trouve pas, ou au moins ce qui est infiniment rare, ce sont des faits qui ne soient recueillis à aucune de ces deux sources. Toutefois il est malaisé de découvrir l'idée qui a guidé Guillaume de Nangis dans son travail de compilateur ou plutôt d'abrégiateur. Pourquoi reproduit-il, sans en rien omettre, le long exposé fait par Primat de la lutte entre Charles d'Anjou et Manfred, tandis qu'il abrège ce qui se rapporte aux soulèvements de Marseille contre le même Charles d'Anjou? Pourquoi dans sa chronique rapporte-t-il en trois lignes la prise d'Antioche par Bibars (1268), et pourquoi n'en parle-t-il pas du tout dans ses *Gestes de saint Louis*, lorsque Primat consacre à ce grave événement un chapitre entier<sup>1</sup>? Pourquoi donne-t-il des derniers moments de saint Louis un récit moins détaillé et, à coup sûr, moins intéressant que celui de Primat<sup>2</sup>? Et lorsqu'il abandonne Primat pour suivre Geoffroi de Beaulieu, quel est le motif de sa préférence? C'est notamment ce qu'il fait lorsqu'il rapporte comment les ossements de saint Louis furent transportés à Saint-Denis, tandis que ses entrailles étaient

<sup>1</sup> Le onzième de la traduction de J. du Vignay. Pour le dire en passant, ce chapitre est la seule source où l'on puisse apprendre les circonstances du siège d'Antioche.

<sup>2</sup> Voir ce récit à l'Appendice (chap. xxxix). On peut dire que la chronique de Primat est la meilleure source de l'histoire de la seconde croisade de saint Louis. Sa narration, qui a presque la forme d'un journal, a une précision que n'offre point Guillaume de Nangis; il a de plus conservé maints détails supprimés par ce dernier. Je publie également à l'Appendice le chapitre (lv) relatif aux trêves qui mirent fin à l'expédition. On verra que l'analyse du traité conclu alors est dans Primat bien plus développée que dans Guillaume de Nangis, et qu'elle présente avec le texte même du traité tel que l'a publié Silvestre de Sacy un accord remarquable.

placées à Montreale, en Sicile<sup>1</sup>; et encore omet-il le mot *cor*, qu'il trouvait dans le récit de Geoffroi de Beaulieu<sup>2</sup>, fournissant ainsi un argument tel quel à ceux qui, il y a vingt ans, attribuèrent au saint roi, avec une conviction plus ardente que réfléchie, le cœur qu'on trouva dans une cassette de métal à la Sainte-Chapelle. Il eût lu dans Primat un récit plus circonstancié que dans Geoffroi de Beaulieu<sup>3</sup>. Ce sont là autant de questions qui pour moi sont insolubles. Je crois seulement remarquer qu'au moins en certains cas Primat montre dans l'appréciation des faits une liberté d'esprit plus grande que Guillaume de Nangis. Lorsque le premier a manifesté son opinion sur les hommes ou sur les choses avec trop de vivacité, lorsqu'il a rapporté un fait qui n'est point à l'avantage des siens, on voit le second modifier le récit de son devancier, et y opérer de prudentes coupures. Deux exemples suffiront à faire apprécier ce procédé. Voici en quels termes l'un et l'autre auteur parlent des difficultés que les croisés éprouvèrent à se procurer des vivres à Cagliari.

PRIMAT.

(Chap. xxvii, fol. 211.)

Et il prometoient à faire tout à la volonté du roy, et si n'en faisoient nulle autre chose, se mout pou non, mes il firent arriere tant que .xii. deniers tour-

GUILL. DE NANGIS.

(*Histor. de Fr.* XX, 446.)

Ad votum tamen regis omnia promittentes, nihil aliud aut parum facere voluerunt. Hoc enim solummodo fecerunt quod duodecim denarii turonenses pro

<sup>1</sup> *Histor. de Fr.* XX, 468.

<sup>2</sup> *Ibid.* 24.

<sup>3</sup> Voici ce texte, qui est décisif et tranche la question dans le sens que défendaient M. Letronne et M. de Wailly : « Et après tout ce, les varles de la chambre du roy et tous les menistres, et ceulz à qui l'office apartenoit pristrent le corps du roy et le departirent membre à membre, et le firent cuire si longuement en yaue et en vin que les os en cheirent tous blancs et tous nez de la char, et en povoient bien estre ostez de leur gré sans force faire; et les entrailles furent envoyées es parties de Sicille, à iiij lieues de Pannorie (*sic*) la cité, en une abbaie de l'ordre de Saint Benoit qui est dite Montroyal, pour estre là mises en tombel. Et les messages qui l'aportoient descendirent au port de Pannorie, et les chevaliers et plusieurs nobles hommes de celle cité les reçurent à grant joie et les convoierent tres devotement jusques à la dite abbaie, et le couvent de celle abbaie vintsollempnelment à l'encontre, et reçurent le cuer et ces autres entrailles de celui tres devot roi pour grant don et precieux. Et quant l'office des mors fu acomplie, il mistrent tout en leur eglise moult convenablement et moult honnestement. Et les menistres et les varles du pales du roy laverent les os du corps du roy moult tres neitement et les enveloperent en dras de soie aveuques espices bien oudou-

nois valurent .xiiii. deniers de Jennes, et pouvoit l'en .i. pou plus plenteusement trouver pain et vin à vendre; mes l'en ne pouvoit trouver des autres choses se ce n'estoit à grant force. *O! se Kalles Martel, c'est à dire Kalles roy de Secile, fust venu à un tel chastel, et il eust trouvé tel chose et si rebelle pueple, si comme je cuide, il eust destruit en un seul moment et gent et chastel tout ensamble, mes celi Louis, roy debonnaire, paisible, amamiex à passer touz souz dissimulation que il ne faisoit à destruire les crestiens, quer il n'estoit pas pour ce venu, combien que il [l'] eussent deservi en partie.*

quatuordecim januensibus ponerentur, et quod panis et vinum aliquantulum fertilius ad emendum poterat inveniri. Sed alia nisi cum magna difficultate poterant reperiri. Quæ Franci graviter ferentes monebant regem ut castrum et gentem illam juberet evertere: sed pius et pacificus rex potius elegit omnia sub dissimulatione præterire, quam christianos, ad quos destruendos non venerat, licet partim meruissent, taliter extirpare.

On voit avec quelle prudence Guillaume de Nangis a modifié la phrase où Primat exprimait avec tant de naïveté l'idée qu'il avait du tempérament de Charles d'Anjou. Un peu plus loin il s'agit de la prise du château de Carthage. Primat donne la composition des colonnes d'assaut, que Guillaume de Nangis fournit avec beaucoup moins de précision. Parmi les troupes chargées de ce coup de main figuraient, selon Primat, des Castellans. Ils se comportèrent d'une façon peu honorable: « Entretant comme les mariniers assailloient le chastel, .cc. arbalestiers des Castellainz s'enfuirent, sanz ce qu'il eussent encontre un assaut nul des Sarrazins. » (Fol. 213 b c, chap. xxxi.) Cette phrase a été supprimée par Guillaume de Nangis.

Dans ces deux exemples et dans maint autre qu'on pourrait citer, il ne s'agit que de détails d'une médiocre importance, et les retranchements se bornent à quelques lignes; mais c'est précisément ce qui fait voir qu'en opérant de tels changements Guillaume de Nangis n'a pas été mû par le désir d'abrèger le texte de Primat, qu'il a voulu bien plutôt faire disparaître des passages qu'il jugeait compromettants.

Je ne pourrais sans étendre démesurément les limites de ce rapport pousser plus loin ces observations. L'ouvrage de Primat fournirait aisément la matière d'un mémoire considérable; c'est de ceux que leurs travaux antérieurs ont rendus familiers avec les

rans et les mistrent en sauf pour estre gardés dedans un sarquill à estre mis en un tombel en l'eglise du benoit Saint Denis Aryopagite en France, aveques ses pares (*sic*), et les autres roys de France anciens, quant il en seroit temps et lieu. » (Fol. 220, 221.)



sources de l'histoire du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est de M. de Wailly notamment, si bien préparé à l'étude d'un nouveau monument de cette histoire par ses recherches sur le règne de saint Louis, et par la publication des tomes XXI et XXII du recueil des Historiens de France, que nous devons attendre la solution des diverses questions auxquelles Primat peut donner lieu.

Il me reste présentement à dire quelques mots de Jean du Vignay et de la façon dont il a accompli sa tâche. Il est ici ce qu'il se montre dans ses autres translations, un traducteur lourd mais exact. On s'en apercevra de reste en lisant les extraits cités à l'Appendice, quelques-uns desquels sont placés en regard du texte de Guillaume de Nangis, ou, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, de Primat. Il y a dans son œuvre un certain nombre de contre-sens dont plusieurs, assez graves, font croire que le bon religieux se résignait assez volontiers à écrire des phrases dénuées de sens. Celle-ci par exemple: « Et donc plusieurs admirans se merveilloient du grand courage de son cuer et de la fermeté de li, et li portoient bone volenté en tant comme il li plaisoit à euls recevoir, si comme les mecreans s'entreportent compaignie par entrechangables amistiés. » (Fol. 197 b.) Le texte latin porte: « Unde quidam admiralii, admirantes ejus magnanimi cordis constantiam, sibi fiebant benevoli, et in quantum licebat sibi eos recipere, utpote infideles, mutuis amicitiiis adhærebant. » (*Histor. de Fr. XX, 384.*)

Mais ces légères taches seront aisément pardonnées à Jean du Vignay en considération du service important qu'il a rendu à notre histoire en lui conservant un fragment très-considérable de l'ouvrage de Primat. On peut même dire qu'il en a jusqu'à un certain point accru l'intérêt en y intercalant le récit de plusieurs miracles, dont quelques-uns ne se rencontrent pas dans les autres recueils, car c'est lui-même qui les a recueillis, ce qui lui a donné occasion de nous fournir indirectement sur sa personne quelques renseignements inédits<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans son chapitre XLVIII: *Les miracles que frere Jehan de Vignay vit avenir en Normandie de Monseigneur saint Loys*. En voici le début: « La vegille de la feste du benoit saint Loys, je, frere Jehan du Vignay, translateur de ce livre, estoie ou Molay Bacon demourant à l'escole avec la personne de ladite ville qui estoit mon parrain et portoie son nom; si avint que plusieurs autres personnes orent volenté et devotion de venir à Baieux, qui est à ij lieues du Molay Bacon pour veillier à une chapelle de saint Michel de Bayeux, en laquelle .i. autel du benoit saint dessus

En résumé, on peut dire que la découverte de Primat intéresse tout à la fois l'histoire politique et l'histoire littéraire. La première y recueille quelques faits nouveaux pour la période comprise entre les années 1250 et 1285; la seconde y gagne un auteur jusqu'ici méconnu, que plusieurs avaient cru être un simple copiste, tandis que d'autres lui attribuaient la rédaction des Chroniques de Saint-Denis, à laquelle on n'a plus aucune raison de supposer qu'il ait pris part; en même temps elle acquiert une vue plus juste d'un historien sur qui jusqu'à ce jour on n'avait pu que se méprendre, Guillaume de Nangis. On le croyait historien original, au moins dans une certaine mesure, il descend maintenant au rang des compilateurs et laisse sa place à Primat. — (Appendice D.)

Il me serait facile d'augmenter le nombre de ces notices, si je ne m'étais fait une loi de ne point parler des mss. qui ont été étudiés par mes devanciers ou qui sont suffisamment décrits dans les catalogues imprimés. Je me bornerai maintenant, en ce qui concerne le Musée britannique, à de rapides indications de mss. qui, sans offrir un grand intérêt, méritent cependant, pour diverses raisons, d'être signalés.

Le Musée britannique a acquis il y a peu d'années du libraire Tross, et conserve, sous le numéro 21,218, un manuscrit que j'avais cherché vainement à Narbonne et à Carcassonne en 1862; c'est un exemplaire du roman de *Philomena*, dont la Bibliothèque impériale possède deux copies, l'une dans la collection Doat, n° 7, l'autre parmi les papiers de dom Vaissète (Languedoc, n° 74). C'est bien le volume qui au siècle dernier, et longtemps après sans doute, fut conservé à Narbonne: il commence comme les deux copies par le testament de Charlemagne que rapporte Éginhard, et porte encore les signatures de plusieurs consuls narbonnais<sup>1</sup>.

dit estoit fondé de nouvel; si avint que une moye cousine et sa fille estoient aveuques moy au partir de la ville pour venir à ladite vegille, si que elle vouloit amener .i. sien filz clerc, mon cousin et compaignon de escole, etc.» (fol. 229, 230). On avait jusqu'ici ignoré la patrie de Jean du Vignay. — En un autre endroit (chap. XLIII, fol. 225) il raconte l'accident arrivé à la nef du roi saint Louis lors de son retour d'Égypte, d'après le récit que lui en avait fait son père, « lequel avoit esté en celi passage aveuques son oncle, qui estoit a donques clerc du roy saint Loys, et avoit nom maistre Guillemes du Pont. »

<sup>1</sup> Choupart, consul, 1619. — Chambert, consul, 1624. — Pacquier, consul, 1634, etc.

On connaissait déjà cinq mss. de la vie de saint Honorat par Raimon Féraut<sup>1</sup>. Le Musée britannique en possède un sixième (add. 10,323), et j'en ai vu un septième chez lord Ashburnham<sup>2</sup>. On peut ainsi constater le succès qu'obtint cette composition à plusieurs égards remarquable.

Le ms. addit. 9288 est d'origine française; on y lit en effet ces mots écrits sur le premier feuillet de garde: « Ce present livre soit conservé à Marc de Roel de Brion, mes enfans. Faict par moy, le XII<sup>e</sup> juillet XVI<sup>e</sup> XXIII. DE GUITRANCOURT. » Les feuillets 116 et 120 sont occupés par la mention des naissances et mariages survenus dans la famille de Brion de 1555 à 1623, et les feuillets 120 à 126 contiennent « les heures, les jours et le lieu de la nativité des enfans de Nicolas Laubigoys, trésorier général de Bourbonnois, et de Blanche du Lart, sa femme, et de leurs parreins et marrines, » pour les années 1470 à 1499. Le ms. renferme le récit de la passion mis en français pour Isabeau de Bavière, ouvrage dont il existe d'autres exemplaires<sup>3</sup>. En voici la rubrique initiale et le préambule :

*Cy commence la passion de Nostre Seigneur Jhesu Crist, translâtée de latin en françois depuis la suscitation du ladre jusques en la fin, à la requeste de tres redoutée dame Ysabel, par la grace de Dieu royne de France.*

A la loenge de Dieu et de la Vierge souveraine et de tous sains et saintes de Paradis, et à la requeste de tres excellente et redoutée dame et puissante princesse, dame Ysabel de Baviere, par la grace de Dieu royne de France, j'ay translâté ceste passion de Jhesu Crist nostre sauveur, de latin en françois, sans y adjouster moralitez, hystoires, exemples ou figures, l'an mil .ccc.iiii<sup>xx</sup>. et dix huit, prenant mon commencement de la suscitation du ladre, pour ce que cellui miracle, aveques les autres par avant faitz par Jhesus, furent occasion aux Juifs de machiner et traittier la mort et passion de Jhesu.

Je donne à l'Appendice quelques vers d'un ms. imparfait de Thésée de Cologne que possède le Musée sous le numéro addit. 16,955. La Bibliothèque impériale n'a aucune copie de ce roman.

<sup>1</sup> L'un des meilleurs appartenait à Raynouard et est actuellement en la possession de M. Guessard; les autres appartiennent à la Bibl. imp. (fonds fr. 2098 et 13,509, La Vall. 152) et à la Bibl. de Carpentras.

<sup>2</sup> Collection Libri, numéro 106.

<sup>3</sup> Par exemple à Troyes, n<sup>o</sup> 1257 et 1311.

Sir Thomas Phillipps en possède une (n° 3636), et lord Ashburnham une autre (collect. Barrois, n° 354). Il a été mis en prose et imprimé à Paris en 1534. — (Appendice E.)

Un ouvrage qui figurait dans toutes les belles *librairies* de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et du xv<sup>e</sup>, c'était la traduction de Tite-Live qu'exécuta Pierre Bercheure pour le roi Jean; son succès s'étendit jusqu'au delà des Pyrénées, paraît-il, car le ms. Harleien 4893 nous offre une version catalane de cette translation française. C'est une preuve de plus de l'influence considérable que la littérature française exerça au xv<sup>e</sup> siècle sur le développement des lettres en Catalogne; et ce n'est pas la seule que mes recherches dans les bibliothèques anglaises m'aient permis de recueillir. Je donne à l'appendice le commencement de l'œuvre de Bercheure dans les deux textes. — (Appendice F.)

Un autre ouvrage catalan, conservé sous le numéro Egerton 1526, présente une curieuse particularité. C'est une traduction de la Bible jusqu'au psautier inclusivement, écrite en 1465<sup>1</sup>; on y lit sur le dernier feuillet cette note qui par l'écriture semble remonter aux dernières années du xv<sup>e</sup> siècle : *Visa per nos et permissa magistro Johanni Parmentario, FR. BERNARDUS (?) inquisitor.*

Le ms. Lansdowne 1179 contient les livres ix à xvi de la traduction que Jean du Vignay exécuta du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. C'est donc le second volume de l'ouvrage, qui en contient quatre dans les exemplaires complets. A la fin on lit ces deux notes, dont la seconde est à peu près effacée : *Dame sans per. A Prigent. Ce livre est à Prigent, seigneur de Rays et de Coectivy et de Taillebourg, conseiller et chambellan du corps du roy, et admiral de France*<sup>2</sup>. Il peut n'être pas inutile de noter que le qua-

<sup>1</sup> On lit à l'explicit : *Aquest vulum fo acabat dimars a .xxviii<sup>o</sup>. de Octubre, any MCCCCLXV.*

<sup>2</sup> L'amiral Prigent de Coëtiwy, tué au siège de Cherbourg en 1450, fut un bibliophile distingué. La Bibliothèque impériale possède plusieurs mss. qui lui ont appartenu; ainsi le n° 340 du fonds français (anc. 6961). On peut voir sur ce personnage la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. I, p. 5. Il est souvent question de lui dans les historiens contemporains, Mathieu d'Escouchy, par exemple, et Jean Chartier.

trième volume de cet exemplaire est conservé à la Bibliothèque impériale sous le numéro 52 du fonds français (anc. 6732).

La Bibliothèque impériale possédait naguère un ms. des Chroniques de Saint-Denis d'un grand format, exécuté à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle et orné de miniatures; il portait le numéro 8298, et antérieurement il avait fait partie de la Bibliothèque de Colbert (n<sup>o</sup> 2599). En 1836 M. P. Paris le décrivit<sup>1</sup>, en 1848 son absence fut constatée, en 1855 le Musée britannique l'acquit du libraire Lilly et lui assigna le numéro addit. 21,143. Celui qui le prit à la Bibliothèque royale eut soin d'arracher les quatre premiers feuillets contenant la table et le prologue, faisant ainsi disparaître les marques de propriété inscrites sur la première page, mais il n'a pu tant faire que sur le verso du dernier feuillet on ne distingue encore le cachet rouge de la Bibliothèque du roi.

Dans un prochain rapport, j'exposerai à Votre Excellence les résultats de mes recherches dans les bibliothèques de Durham, d'Édimbourg et de Glasgow.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très-respectueux et très-obéissant serviteur,

PAUL MEYER.

Paris, mai 1866.

<sup>1</sup> *Grandes chroniques de Saint-Denis*, éd. in-fol. col. 1702. Cette description ne laisse aucun doute sur l'identité du volume, qui a conservé sa belle reliure de maroquin rouge aux armes de Colbert.

## APPENDICE.

### NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS AU MUSÉE BRITANNIQUE.

A

EGERTON 274.

I. PHILIPPE DE GRÈVE, *poésies latines*. — II. *Chansons de trouvères*.

I.

Fol. 3. *Incipiunt dicta magistri Ph. quondam cancellarii parisiensis.*

Ave gloriosa  
Virginum regina...

Fol. 7 verso.

*De Beata Maria.*

O Maria virginei,  
Flos honoris...

Fol. 12.

*Disputatio membrorum.*

Inter membra singula  
De ventris ingluvie  
Murmur est et questio.  
Quod pro ventris crapula  
Membra carent requie  
Jugis fit exactio.

Fol. 12 verso.

Lugens dicit oculus :  
Cur vigil et sedulus  
Cuncta lustrans exploro?  
Venter cuncta devorat,  
Avidus incorporat  
Quicquit extra laboro.

Auris dicit : Cur haurio?  
Cur doctrinis inservio  
Nec satior auditis?  
Auditi soni pereunt,

- Fol. 13. Ad ventrem cibi transeunt,  
Crescit fames et sitis.
- Naris dicit : Cur explores  
Cibi fumos et vapores?  
A te <sup>1</sup> frustra discernuntur  
Que per ventrem confunduntur.  
Ventris immunditia  
Corrumpuntur omnia;  
Odor transit in fetores.
- Fol. 13 verso.
- Lingua fatur : Quod doctrina  
Michi confert, dapes, vina,  
Ista michi non parantur,  
Cuncta ventri comparantur.  
Licet per me transeant  
Parum tamen recreant;  
Hic ciborum officina.
- Fol. 14.
- Manus dicunt : Quid labores  
Nobis prosunt? quid sudores?  
Cum tu, venter, cuncta vores,  
Cum tu solus implearis!  
Nullum pascas, sed pascaris,  
Neque pastu compescaris;  
Nichil paras, immo paris  
Torsiones et dolores.
- Fol. 14 verso.
- Queritur pes : Cur fatigor?  
Discurrendo cur affligor?  
Sive curro sive labor  
Meum onus meus labor :  
Ut dum venter cibis turget  
Me portantem pondus urget.
- Fol. 15.
- Ergo restat unum consilium :  
Suspendamus omnes officium,  
Quiescamus a labore.  
Labor noster nobis est sterilis,  
Condemnetur servus inutilis,  
Moriatur cum dolore.
- Fol. 15 verso.
- Dum sic a propriis  
Cessant officiis  
Interdicto communi,  
Cibos non capiunt,

<sup>1</sup> Manuscrit *ad te*.

Omnes deficient  
Sensus quia jejuni.

Fol. 16.

Stipent aures tinnule,  
Oculus caligat,  
Mutant manus tremule,  
Pedes terror ligat.

Lingua que loqui debuit  
Explicare non potuit  
Pro ceteris querelam;  
Omnibus dictat ratio  
Cordis uti consilio  
Et querere medelam.

Fol. 16 verso.

Tunc aperit oraculum  
Cordis secreta veritas;  
Increpat aurem, oculum,  
Docet quanta temeritas,  
Quam dampnosa presumptio,  
Quam ceca conspiratio!

Fol. 17.

Quid est, inquit, quod facitis?  
Cur non, stulte, subducitis  
Vetri cujus receptio  
Communis est refectio,  
Communis est utilitas?  
Venter recepta continet  
Sed nichil sibi retinet,  
Cujus est dispensatio  
Lapsorum restauratio  
Membrorum incolumitas.

Fol. 17 verso.

Offitia repetite,  
Fideli servo credite,  
Que singulis restituet.  
Si operas subtrahitis  
Nec alimenta queritis  
Nichil vobis distribuet.  
In vos ipsos irruitis,  
Gladium in vos vertitis  
Qui vos et ipsum destruet.

Fol. 18.

Sic repetunt offitia,  
Venantur necessaria,  
Relegatur infirmitas.  
Reparatur lux oculis,  
Redit in membris singulis  
Virtus opus et sanitas.

Fol. 18 verso.



- Fol. 19.  
Hec sub typomysterii  
Sub uno Christo capite  
Geruntur in ecclesia;  
Cujus sunt actus varii,  
Necessitatis debite  
Diversa sunt officia;
- Fol. 19 verso.  
Hic est auris, hic oculus,  
Lingua, manus, pes, ceteri;  
Princeps communis bajulus  
Communi vacans operi  
Ventris habet officium.  
Cujus tanta sit caritas  
Ut nichil ei proprium,  
Sed sit ut servus omnium  
Ut sic servetur unitas  
Dum rependit obsequium.
- Fol. 20.  
Sicut perit respublica  
Si careat erario,  
Sic unitas catholica  
Si caret hoc officio.
- Fol. 20.  
*Angaria Christi in cruce.*  
Homo vide que pro te patior  
Si est dolor sicut quo crutior . . .
- Fol. 20 verso.  
*De Miseria hominis.*  
O mens cogita  
Quod preterit mundi figura . . .
- Fol. 22 verso.  
*De Miseria hominis.*  
Homo considera  
Qualis, quam misera . . .
- Fol. 24 verso.  
*Disputatio cordis et oculi.*  
Quisquis cordis et oculi  
Non sentit in se jurgia . . .
- Fol. 25 verso.  
*De Reprehensione hominis.*  
Nitimur in vetitum  
Et negata cupimus . . .
- Fol. 26 verso.  
*De Innocentio pontifice.*  
Pater sancte dictus Lotharius

Fol. 27.

Quia lotus baptismi gratia,  
Appellaris nunc Innocencius,  
Nomen habens ab innocentia;  
Divinitus vocaris tertius;  
Ternarii signant mysteria  
Trinitatis quod sis vicarius.

In numeris primus respergitur,  
Et in fine nota binarius  
Quod binatim archam ingreditur  
Animal nullum immundius<sup>1</sup>;  
Pre ceteris felix ternarius,  
Hoc impare Deus exprimitur,  
Hic numerus est Dei proprius.

Imitaris patris potentiam,  
Quia solus potens es omnia,  
Et filium per sapientiam,  
Qui preminet omni sanctitia  
Pietatis per affluentiam;  
Septiformis preditus gratia  
Gerens in te personam terciam.

A potente peto presidium,  
Ut infirmum firmet potentia;  
A prudente verum consilium  
Illuminet te cum prudentia;  
A benigno pium remedium  
Indulgeat misericordia  
Cordis, oris, operis vicium.

Fol. 27 verso. Pièce sans rubrique sur la misère de la condition humaine :

Cum sit omnis caro fenum  
Et post fenum fiat unum...

Fol. 28 verso.

*De Prelatis.*

Cette pièce, entièrement notée, ne contient aucun trait saillant; j'en donne seulement les premiers vers :

Veritas, equitas, largitas corrui,  
Falsitas, pravitas, parcitas vigit;  
Urbanitas evanuit.  
Karitas, castitas, probitas viluit,  
Vanitas, feditas, vilitas claruit;

<sup>1</sup> Ce vers et les deux précédents font évidemment allusion à la *Genèse*, vi, 19.

Rusticitas prevalet.  
Semitas abditas novitas circuit;  
Solitas cognitatas debitas arguit  
Antiquitas quas tenuit <sup>1</sup> . . .

Fol. 36. *De Filio prodigo.*

Minor natu filius  
Est gentilis populus . . .

Cette pièce est entièrement notée.

Fol. 37. Pièce sans rubrique, dans laquelle les vertus sont représentées comme vaincues par les vices :

Vitia virtutibus  
Obvia cum omnibus  
Dimicant, implicant  
Se varie . . .

Fol. 38 verso. *De Curia romana.*

Bulla fulminante  
Sub iudice tonante,  
Reo appellante,  
Sententia gravante,  
Veritas subprimitur,  
Distrahitur et venditur;  
Justitia prostante  
Itur et recurritur  
Ad curiam, nec ante  
Quid consequitur  
Quam exiit quadrante.

Pape janitores  
Cerbero surdiores;  
In spe vana piores:  
Nam etiamsi fores  
Quem audiit Orpheus <sup>2</sup>,  
Pluto deus tartareus,  
Non ideo periores,  
Malleus argenteus  
Ni feriat ad fores  
Ubi Protheus  
Variat mille colores.

<sup>1</sup> La même pièce se trouve aussi à la fin du ms. Bibl. imp. lat. 1251. M. É. du Ménil en a publié le début dans ses *Poésies populaires latines du moyen âge*, p. 16.

<sup>2</sup> Manuscrit : *Orpheus quem audiit*; il y a dans les *Carmina burana* (p. 53) : *Orpheus — quem Pluto Tartareus — audiit Deus*.

Si queris prebendas  
Frustra vitam pretendas ;  
Mores non commendas  
Ne judicem offendas ;  
Frustra tuis litteris  
Inniteris ; moraberis  
Per plurimas kalendas ,  
Tandem expectaveris  
A ceteris ferendas ,  
Paris ponderis  
Pretio nisi contendas.

Jupiter dum orat  
Danem , frustra laborat ,  
Sed eam deflorat  
Auro dum se colorat.  
Auro nil potencius  
Nec gracios , nec Tullius  
Facundius perorat ;  
Sed hos urit acrius  
Quos amplius honorat ,  
Nichil justius  
Calidum Crassus dum vorat.

Fol. 39 verso. Pièce sans rubrique :

Suspirat spiritus ,  
Murmurat ratio ,  
Erumpunt gemitus ,  
Querelas audio...

Fol. 40,

*De Prelatis.*

Mundus a munditia  
Dictus per contraria ,  
Sordet immunditia  
Criminum ;  
Crescit in malicia ;  
Culpa nescit terminum.

Fol. 40 verso.

Omnis immundicie  
Clerus fons est hodie ,  
Capita milicie  
Presules ;  
Nec tot pestis varie  
Monstra vidit Hercules.

Sordium spuritia  
Currit ad declivia ;

Presulum flagitia  
Plangite,  
Queque fluunt vicia  
Ad membra de capite...

Nichil prodest mathesis  
Nil logos, nil poesis;  
Aurum plus quam fronesis  
Ponderat;  
Nisi trahat Lachesis  
Cloto frustra properat...

Fol. 42 verso. Courte pièce sans rubrique et entièrement notée :

Homo natus ad laborem,  
Et avis ad volatum...

Fol. 43. *De Innocentibus :*

Laqueus conteritur  
Venantium dum queritur  
Rex omnium Jhesus nasci dignatus...

Cette pièce et la suivante sont entièrement notées.

Fol. 45. *De sancta Katerina :*

Agmina milicie  
Celestis omnia  
Martiris victorie  
Occurrunt obvia...

Fol. 47. *Noel.*

Festa dies agitur,  
Mundo salus redditur...

Fol. 47 verso. *Louanges à la Vierge :*

Sol est in meridie,  
Laudes demus Marie...

Fol. 48. Pièce qui semble composée à l'occasion de la conversion d'un juif :

Luto carens et latere  
Transit Hebreus libere  
Novus novo caractere  
In sicco mente in unda...

Fol. 49 et suiv. Diverses pièces religieuses :

Tempus est gracie  
Filius Marie . . .

Veni sancte Spiritus  
Spes omnium . . .

In Salvatoris nomine  
Qui sanguine  
Mundo mundum abluit . . .

Fol. 52 verso.

*In Seculum :*

In veritate comperi  
Quod sceleri cleri  
Studet unitas;  
Livor regnat, veritas  
Datur funeri;  
Heredes Luciferi  
Sunt prelati;  
Gloria jam elati  
Membra domant alia  
Capitis insania  
Ceci, ducesque cecorum  
Et cecati terrenorum . . .

Cette pièce et les suivantes sont entièrement notées.

Fol. 54 verso.

In omni fratre tuo  
Non habeas fidutiam,  
Quoniam livor est in pluribus  
Dolum accientibus . . .

Fol. 56 verso.

*De Advocatis :*

Venditores labiorum  
Fleant advocati  
Qui plus student premiorum  
Dande quantitati  
Quam cause qualitati.  
Ad consulta prelatorum  
Multi sunt vocati,  
Sed electi pauci quorum  
Adquiescat animorum  
Virtus equitati.  
Parcunt veritati

Fol. 56 recto.

Stantes causis pro reorum;  
Jus pervertunt decretorum,

Sanctas leges antiquorum  
Nummis obligati  
Dupplices probati  
Mala fovent perversorum,  
Scelus operati;  
Quod attendat occultorum  
Judex Christus, nec eorum  
Parcat falsitati!

Les pièces qui suivent sont purement religieuses.

- Fol. 58. Cunctipotens genitor . . .  
Fol. 59 verso. Kyrie fons bonitatis . . .  
Fol. 62 verso. Gloria in excelsis Deo . . .  
Fol. 66. Superne matris gaudia <sup>1</sup> . . .  
Fol. 71 verso. Salve mater Salvatoris <sup>2</sup> . . .  
Fol. 75. Stella maris, o Maria . . .  
Fol. 78. Quam dilecta tabernacula <sup>3</sup> . . .  
Fol. 83. Rex Salomon fecit templum <sup>4</sup> . . .  
Fol. 87. Jocundare plebs fidelis . . .  
Fol. 92. Kyrie celum creans . .

## II.

- Fol. 98 recto. K. . . . .  
(Le premier couplet est gratté).  
Fol. 98 verso. De tout son cuer et [de] toute s'entente  
Le doit servir chascuns et jor et nuit,  
Et je li doins tant com vivrai de rente  
A cascun an noviel son u conduit.  
A segur port tos ceaus maint et conduit... <sup>5</sup>  
A li servir sont tout li bel deduit,

<sup>1</sup> Adam de Saint-Victor, éd. Léon Gautier, II, 434.

<sup>2</sup> *Id. ibid.* 189.

<sup>3</sup> *Id.* I, 155.

<sup>4</sup> *Id. ibid.* 168.

<sup>5</sup> Le sens indique qu'il manque ici un vers, et en effet le couplet n'a que huit vers au lieu de neuf.

Car c'est la flors et la savoreuse ente  
Ki tot le mont rechata de son fruit.

Fol. 99.

Ki bien le siert et bien l'a en memore  
Ne puet fallir ke bon loier n'en ait,  
Car en son cors porta le roi de gloire  
Et l'alaita de son saverous lait;  
La mere Dieu voir endormir ne lait  
Nului ki l'aint en ort pechié ne lait,  
Et s'il i chiet ariere l'en retrait.  
Ki bien le siert nuit et jor sans retraire  
Paradys a desrainet tot sans faillir <sup>1</sup>.

Ki violt amer la roïne celestre  
Nus n'a pooir ke le gret ne mahait,  
K'ele est del ciel porte et pons et fenestre;  
Ki mettre i violt par defors ne remaint;  
Par li i sont entré maintes et maint.  
A jointes mains li proi k'ele tant m'aint,  
Par sa douchor k'à bone fin m'amaint,  
K'al jugement tos nos maite à la diestre  
U <sup>2</sup> son chier fil u toute douchor maint.

A .....  
(Le premier couplet est gratté.)

Fol. 99 verso.

Douche dame aimée sans faintisse  
De cuer, de cors, de desir, de voloir,

Fol. 100.

Bien ai ma mort et porcachie et quise  
Se je de vos noiant ne puis avoir.  
Hé! franche riens, en cui j'ai mon espoir  
Alegiés moi par vostre gentellisse  
Cest cruel mal qui si me fait doloir.

Cascuns se plaint c'amors trop le justice  
Et j'en sui liés plus que de nul avoir,  
Car j'ainc tous jors ma dame en itiel guise  
Grant mal mi fait et pis vauroie avoir.  
Qui bien aime en gré doit recevoir  
Les maus d'amer, car el' a tiel franchise  
Que nus sans li ne puet grant joie avoir.

<sup>1</sup> Ce vers est très-corrompu : le sens demanderait *deservi* plutôt que *desrainet*; la rime devrait être en *ait* et le vers compte une syllabe de trop.

<sup>2</sup> Corr. *De*.



COLARD LE BOUTILLIER.

Fol. 100. L[oi]aus amours et desiriers de joie].

Cette pièce est presque entièrement grattée. Elle est d'ailleurs très-connue; elle se trouve dans les mss. fr. 844 (fol. 128), 12,615 (fol. 24), et dans Berne, 385 (partie II, fol. xij).

MESIR RAOULS.

Fol. 101. Qu[ant] voi la glaje meüre].

Les huit premiers vers sont grattés. Cette pièce se trouve encore dans huit manuscrits au moins: fr. 847 (fol. 85), 845 (fol. 65, sous le nom de Tierrri de Soissons); Berne (partie II, fol. civ), fr. 20,050 (fol. cxxv), 12,581 (fol. 231), fr. 1591 (fol. 93), La Vall. 59 (fol. 118). Elle a été publiée d'après Vat. 1490 par Keller (*Romvart*, p. 262), puis par Mätzner, *Altfr. Lieder*, n° X.

Fol. 102. C.....  
.....

Fol. 102 verso. [Per] çou l'ainc en bon espoir.  
S'ai et main et soir  
De li ramembrance,  
Sa douche semblance  
Son viaire cler  
Que ne puis aillors penser.

Ne doit pas estre esbahis  
Cius qui amors font doloir,  
Ains li vient mius que tos dis  
Serve amor en bon espoir.  
J'ainc mius à avoir  
Mort en atendance  
K'euisse veulance  
D'amour esciver  
Ne de la bele oublier.

Biele, blonde, sans folor,  
Tant vos ainc de cuer entier  
Miex ainc languir en dolor  
Que refuser vo danger.  
Mi mal sont legier  
K'amor mi font traire;  
Tos li cuers m'esclaire  
D'un espoir joli  
Qui dist que j'arai merchi.

JEHANS DE NUEFVILLE.

Fol. 102 verso. Desoremais est raisons<sup>1</sup> . . .

Pièce attribuée à Guyot de Dijon par 844 (fol. 177); à Raoul de Soissons par Berne 389 (partie I, fol. liij), et anonyme dans 1591 (fol. 84), dans 846 (fol. 46), et dans 20,050 (fol. cxxij).

MESIR GASSES BRULEZ.

Fol. 103 verso. De boinne amor et de loial amie.

Se trouve encore dans 844 (fol. 31), 847 (fol. 29), 846 (fol. 41), 1591 (fol. 84), 765 (fol. 56), 20,050 (fol. vij); publiée d'après Berne 389 par Wackernagel, n° XXVII.

[LE ROI DE NAVARRE.]

Fol. 104 verso. T[ant ai amors servies longuement.]

Se trouve encore dans 844 (fol. 74), 847 (fol. 47), 846 (fol. 137), 1591 (fol. 44), Berne 389 (partie III, fol. xvj), 12,581 (fol. 230).

Fol. 105 verso. En tous tans doit li hom, en son venir  
Fol. 106. Enviers amors, cuers e cors presenter,  
Iestre cortois et en merchi servir<sup>2</sup>;  
Se bien l'en chiet qu'il ne s'en doit vanter,  
Car mesdisans qui trop i voient cler  
Son[t] en agait qu'espie.

Ki bien se set en biau servir tenir  
A son seignor puet le nom acater,  
Kar qui bien siert ne puet pas defalir  
K'il n'ait souvent mius k'il ne puist penser;  
Fol. 106 verso. Et trop waut mius en servir demorer,  
Qu'en pluseurs lius poroit on conquerer  
Le nom de segnorie.

Tant vit li homs c'amors set maintenir  
Et k'il n'en quert de riens vers li fauser,  
Car bien li fait son service merir,  
Par un moien ki nes lases d'errer (?).  
Ki amor puet maint [à] amant douner  
Çou k'en cuidier li fait si haut monter  
Qu'il n'en puist chaïr mie.

<sup>1</sup> Manuscrit : *est et raisons*.

<sup>2</sup> Il manque ici un vers rimant en *er*.

Peu trouve amors de ceaus ki sont entir  
Vers ses commans si c'om [les] doit garder :  
Cascuns est pres adies dusk'à morir,  
Et se d'un peu les vosit esprover  
Ja n'i poroit malvais longes durer ;  
Tost s'en depart quant n'i puet achievever  
Sans paine la folie.

Nus ne s'en doit por nul mal repentir  
Puis c'amors weut son service graier ;  
Tant doit cascuns de son signor souffrir  
C'om ne l'en puist de nule rien blasmer.  
Or weil amors servir sans commander,  
Quant lius sera, bien m'i saura douner  
A son plaisir aïe.

[LE CHÂTELAIN DE COUCI.]

Fol. 107 recto. M[oult m'est bele la douce començance].

Attribuée au châtelain de Couci par 844 (fol. 54), 12,615 (fol. 156), 847 (fol. 31), Berne 389 (partie II, fol. xxij), et au roi de Navarre par 1591 (fol. 37); anonyme dans 20,050 (fol. j), et dans 846 (fol. 82).

MESS. REIGNAUT CASTELLAIN DE COUCHY<sup>1</sup>.

Fol. 108 verso. La douche vois del rosignol sauvage.

Se trouve dans 844 (fol. 54), 12,615 (fol. 157), 847 (fol. 33), 846 (fol. 74), Berne 389 (partie II, fol. xxj).

Fol. 110 recto. J[a por ce se d'amer me duel].

Je n'ai trouvé cette pièce que dans le manuscrit de Berne (partie I, fol. cxij).

LI CASTELL. DE COUCHY.

Fol. 111 verso. M[erci clamant de mon fol errement].

Se trouve dans 844 (fol. 53), 12,615 (fol. 155), 847 (fol. 37), 846 (fol. 82), 1591 (fol. 122), Berne 389 (partie II, fol. xxxij), 20,050 (fol. xxxix), La Vall. 59 (fol. 78).

<sup>1</sup> Le ms. Egerton 274 est, autant que je puis croire, le seul chansonnier qui donne le nom du châtelain de Coucy. Ce nom est donc bien Regnaut, comme dans le roman de la dame du Fayel, et non pas Raoul comme le pensait La Borde, et, d'après lui, Ginguéné (*Hist. litt.* XIV, 581). Ainsi se trouve confirmée l'opinion exprimée par Amaury Duval. (*Hist. litt.* XVII, 645.)

[BLONDEL.]

Fol. 113 recto. Dieus! je fui ja de si grant joie sire.

Se trouve dans 844 (fol. 137), 12,615 (fol. 87), 847 (fol. 44), 845 (fol. 44), 1591 (fol. 54), Berne 389 (partie II, fol. xj), 20,050 (fol. lxxxiiij). — Dans tous ces manuscrits, la pièce commence par le couplet *Li plus se plaint*, qui ici est placé le troisième.

Fol. 114 recto. S.....  
(Cinq vers grattés)

Fol. 114 verso. Corant si me.....voloir

La riens el mont.....  
...ait amours à forche amer.  
Je sai de fit que je m'effrach;  
Et si n'en puis mon cuer oster  
Çou aie tout par mon porcach.  
Si n'en doit nient autrui blasmer :  
Puisque la beste est prise au las  
A tart se prent au retourner.

Atis (*sic*) d'amors fenis mon chant;  
Elas! elas! çou que sera?  
Si oel me dient en riant  
Qu'ele encore m'aime et amera;  
Mais que chaut moi de son samblant,  
Biaus sire Diex! quant ele m'a!  
Aorés en soit Diex de tant;  
Jamais mes cueurs sens n'en dira.

[LA CHIEVRE DE REIMS.]

Fol. 115 recto. Ki bien violt amors descrire.

Se trouve dans 844 (fol. 175), 12,615 (fol. 152), 847 (fol. 72), 845 (fol. 90), 846 (fol. 115), Berne 389 (partie II, fol. cxviiiij), 20,050 (fol. xxxiiiij).

[HENRI III, DUC DE BRABANT.]

Fol. 116 verso. Amours k'el cuer m'est entrée.

Sè trouve dans 844 (fol. 6). — Publiée par A. Jubinal, *Complainte de Pierre de la Brosse*, p. 44.

[LE ROI DE NAVARRE.]

Fol. 117 recto. Li rousignos chante tant.

Se trouve dans 844 (fol. 65), 12,615 (fol. 9), 846 (fol. 70), 1591 (fol. 170), 20,050 (fol. clv), Berne, 231 (fol. 5), La Vall. 59 (fol. 12).

Fol. 119. Homo quidam erat dives et induebatur purpura et bysso, et epulabatur cotidie splendide; erat autem quidam mendicus nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus, cupiens saturari de micis que cadebant de mensa divitis, et nemo illi dabat. Quadam autem die ambo defuncti sunt, etc.

DIVES, *ad Abraham sic loquitur.*

Audi, sancte senior, audi me loquentem :  
Dives ego morior, audi morientem ;  
In inferno crucior, audi patientem ;  
Respice quid patior et consolare dolentem.

LAZARUS.

Noli, pater, credere viro qui sic orat,  
Quia fallax fallere verbis te laborat ;  
Pro patrato scelere veniam implorat  
Et verbis struit insidias dum verba colorat.

DIVES.

Nuper eram plenus, dives, felix et amenus  
Et michi grande genus, modo sum miser, exul, egenus.

LAZARUS.

Multum dives heri miser es modo cum misereri . . .

L'écriture de cette pièce et de la suivante est différente de celle des chansons et semble un peu postérieure.

Fol. 122. Philomena, previa temporis ameni,  
Que recessum nuntias ymbris atque ceni,  
Dum demulces animos tuo cantu leni,  
Avis perdulcissima, ad me, queso, veni . . .

Pièce attribuée à saint Bonaventure, et, avec plus de probabilité, à Jean Hoveden. Voir Fabricius, éd. Mansi, I, 253, note, et IV, 85, et Warton, *Hist. of engl. Poetry* (1824), I, 89.

[LE ROI DE NAVARRE, OU PIERRE DE GAND.]

Fol. 131 recto. E[nsi com unicornie sui].

Cette pièce est attribuée au roi de Navarre par 844 (fol. 75), 12,615 (fol. 13) ; à « Pierre de Gans » par Berne 389 (part. I<sup>re</sup>, fol. viij) ; elle est anonyme dans 20,050 (fol. cxxii), dans 12,581 (fol. 230) et dans Berne 231 (fol. 1) ; mais dans les deux derniers de ces mss. elle se

trouve dans une série de chansons dont l'attribution au roi de Navarre n'est pas contestée.

La fin du volume (fol. 132 verso à 150) ne contient que des poésies liturgiques écrites au xv<sup>e</sup> siècle.

B

ADDIT. 10,015.

JEHAN DE JOURNI, *la Dîme de pénitence.*

Fol. 1.

*Adsit principio sancta Maria meo.*

Ausi com chascuns crestiens  
Si est tenus de tous ses biens  
De rendre à Diu la droite dime,  
Je qui connois en moi meïme  
Que j'ai de Diu maint bien eü  
Et mainte grasse recheü  
Dont j'ai païé poi de droiture,  
Com chil qui poi ai mis ma cure  
A faire chose qu'à Diu plaise,  
De quoi je sui à grant mesaise,  
Veul desormais à Dieu entendre  
Et loiaument ma disme rendre.  
Et pour che ke ma langue fole  
Qui a esté à fole escole  
A souvent dit mainte folie,  
Dont de Dieu est m'ame eslongie,  
Especiaument en diter,  
Si estuet il, pour aquiter  
Moi des mesfais que ele a ja dis  
Et pour gaaingnier Paradis,  
Que je la bate et laidenge  
Tant que ele à Dieu la disme rende  
Des faus fabliaus que ele a trouvé.  
Mais pour che qu'à droit fol prouvé  
Doit l'en tenir tout crestien  
Qui raconter cuide nul bien,  
Tant ait en lui grant connissanche  
Se Dieus ne le est en aidanche,  
Jou JEHANS, SIRES DE JOURNI,  
Qui me counois à mal garni  
D'engien soutill et de scienche,  
D'usaige lonc ne d'eloquense,  
Requier à Dieu devotement  
Qui est et iert sans finement

Fol. 1 verso.

Fol. 4.

Qu'en chestui fait me veolle aidier,  
Si que diter puisse et traitier  
Cose qui me soit honerable  
Et quant à l'ame pourfitable,  
A moi et tous chiaus qui orront  
Mes dis et entendre i vaurront.  
Et à la benoite Marie  
A jontes mains requier et prie  
Que ele pour moi son fil requiere  
Qu'en gré rechoive ma proiere.

Fol. 4 verso.

Dieus qui sor tote creature  
Homme ama tant qu'à sa figure  
Et à s'ymage le forma,  
Pour che que li hom s'aforma,  
Si veut que li hom si le serve  
Qu'en bien servant le liu deserve  
Que Lucifer perdi jadis :  
C'est le siege de Paradis ;  
Et pour chelui fait proprement  
Douna à l'oume entendement,  
Et mist en lui sens pour connoistre  
Le bien du mal, por le bien croistre  
Et pour le mal amenuisier.  
Pour che doit à l'oume anoier  
Quand Dieus fourmé l'a à s'ymage  
Et il fait tant par son outrage  
Qu'il pert le regne pardurable  
Et laisse Dieu le merchiabile  
Pour rencheir es mains chelui  
Qui point de pité n'a de lui,  
Ains le heit de mortel haïne ;  
Pour che li hom qu'à lui s'acline  
Et en ses las se laist cheir  
Sa vie doit forment haïr,  
Car tout n'eüst li hom deserte  
De Dieu servir ne de sa perte  
Ne son secours, si le deüst  
Servir en tout quank'il peüst  
De loial cuer sans changement ;  
Pour .iii. raisons : premierement  
Pour chou ke c'est grant honeranche  
D'oume servir de grant poissanche,  
Et qui sert Dieu il sert tel houme  
Qui trestout pueut et seit en soume,  
Car plus de sens en lui abonde  
K'en trestous chiaus qui sunt u monde ;  
Qu'il est fontaine de scienche.

Fol. 5.

Nus hom, tant ait boine loquenche,  
Ne porroit dire les deus pars  
Du sens qui est en lui espars,  
Car nus hom ne pueut sens avoir  
S'en la fontaine de savoir  
Ne se voise tant abaissier  
Qu'il puist à son pui sarpuchier (*sic*)  
De la douche fontaine et clere  
Qui nous donne sens et matere,  
Puis ke nos bien beū avons,  
Comment deffendre nous savons  
De l'anemi ki nous veut faire  
Par son engin maint grant malfaire.

Or est il drois ke je vous die  
Que la fontaine senefie,  
Et li puisor et la cordele  
Qui vait jusqu'à la fontenele...

La fontaine signifie *Jésus-Christ*; les seaux (puisor) sont nos bonnes œuvres qui nous mènent à Dieu; mais encore faut-il que la corde soit suffisamment longue; cette corde est la persévérance dans le bien, etc. Cette exposition allégorique constitue le poème qui se termine ainsi :

Fol. 73.

Chi fait JEHANS atant finanche  
De le disme de penitanche,  
Mais apres vient une proiere  
Que tous preudons doit avoir chiere,  
Car cascuns est tenus de faire,  
Si que sains Paus le nos esclaire.

JEHANS apres son dit l'avise,  
Or faites che qu'ele devise.

Segnour, en la fin du ditié  
Que je vous ai ichi traitié,  
Faites pour moi une proiere  
A Dieu de volenté pleniére;  
Prions Jhesu Crist sans faintise  
Premierement pour sainte Yglise,  
Qu'il li otroit toudis à faire  
Tel cose qui li puisse plaie,  
Noumeement pour l'apostole  
Qui doit estre come l'estoile  
En cui maronner ont recuevre;  
Car li papes par sa boine œvre  
Si doit le monde enluminer  
Et ses subjeus endotriner.



Fol. 73 verso.

Après pour tous les cardonaus  
Qui tout sont devenu venaus;  
Car orendroit si ne fait Romme,  
Si queme on dist, à nesun houme  
Grasse nule pour boine vie,  
Pour gentilleche ne clergie,  
Mais qui d'avoir donne grant masse  
Chil trouvera leus tantost grasse;  
Mais chil qui est plains de poverté  
Chil trouvera la porte ouverte.  
Et tout soit il qu'à Dieu desplaise  
Tel usage vill et mauvaïse,  
On ne s'en doit esmerveillier,  
Car là furent fait li denier  
Premierement, dont convoitise  
Si s'est des lors en Romme mise,  
Dont il a ja des ans deus mile  
Que herbergier vint en la vile.  
Dont samble il bien par teneüre  
Qu'ele ait en la chité droiture.  
Pour che n'i voi conseil ne voie  
Fors k'à chelui qui tout avoie  
Prions de cuer qu'il s'entremete  
Du fait de Roume, si qu'il mete  
Convoitise qui trop s'avanche  
Fors de toute l'apartenanche  
De Roume c'om tant or diffame,  
Que je ne voi houme ne feme  
Qui vient de là que il ne die  
Que convoitise la maistrïe.

Fol. 74.

Prions encor Dieu en pitïe  
Que Roume ne soit engingnie  
Es sentenses qu'el' a à rendre,  
Mais les rende si sans mesprendre  
Que de Dieu et de gent senée  
Tous jors en puist estre loée,  
Et que toutes fauses parties  
I soient de leur tort punies.

Après prions qu'as jugemens  
Doïnt Dieus tes acomplisemens  
Que la sentensse soit tenue  
Que sainte Yglise ara rendue.

Fol. 74 verso.

Après les desus dis capiteles  
Prions pour trestous les ministres  
Qui ont en eglise baillie,

Que cascuns puist mener sa vie  
Si que chaus qu'il doivent aprendre  
I puissent tel essample prendre  
En leur ovres premierement  
Et puis en lor preechement  
Qu'il en puissent encore aquerre  
Repos sans fin, honneur en tere;  
Et li souverain si se conduisent  
Qu'à che meïsmes venir puissent.

Après prions Dieu humlement  
Pour tous prinches nomneement  
Que chil qui sont obeïssant  
Au siege saint en accroissant  
Tiegnent toudis l'obedienche,  
Et chil qui par simple science  
D'obeïr i ont volenté  
Soient des or entalenté  
D'obeïr com gent droituriere  
Tous jors au vicair saint Piere,  
Et qu'il puissent si maintenir  
Raison et justiche tenir  
Que li pueples puist à delivre  
En boine pais desous aus vivre,  
Et que li peuples si les serve  
Que d'aus et de Dieu en deserve  
Boin gerredon et tele amour  
Que Dieus n'en oie ja clamour.

Fol. 75.

Après prions devotement  
A Dieu qui est sans finement  
Qu'il doinst honor, joie et ga[a]gue  
Au tres poissant roi d'Alemagne  
Qui preudom est vallans et sages  
Et a toudis mis ses usages  
En honorer chevalerie.  
Prions à Dieu par sa pitie  
K'il li envoie prochainement  
Pooir qu'il puisse hastivement  
De l'empire estre courounés<sup>1</sup>,  
Car Dieus en seroit hounerés,  
Sainte eglise et chevalerie  
Et toute gent de boine vie,  
Car preudons est et droituriers.  
Diex li envoie ses desiriers!

<sup>1</sup> Albert, duc d'Autriche, ne fut couronné empereur qu'en 1298, après avoir défait et tué son compétiteur Adolphe de Nassau.

Fol. 75 verso.

Après prions sans delaiance  
Pour le roy Phelipe de Franche  
A cui Dieus par largueche pure  
A doné bel don de nature :  
Ch'est che qu'il est plains de biauté  
Qui li vaut une roiauté ;  
Et s'il a de biauté plenté  
Si li doinst Dieus sens et bonté  
Dont maintenir sache ses gens  
Si iert en tout et biaux et gens.

Après faisons requeste bele  
Pour le noble roy de Castele<sup>1</sup>  
Qui toudis a mout mortel guerre  
As Sarrasins pres de sa terre,  
Que Dieus si l'ait si en memore  
Qu'avoir puisse toudis victore  
Des mescreans, et en saudée  
Quant s'ame iert de son cors finée<sup>2</sup>  
En ait la joie souveraine  
Pour son travail et pour sa paine.

Fol. 76.

Après, pour le roy d'Engleterre<sup>3</sup> ;  
Millor de lui n'estuet il querre ;  
Que Dieus li envoit longe vie,  
Voloir, savoir et tele aie  
Que de cha mer puisse venir  
Pour la guerre Dieu maintenir,  
Dont il est ja si avanchiés  
Que pour che fait s'est il croisiés<sup>4</sup>.  
Si prions Dieu qu'il l'en otroie  
Victore, honor, boins los et joie.

Après faisons une proiere  
Pour les enfans du noble pere  
Qui d'Arragon fu jadis roys<sup>5</sup> ;  
Que Dieus leur doinst, si com ch'est drois,  
Que cascuns d'aus ensi s'apensse  
Qu'il vieignent à l'obediensse

<sup>1</sup> Sanche IV ; 1284-1295.

<sup>2</sup> Faut-il corriger *sevrée* ?

<sup>3</sup> Édouard I<sup>er</sup> ; 1272-1307.

<sup>4</sup> Il s'était en effet croisé du vivant de son père (1270), et s'était rendu en Syrie à la tête d'une petite armée. Il arriva à Saint-Jean-d'Acre le 9 mai 1271. (*Rec. des Hist. des Croisades* ; *Histor. occid.* II, 460, note b.)

<sup>5</sup> Pierre III, † 1287 ; ses enfans dont il est ici question sont Alphonse III († 1291), qui lui succéda, comme roi d'Aragon, et Jaime, qui, au moment où écrivait notre auteur, était en possession de la Sicile.

De S. Pierre et de son vicaire <sup>1</sup>  
Lequel truisent si deboinaire <sup>2</sup>  
Qu'à lui aient boine acordanche  
Et ferme pais à cheus de Franche.

Fol. 76 verso.

Après, si prions en ches livre  
A Nostre Segneur qu'il delivre  
Si li plaist sans arestison  
Le prinche qui est en prison <sup>3</sup>,  
Car à preudome le tesmoignent  
Toutes les gens qu'à li besoignent,  
Et d'autre part s'oneste vie  
Li en porte grant garantie.

Prions pour le conte d'Artois <sup>4</sup>,  
Qui est sages, preus et courtois  
Et conpains à tous chevaliers  
De son cors et de ses deniers,  
Que Dieus li laist si bien tenir  
Tout che qu'il a à maintenir  
Qu'encore l'ait et si ami;  
Et chil qui se sont arrami  
Ou arramissent par beubanche  
De faire à lui n'a[s] siens grevanche,  
Dieus si leur veulle consentir  
Qu'encor s'en puissent repentir;  
Car tout che qu'il font au preudome  
Il font à l'église de Roume  
Qu'il a establi en chest liu  
Pour maintenir les drois de Diu.

Fol. 77.

Segnour, encor je vous requier  
Que vous doies à Dieu proier  
Pour le frere du tres boin roy  
D'Engleterre, qui grant conroi  
A mis piecha <sup>5</sup> de cuer entier  
Et met pour lui apparellier  
A sa venue de cha mer.  
Tel prinche doit ou mont amer,

<sup>1</sup> Pierre III avait été excommunié par le pape Martin IV, pour s'être fait proclamer roi de Sicile au détriment de Charles d'Anjou.

<sup>2</sup> Manuscrit *deboinaire*.

<sup>3</sup> Il ne peut s'agir ici que de Charles II d'Anjou, fait prisonnier par Pierre III d'Aragon; il fut rendu à la liberté, le 29 août 1288, par le fils de ce dernier.

<sup>4</sup> Robert II.

<sup>5</sup> En 1271 Edmond († 1296) avait été rejoindre son père Édouard en terre sainte (*Chron. Johannis de Oxenides*; s. h. anno; et le Continuateur de Guillaume de Tyr dans les *Histor. occid.* II, 461.)

Car courtois est, sages, loiaus  
Et as poures drois appoiaus;  
Mesire Edmons est il noumés  
Et de grans grasses renoumés.  
Si est garnis de tel largeche  
Dont grant renon prent sa nobleche  
Car « non » ne seut il onques dire  
Mais « prendés. » Sa riquech' enpire  
Et si amende sa value.  
Prions à Dieu sans atendue  
Qu'il li envoie joie et santé  
Et pooir que la volenté  
Qu'il a de venir en Surie  
Puisse bien tost estre acomplie,  
Car la tere en amenderoit  
Et Dieus honerés en seroit.

Fol. 77 verso.

Après prions, se ferons bien,  
Que tout li prinche terrien  
Qui de là mer sont demourant,  
Dieu et sainte Eglise honerant,  
Puissent tous jors si maintenir,  
Raison et justiche tenir  
Que li pueples puist à delivre  
En bone pais desous aus vivre,  
Et que li pueples si les serve  
Que d'aus et de Dieu en deserve  
Boin guerredon et tel amour  
Que Dieus ne aie ja clamour.

Après devons Dieu reclamer  
Pour les seigneurs de decha mer,  
Et premiers pour le patriarche  
Qui est gouvrenér[e]s de l'arche  
De sainte eglise qui i maint.  
Prions à Dieu qu'il se demaint  
En tel maniere et en tel sens  
Qu'il et li clergiés par son sens  
Puissent mener si sainte vie  
Que par l'essample du clergie  
Li lai puissent tel cose faire  
Tous jours k'à Jhesu Crist puist plaire.

Fol. 78.

Après requérons humlement  
A Dieu qu'il maint accroissement  
De gens, d'onour et de tous biens  
Celestiens et crestiens <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Je pense qu'il faut corriger *terriens*.

A mon seigneur le roi Henri<sup>1</sup>  
Que Sarrasin ont amenri  
De toute la gregneur partie  
Qui affiert à sa segnourie,  
Ch'est à savoir et à entendre  
De la tere où Dieu vaut estendre  
Ses bras pour tous chaus enbrachier  
Qui veulent aler droit sentier;  
Car Jerusalem ont conquise  
Et trestoute la tere prinse  
Qui à son roiaume appartient,  
Fors Acre qui encor se tient<sup>2</sup>,  
Saiete<sup>3</sup> et Castiau-Pelerin<sup>4</sup>,  
Sur<sup>5</sup> et Barur<sup>6</sup> dont enterin  
Ne sont li mur ke par frankise.  
En ches conte est Cayfas mise;  
Et ches cités que j'ai noumées  
Si sont si griefment apressées  
Qu'eles n'ont tere pour semer,  
Ne dont vivre fors que de mer.  
Dont est il bien cose certaine  
Que grant despens et molt grand paine  
Couvient à ces cités deffendre;  
Pour che couvient au roi despendre,  
Et il le fait mout volentiers,  
Quamqu'amasser puet de deniers  
En Chipre dont est rois et sire;  
Et à paines puet che souffire.  
Or prions dont Dieu finement  
Qu'il maint au roi delivrement  
Si com il set qu'il est mestiers  
Secours de gens et de deniers  
Par cui Jherusalem soit mise  
Ens ou pooir de sainte Eglise,  
Car grant honte est as crestiens  
Et plus as prinches terriens  
Qui se metent pour pris en paine  
Quant autre tienent la fontaine  
Dont des ruissaus crestien boivent.  
Li anemi bien les dechoivent  
Quant entr'aus les font gerroier  
Tant qu'il ne puent Dieu vengier.

Fol. 78 verso.

<sup>1</sup> Henri II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre; 1285-1324.

<sup>2</sup> L'auteur écrit en 1288; Acre fut prise le 18 mai 1291.

<sup>3</sup> Sidon.

<sup>4</sup> Ville située à peu de distance d'Acre.

<sup>5</sup> Tyr, qui tomba au pouvoir des Sarrasins peu de jours après la prise d'Acre.

<sup>6</sup> Beirouth.

Fol. 79.

Mais anemis qui les encombre  
Qui la veüe leur aombre.  
On en voit hui bien l'essamplaire;  
Mais je m'en veul atant retraire  
Sourparllers nuist et est vergoigne,  
Mais prions Jhesu Crist qu'il doigne  
Au roi dont je fais mension  
Pooir, voloir discession  
De maintenir si bien justice  
Vers la gent qui li est sous mise  
Que toute gent mainent lor vie  
En pais desous sa segnourie.

Après, pour le roi d'Ermenie <sup>1</sup>  
Prions Dieu et sainte Marie  
Que de son fait si lor remembre  
Que son roiaume puist deffendre  
Contre Tartars et Sarrasins  
Et Turquemens et Haussasins  
Qui molt li font grant encombrier  
De son royaume gerroier,  
Si prions Dieu qu'il ne consente  
Que li rois plus damage en sente,  
Car il acuelle volentiers  
Courtoisement les estrangiers  
Qu'en sa tere vont sodoier,  
Si com j'ai oï tesmoignier.

Fol. 79 verso.

Or repairons au noble prince  
D'Antioche qui on espice  
De Triple mout vilainement,  
Et si houme noumeement  
Qui contre lui sa vile ont close  
Sans che qu'il dient nule cose  
Où on puisse noter raison.  
Chi a vilaine mesproison  
Quant sans monstrier raison nisune  
Contre le prince font commune  
Et departent la segnourie,  
Et afferment par aatie  
Que la princhesse asegeront  
Et en la fin le prenderont <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Livon II; 1270-1288 (ou 1289?).

<sup>2</sup> Boémont VII, prince d'Antioche, étant mort (octobre 1287), un conflit s'éleva au sujet de la possession du comté de Tripoli entre sa mère, Sibylle d'Arménie, et sa sœur Lucie, femme de Narjot de Toucy, grand amiral de Sicile. C'est ce dernier que notre auteur appelle « noble prince d'Antioche. » Les habitants de Tripoli, s'étant déclarés contre lui, se

Fol. 80.

Certes il font grande merveille  
Et merveille ai qui lor conselle,  
Et plus quant il le conseil croient  
Que si laidement se desvoient;  
Car à tout le mains, pour le blasme  
De lor fois dont on les diffame,  
Devroient il ches fait laisser.  
Pour che devons à Dieu proier  
Qu'à chaus de Triple meche en cuer  
De jeter cest orguel en puer  
Qui les a volut dechevoir,  
Si que leur dame recevoir  
Veullent à joie et à leeche,  
Et que ma dame la princhesse  
Lor pardoinst deboinairement  
Trestout leur divers errement.

Fol. 80 verso.

Pour le segneur de Sur faisons  
Aussi à Dieu nostre orison,  
Que che qu'il a encomencié  
Li envoie Dieus par sa pitié,  
En mieus toudis perseveranche,  
Car comencement sans fallanche  
A il et bel et boin et sage;  
Et il li vient bien de lignage  
Car ses peres iert pourveans,  
Sages, courtois et cler veans.  
Si est bien drois et raisons gente  
Que de son bien li fiex se sente,  
Car ou proverbe se contient  
Que de boin arbre boins fruis vient<sup>1</sup>  
Et il s'en sent si bien sans falle  
Que molt prison sa comenchalle.  
Pour che prions Nostre Segnour  
Que sens, pooir, valoir gregnour  
Li veulle otroier et mander,  
Et que toudis puist amender  
Et Sur ausi puist maintenir  
Qu'à grant honour puissent venir.

En l'an de l'incarnation  
De Dieu qui soffri passion

mirent en commune et firent hommage à Sibylle, y mettant pour condition que leur municipalité serait conservée. (Voy. De Mas-Latrie, *Hist. de l'île de Chypre*, I, 482-483.)

<sup>1</sup> Des exemples de ce proverbe, en termes différents, et seulement du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle, ont été réunis par M. Le Roux de Lincy, *le livre des Proverbes français*, 2<sup>e</sup> éd. I, 58 et 74.



M. et .iiii<sup>e</sup>. se .xii. anées  
Estoient de ches conte ostées,  
Si commença et parfurni  
Che livre JEHANS DE JOURNI  
En Chipre, droit à Nicossie,  
Là à<sup>1</sup> gisoit en maladie;  
Et qui du non veut counissanche  
Ch'est la *Disme de Penitanche*.

*Hic liber est scriptus, qui cruxit sit benedictus.*

C

ADDIT. 17,920.

I. *Miracles de Notre-Dame*. — II. *Turpin*. — III. FRÈRE PHILIPPE  
DE CORK, *les Merveilles de l'Irlande*.

Les traductions comprises dans ce manuscrit paraissent avoir été faites à la demande de quelque grand personnage. On peut l'induire de certaines notes écrites sur les marges et qui semblent être de la main du copiste, lequel était sans doute en même temps le traducteur. Je transcris les principales de ces notes, restituant autant que possible les parties enlevées par le couteau du relieur :

Fol. 3 *b*, en regard du miracle de Tombelaine :

Aquest m[iracle] senblan v[os] aves el l[ibre] de Santa Maria.

Fol. 3 *c*.

[Vos] avetz de mot..... miracle el..... auctoritatez.

Fol. 20 *c*, en regard d'un passage où il est dit que certains oiseaux de proie battent leurs petits pour les contraindre à voler, on lit :

[Et es] vertat majormen [dels] esparviers, e aisso, senher, [av]etz el libre que parla d'eis.

Fol. 22 *d*, en regard d'un passage sur les castors, on lit :

Que so castors ni quel natura an, vos, senher, ho avetz el libre de las bestias, aqui meteihns parla de las talpas e de lor natura.

Fol. 23 *a*, en regard du passage où il est dit qu'il n'y a point de tigres en Irlande :

Que es tigres, vos, senher, ho avetz el libre de las bestias.

<sup>1</sup> Manuscrit : *Là à il*.

I.

Fol. 1. Aissi de jotz s'ensec dels miracles de sainhta Maria vergena.  
— E prumeiramen consi Nostra Dona donet forsa e poder  
als efans que levesso las columnas basten la sua gleja.

Coma Constanti fees bastir una merevilhoja gleja ha la honor de Nostra Dona, e agues fah amenar algunas grans columnas a obs de la dicha gleja, van venir pluros homes per levar aisselas colompnas ella gleja; mas anc levar non las pogro, e de jorn en jorn s'estudiavo de levar amb gran forsa, e re finalmen no pogro acabar, mas aprop Nostra Dona fetz apparesser en vegio al maestre que bastia la gleja que apeles tres efans de l'escola, lhi qual no ero ples enquera de perfectio de vertut, e levario las columnas, e lo maestre va los apelar, e aissi quan foro vengutz van se penre a las columnas, e de contenen van las levar per lo miracle de Nostra Dona.

En qual maneira Nostra Dona no suofre las enjurias fachas al sieu glorios filh, e aissi aparec en la ymagina contra la qual lhi Jugieu fagio escarnimens de la passio.

Un arcivesque cantava una vetz el la ciotat de Toleta lo jorn de la festa de la assumptio de Nostra Dona.....

En qual maneira un crestia mes en guatge la ymagina de Crist vas un Jugieu per pretz d'una somma d'argen, e en qual maneira quan lo crestia lo ac paguat la ymagina portet testimoni de la pagua<sup>1</sup>.

Fol. 1 b.

Ella ciotat de Bisancea, que d'otra maneira es apelada Constantinoble.....

Fol. 1 d. En qual maneira la ymagina de Nostra Dona receup lo quairel que sos aversaris trametia al sieu devot, e cossi la ymagina mes patz entre los enemics, e quan foro covertit los receup ha penedensa.

Prop d'Orhis a un castel loqual es apelatz Avenon, on lhi ciotada ha honor de Nostra Dona avio fah una gleja.....

Fol. 3 a. En qual maneira la vergena Maria un clers sieu devot que la saludava tot jorn lo lhieuret de mort, e de son lah propri lo alachet, e lhi reparet la lengua e las lauras, e lhi donet sanitat<sup>2</sup>.

Un clers fo que avia fort son entendemen ellas riquezas del mon.....

<sup>1</sup> Gauthier de Coincy, éd. Poquet, col. 545.

<sup>2</sup> *Id.* col. 347.

Fol. 3 b. En qual maneira Nostra Dona delhieuret la femna prens del perill de la mar, e la femna amb son efan amenet al port de salut<sup>1</sup>.

Es un luoc apelat Tumba, on ha una glieja de S. Miquel Arcangel, la qual es mot merevilhojamen bastida.....

Fol. 3 c. En qual maneira lo vel de la ymagina de Nostra Dona e la cortina que era costa la dicha ymagina no foro cremat, jaciaisso que tot outra cauza que era de costa cremes.

En la dicha glieja de S. Miquel que es el pueh apelat Tumba so religios moines que servo ha Nostre Senhor.....

Fol. 3 c. En qual maneira Nostra Dona lhiuret la abbadessa prenhs senes diffamatio<sup>2</sup>.

Fo una abadessa morgua la qual avia fort cura de sa relegio e de sas sujetas.....

Fol. 4 a. En qual maneira un efan clers espozet la ymagina de Nostra Dona amb un anel, e pueis aquest efas lhi mentic ho nolh volc atendre sos covenens, e Nostra Dona va lo apelar a son servigi<sup>3</sup>.

Denan una glieja foro alqus efans que jogavo al joc de la pilota, e ac n'i un que ac .i. anel en sa ma, lo qual lh'avia donada una piucela per affectio carnal.....

Fol. 4 b. En qual manera Nostra Dona envelopet un home de son mantel, loqual home era en gran perill de mar, e pues lo amenet au port de salut<sup>4</sup>.

Una naus fo el la mar carguada de peleris, lhi qual anavo en Jerusalem.....

Fol. 4 c. En qual maneira Nostra Dona delhiuret de perill sels que ero en gran perill de tempesta sobre la mar<sup>5</sup>.

Un abat fo amb d'autres en una nau sobre la mar de Bretanha en gran perill panjat.....

<sup>1</sup> Ce miracle est rapporté par Guillaume de Saint-Pair, *Rouman du Mont-Saint-Michel*, v. 3532 et suiv. Une autre version, également en vers français, se trouve dans le ms. Bibl. imp. fr. 375, au verso du dernier feuillet.

<sup>2</sup> Je ne trouve pas dans l'édition de Gautier de Coincy, donnée par l'abbé Poquet, ce miracle, qui est d'ailleurs bien connu. (*Voy. l'Hist. litt.* XXIII, 124.)

<sup>3</sup> Gautier de Coincy, col. 355.

<sup>4</sup> *Id.* col. 606.

<sup>5</sup> *Id.* col. 517.

Fol. 4 d. En qual manera Nostra Dona delhiuret la piucela del perih de la lengua et de las lauras.

En un borc de l'evescat de Noyo ac una piucela que queria so viure amb sas mas filan....

En qual manera la femna deceubuda jotz semblansa de pietat conceup de son propri filh; e quan ac efantat estranguolet l'efan e lo gitet ella privada.

Un ric hom fo ha Roma amb sa molher, e l'us e l'autre era de paratge, mas negu efan nò avio...

Fol. 5 a. En qual manera lo diable revelet lo crime de la dicha maire per so que fos cremada, mas ela, per gran compunctio, se tornet a Crist.

Fol. 5 c. En qual manera Nostra Dona venc a aquesta femna peneden de so que avia fah, e la delieuret del crim denan totz, el dyable s'en anet totz cofus.

Fol. 6 a.

Aissi dejotz s'ensec cossi lo dyable pres molher, ha laqual donec ho atribuc iniquitaz, e d'aquesta molher el ac .ix. filias, e las .viii. el donet ha .viii. manieras d'omes, e la novena no donet a un especialmen, mas volc que amb tota maniera d'omes forniques. — La prumeira filha es symonia . . . . .

Fin :

La novena es luxuria, e aquesta donet a tota maniera de gen. E. ditz S. Bernat que luxuria es defenida en aissi: Luxuria es secreta dilectio pauc durabla, e es ameja totz tems durabla, la qual ayra la lutz e degira escurdat, e demanda cobrimen e evacua lo cen.

## II.

Fol. 7 c. Aissi de jotz s'en sec de la ystoria de S. Turpi, arcivesque de Rems, facha del famos rey Karlemagne, que recomita cossi el aquiri Espanha e Galetia e las ostet als Serrazis; mas prumeiramen ditz cossi S. Jacme apostol apparec al dit Karle.

Lo glorios S. Jacme apostol de Crist, am los autres dissipols de Dieu anan per diversas partidas del mon, anet prumeiramen en Galecia predicar, e fo mort per Herode vas Jerusalem, e d'aqui fo portatz lo sieu cors a la mar tro ha an (*sic*) Galicia, la qual terra estet occupada pels Serragis troque venc Karlemagne emperaire, rey dels Romas e dels Gals e dels Alamans e de mainhtas autras gens.

Aquest Karle aqueri amb grans trebalhs mainhs regnes, so es a dire Anglia e Gallia e Alamanha e Bajoriam e Lotharingiam e Bergonha e Ytalia e Britanlia e totas las autras regios e las ciotatz que so de la una mar tro que ha l'autra, per l'ajutori de Dieu sosmes a si, per lo qual treball el fo si lass e fatiguatz que plus no volc acomensar batalha, e prepaujet que se repauses. . .

Fin :

E sapio tuh aquels que batalharau lo pays de S. Jacme que els serau dampnat perdurablamen, e totz aquels que lo guardarau de poder de Serrasis ilh serau tostem vivens en gloria. *Deo gracias. Amen.*

### III.

Aissi de jotz s'ensec d'un libre que parla de las merevilhas de la terra de Ybernia, e fo trames lo dih libre al s. e benaurat papa Johan XXII per fraire Phelip, de l'orde de Predicadors de la glieja de Corcageñ en Ybernia pausada. — E prumeiramen es mostrat cossi un apelat Guiral fetz un petit libret d'aquestas merevilhas.

Fo un apelat Guiral, paren de Henric rei dels Angles, que fo trames en Ybernia amb Johan filh del dih rei; e quan foro aqui, aquest Guiral se merevelhet de las causas que Dieus fasia en aquelas partidas darreiras del mon; las quals causas no ero vistas en autras regios. E d'aquestas merevilhas lo ditz Guiral fetz un petit libret loqual no contenia pleneira aprehensio d'aquelas causas. E d'aisso no es merevelha si aquel libret no ho contenia pleneiramen las dihas merevilhas, quar Beda e Solinus que tractero d'aisso hi defaliro. E per so lo dih fraire Phelip legi lo dih libret del dih Guiral, e amb aquo que trobet aqui de vertat e profechable el fetz aquesta obra, amb autras causas melhors e majors que hi ajostet.

Aissi dejotz s'en sec de Ybernia on es situada ho pausada.

Hybernia es aprop Bretanha la major, mas plus verayamen a dire Hibernia es pajada outra Britanya e Vallia e Escocia per l'espasi d'una jornada navegan per aigua, e es situada en la mar gran occidental; empero aquesta mar passa per un estreh luoc dins Hibernia e Escocia, e d'outra aquestas fis no se troba terra, ni home ni bestia de qualque condicio que sia non hi habita; e aqui no pot hom veire si no l'aigua el cel senes outra causa, la mar aqui decort e va per vias rescodudas que no aparezzo; e aissi quan las partidas devas Orien per lors signes que a autras partz no so acostumatz a veire sobremonto e aparezzo, aissi las circumferencias ho la fis que so en Occiden per las merevilhas que so aqui so mot noblas; donc se sec que Hibernia es costa Britanya e Vallia e Escocia ha ladrier ho decosta, e on que los naviguans ano en Occiden, so vist aqui en qualque port que els sio.

Aissi de jotz s'ensec de la quantitat ho de la grandesa de la ilha<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Giraldu Cambrensis, 1, 3.

De la distinctio e de la qualitat de las partidas de Hibernia, e de la graissa de la terra <sup>1</sup>.

Fol. 20 *b*. Dels fluvis et dels lacs e dels peissos que so aqui <sup>2</sup>.

Dels auzels d'aquesta terra e de lor natura <sup>3</sup>.

Fol. 21 *d*. De las bestias salvatjas e silvestras <sup>4</sup>.

Fol. 22 *a*. Dels verms venenos e nosens que no so en Hybernia <sup>5</sup>.

De la fuga de las bestias venenosas facha per S. Patrici.

Fol. 22 *b*. De las bestias verenosas aportadas en Hybernia d'austras partz, las quals non hi podon viure, ans moron encontenen; e que totas causas d'aquesta terra son contrarias a tot vere <sup>6</sup>.

Fol. 22 *d*. De las varias lausors e de la natura d'aquesta terra <sup>7</sup>.

De las causas que son en Occiden que valon plus que aquelas <sup>8</sup>.

Fol. 23 *a*. De la bontat de l'aire de Occiden <sup>9</sup>.

De las merevilhas e dels miracles de Hybernia; e prumeiramen de la ilha ellaqual homs non mor <sup>10</sup>.

Fol. 23 *b*. De la ilha de gloria hon los cors des homes no pौरisso <sup>11</sup>.

Del purgatori de S. Patrici <sup>12</sup>.

Fol. 23 *d*. De las fons mot merevilhosas <sup>13</sup>.

Fol. 24 *a*. De las ilhas de Orchadia que son costa Ybernia, e de Hislandia <sup>14</sup>.

<sup>1</sup> Girald. I, 4.

<sup>2</sup> *Id. ibid.* 7.

<sup>3</sup> *Id. ibid.* 8-18.

<sup>4</sup> *Id. ibid.* 19-22.

<sup>5</sup> Les premières lignes de ce chapitre correspondent à Girald. I, 23.

<sup>6</sup> Ce chapitre et les trois précédents sont fondés sur Girald. I, 23, 24, mais contiennent diverses additions.

<sup>7</sup> Girald. I, 25.

<sup>8</sup> *Id. ibid.* 26.

<sup>9</sup> *Id. ibid.* 27.

<sup>10</sup> *Id.* II, 4.

<sup>11</sup> *Id. ibid.* 6.

<sup>12</sup> *Id. ibid.* 5. Ce qui concerne saint Patrice est très-développé dans le provençal.

<sup>13</sup> *Id. ibid.* 7-10.

<sup>14</sup> *Id. ibid.* 11-14.

Fol. 24 b. Del lop que parlava amb lo prestre<sup>1</sup>.

Fol. 25 a. Dels guals cantans ho vociferans en Hybernia en una maneyra que ha altra part no se fa en aissi<sup>2</sup>.

Fol. 25 b. Dels miracles, e prumeiramen dels poms e dels corps de S. Kevin<sup>3</sup>.

De las anedes de S. Colma que vulgarmen son apeladas certellas<sup>4</sup>.

Fol. 25 d. De la peyra que per miracle ret vi ha ops de las messas<sup>5</sup>.

De las pius e des ratz que foro encaussat<sup>6</sup>.

Del fuoc de Santa Brigida que tostems dura, e cenres no hi creisch<sup>7</sup>.

Fol. 26 a. De l'ausel de Santa Brigida<sup>8</sup>.

Fol. 26 a. Del libre mirivilhosamen escrih<sup>9</sup>.

Fol. 26 c. Dels mirivilhos repaus dels sainhs<sup>10</sup>.

Fol. 26 d. De S. Branda<sup>11</sup>.

De la crotz que parlet e de sas vertutz<sup>12</sup>.

Fol. 27 b. De aquels que no pogro fugir al fuoc de Santa Brigida<sup>13</sup>.

Del miracle de la semensa de l'evesque de Corkageñ. e dels s. molis<sup>14</sup>.

Fol. 27 c. De la venguansa que fo facha per la dissonor que fo facha ha s. luoc<sup>15</sup>.

Fol. 27 d. Dels habitants d'aquesta terra, e prumeiramen de l'aveni-

<sup>1</sup> Girald. II, 19.

<sup>2</sup> *Id. ibid.* 25-27.

<sup>3</sup> *Id. ibid.* 28.

<sup>4</sup> *Id. ibid.* 29.

<sup>5</sup> *Id. ibid.* 30.

<sup>6</sup> *Id. ibid.* 31-32.

<sup>7</sup> *Id. ibid.* 34-36.

<sup>8</sup> *Id. ibid.* 37.

<sup>9</sup> *Id. ibid.* 38, 39.

<sup>10</sup> *Id. ibid.* 40.

<sup>11</sup> *Id. ibid.* 43.

<sup>12</sup> *Id. ibid.* 44-47.

<sup>13</sup> *Id. ibid.* 48.

<sup>14</sup> *Id. ibid.* 49, 51-53.

<sup>15</sup> *Id. ibid.* 54.

men de Cesara, boda de Noe, lo qual avenimen fo faytz de-  
nan lo diluvi<sup>1</sup>.

Fol. 28 a. De l'avenimen de Barthola que dischendet de la linada de  
Japhet, aprop lo diluvi<sup>2</sup>.

De l'avenimen de Nemedi que venc de Sichia amb .iiii. que ero sos  
filhs<sup>3</sup>.

Fol. 28 b. De l'avenimen dels .v. fraires que foro filhs de Gela, los quals  
devisiro prumeiramen Hybernia en .v. partz, e de Salamo  
que fo prumeiramen senher de tota Hibernia<sup>4</sup>.

Fol. 28 c. De l'avenimen dels .iiii. filhs de Milesi, rey que venc de los  
partidas d'Espanha<sup>5</sup>.

Fol. 28 c. De la discordia d'aquetz .ii. fraires, e cossi quan Heberus fo  
mortz Hermon fo senher de tota Hybernia<sup>6</sup>.

Fol. 28 d. De Girganti rey dels Bretos, lo qual amenet ho endresset los  
Basclenses en Hybernia<sup>7</sup>.

Del dreh per loqual es dih que Hibernia perte al re<sup>8</sup>.

Fol. 29 b. De l'avenimen dels onstinantorum (*sic*)<sup>9</sup>.

Del nombre de totz los reys de Hybernia, e cossi los reys aquetz an  
regnhat tro que Hybernia pervenc ha la senhoria e al regi-  
men dels reys d'Anglaterra per la autreansa del papa<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Girald. III, 1.

<sup>2</sup> *Id. ibid.* 2.

<sup>3</sup> *Id. ibid.* 3.

<sup>4</sup> *Id. ibid.* 4, 5.

<sup>5</sup> *Id. ibid.* 6.

<sup>6</sup> *Id. ibid.* 7.

<sup>7</sup> *Id. ibid.* 8.

<sup>8</sup> *Id. ibid.* 9. Il y a à cet endroit une lacune d'au moins un feuillet; le commencement du fol. 29 correspond à Girald. III, 37.

<sup>9</sup> Girald. III, 43. Le texte porte : *De Ostmannorum adventu.*

<sup>10</sup> *Id. ibid.* 44-46.



D

BIBL. REG. 19. D. I.

- I. *Le livre d'Alexandre*, en prose. — II. JEHAN LE VENELAIS : *La Vengeance d'Alexandre*. — III. MARC POL : *Le Livre du grand Caam*. — IV. ODORIC DE FRIOUL : *Les Merveilles de la terre d'outre-mer*. — V. ASCELIN : *Mission chez les Tartares*. — VI. *Le Directoire, ou projet de croisade adressé au roi Philippe IV par un frère prêcheur*. — VII. PRIMAT : *Chronique des règnes de Louis IX et de Philippe III*. — VIII. *Extraits de la Bible* (I Rois xvii-xxii, et III, xx), en français<sup>1</sup>.

I.

Ci commence le livre et la vraie hystoire du bon roy Alixandre, qui fu filz de Neptanabus, qui jadis fu roy d'Egypte et seigneur, et de la royne Olympias, qui fame estoit du roy Phelippe, seigneur de Macedoine, lequel roy Alixandre par sa force conquist tout le monde, si comme vous orrez en l'ystoire.

Puis que li premiers peres de l'umain lignage fu criez à l'ymage de son createur, le roy de gloire nostre sire qui le vult honorer seur toutes creatures li donna congnoissance de savoir trier le bien du mal pour user des choses qui seroient selon nature et eschiver les choses contraires . . .

Fin (fol. 46 b) :

Mais à ceste exemple deussent prendre garde tuit li roy et li prince et li grant seigneur qui ont les terres et les pueples à gouverner, qui soustienne[n]t et alievent en leur hosties les flateurs et les mauves par qui il sont souventes fois deceuz et en ames et en cors ; si comme fu cist grans rois Alixandres qui sires estoit de tout le monde, qui par ceulz qu'il avoit norriz et alevé et qui à sa table le servoient et de pain et de vin fu envenimé et mis à mort, et li et touz les siens, si comme vous avez oï ci devant en cest livre. Amen.

*Explicit le livre d'Alixandre*<sup>2</sup>.

II.

Fol. 47 a. Ici est la vengeance du grant roy Alixandre, c'onques de

<sup>1</sup> Ce manuscrit est un grand in-fol. de 267 feuillets. Il est évidemment d'origine française et a sans doute été exécuté pour un grand personnage. Sur la bordure de deux miniatures (fol. 1 et 58) on remarque un médaillon renfermant un écu où apparaît une aigle de sable aux ailes éployées, sur champ d'or.

<sup>2</sup> On connaît plusieurs copies de la même version de l'Histoire d'Alexandre, par exemple au Musée britannique, Bibl. reg. 20. A. V ; Bibl. imp. fr. 1418 (anc. n° 7517), etc.

roi ne fu si grant esclandre, car il fu sires et rois de tout  
li mondes (*sic*) et des poissons de la mer et des ondes.

Seigneurs oez, .i. petit m'entendez :  
Le sens de nul sage home ne doit estre celez  
Qui ne soit au besoing au siecle amonnestez,  
Que maint cuide estre sage qui moult est fol provez.  
Tel savoir com je sai vous doit estre moustrez.  
Seigneur bon conteor qui de Fromont savez,  
De Fouques de Candie et [de] Tybaut contez,  
De maint autre barnage dont gaires ne savez;  
Mes j'en dirai .i. bon s'il puet estre escoutez :  
C'est du roy Alixandre qui tant ot de bontez;  
Onques mieudre de lui sus destrier n'iert montez;  
Moult par pot estre liez que de touz fu amez...

Fol. 47 b.

Seigneurs, or faites pes, .i. petit vous taisiez;  
Oez bons moz nouviaus, car li autre sont viez;  
Onc par nul juleür ne fu meilleur ditiez.  
JEHAN LI VENELAIS fu moult bien afaitiez :  
En son hostel se sist, si fu joians et liez,  
.i. chanterres li fut d'Alixandre à ses piez,  
Et quant il l'a oï, si fu grains et iriez,  
Et dist qu'il iert dolenz s'encore n'est vengiez.  
D'un filz qu'ot de Caudace en ot vers comenciez;  
Bien dist et bien en jure et bien s'est afichiez  
Encor sera il bien du quens Henri loez.  
Cil est seur tout le mont de donner enforciez;  
Sages est et cortois, preus et bien afaitiez,  
Et aime les eglises et honnore clergiez,  
Les poures gentilz hommes n'a il pas abessiez,  
Ainçois les a trestous levez et essauciez,  
Et données les terres, les honors et les fiez.  
En cuer de si haut homme n'ot onc tant de pitiez,  
Ne ne fu de donner si tres appareilliez.  
Des le temps Alixandre ne fu tiex, ce sachiez,  
Quant'il donna el monde fu mont bien emploiez...

Fin (fol. 57 b) :

Quant li serf furent ars et livré à martire  
A tous les .xii. pers prist li varles à dire :  
« Seignors, or sui moult liez et ai refroidié m'ire;  
Cil n'aront mes mestier ne d'entrait ne de mire.  
Pour trestoute la terre dont je doi estre sire  
Ne voudroie je pas qu'il fussent à destruire. »  
Li .xii. per s'en vont, si commencēt à rire ;

Tuit li homme demandent de Alior lor sire ;  
Tiennent le por seignor le meilleur et le pire.  
Or s'en vont tuit ensemble el re[gne] de Satire.  
Cil qui cest romans fist ne vous en veult plus dire :  
Les traïtors sont mors et livrez à martyre ,  
Alixandre est vengié si com vous oez lire.

*Explicit la vengeance Alixandre*<sup>1</sup>.

### III.

3° Fol. 58 a. Ci commence li livres du grant Caam qui parole de la grant Ermenie, de Persse, et des Tartars, et d'Ynde, et des granz merveille[s] qui par le monde sont.

Pour savoir la pure verité des diverses regions du monde, si prenez cest livre, si trouverez les grandesimes merveilles qui sont escriptes en la grant Hermenie et de Persse et des Tartas et d'Ynde et de maintes autres provinces; si comme nostre livres vous contera tout par ordre, dès que mesires Marc Pol, sajes et nobles sitoïens de Venice, raconte, pour ce que il les vit; mais auques il y a choses qu'il ne vit pas mais il entendi d'ommes certains par verité. Et pour ce metrons nous les choses veues pour venes, et l'entendue pour entendue, à ce que nostre livre soit vrais et veritables sans nule mençonge...

Fin (fol. 135 a) :

Or vous avons conté du fait à la fille du roy Caydu, et sachiez que puis ce fait son pere n'aloit nul part en ost qu'il ne la menast avecques lui, ne il n'avoit chevalier qui tant feïst d'armes comme elle faisoit; et aucune foiz se partoït de l'ost et aloit en l'ost de ses anemis; et prenoit aucune foiz .i. homme aussi legierement comme se ce fust .i. oysel, et l'aportoït devant son pere, et ce faisoit elle souvent.

*Explicit le livre nommé du grant Kaan de la grant cité de Cambalut*<sup>2</sup>.

### IV.

Fol. 136. Ci commencent les merveilles de la terre d'Outremer, selonc ce que frere Odorique du Marchié Julien<sup>3</sup>, de l'ordre des freres meneurs, tesmoigne, translitées en françois par frere Jehan de Vygnai, hospitalier de l'ordre du Haut pas.

Ja soit ce que moult de plusieurs manieres de gens racontent moult de choses

<sup>1</sup> Même ouvrage, Bibl. imp. fr. 790 fol. 179, et 791 fol. 107.

<sup>2</sup> Ce texte n'est pas la meilleure leçon qu'on possède de l'ouvrage de Marc Pol; il appartient à la même famille que le manuscrit de la Bibl. imp. fr. 5649, celui que M. Pauthier désigne par la lettre C.

<sup>3</sup> Traduction un peu trop littérale des mots du texte : *Odoricus de Foro Julii*.

et diverses des manieres et des conditions de ce monde, toutefois est il assavoir que je, frere Odoric du Marchié Julien, avoie volenté de trespasser la mer, et convoitoie aler as parties des mescroians, si que je feïsse aucun fruit des ames; si vi là et oy moult de choses grans et merveilleuses; quer en trespasant premiere- ment la mer Adrienne et la mer de Morienne, je me transportay de Venise en Trapesonde...

Fin (fol. 148 c) :

Frere Guillaume Sollengin, de l'ordre des meneurs, mist loiaument en escript toutes les devant dites choses, si comme le dit frere Odoric li devisa de sa propre bouche, en l'an de Nostre Seigneur mil ccc. et xxx. el mois de mai, en la cité d'Espade, el lieu saint Anthoine; ne il ne li chaloit de parler latin fors curieurs et ordené; et tout aussi comme frere Odoric le racontoit, frere Guilleme escrivoit en tel maniere que touz entendissent legierement les choses dites. Et le dit frere Odoric trespassa de cest siècle en nostre Seigneur assez tost apres, c'est assavoir l'an de nostre Seigneur mil ccc.xxxii. el .xiiii. jour de Jennier, el convent de Venise; et est ennobli el dit convent par moult de grans miracles<sup>1</sup>.

## V.

Fol. 148 c. Ci apres commence des autres devisions de la terre devant dite, comment le pape Innocent envoya premiere- ment les freres meneurs et les freres prescheurs en mesage aus Tartarins pour eulz convertir à la divine escripture; et il rapo[r]terent toute la maniere du païs par escript.

El premier an de Innocent le pape le quart de cesti nom, et en l'an .xxxiiii. de l'empiere Federic le secont, qui fu l'an de grace mil .cc. et .xlviij., celi pape Innocent envoya frere Ascelin de l'ordre des prescheurs avec .iiii. autres freres que il avoit en sa compaignie, avec ces propres lettres, comme mesages à l'ost des Tartarins, et ausi envoya il autres freres en autres parties pour amonester les que il se ostassent de toute pestilence des homes, et receussent la verité de la foy; et je meismes apris les fais des Tartarins d'un frere prescheur, c'est assavoir frere Symon de saint Quentin, qui avoit esté lonctemps el païs; et ces mesages qui furent envoiés du pape si furent frere Jehan de Plain Carpi et .iiii. autres freres; si furent envoiés as Tartarins, si comme le dit frere Jehan le tesmoigne...

Fin (fol. 165 d) :

Et ses Hassasis n'ont nule loy, fors cele que pouour leur donne; il habitent sanz difference à toutes fames, meres, seurs et autres, aussi comme se il fussent pro-

<sup>1</sup> Voir sur cet ouvrage Wadding, *Script. ord. min.* le même, *Annales ord. min.* ad ann. 1331, t. III, et l'introduction de M. d'Avezac à Plan-Carpin (*Société de Géographie*, IV, 419). Des extraits du texte latin se trouvent dans les Bollandistes; janvier, I, 986-992. On n'en connaissait jusqu'à ce jour d'autre traduction que celle de Jean Lelong d'Ypres, contenue dans divers mss., entre autres Bibl. imp. fr. 2810 ff. 97-115. Une copie de la traduction de Jean du Vignay se trouve chez lord Ashburnham, collection Barrois, n° 19.

pres. Et des que il sont es berceulz, il sont norris el païs et aprennent touz langages, et sont enseigniez à craindre et à doubter leur seigneur sus toutes choses, et à obeïr li juques à la mort; et croient bien que par ceste obeissance il doivent venir à la joie de paradis, et dient que cil qui meurt en obediencia est saintefié comme angre <sup>1</sup>.

## VI.

Fol. 165 *d*. El non du pere et du filz et du saint esperit, amen. Ici coumence le Directoire, c'est à dire l'esdroitement ou voie droituriere à faire le passage de la terre sainte, ordené par un frere de l'ordre des prescheurs escrivant les choses veues et esprouvées miex que les choses oyes, au tres noble prince et seigneur mon seigneur Phelippe, roy de France, l'an de nostre seigneur mil .ccc. xxxii; et fu translaté en françois par Jehan de Vignay l'an mil cccxxxiii <sup>2</sup>.

Du saint propos de vostre hautesce, monseigneur le roy de France, en la court roumaine s'esjoïst et fait feste tout le monde par la renommée de vostre saint propos mouteplié; et pour ce est assavoir aussi comme .i. autre Machabée pourveu des souveraines choses, vous prenés la bataille de Dieu pour l'amour de la foy et pour la delivrance de la terre sacrée. . .

Fin (fol. 192 *d*) :

Il est ainsi des paiens que apres les victoires eues et les honneurs à eulz meismes, toy certes, monseigneur le roy, aïert il avec endrecement de cuer, avec ferveur de devotion, avec purté d'entencion, rendre gloire et honneur au roy immortel, invisible et seul Dieu, duquel tu dois atendre guerredon non pas monientel et terrien, mes perdurable et celestiel. Amen, Amen <sup>3</sup>.

## VII.

Fol. 192 *d*. — Cy commencement les chapitres et les croniques de Primat, et contiennent .iiii<sup>xx</sup>. chapitres. (Suit la table des chapitres.)

Fol. 194 *a*. Le premier chapitre. De Madame Blanche, royne, mere de saint Loys.

Vraïement la royne mere d'iceulz, qui avoit nom Madame Blanche et estoit seur du roy d'Espagne, laquelle estoit à acomparagier à Rebeque par sagesse et

<sup>1</sup> C'est l'abrégé de Plan-Carpin qui se trouve dans le livre XXXI (ou XXXII, selon les éditions) du Miroir historial de Vincent de Beauvais.

<sup>2</sup> Ici se place une miniature où l'on voit le frere mineur, auteur de cet ouvrage, présentant son livre au roi.

<sup>3</sup> Voy. sur cet ouvrage M. d'Avezac, introd. à Plan-Carpin, p. 414-416, et Quéatif et Échard, I, 571. On ne connaît pas d'autre exemplaire de la traduction qu'en fit J. du Vignay.

par suttillece d'enging, gouverna en ce temps le royaume de France, et non pas par vertu feminine, mes vertueusement comme s'ele fust homme; si que pour alegier la douleur que ele avoit conceue de l'encheitivement de ses filz, les .ii. devant diz coutes ses filz furent envoiés à icele, les quiex firent tant par les perilz de mer et de terre que il entrerent en France et vindrent à leur mere, et l'acolerent <sup>1</sup>. Mes avant que il partissent de là mer, Guillaume abbé et le couvent du benoit saint Denis en France, avec les autres couvens de leur moines, ainsi comme ceus qui sont tenus par une prerogative, c'est à dire comme par une seigneurie d'amor à obeïr as roys de France, avoient envoié le chantre de l'eglise et le tiers prieur comme mesages sollempnielz à visiter le roy et à enquerre de son estat. Le[s]quelz le roy reçut à especial joie, comme mesage de son patron; et pour ce que il estoient lassés de si grant voiage, il les retint longuement avec soy, et leur offri dons et monnoie, mes il ne les voudrent recevoir. Et apres ce, quant il s'en voudrent venir, il leur donna congïé et les renvoia à leur lieu propre. Et par la grace de Dieu qui les menoit il nagierent à veles estendues parmi les robeurs de mer, et s'en vindrent sains et drus el royaume de France; et retournerent à leur eglyse et raconterent à l'abbé et au couvent ce que il avoient fait et comment il estoit au roy <sup>2</sup>.

GUILLAUME DE NANGIS

(Rec. des Hist. de France, XX, 414).

*Item, incidentia de bello quod fuit in Anglia inter regem Henricum et Simonem de Monteforti.*

Anno Domini M. CC. LXIII. erat in Anglia, non tamen de Anglia, sed de Francia ducens originem, vir in armis strenuus et armorum peritia callidissimus, Simon de Monteforti, Simonis senioris de Monteforti comitis, viri christianissimi et æque in armis strenuissimi, filius, qui in expugnando Albigensium hæreticam pravitatem, in obsidione Tholosæ civitatis, ictu mangonelli interiit, et ad Dominum tanquam martyr, ut creditur, transmigravit. Idem vero Simon, filius ejus, comitatum Leucestræ in Anglia possidens, sororem regis Angliæ Henrici desponsaverat, ex qua quinque filios, Henricum, Simonem, Richardum, Guidonem et Almaricum, ac unam filiam

PRIMAT

(Manuscrit, fol. 198 c).

*Le X<sup>e</sup> chapitre, du contens du roy d'Engleterre et du conte Symon de Montfort pour une constitution que il firent.*

En celi temps ou environ estoit en Engleterre, mes il n'en estoit pas né, mes estoit du lignage de France, c'est assavoir homme noble en lignage et en armes, et sage et subtil en l'escience des armes, Symon de Montfort, fils de noble home Symon conte de Montfort, le viel homme tres crestien, et semblablement noble el fait des armes, le quel père, en combatant soi contre la mauvestié des hereges d'Albigois, fu mort el siege de Thoulouse du coup d'un mangonnel; et, si comme l'en croit, il trespasa à Dieu aussi comme martyr. Et celi Symon son filz pourseoit la conté de Leucestre par droit de heritage, et avoit espousé la suer de Henri roy d'Engleterre; et en avoit

<sup>1</sup> «Alfonsum vero Pictavensem et Carolum Andegavensem, comites, videlicet fratres suos, ad reginam matrem suam consolandam duxit in Franciam remittendos.» (Vincent de Beauvais, *Spec. hist.* l. XXXI, cap. cii. — Guill. de Nangis, *Gesta S. Lud.* — D. Bouq. XX, 382.) Cette phrase termine ce que Vincent rapporte de saint Louis.

<sup>2</sup> Cette visite faite à saint Louis par deux moines de Saint-Denis est racontée, mais en moins de phrases, par Guill. de Nangis, dans sa Chronique. — D. Bouq. XX, 555, A.

possidebat. Accidit autem in illo tempore quod rex Angliæ, barones et prælati, unanimiter consentirent in quandam constitutionem ad utilitatem reipublicæ, ut dicebant, et illam juramenti robore firmaverunt. Coactus vero dictus Simon eandem constitutionem consimiliter juramento firmare, respondit omnibus quod quicquid alii postea facerent, nullo modo deinceps quod petebant ab ipso frangeret juramentum. Cum igitur postea rex ipse barones et prælati præfatam juramentum cum dicta constitutione unanimiter irritassent, et in nihilum revocassent, Simonem ad hoc idem faciendum compellere nitentur. Sed ipse, sicut prædixerat, juramenti dignitatem inviolabiliter observans, propter hoc inter ipsos dissensionis et guerræ materiam ministravit.

.v. nobles filz et une fille, c'estoit Henri, Symon, Richart, Guy et Almauri. Et donc avint que le roy, les barons et les prelaz s'estoient consentu [ensemble à une constitution pour le profit]<sup>1</sup> du commun, si comme il disoient, et la confermerent par force de leur seremens. Et quant celi Symon fu contraint par son serement à la confermer, il respondi à touz que se il la juroit, que que les autres feissent, il n'enfroisseroit point d'ore en avant son serement en nule meniere. La quel chose ainsi faite, celi roy, les barons et les prelas, d'un commun acort anienterent celi serement et la dite constitution du tout en tout, et en contraignoient le dit Symon à faire aussi. Mes, si comme il avoit avant dit, garda sanz corrompre la dignité de son serement; et ceste chose fu la première mocion et le commencement de la guerre et de la discention d'entre euls.

Fol. 219 d. XXXIX. De la mort du roy et de la venue de son frère Karles, roy de Secille.

Le roy de France, si comme il est dit par dessus, estoit forment malade de fievre et de flun, et fu si grevé de maladie que la nuit du samedi devant dit les medecins furent du tout desesperes de sa guerison. Et environ celle mienuit il fut oint de la derreniere onction de frere Gieffroy de Biaulieu; et au matin, par la volenté de Dieu, la fievre s'alenti .i. poi, si que il reprist son esperit. Et ja soit ce que moult souvent et .i. poi avant il eust receu le corps Nostre Seigneur Jhesu Crist, il requist que li aportast celi de qui il estoit porté et soutenu. Et adonques il se sourdi contre son tres noble createur et issi de son lit, et vesti sa chemise et son mantel dessus, et puis dist son confiteor à tres grant devotion, si comme il avoit acoustumé, et encore à greigneur, et bati sa poitrine et reçut son sauveur à lermes et à pleurs. Et quant il ot ce fait, il fu en travail de sa fievre plus fort qu'il n'avoit acoustumé toute celle nuit et le jour ensuivant. Le lundi ensuivant une galie vint au port environ l'eure de prime, qui estoit au roy de Cecille; et cil qui l'amenioient distrent que le roy de Secile viendroit li et ses nez environ l'eure de nonne. Et les chambellens si porterent celle nouvelle au roy le plus tost que il porent, et cuidierent que par si joieuses nouvelles il fust aucun poy allegié de sa maladie et de ses douleurs. Et le roy ouvri les yeux quant il li distrent, et dient que il commença à rire, mais il estoit ja si prez de la mort que il ne pavoit son courage acliner à nulle leesce. Et que plus, si comme cil qui

<sup>1</sup> Les mots placés entre crochets manquent dans le manuscrit et sont ainsi restitués par M. de Wailly.

menaient la galie avoient dit du roy de Secille, ainsi avint, car il vint au port de Thunes à l'eure de nonne, et il avoit esté avant tant désirré de touz. Et si comme il se hastoit de descendre de la nef, la tres felonnesse et hardie Atropos ne doubta pas rompre en nulle maniere et le fil et la vie du tres noble roy des Frans, et le frere n'estoit pas loing de la chambre de son frere par la tierce partie d'une lieue quand celi tres debonnaire roy mist hors l'esperit et se endormi beneurement en Nostre Seigneur si comme nous croion. O! comme ce fu merveilleuse condition de fortune, laquelle aucune fois donne les aventures contraires; et en une seule heure, car en celui meimes moment que douleur et tristesse fu commencie en l'ost pour la mort de l'un, nouvelle joie et nouvelle leesce fu denoncée de tout le pueple environ le rivage pour la venue de l'autre. Et vraiment nul ne porroit dire ne raconter combien grant multitude la compaignie il y avoit et de l'un pueple et de l'autre, qui couraient au rivage de la mer, car il y en avoit tant que il s'entre agraventoient les uns les autres. Et les mariniers criaient aus estrivées, et le pueple l'un aprez l'autre : « Vive le roy, vive! » Et les François criaient : « Bien viengne nostre roy, notre conditeur et meneur, nostre esperance, nostre joie et nostre force contre les aguès de noz anemis ». Et ainsi tout l'ost s'esjoissoit merveilleusement de sa venue. Et si com le pueple convoioit ainsi le roy de Sezille avant que il venist aus tentes, l'en li dist la mort de son frere le roy, le tres be-neuré crestien, lequel fu dolent tres parfaitement, mais par le grant courage et la fermeté de son cuer, il refraint sa douleur dedenz soy et n'en fist nul semblant par dehors, mais s'en alla premierement à la tente du conte de Poitiers, son frere, qui estoit adonques present aveuques li, et quant il ot là esté aucun poi de temps, il entra en la tente de Monseigneur Phelipe son neveu, qui n'estoit encore pas commencié à garir à plain de sa maladie, et ne savoit encore nulle chose de la mort son pere. Et quant il l'ot veu et il l'ot conforté par douces paroles, si comme il appartient, il s'entourna au desrenier en la chambre où son frere estoit, duquel le corps gisoit sanz ame. Et messire Pierre le chambellenc alla devant, et il entra adonques après, avec moult poy de gent qui estoient bien en ses familiaires. Et tantost il se estendi à terre, emprez le corps, et fist son oroison à sangloux et à lermes, et s'en alla juques aus piez du mort qui là gesoit, et baisa les piez d'icelui à grans sangloux et à grans lermes; et donc fu levé d'illuec à force de ceulz qui là estoient. Et donc l'en li donna une touaille et de l'eau, et lava ses mains et son visage, et essuia ses ieux qui estoient amoistis de lermes, se il appartient à croire que tant noble cuer et tant noble et puissant corps qui avoit vertu de jaiant preist aucun poy en plourant la maniere de fame. Mais il est à croire que oil, pour pitié et nature de sanc. Et donc issi il de la chambre sanz ce que il aparut en viaire nul signe de tristesse, ou se il y aparut, si fusce moult poy.....

Fol. 235 d. LV. Comment les treves furent données <sup>1</sup>.

Adoncques le roy et nos princes se consentirent aus treves, si comme dit est, mais ce fu aussi comme sus .i. accort de pais faite par certaines condicions. Et de ce

<sup>1</sup> Voici ce que dit au sujet du même traité Guillaume de Nangis,

1° Dans la Vie de saint Louis et de Philippe III : « Rege igitur Franciæ, cunctisque principibus qui secum erant, treugis, ut dictum est, et quasi cujusdam pacis conditionibus consentientibus, fuit inter eos et regem Tunicii taliter ordinatum. Scilicet quod pensæ,



Iu ordené en tel maniere entre noz gens et le roy de Thunes; et tout premierement que en toutes les citez et les nobles lieux du royaume de Thunes et en toutes les terres subjectes au royaume et qui y seroient en subjection, d'ores en avant prestres et religieux aroient eglises et edifices et cymentieres, et habiteroient es dis lieux sollempnelment et en pais, et sonneroient communement leur campanes et celebrent le divin service, et feroient en commun l'office de predication, et feroient et amenisteroient les sacremens de l'eglise aus crestiens qui là habiteroient. Et aprez ce, que tous les crestiens qui seront amis ou subgez du roy et des barons, seront sauz et seurs en biens et en personnes, en alant et en venant et en demourant en toute la terre du royaume de Thunes que le roy tient et tendra, et porront aler et venir franchement parmi la terre en quel lieu que il plaira à eulz. Et que tous les anemis des roys et des barons et leurs traytres seroient tantost chasciez hors de celi royaume et n'y seroient en nulle maniere receuz ne soustenuz d'ores en avant. Et aveuques ce, tous les marcheans crestiens qui sont el royaume de Thunes, et tous leurs biens qui estoient arrestez pour l'occasion de ceste presente guerre, seroient delivres et s'en porroient aler où il vouldroient, sanz nul destourbier. Et que tout ce que l'en devoit aux marcheans et à touz les autres crestiens el royaume, soit du roy de Thunes, soit de quelconques autres, seroient païé aus diz creanciers. De rechief, tous les crestiens qui estoient detenus en chetivoison, fust es chartres du roy de Thunes ou d'autre quelconque personne, es terres subjectes au roy de Thunes, seroient delivres et laissiées quittement en quel part que il voldroient. Et de rechief, que Federic d'Espagne et Federic Lauce et tous les

quas rex Franciæ et barones in via fecerant, deberent sibi totaliter in auro purissimo restitui; et decennes treugæ nulla interruptione decisæ usque ad præfixum terminum utrinque firmiter observari. Fuit etiam postea additum quod portus Tunarum tantis servitutis conditionibus oneratus, qui commeantes mercatores gravibus exactionibus opprimebat, tantæ immunitatis et libertatis de cetero fieret, quod omnes mercatores qui ad portum confluerent vel transirent ulterius, cujuscumque mercimoniam forent, nihil omnino solvere tenerentur. Omnes enim antea rerum omnium quas in navibus deferebant, nullo remedio vel exceptione suffragante, regi Tunarum partem decimam tributi nomine persolvebant. Fuit etiam ordinatum quod rex Tunarum regi Siciliæ tributum quod in thesauris suis antecessores sui percipere consueverant, persolveret annuatim. Erat autem in urbe Tunarum multitudo Christianorum, jugo tamen servitutis Sarracenorum oppressa, et fratrum prædicatorum congregatio ac ecclesiæ constructæ in quibus fideles quotidie confluebant. Quos omnes ex sui regis præcepto Sarraceni captos incarceraverant, cum fines suos intravisse Francorum exercitum cognovissent. Isti omnes ex pacto, non solum a carceribus liberantur, sed a servitutis conditionibus immunes, ut ritum christianæ religionis exerceant, permittuntur. Treugarum ergo prædescriptis conditionibus certis captionibus utrinque roboratis, et auri polliciti summa pro parte maxima jam soluta, usus armorum deponitur, et secure Sarracenorum magnates et humiles inter nostros spatiatum veniunt, mercatum victualium offerentes. (*Histor. de Fr. XX, 478.*)

2° Dans la chronique : « Ad ultimum autem, cum vidissent quod Christiani, machinis paratis et variis instrumentis ad pugnandum necessariis, Thunicium per terram et aquam intenderent oppugnare, timore perterriti, pacta cum nostris facere tentaverunt; inter quæ dicuntur hæc fuisse præcipua : scilicet, ut omnes Christiani, qui in regno Thunicii captivi tenebantur, libere redderentur, et quod, monasteriis ad honorem Christi per omnes civitates regni illius constructis, fides christiana per quoscumque prædicatores catholicos prædicaretur, et baptizarentur volentes pacifice baptizari; atque solutis expensis quas ibi reges fecerant et barones, rex Thunicii tributum solitum regi Siciliæ debitum restauraret. » (*Ibid. XX, 563.*)

autres anemis et traytres du roy de Secile et de ses hoirs presens et à venir seroient boutez hors du royaume et de la poosté de toute la terre subjete au roy de Thunes ; ne doresnavant il ne seroient receus el dit royaume ne en la seignorie, mais seroient mis et boutez hors de toute leur force, et seroient mis en la chartre, si il revenoient. De rechef, le roy de Thunes paiera pour les damages fais au roy de Secile et pour les despens fais des autres roys et des princes et des barons de l'ost par .ii°. fois .x. mille onces d'or<sup>1</sup>, desquelles la moitié fu paiée en present, et de l'autre moitié il bailla pleiges les marcheanz à paier à .ii. ans. Et aveuques ce le roy de Thunes rendi au roy de Secille le treuage de .v. anz ja passez. Et fu acordé que doresnavant il li paieroit chascun an le treuage double. Et ces treves données entre le roy de Secille et le roy de Thunes dureront .xv. ans, sus telle con-dicion que quant le quinziesme an sera venu, que il sera en la volonté du roy de Secile ou de ses hoirs d'enfraindre les treves ou de confermer les à temps certain ou à perpetuité.

Quant les treves devant dites furent confirmées par les dites conditions, et certaines cautions furent données d'une part et d'autre, et la somme de l'or qui estoit promise ot esté paiée pour la greigneur partie, les armes furent mises jus et les assauz accoustumez appaisiez et transmuez en paisibleté de temps. Et les Sarrazins granz et petis se venoient seurement esbatre et esbanoier entre noz genz, et leur offroient les simples gens des viandes et de la vitaille à vendre.

GUILL. DE NANGIS

(*Rec. des Hist. de France*, XX, 494).

PRIMAT

(Fol. 244 b).

LXIII. *Du concile celebré à Lyons par pappe Gringoire, et du mariage du roy à la suer du duc de Breiban.*

Anno Domini M. CC. LXXIII. fuit dies concilii assignata in calendis Maii ; et pluribus sessionibus habitis, duravit concilium usque ad festum beatæ Mariæ Magdalenæ. In quo concilio multa utilia statuta fuerunt ; scilicet de electione summi pontificis et statu ecclesiæ universalis. Et propter subsidium terræ sanctæ fuit concessa decima a prælatis et procuratoribus capitulorum et ecclesiarum usque ad sex annos. Circa finem concilii, venerunt Græcorum et Tartarorum nuntii solemnes.

Qui Græci ad unitatem ecclesiæ redire promittentes, in signum hujus rei Spiritum sanctum a Patre et Filio con-

En l'an de Nostre Seigneur, qui fut l'an mil CC.LXXIII., general concile fu fait et celebré à Lyons sus le Rosne par Gringoire pappe le disieme, ne l'en ne se recorde point que onques autrefois nul si grant concille ne si general fust celebré en nulle partie, et à ce concile envoya l'eglise d'Orient, c'est assavoir ceulz de Grece, plusieurs des prelas de la terre, comme messages sollempnez, si comme ils disoient, et prometoient que du tout en tout, d'ores en avant, il obeiroient à l'eglise sainte de Romme, et comme à vraie mere catholique, c'est assavoir sur tous les articles de la foy. Et avant celi concille il n'avoient

<sup>1</sup> Le traité traduit par S. de Sacy (*Acad. des Inscr.* IX, 4) portant 210,000 onces d'or, il faut sans doute lire dans le texte de Primat, au moyen d'une simple transposition : « .ii°. .x. fois mille. » Ce chiffre est d'ailleurs confirmé par d'autres textes (voir par ex. *Histor. de Fr.* XXI, 177, J).

fessi sunt procedere, symbolumque apostolorum in communi concilio solemniter decantaverunt.

In eodem concilio plures ordines mendicantes sunt quassati, et bigami qui tonsuram clericalem tunc temporis deferebant de cetero ferre prohibiti sunt, ac uti privilegio clericali. Numerus vero prælatorum qui ad hoc concilium interfuerunt, quingenti episcopi, sexaginta abbates et alii prælati circa mille. Eodem anno, cum rediret de concilio, Petrus de Charni, archiepiscopus Senonensis, defunctus est, et successit eidem magister Gilo Cornuti, præcentor ecclesiæ Senonensis.

*De secunda uxore quam accepit Philippus rex, et de morte regis Navarra Henrici.*

Anno ultimo prænotato, Philippus rex Franciæ, die Martis infra octavas Assumptionis Beatæ Mariæ virginis matris Domini, duxit in uxorem apud Vicenas juxta Parisius Mariam, puellam nobilem, filiam Henrici quondam ducis Brabantia, ex filia ducis Hugonis Burgundiæ, et sororem Joannis tunc Brabantia ducis.

point le credo des apostres, ne ne creioient point que le Saint Esperit procedast egaument du Pere et du Filz, ne n'avoient point quiconque vult. Et en celi concille il reçurent ces choses, et promistrent fermement que toute l'eglise d'Orient ensuivroit et tendroit d'ores en avant toutes ces choses et ce saint enseingnement. Mais aucuns furent qui crurent mieux que pover les eust plus contrainz de venir à celi concille que ne fist la devote amour de tenir ces sains enseingemens. Et il avoient oy, c'est assavoir ceulx d'Orient, que un tres-noble concile seroit celebré en l'eglise d'Occident sus reformer les articles de la foy, et pour savoir se aucune chose non due et desordenée estoit avenue en aucun lieu, et si se doubtoient que le pappe par aventure ne envoiast à eulz l'esfors des vrais catholiques pour vengier le descort que il faisoient sur les devant diz articles, mais quel chose que il en aient fait aprez, toutes fois le promistrent il à faire par toute l'eglise d'Orient. Et à celi concille vindrent les messages des Tartariens, et à leur requeste il furent illueques baptiziez en sains fons; mais Dieu scet bien à quel intencion il le firent.

L'année ensuiant, le roy Phelippe espousa fame tres noble pucelle Marie, sueur du duc de Breiban, environ la feste de l'Assumption Nostre Dame, au bois de Vicennes, et en l'anée ensuiant, el jour de l'Assumpcion Nostre Dame Vierge Marie, il la fit couronner sollempnelment à Paris en la presence à bien de touz les nobles hommes du royaume de France.

### VIII.

Fol. 252. Comment li Philistien s'assemblerent en bataille encontre Israel, et mistrent leur herberges entre Sacroch et Mecha, et Saul et leur hommes d'Israel mistrent leur tentes et assemblerent pour combatre aus Philistiens en la valée de Therebinth...

Fin (fol. 267) : Lors fu li roys moult courouciez; si fist le prophete  
mettre en chartre, et reparra en Samarie moult courouciez  
et dolenz de gront maniere.

*Ci finent plusieurs batailles des roys d'Israel encontre les  
Philistins et les Assyriens.*

E

ADDIT. 16,955.

THESEUS <sup>1</sup>

- .....  
.....
- Fol. 5. « Entendez envers moy, noble dame de pris,  
Je vous dis pour certain, ne le creez envis,  
Que je viens d'un tel lieu où le roy vo maris  
Vous a jugie à mort veiant tous ses marchis,  
Et dist que Theseus si n'est mie son filz,  
Et qu'un nain l'engendra, si que prenez advis,  
Car s'on vous treuve cy ains que il soit midis  
Sera le corps de vous essillié et bruys.  
Pour une courtoisie que j'euz de vous jadis  
Le vous suy venu dire, dont au roy ai mespris. »  
Quant la royne l'ouyt [et] ses motz et ses dis,  
D'angoisse s'est pasmée, moult fu son cuer faillis;  
Et quant se redressa la dame que je dis,  
A une chamberiere s'escria à hault cris :  
« Amie ! allons nous ent, si laissons le pays. »  
.....  
.....
- Fol. 7. Seigneurs, oyez ystoire dont ly vers sont plaisant;  
Se n'est mie mençonge : on le treuve lisant;  
Si en est mieulx prisée et bien est afferrant,  
Et meïsmes le roy de France l'autriant  
Pour le bien et l'ouneur qui lui va concevant  
L'a faict mettre en paincture, si scevent moult de gens  
En la sale à Saint-Pol où il va repairant,  
Ou ly duc et ly conte, chevalier et sergent,  
Arcevesques, evesques, abbez [et] noir et blanc,  
Roynes [et] duchesses, pucelettes sachant,  
Escuiers et bourgeois et les gens mendiant,  
Le pevent bien veoir là endroit aparant;

<sup>1</sup> Je commence au cinquième feuillet parce que les quatre premiers sont aux trois quarts détruits. Il y a d'autres lacunes dans le courant du volume. Dans son état actuel ce manuscrit contient près de 15,000 vers.

C'est du ber Theseus de Coulongue la grant  
Qui devint en beauté de corps et de semblant.  
Ce miracle y fit Dieu pour l'enfant (*sic*),  
Car preux fu et hardy et ot le cuer vaillant,  
Moult essaucha la loy Jhesu le roy amant<sup>1</sup>.  
Et amendry la loy Mahon et Tervagant;  
Fol. 7 verso. Puis fit maint hardement et autre fait vaillant  
Et pour Flore de Romme fille Esmere le grant  
Emprint grant hardement, s'en ot afaire grant  
Et en terre et en mer maint dommaige pesant.  
La pucelle conquist par un aigle luisant  
Où il se fit porter, par un ytel couvenant  
Qu'en l'aigle estoit entré, que nul ne l'aloit veant.  
Se lui fit fere amours qui deçoit maint amant.  
Pour ceste damoisele dont je vous vois parlant  
Endura maint tourment si com m'ores contant  
Huymais pourrez ouyr ung gracieux romant,  
Je croy que de meilleur n'oystes onc lisant.

F

PIERRE BERCHEURE.

(Traduction de Tite-Live.)

TEXTE FRANÇAIS.

(Bibl. imp. fr. 31.)

A prince de tres souveraine excellence, Jehan roy de France, par la grace divine, frere Pierre Bertheure, son petit serviteur, prieur à present de Saint-Eloy de Paris, toute humble reverence et subgection. C'est tout certain, tres-souverain seigneur, que tout excellent prince de tant comme il a l'engin plus cler voyant et de plus noble et vive qualité, de tant veult il plus volentiers encerchier et sçavoir les vertueus fais et les notables euvres des

TEXTE CATALAN.

(Harl. 4893.)

Al princep de molt gran excellencia, Johan rey de França, per la divinal gracia ffrare Pere Bertor, son petit servidor, prior a present de sent Aloy de Paris, ab tota humil reverencia e subjectio. Aço estot cert, molt sobiran senyor, que tots excellents princeps de tot en tant com ell ha lo engeyn pus clar veent e de pus nobla e viva qualitat, de tant vol ell plus exercitar los virtuosos fets, e saber les notables obres dels princeps antichs, e los sabers d'armes, rahons e

<sup>1</sup> On sait que la forme correcte de cette expression est *raemant* (rachetant, rédempteur) : *li peres raemans* (*Raoul de Cambrai*, p. 154); *por Dieu le raement* (*ibid.* p. 98 et 145); *Jhesus li raemant* (*Huon de Bordeaux*, v. 4713); *le pere raemant* (*ibid.* v. 1347), etc. On a pu dire aussi *roiamans*, simple variante du même mot (*Amis et Amiles*, v. 3138, *Huon de Bordeaux*, v. 2939, etc.); mais dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, on ne trouve plus que *roi* ou *roy amant*, en deux mots, d'où l'on doit conclure que le sens de cette expression s'était perdu; c'est le cas ici, comme dans la première partie de *Doon de Mayence* (v. 1754 et 2691), dans *Hugues Capet* (v. 3137, 4267, etc.) et dans tous les poèmes du même temps.

princes anciens, et les sens d'armes, raisons et industries par lesquelles ilz conquistrent jadis les pays et les terres, edifierent empires et gouvernement et tindrent par grans successions et par longues durées, affin que par semblable guise, ilz peussent leurs terres deffendre et gouverner, et les estranges posseder et conquerre en aidant leurs amis et degreuer leurs ennemis, et deffendre leurs subgies et aider leurs amis. Ce fut donc la cause, prince tres-redoubté, que le peuple roumain entre tous aultres peuples qui par vertu de constance et de sens et par puissance d'euvres chevalereusez ont leurs armes portées et conquesté empires et royaumes pour eulz et pour leur ost bien esté sur tous li souverains et li plus excellent, si comme assez appert en ce que eulz qui ou temps du commencement furent une seule cité assez povre et petite, sceurent tant faire par armez vertueuses continuées par sens et par labeurs que ilz conquistrent la rondesse du monde. Et pour ce à leurs fais merueilleux pevent tous princes prendre exemples notables es choses dessus dites. Ainssi doncques, tres excellent seigneur, me commandastes vous que les trois decades de Titus Livius, lesquelles sont contenues les hystoires roumaines, je translatasse de latin en françois...

industries per lesquals ells conquista-  
ren antiguamen les terres, e hediffica-  
ren imperis romans e realmes, e los  
fundaren e tresqueren e deffensaren e  
governaren e tengueren per grans suc-  
cessions e per longues durades affi que  
per semblants guises ells poguessen les  
lurs deffendre e governar, e les stranges  
conquerir e possehir en manera deguda  
a greugar lurs enemichs e deffendre  
lurs amichs sotsmeses e aydar los. Açò  
fo donchs la causa, princep molt redob-  
table, que vos entrels altres princeps ha-  
vets lo engin molt noble, considerarat  
que lo poble [de] Roma entre tots altres  
pobles qui per virtut de constancia e de  
seny e per poder de obres cavalleroses  
han lur armes portades en regions  
stranges e conquistats imperis e reynes  
per si mateix e per los lurs han be stat  
axi sobré tots los sobirans e pus excel-  
lents, axi com assats appar en açò que  
ells qui al commencement foren una  
sola ciutat assats pobre e petita, saberen  
tant fer per armes virtuosos continuades  
per industria e per trebayll que ells  
conquistaren la redonesa del mon, e  
que per açò de lurs affers o fets mara-  
vellosos poden tots princeps pendre  
exemples notables en les coses dessus  
dites. Axi donchs, molt excellent  
senyor, me manats vos que les .iii. de-  
cades de Titus Livius, en les quals son  
continuades les ystories romanes, yo  
transatadas de lati en franceses...

## DEUXIÈME RAPPORT.

### II.

#### DURHAM.

Paris, octobre 1866.

Monsieur le Ministre,

La ville de Durham renferme deux bibliothèques : celle du Chapitre, et celle de l'évêque Cosin<sup>1</sup>, qui appartient à l'Université. La première, qui est de beaucoup la plus importante, possède un catalogue imprimé de ses manuscrits<sup>2</sup>. M. Francisque Michel y prit copie en 1836 de la Chronique de Jordan Fantosme, qu'il a depuis publiée deux fois<sup>3</sup>. Il signala dans le manuscrit qui la lui avait fournie (C. iv. 27) l'Histoire des Anglais, de Geffrei Gaimar, et un bon texte du *Brut* de Wace, dont il a donné quelques extraits dans son Rapport<sup>4</sup>. Je n'avais pas à m'occuper de ce manuscrit, déjà suffisamment connu, mais j'examinai avec soin le volume coté C. iv. 27. B, qui, selon M. Fr. Michel, « contient une copie du roman d'Alexandre, du xiv<sup>e</sup> siècle et sans intérêt<sup>5</sup>. » C'est un exemplaire de la version de Thomas de Kent, dont on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un seul manuscrit, celui de la Bibliothèque impériale, fonds La Vallière, n<sup>o</sup> 45. L'*Alexandre* de Thomas de Kent, non-seulement est inédit, mais même n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune étude approfondie. Van Praët lui a consacré quelques lignes dans le catalogue des manuscrits du duc de La Vallière<sup>6</sup>, et Legrand d'Aussy en a donné une notice assez étendue<sup>7</sup>, mais qui est loin de fournir une réponse suffisante aux questions que soulève ce roman. Depuis lors, aucune recherche

<sup>1</sup> Cosin († 15 janvier 1671) fut un bibliophile distingué. (Voir Surtees, *The History and antiquities of the county of Durham*, I, cx.)

<sup>2</sup> *Codicum mancriptorum ecclesie cathedralis Dunelmensis catalogus classicus descriptus* a Thoma Rud. Dunelmis; 1825. In-fol.

<sup>3</sup> En 1840 pour la *Surtees Society*, et en 1844 dans les *Documents inédits*, à la suite de la *Chronique des ducs de Normandie*, de Benoit.

<sup>4</sup> *Rapports au Ministre*, p. 219 et suiv.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 210.

<sup>6</sup> II, 158, n<sup>o</sup> 2702.

<sup>7</sup> *Notices et extraits des manuscrits*, V, 122-130. C'est le ms. La Vallière que Legrand d'Aussy désigne par le n<sup>o</sup> 7190-6.

originale n'a été faite sur Thomas de Kent, et l'abbé de La Rue<sup>1</sup> et Weber<sup>2</sup> ne le citent que d'après Legrand d'Aussy ou même d'après le catalogue de La Vallière. Il reste encore à déterminer exactement les sources auxquelles il a puisé, et notamment l'étendue des emprunts qu'il a faits à ses devanciers Lambert le Tort et Alexandre de Bernay, et à faire le départ de ce qui lui appartient et de ce qui doit être attribué à ses copistes, entre les incorrections de tout genre qu'offrent les deux exemplaires de son œuvre. Cette dernière recherche, entreprise à l'aide d'un seul manuscrit, eût difficilement pu aboutir à des résultats certains; on peut croire que les variantes très-nombreuses du manuscrit de Durham permettront de restituer avec assez de certitude la leçon originale, et en même temps de retrouver, sous les modifications dues aux scribes, le langage et la versification de Thomas de Kent. Pour qu'on puisse juger du nombre et de la valeur des variantes qu'offre le manuscrit de Durham, je publie ci-après les quatre-vingts premiers vers de ce manuscrit, et j'y joins en note les leçons différentes du manuscrit de Paris. (Appendice A.)

Je signalerai encore parmi les manuscrits de la bibliothèque du Chapitre la traduction d'un ample commentaire sur le Psautier (A. II. 11). L'exemplaire est magnifique : il se compose de trois volumes in-folio, dont l'écriture accuse les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, sinon la fin du XII<sup>e</sup>. Ces volumes contiennent, le premier 142, le second 213, le troisième 275 feuillets; ce dernier est d'un plus grand format que les autres et d'une écriture plus grosse. J'ai transcrit, à titre de spécimen, la première colonne de ce texte. (Appendice B.)

Le manuscrit V. II. 17 de la bibliothèque de l'évêque Cosin n'est pas inconnu. M. Fr. Michel en a publié une centaine de vers<sup>3</sup>. Toutefois, l'utilité que ce manuscrit peut offrir au recueil des *Anciens Poètes de la France* m'a déterminé à l'étudier de très-près. Il renferme deux chansons de gestes : celle d'*Anséis* et celle d'*Ogier*, l'une et l'autre incomplètes. L'*Anséis* a 9,600 vers, l'*Ogier* 12,640. Au premier de ces poèmes manquent environ les 1,430 premiers vers; au second les 400 derniers. Ces deux textes ont été transcrits au XIII<sup>e</sup> siècle et en France, comme la langue le montre

<sup>1</sup> *Metrical romances*, I, xxv.

<sup>2</sup> *Essais historiques sur les bardes, jongleurs et trouvères*, II.

<sup>3</sup> *Rapports au Ministre*, p. 238-242.



assez, mais non par le même scribe. Ce sont deux manuscrits réunis sous la même couverture.

Une nouvelle copie de l'*Anséis*, fût-elle excellente comme celle de Durham, ne saurait offrir un grand intérêt, parce qu'on possède déjà trois bons manuscrits de ce poème<sup>1</sup>, sans parler d'un quatrième, qui a été exécuté par un scribe italien<sup>2</sup>, et de deux feuillets isolés ayant fait partie d'un cinquième manuscrit<sup>3</sup>. Tous offrent une version identique<sup>4</sup>.

Au contraire, un nouvel élément pour la critique du texte d'*Ogier* ne peut être que bienvenu. A la vérité, on en connaît déjà quatre manuscrits, outre celui de Durham<sup>5</sup>; mais tous, sauf un, celui de Tours, sont incomplets ou médiocres. Une bonne leçon du même roman mérite donc d'être signalée et étudiée.

J'ai pris quatre extraits du manuscrit de la bibliothèque Cosin; je les publie ci-après en appendice, y laissant à dessein subsister les leçons fautives. J'y ai joint, autant que je l'ai pu, la comparaison des autres textes, afin qu'on puisse bien en concevoir le rapport. Voici comment ces divers textes peuvent être classés.

Le plus ancien, du moins celui qui paraît avoir conservé le plus de traces de la version primitive, est celui de Tours. Mainte fois il indique par quelques vers une idée ou une situation que les autres manuscrits développent longuement. On en verra la preuve<sup>6</sup> dans les notes qui accompagnent les extraits publiés à l'Appendice.

Par rapport à ce manuscrit, qui me semble être la rédaction de Raimbert dans sa forme la plus pure, les quatre autres manuscrits constituent une seule classe, où cependant chacun se distingue par des traits particuliers. On peut dire qu'en général ils s'accordent dans les divergences qui les séparent du manuscrit

<sup>1</sup> Bibl. imp. fonds fr. 793 (anc. 7191), et 12548 (anc. suppl. fr. 540<sup>5</sup>); le troisième est à Lyon, à la bibliothèque du Palais des Arts.

<sup>2</sup> Bibl. imp. fr. 1598 (anc. 7618).

<sup>3</sup> A la fin du ms. Bibl. imp. fr. 368 (anc. 6985). Ce fragment comprend 1,650 vers.

<sup>4</sup> C'est sans fondement qu'Amaury-Duval a prétendu (*Hist. litt.* XIX, 653-654) que le ms. italianisé 7618 (maintenant fr. 1598) contient une rédaction particulière. Cette assertion erronée a été reproduite par M. Gaston Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 494.

<sup>5</sup> Bibl. imp. La Vall. 78, fr. 1583 (anc. 7608<sup>3</sup>, Cangé, 88); bibl. de Tours; bibl. de la faculté de médecine de Montpellier, 247.

<sup>6</sup> On la trouve déjà dans l'édition de M. Barrois en ce qui concerne le rapport du ms. de Tours, qui est la base de cette édition, et du ms. La Vallière, dont elle donne presque toutes les variantes.

de Tours; mais on ne saurait, sans les avoir comparés d'un bout à l'autre, déterminer celui qui s'en éloigne le moins. Il semble que ce soit le manuscrit de Montpellier<sup>1</sup>, et toutefois le manuscrit La Vallière a l'avantage sur un point au moins. Il est le seul, avec le manuscrit de Tours, où se soient conservés dix vers qui renferment une allusion très-précise à la retraite d'Ogier, allant se réfugier avec la veuve et les deux fils de Carloman auprès de Didier, roi des Lombards<sup>2</sup>; fait attesté par les témoignages les plus authentiques, et qui vraisemblablement était raconté tout au long dans la chanson primitive d'Ogier.

D'autre part, le manuscrit de Durham, envisagé au point de vue paléographique, a l'avantage d'être le plus ancien des quatre de sa classe; il paraît être à peu près du même temps que celui de Tours<sup>3</sup>. En tout cas, il est antérieur d'un siècle peut-être au manuscrit de Montpellier, qui, exécuté dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, offre une langue déjà très-altérée. Il est même plus ancien que le manuscrit La Vallière, qui paraît appartenir aux dernières années du xiii<sup>e</sup> siècle; il est aussi plus complet, car à celui-ci il manque environ 1,200 vers, et à celui-là 400 seulement.

Quant au manuscrit 1583, il n'a qu'une mince valeur. Il date du xv<sup>e</sup> siècle et contient la suite d'*Ogier*, qui fut imprimée plusieurs fois à la Renaissance. Cette leçon est à tous égards celle qui s'éloigne le plus de la rédaction de Raimbert; elle y ajoute parfois des vers et s'efforce, comme on le verra par quelques variantes que j'en ai données, de corriger les assonances, surtout dans les tirades masculines. En outre, par un dernier malheur, il se trouve qu'un grand nombre des feuillets de ce volume, qui est en papier, ont été détruits par l'action corrosive de l'encre.

Somme toute, l'*Ogier* de la bibliothèque de l'évêque de Cosin, bien qu'inférieur à la leçon de Tours, est cependant l'un des meilleurs manuscrits que nous possédions de cette remarquable chanson de geste. (Appendice C.)

<sup>1</sup> Je n'oserais rien affirmer à cet égard, n'ayant de ce ms. qu'une connaissance imparfaite.

<sup>2</sup> Voy. l'édition de M. Barrois, v. 4423-4429, et Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 308.

<sup>3</sup> C'est à tort que M. Barrois (préface, p. LIV) attribue son ms. au xiv<sup>e</sup> siècle; le fac-simile joint à quelques exemplaires montre assez qu'il est bien du xiii<sup>e</sup> siècle.

APPENDICE.  
NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS  
CONSERVÉS À DURHAM.

---

A

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE. C. IV. 27. B.

THOMAS DE KENT, *le Roman d'Alexandre*<sup>1</sup>.

- Fol. 7. Cist siecles est culvert e perillus,  
Fort à ceus ky servent le haut rey glorius  
Qui pur sa gent dona le soen sanc precius;  
Si cum mester nous est il ait mercy de nous!  
5 Car vie d'ome est breve e le mond labrus,  
Deceivables à toz e à multz envius.  
Nequedent n'a el siecle nul si bosoignus  
Que alcun delit ne ait si trop n'est meseurous.  
Mult put estre dolent al jugement irus  
10 Au jour où tanz serront e tristes e pourous  
Qui pur sa char norir est en ceo mond penus,  
A ceo k'om entent est son quer desirus.  
Un deduit y chosi que mult est delitus,  
As tristes est confort e joie as dolerus  
15 E assuagement al mal as amerus.  
Deliter se put bien home chevalerus  
E tuit cil qui sunt de romanz coveitus.  
A envieuse gent sunt ly bon fet costus,  
Car joie e envoisure est doel as envius.  
20 Le mal le tient al quer, dont vient le dit Qustus;  
Autrement creveroit car tut est venimus.  
Si envius me reprent, seignors, ceo dy à vous :  
L'em mesprent bien sovent en ovre meins grevous.  
Mult par sereit ly home en ses fez eürous  
25 Quy à la foiz n'est repris des homes envius.  
Ore put qui voet oïr vers merveillus  
De Alisandre le roy, de Daire l'orgoillus,

<sup>1</sup> Ce ms. contient 201 feuillets; les quatre derniers sont presque entièrement détruits. En outre, trois feuillets ont été coupés après le fol. 118. Le ms. de Paris (La Vall. 45) a perdu aussi l'un de ses feuillets, le septième. Ces deux exemplaires se complètent mutuellement.

Cil qui conquist tanz regnes e tanz iles hidus,  
Inde e Ethiope les regnes plentivous  
30 Par force de bataille e meint estur dotus.  
Hardiz estoit e conquerranz sages e enginus.

II. *La descripcion del mounde.*

Ancienement ly sage mesurerent le monde  
Cum le firmament torne e cum la terre est ronde;  
En trois la departirent sanz compas e desponde.  
35 L'une est Aufrike, Asye est la seconde;  
Europe est la tierce, de toz biens est feconde.  
Doze signes au ciel dont clarté nous abonde,  
Le curs des esteilles cum la mer est parfonde;  
Des doze mois parlerent e del vent que rebonde,  
40 De marz e d'averil et de may la plus monde,  
De jun e de junet en Virgo se vergonde,  
De aust e de septembre que sa veigne feconde,  
De octobre e de novembre, decembre od la fonde,  
De genever e feverer e de aquarie od l'onde.  
45 Qui de ceo plus querat querge que ly l'esponde.

III. *De Nectanabus le roy de Libye.*

Del mond esprover surent plusur baron.  
Le plus sage de toz Nectanabuz ot noun,  
Les curs as planetes esprova par reson;  
Tuit li quarte element ly furent en bandon,  
50 Quant autre roy conquist à force d'esperon  
Il se combaty par constanlacion (?).  
Ne voleit guerroier sanz artimage non.  
Si alcun roy se prist envers sa region,  
Adonc alast cocher sus en sa meson;  
55 Ewe en un bacin prist ou en un poton,  
E de cire feïst une conjunction  
En semblance d'omes, par ymaginacioun,  
L'une semblance à ly, l'autre à son compaignon;  
En chescune escrivoit donc son propre non.  
60 Combatre les feseit par simulacion;  
Tant ne venissent nef, eskarnard ne dromon  
Que par engin nes tornast donc à destruction.  
Eissi ot tut jours pes, desqu'al temps Phelippon  
Avint que tresze roys, tut en un seïson,  
65 Se pristrent contre ly par iceste achaison.  
Sa mort eurent juré par fere traïson;  
Ost avoient mandé de meinte nascion.  
Quant cil soit par les esteilles lour entencion  
Un ris jeta de joie e dit une oreïson;

- 70 Charme fust en chaldeu, ne say pas le jargon,  
Ewe fist donc metre al bacin de laton;  
Fist lors e dist charmes en estrange sermon.  
Quant fet ot ceo qu'il volt par sa conjureison  
Adonc vist de son regne la confusioun.
- 75 S'il ne fuist ne tent pas nule defension  
Ne la gent del realme nule garison,  
Toz serront pris et occis e mené en prison;  
Bien voit s'il atend ja n'avera rançon,  
De attendre ou d'aler ert en grant suspencion.
- 80 Quant il eust pensé si s'en fuist tost com laron,  
Le chef rees e tondu s'en vest en chemineisson.

IV. *Coment Nettanebus s'enfui et vint en Macedone.*

Nettanabus se ot rees e deguisé estreit....

Ms. La Vall. 1. *Mult per est iceste s. dolenz et p.* — 2. *Fors à icels.* — 3. *Qui por nus delivra le seon sanc precius.* — 4. *eiet m.* — 5. *et iceste monde laborus.* — 10. *Al jur que tant avera.* — 13. *U. d. ai. ch.* — 15. *as mals des a.* — 16. *D. si poent h. ben ch.* — 18. *A l'e. g. s. l. b. vers c.* — 20. *l. d. Custus.* — 22. *Si nul dels.* — 23. *e. outre mal g.* — 25. *Si à la fiée n'e r. d. envious.* — 26. *o. un v.* — 28. *Qui Babiloine prist e sis uncles Cyrrus — Alixandre conquist et tanz isles hidus.* — 30. La Vall. ajoute : *Cum l'estorie dirrat fort fu et vigrous.* — 31. *H. e. c. e e.* — 32. *Li sage homme ancien m. l. m.* — 34. *s. c. sanz espounde.* — 35. *L'u. partie est Asye, Affrike l. s.* — 38-39. Manquent dans La Vall. — 41. *ou V.* — 42. Le second hémistiche de ce vers et le premier du suivant manquent dans La Vall. — 44. *de quareme od l'onde.* — 45. *que l'en responde.* — 46. *D'iceste chose e.* — 48. *Qui le c.* — 51. *Dunt se combatent cist par estellacion.* — 52. *se par a. non.* — 54. *Lors s'a. c. segur.* — 57. *Et en semblant de ceus p. machinacion.* — 58. *L'une semblat.* — 61. *Ja t. n. v. en chalam n'en d.* — 62. *t. en d.* — 66. *par m. grant t.* — 68. *la l. e.* — 71. *Cil le f. d. m. en un b.* Après ce vers La Vall. ajoute : *Ses ymages moilla et destrempa sa puison.* — 74. *tote la confundeisun.* — 75. *n'i entent n. d.* — 76. *De la g.* — 81. *e vait en chaitiveison.*

B

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE. A. II. 11.

*Commentaire sur le psautier.*

*Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentie non sedit.* — Adam nostre premer pere ne fu mie *beatus vir*, kar il alat al conseil des feluns del serpent ꝛ de Eve ki li firent la obediencie Deu enfreindre, ꝛ il estut en la veie des peccheurs quant il se delitat en ço ke li serpenz ꝛ Eve la decevent ꝛ li promistrent ke il savereit e bien ꝛ mal, ꝛ serreit si cum Deus; ceo est ke il ne murreit ja. E il sist en la chaere de pestilence quant

il escusa sun mesfet envers Deu, kar il deust aver dit : *Peccavi Domine, miserere mei*, ceo est à dire : jo ai pecché, aiez merci de mei. Ceo ne dist il mie, einz munta la chaere de sotie, si cumença à defendre sei 3 à desreiner envers Deu, si dist : *Mulier quam dedisti mihi decepit me, 3 comedi*; ceo est : la femme ke tu me dunas me deçut 3 jeo mangai; queinses (*sic*) si jeo ai pecché ceo est ta cupe ki la femme me dunas ki me deçut. Mes nostre sire Jhesu Xps, *secundus* Adam, il fut *beatus vir*, kar il ne ala mie al conseil des feluns judeus ki li distrent : *Si filius Dei est, descendat de cruce et credimus ei*. Ceo est : si il est Crist fiz Deu, descendet de la croiz et nus crerum en lui. E il ne estut mie en la veie des pecchurs, ker il ne se delita mie en la mundeine richesce, ker quant li judeu le voldreient fere rei, ne out cure ne se delita mie, 3 ceo mustra il bien, *quia non stetit in via peccatorum*, ne se volt deliter el siecle, ne vot demurer; tart i vint, poure vie i mena, poi i demura, ne vescu ke trente dous anz, ki mil cinc cenz anz i peust richement estre si il vousist. Ore fait à esgarder en queles (*sic*) maneres li diables venqui le premer Adam. Il le venqui *gula, vana gloria, avaritia*, ceo est par glutnerie, par veine gloire, par avarice.....

C

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉVÊQUE COSIN. V. II. 17.

Ogier le Danois.

I.

(Édition Barrois, v. 1 et suiv.)

Fol. 55 a.      Signor, oiés, que Jhesus bien vous faiche<sup>1</sup>,  
Li glorious, li pere esperitable!  
De fiere geste et de fer vasselage<sup>2</sup>.  
Rainbers le fist à l'aduré corage,  
Chil de Paris qui les autres en passe;  
Il n'est jouglerres qui soit de son lignaje<sup>3</sup>  
Qui tant boin vers ait estrait de barnage.  
Huimais dirons d'Ogier de Danemarche,  
Le fil Gaufroï à l'aduré corage,  
Comment ses peres le laissa en ostage  
Envers le roi de Paris et de Chartres.  
A Paris fu nostre emperere Charles;

<sup>1</sup> Tout le début, soit environ 120 vers, manque dans La Vallière par suite de l'arrachement d'un feuillet.

<sup>2</sup> Le début est un peu différent dans Tours; les quatre vers qui suivent sur Raimbert de Paris y font défaut.

<sup>3</sup> Pour ce vers et pour le suivant il y a dans 1583 :

Jouglieres fut, si vesqui son éage,  
Gentis homs fu et trestout son lignaige;  
Mainte chançon fist il de grant barnage.

Il tint sa cort à une haute Paske ;  
De plusors terres i furent li barnages.  
Après la messe sont entré en la sale,  
Cil chevalier s'asient par ces tables.  
Molt richement se faisoit servir Charles.  
A ces paroles es vous .iiii. mesages,  
Par ces degrés monte[re]nt en la sale,  
Devant Charlon desfublerent lor capes ;  
Courones orent, s'orent reses lor barbes  
Et les grenons, les mentons et les faches,  
Charles les voit, si mua son corage :  
« Barons, fist il, qui vous fist tel outrage ?  
— En non Dieu ! sire, Gaufroi de Danmarche,  
Le pere Ogier à qui nous envoiastes,  
Un fel traitres qui li cors Dieu mal face ! »  
Quant li rois l'ot, doel ot en son corage ;  
Juré en a le cors Filio-Patre :  
« Quant ne me porte feüté ne homage,  
Mort et honi en seront si ostage. »  
Or croist Ogier une paine si male,  
N'orrés grignor en canchon ni en fable.  
Franc chevalier, s'il vos plaist escouter  
Boine canchon de grant nobilité,  
Clerc ne gramaire ne canterent jangler (*sic*)  
Mais orés ja retentir et soner ;  
Parmi aus tous me sui abandonés.  
Huimais orrés dou Danois d'Outremer,  
Du fiel Gaufroi qui tant fait à loer,  
Comment ses peres l'avoit forostelé  
Envers le roi de Paris la cité.  
Li rois apiele le castelain Guiré,  
.I. molt proudome dou borc de S. Aumer ;  
Par le poing destre li a Ogier livré :  
« Amis, dist-il, cestui bien me gardez ;  
S'il vos escape mart (*sic*) vos ert encontré.  
Ne vous lairai, par Dieu de majesté !  
Qui vaille un seul denier ne castel ne cité,  
Ains vos ferai tous les membres couper. »  
Quant cil l'entent molt en fu effrésés  
« Sire, dist-il, molt bien sera gardés,  
Car de vo bons ne quier nul refuser. »  
Par le poing destre a cil Ogier conbré,  
Si l'en mena ou bourc à son hostel<sup>1</sup>.  
Sa biele fille en prent à apieler.

Fol. 55 b.

<sup>1</sup> Le ms. 1583 recherche les rimes riches :

A son hostel le fet o lui mener.

C'est Beuseline la biele o le vis cler,  
Il n'ot si biele en .xiiii. chités :  
« Fille, dist il, cestui bien me gardés,  
Car Km. <sup>1</sup> le m'a bien commandé  
De sor la teste et les membres couper;  
S il vos escape jou sui desbareté.  
— Sire, dist ele, bien vos sera gardé. »  
Quant la puchele le vit si tres beau baceler  
Ens en son cuer li prent à apieler;  
Puis le mena el palais principer.  
Vait s'ent la nuit et li jours lor apert,  
Et li mangiers fu pres et conrés;  
Assez i ot venison et senglés,  
Grues et gantes et boins poissons de mer  
Et bougerans et vin viés et auvés.  
Quant ont mangié et beü à plenté  
Li senescal vont les napes oster.  
Li lit furent et pres et conréé.  
En une canbre en ont Ogier mené,  
Ens en .i. lit le couchierent souef.  
Quant il deüst dormir et reposer  
Molt tenrement commença à plorer;  
L'aige li chiet fil à fil lés le neis;  
Jhesu de gloire en prent à apieler :  
« Glorieus sire, peres de majesté,  
Garis mon cors de mort et d'afoler.  
Demain aurai tos les membres coupés  
Car Klm. le m'a bien afié. »  
Quant la pucele l'oï ainsi parler  
Dedens son cuer l'en prent molt grant pités.  
Dedens sa canbre est venus à celé  
Si coiement que nus ne le seit;  
Deles Og. s'est alée couler,  
Toute nue est, ja mar le mesquerrés;  
Molt doucement le prent à conforter :  
« Ne plorés mie, li danseaus d'outre mer,  
Tant preudome a à Paris la chité  
De cheaus de France qui sont asamblé,  
Ja ne porront soffrir ni endurer  
Que vos soiés honis ne vergondés,  
Ains vos ferront trestout quite clamer. »  
Ogier l'entent, dou cuer a sospiré;  
Molt bien cuida qu'ele desist verité,  
Vers lui s'en torne, vers son destre costé,

<sup>1</sup> Ici et en plusieurs endroits j'ai reproduit l'abréviation parce qu'il y avait doute sur l'orthographe de la terminaison, ce manuscrit omettant fréquemment l's caractéristique du sujet.



Assez tost a son torement (*sic*) oblié;  
.C. fois le baise par molt grant amisté  
Puis en a fait toutes ses volentés  
Comm' autres hom doit faire de sa per<sup>1</sup>.  
Cele nuit fu Bauduins engenrés,  
Li plus biaux enfes de la crestieneté,  
Qui au perron fu à Loon tués;  
Charlot l'ocist par sa ruiste fierté,  
D'un eschekier li dona un caup tel  
Qu'andeus les ieus li fist dou chief voler;  
El pavement le convint jus verser.  
Par çou cueilli Og. si grant fierté  
Que s'en fu puis ses cors au roi melés.  
Tres ceste terre jusqu'à Rome sor mer,  
Tres Alemaigne jusc'à mont S. Mikiel  
Ne remest il ne castiaus ne chité  
Li mur ne fuissent et pechié et qassé.  
Vai s ent li nuis et li jors lor apert<sup>2</sup>,  
Et Klm. s'est vestus et parés;  
A un mostier se fait messe chanter.  
Après la messe sont dou mostier torné,  
Puis s'en monterent el palais principer;  
L'aige demandent, s'asient au disner.  
Quant mangié orent et béu à plenté  
Li senescaus font les napes oster:  
K. demande son novel foresté,  
Li castelains li corut amener.  
Il en monterent el palais principer;  
Charles le voit, si l'a araisoné :  
« Og. dist il, vos estes forsosté;  
Malvaisement m'en a Gaufrois mené,  
Li vostre peres qui Diex puist craventer,  
Qui m'a mes homes honi et vergondé!  
Or vos ferai tous les membres cauper,  
Ardoir en fu ou noier en la mer.  
Dist Og. : « Sire, tout à vo volenté.  
« Drois emperere, dist li Danois Og.,  
De caitif hom c'or vos prenge pitié!  
Moi poés vos ou vendre ou engagier,  
Ou pandre à fourques ou en iaue noier;  
Lequel que faites çou ier dels et pitiés.  
Gaufrois mes peres si ne m'ot gaires chier  
Quant envers vos m'a fait forostagier;  
Tout ce li fait Helisent sa moiller,

Fol. 55 d.

<sup>1</sup> Tout ce passage, à partir des recommandations du châtelain à sa fille, est raconté plus brièvement dans le ms. de Tours, et plus longuement dans le ms. 1583.

<sup>2</sup> 1583 : *li jours apparut cler.*

C'est ma marastre, si ne m'a gaires chier,  
Qu'ele vauroit que jou fuisse noiés <sup>1</sup>. »  
Tenrement pleure des biaux iex de son chief.  
Charles le voit, si en ot grant pitié.  
Ogier esgarde contrevail le planchier  
Et voit la sale emplir de chevaliers;  
Par non apiele le conte Manesier,  
Eudon de Langres et Acart de Rivier,  
Huon de Nantes et Ernaïs le fier,  
Gui de Gascoigne et Droon de Poitiers,  
Huon de Troies et Sanson l'enforchié.  
« Segnor baron, çou dist li dus Ogier,  
Por amor Dieu, vos vauroie proier  
Que vers Karlon m'aidiés à rapaier  
Qui me manache la teste rooignier. »  
Et il respondent : « Sire, molt volentiers  
L'en proierons se çou vous puist aidier,  
Trestot por vos, sire danois Ogier. »  
Li conte sont tout ensamble arengié,  
Molt bien .XIII. l'en sont alé au pié  
Que tout li proient : « Sire, merchi d'Ogier,  
Le fil Gaufroï le novel chevelier. »  
Mais li rois dist qu'il n'en fera riens  
Que il ne soit honis et vergoigniés <sup>2</sup>.  
Qui dont veïst le Danois gramoier  
Ses poins detordre, ses chavels esrachier  
Et son ermin deronpre et depechier!  
Por lui en pleurent puceles et moillier,  
Et cler et lay couronné de mostier.  
En poi de terme puet Diex son home aidier :  
Es vos de Rome .XIII. messagier,  
En mi la plache sont descendu au pié;  
K. les voit, si les couruit baisier.  
Li apostoiles les i ot envoiés.  
« Signor baron dist K. au vis fier,  
Dites de Rome comment se tient mes fiés ? »  
Et cil respondent : « Nous le vos dirons bien <sup>3</sup> :  
Par Dieu de gloire, le pere droiturier,

<sup>1</sup> Les vers relatifs à Helissent manquent dans le ms. de Tours; dans La Vallière ils sont insérés à la fin de la tirade précédente.

<sup>2</sup> Tours et La Vallière introduisent ici une réponse directe de Charles, puis vient la reine, qui insiste à son tour et sans plus de succès. 1583 présente aussi une réponse directe de Charles, mais toute différente, et la reine n'intervient pas.

<sup>3</sup> Tours et La Vallière : *autre chose que bien*; 1583, pour obtenir une meilleure rime :

Drois emperiere, dient ly messagers.

Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la tirade, est raconté en 13 vers dans Tours et dans La Vallière.

En Rome n'a ne eglise ne monstier,  
Tour ne bretesque, cloque ne clochier,  
Que tout ne soit fendu et pechoié.  
— Qui a ce fait dit Charle au vis fier?  
— En non Dieu sire, nous le vos dirons bien  
Se vous volés maintenant, en non Dieu;  
Ch'a fait uns rois, sires est des paiens,  
Non a Corsibles et Danemons li fiers.  
Ja nous ont mort .m. de nos crestiens,  
Et l'apostoile est de Rome cachiés.  
« Baron, dist K., mout en sui corechiés,  
Dieus et S. Pieres nos en puisse vengier!  
Et se jou puis il le conperront chier. »  
Il en apiele Primant sen despensier,  
Par le poing destre li a livré Ogier  
Amis biau frere, cestui me gardés bien<sup>1</sup>  
Desi au Rome le menés à mon fié.  
Quant mes barnages i sera arengiés  
De là les mons es tentes herbergiés,  
Franc i seront, Alemant et Pohier,  
Desor un pui ferai fourques drechier,  
Là penderai le bon danois Ogier,  
Là le verront serjant et escuier,  
Que mais ne faicent Alemant ne Pohier,  
Que nus ne laist son fil por ostagier;  
Se il le fait, jamais le voie entier! »  
Et Klm. fu dolans et iriés,  
Taille ses chartres, fait escrire ses briés  
Mande ses homes, ses barons chevaliers,  
Par trestout son roiaume n'i remest escuiers.  
Que tous ne vieignent au mant K. le fier.  
Desi au<sup>2</sup> Rome en vaura repairier.  
Quant K. entendi les mesages  
Ke Sarr. sont entré en ses marces,  
Taille ses briés, fait escrire ses chartres;  
Si les envoie en Pulle et en Calabre,  
En Engleterre et par toutes ses marces;  
Et par mi Flandres revienent li mesages,  
N'i remest chevalier de boin age  
Que tout ne vieignent apresté de bataille.  
Les os asambent à Paris sos Monmartre.  
A Paris furent Franc. et Borghegnon.  
Et Hainuier, Flamenc et Brabençon,  
Et Alemant et Baivier et Berton;  
Vinrent encontre le roi à Besenchon.

Fol. 56 b.

<sup>1</sup> 1583 : *Cestui vous veil chargier.*

<sup>2</sup> De même plus loin (fol. 113 a) : *s'écrier au haut ton, prover au traitour.*

Là trova K. le baivier Widelon,  
Hun de Troies et l'enforchié Sanson  
O chevaliers trente .m. qu'il sont.

.....

II<sup>1</sup>.

(Édition Barrois, v. 9755 et suiv.)

Fol. 112 b.

Oï l'avés en la canchon arrier,  
Puis escapa par effort de destrier.  
Or a tant fait et avant et arrier  
Que prison (*sic*) est li bons danois Ogier  
En Portemarce que fremerent Pohier;  
Çou est à Rains tout droit l'arcevesquié.  
.vii. ans tous plains i fu li bons Ogiers,  
Chou fu damages de si gentil chevalier.  
Or dist li vers de la bone canchon  
.vii. ans tous plains estuet en la prison  
Par le congié l'emperere Charlon.  
Onques n'i vit son pié ne son talon;  
Sor le brun marbre se gist li jentix hom,  
Blance ot le barbe, s'ot flori le grenon.  
Sovent reclaime Jhesu Crist et son non  
Qui le consant (*sic*) par sa beneïchon.  
Or dient tout, Alemant et Frison  
Et li Franc., Flamenc et Braibenchon,  
Et un et autre de mainte region,  
Et les espies que Sarr. i ont

Fol. 112 c.

C'Ogiers est mors en la chartre Karlon.  
«Diex quel damage!» com dient li baron,  
«Mieudres d'Og. ne caucha d'esperon.»  
Molt le regrete maint duc et maint frans hom.  
Pour nient le plaignent car il n'a se bien non  
Car merchi Diex et Turpin le baron  
Tant li dona pain et vin et poisson,  
Et car salée, porc et beuf (*sic*) et mouton,  
Grues et gantes et autre venison,  
Et tant manga à sa devision  
Gros ot les poins entour et environ,  
Et le col gros plus que nul campion,  
Le cors furni entour et environ.  
Nel puet tenir aneaus ne toureillon,  
Buies de fer ne claus, tant soit reon,  
Qu'entre ses piés ne le meche en .i. mont.

<sup>1</sup> Ce morceau présente la même leçon que les mss. La Vallière, de Montpellier et 1583, sous la réserve des remarques contenues dans les notes.

Del bon Danois chi endroit vos lairon ,  
Quant lieus en iert molt bien i revenron.  
Or vous dirons de Breh. le felon <sup>1</sup>,  
Uns rois paien qui ait maleïchon !  
Il tint Aufrigue et la grant region  
Et Babilone entour et environ ,  
Toute la terre de Damas le roion ,  
Rois fu des Sesnes , segnur l'en clamoit on  
Nonchiés li fu de la court roi Karlon  
C'Ogiers est mors en la chartre à bandon.  
Il ne cremoit en France se lui non ,  
De tout les autres n'en donroit .i. bouton ;  
Il ne les prise vaillant un esperon.  
Manda ses homes , maint Sarr. felon ,  
Le viel Teneb. et le viel Braidimon ,  
Et Clarel et Eubrin et Enbron.  
D'outre Morinde manderent Fausseron  
Qui car d'enfant mangüe por capon ;  
Quant il l'a mort si le pent à l'archon ,  
Od lui l'enporte en lieu de venison.  
Manda Herpin del pui de Besençon ;  
Et si demanda le paien Cordaglon ;  
Icil avoit .iiii. nés et .iiii. dromons  
Et .iiii. bras as costés environ ;  
Fol. 112 d. En cascuns bras porte un grant mail reon ;  
Et si manda l'amuafle Carbon.  
Tout asambla Breh. au cuer felon ;  
Trente rois sont de la geste Mahon ,  
Vint amiral qui ont grant region ,  
Quatre .c. m. de Sarr. felons.  
En mer s'empaignent li maisnie Noiron ;  
A terre vinrent à Diex maleïchon ;  
Il s'en entrerent el roiaume Karlon.  
Breh. chevauche qui ot cuer de felon ,  
Toute Alemaigne ont mis en grant fricon ,  
Crestien metent tout à destruison ;  
Li fourier courent entour et environ ,  
En .ii°. lieux chevaucent li felon.  
D'Arle le blanc jusc'à Ais le perron ,  
Des Loheraine de si à Besençon ,  
De Normendie à Saint Mikiel au mont ,  
N'i remest il ne castiau ne doignon ,  
Bourc ne richet , chité ne fort maison ,

<sup>1</sup> Ce vers et les vingt-sept qui suivent sont dans La Vallière rimés en *ant*. On peut les lire dans l'édition de M. Barrois (v. 9734-9824), qui suit ce ms. du v. 9712 au v. 9839. Au lieu des 128 vers compris entre ces deux nombres, le ms. de Tours n'en offre que 24 ; M. Barrois les a transcrits en note, II, 400.

Ne fort moustier, maison de religion<sup>1</sup>,  
Que tout ne metent à fu et à carbon.  
En France entrerent li maine roion<sup>2</sup>;  
Des crestiens font grant confusion,  
Ochient femes, maint petit enfanchon,  
Et un et autre ochient à bandon  
S'il ne veut croire en lor dieu Baraton.  
Brehiers chevauce à forche et à bandon,  
Ains ne fina si vint à Monlaon;  
La grant chité assisent environ.  
Un mes s'en torne qui va nonchier Karlon  
Li rois l'entent, à poi qu'il ne font;  
Manda ses homes de partout son roion,  
De Saint Omer de si à Carlion,  
Et de Poitau de si que à Dijon;  
N'i remest il chevalier ne baron  
Que ne fust pres du serviche Karlon.  
Les os asamblent, n'i font demourison;  
Là voit (*sic*) on maint vermeil confanon,  
Tant fort escu, tant destrier aragon.  
Isnelement chevaucent vers Laon.  
A deus lieuetes de delés Pierrepont  
Aresta l'ost l'emperere Charlon;  
C'est à .ii. lieues de la cité de Laon.  
Un Sarr. qui ait maleïchon  
Qui fu espie à Brehier le felon  
Jusc' à lor ost n'i fait arestison.  
Au mestre tref escria à bandon :  
« Hé! Brehier sire, or esmuet la tenchon;  
Crestien vienent à force et à bandon.  
Onques mais Turc n'en vit si grant fuison. »  
Brehier l'entent, tel joie n'ot nus hom.  
En piés se dreche, si escrie au haut ton :  
« Or cha mes armes, sans nul, arestison. »  
Lors li apoterent .xiiii. esclavon.  
« Jou veul aler veoir les os Karlon;  
Prover li veul au traïtour felon;  
Bramont ochist, çou fu par traïson;  
Pepin ses peres si ochist Justamont.  
Vengerai les, foi que jou doi Mahom! »  
Il vest l'auberc qui fu de grant renon;  
N'a chevalier de si à Besenchon  
Ne traïnast une toise environ.  
Puis chaint l'espée au senestre giron;  
Ele fu prise el tresor Pharaon,  
Balans le fist en l'île de Macon;

Fol. 113.

<sup>1</sup> Corr. *gent. d. r.* (Barrois 9839).

<sup>2</sup> Corr. *la maisnie Mahon*, Tours (Barrois 9841).

Fol. 113 b.

Contre l'achier n'a nule arme fuison.  
Puis lacha l'elme qui fu de grant renon ;  
Une escarboucle avoit el chief amont ;  
A mienuit, quant li tans fu enbron ,  
Mil chevaliers conduire en porroit on.  
.xvii. piés avoit li turs de lonc  
Et de laeur<sup>1</sup> une toise de lonc.  
Tant estoit fors, en escrit le trovon,  
Vint chevaliers n'orent à lui fuison  
Que vaille mie se molt petitet non.  
En ses piés sont fermé li esperon  
Qui .iiii. piés et demi ont de lonc.  
On li amaine Bauchant son aragon ,  
Ains sor si bon ne monta nus frans hom ,  
Fors sor Baiart qui fu au fil Aimon ,  
Renaut le preu qui ot cuer de baron.  
Brehier i monte, ains n'i bailla archon ;  
Puis prent l'escu qui fu d'os de poisson  
Qui plus iert durs que coivres ne laitons.  
Ne crient qarel ne espiel .i. bouton ;  
En mi avoit une ymage Mahon.  
L'espiel saisi, n'i fist plus lonc sermon ,  
Ne le portast un molt fort campion ,  
A .v. cleus d'or fremé le gonfanon<sup>2</sup>.  
Puis apiela Persans et Esclavon ;  
Sor membre perdre lor commande par non  
Ne se muissent pour cri ne pour tenchon  
Jusc'à cele eure que venir le verront.  
Et chil respondent : « Vostre plaisir feron. »  
Le cheval broce, vait s'en à esperon ,  
Sus en l'angarde en montée à bandon  
Et voit les os l'emperere (*sic*) Charlon ,  
Le tref roial et l'aigle d'or en son.  
Brehier le voit, tel joie n'ot nus hom ;  
Mahomet jure ja pié n'en estordront.  
Mais ne seit mie la grant destruison<sup>3</sup>  
Que il aura et la grant dapnasion ;  
Qu'encontre lui aura tel campion  
Poi prisera lui ne son dieu Mahom.  
Or dist li canson<sup>4</sup> en cest commencement<sup>5</sup>  
Li rois de France amena biele gent ,

<sup>1</sup> C'est aussi la leçon de Tours ; — La Vallière et 1583 : *largeche*.

<sup>2</sup> 1583 (fol. 77 d) développe la fin de la tirade en 36 vers.

<sup>3</sup> Ce vers et les trois suivants manquent dans Tours.

<sup>4</sup> Corr. *li vers*.

<sup>5</sup> Au lieu de ce vers et des sept suivants, Tours n'en a qu'un :

Li rois Braiher cui li cors Dex cravent.

.C. mile furent as bons destriers courant;  
.iiii. tans furent Sarr. et Persant.  
Diex les confonde, le pere omnipotent!  
Et cil Breh., qui li cors Dieu cravent!  
Cascun matin s'en va apareillant;  
K. apiele felon et soudoiant;  
Vient en l'angarde armés molt ricement,  
Voit les os K. où toute France apent,  
Le tref le roi consieut en un pendant;  
Bien le connuit à l'aygle flamboiant  
Et au dragon qui est desor molt grant.  
En mi le pré ficha l'espriet trenchant,  
A hautes vois va Breh. escriant;  
K. apiele felon e souduiant.  
.....

III<sup>1</sup>.

(Édition Barrois, v. 11830 et suiv.)

Fol. 126 d. Bruiant s'en va ausi comme tempeste;  
.ii. piés ou plus dedens le pré l'enfere  
Et dist Og. : « Chi a laide novele;  
Se longes vis c'estra dolours et perte;  
Mais ains que voies, ce cuit, aprochier vespre  
Auras ostel dedens infer le pesme;  
Là iras tu avoec ceus de ta geste.  
Ne te pris mais vaillant une chenele;  
Mais n'amerai ne toi ne ta favele;  
Croire devoies el vrai roi celestre;  
Mais se jou puis jou te donrai confese  
Au brant d'achier dont tranche l'alemele. »  
Lors li court sus li dus de bone geste  
Et tint Courtain que est et bone et biele  
Et fiert Brehier qui li ot fait moleste.  
Grant cop li done en travers par mi l'elme,  
Les las li trence, le colier en desserre,  
Encontremont en fait voler la teste;  
Og. le voit, en crois se jete à terre,  
Diex en merchie le glorios celestre,  
Sa douce mere que pecheours rapiele.  
Atant s'en saigne Og. de sa main destre,  
Et se leva et tint Courtain la biele

<sup>1</sup> Cet extrait correspond à une lacune du ms. La Vallière. Il est, sauf quelques variantes, identique à la leçon du ms. de Montpellier (fol. 135 b). Le ms. 1583 est à cet endroit (fol. 96) trop endommagé pour permettre une comparaison suivie. On y voit cependant que Brehier, comme dans le ms. de Tours, ayant eu l'épaule enlevée d'un coup d'épée, lance à Ogier, sans l'atteindre, une pierre énorme.



Qui tainte estoit de sanc et de cervele;  
Molt bien l'essue, el fuerre le reserre,  
Por reposer s'asiet un poi sor l'erbe<sup>1</sup>.  
Or faites pais por Dieu le roi celestre  
Encore orrés cançon et bone et biele  
Cil jougleour, sachiés, n'en sevent gaires,  
De la canchon ont deronpu la geste<sup>2</sup>,  
Mais j'en dirai qui en sai la matere.  
Or entendés, por la vraie paterne,  
S'orrés canchon qui est de bone geste<sup>3</sup>;  
Sachiés por voir que mellor ne puet estre;  
S'orrés d'Og. con se revint del tertre,  
Com l'encaucherent la pute gent averse  
Et com soufri bataille et grant et pesme  
A Sarr., Diex maudie lor jistes!  
Bien .III. c. m. en avoit as herberges;  
Mors fust Og. ne fust une pucele  
Fol. 127 a. Qu'il toli as Sarrazins superbes (?)  
Qui ala querre Kl. d'Ais la Capiele.  
Og. s'asist, si a osté son elme;  
Molt fu lassés, si se coucha sor l'erbe;  
Il n'en pot mais car bataille ot fait pesme<sup>4</sup>  
Au plus crueus qui fust en toute terre,  
Ne c'on trovast tant com li mons traverse;  
Mais de repois n'avera il mais gaires.  
Lors escouta parmi une vauchele;  
S'oi crier et plaindre une puchele.  
Og. l'entent, n'i a fait longe areste;  
Il saut en piés, si relace son elme,  
Vint au bauchant, le destrier de Castele.  
Qui il cuidoit monter sans nule areste<sup>5</sup>,  
Mais li chevaus li a fait le traverse  
Qu'il ne voit pas son segnor né en terre<sup>6</sup>,  
Breh. le grant qui estoit rois de Perse.  
En fuies torne, de qanqu'il puet s'eslaisse,  
Og. le sieut l'espié ens el poing destre,  
L'escu au col tint Courtain à senestre<sup>7</sup>.....

<sup>1</sup> Ici 1583 intercale une tirade en *ant* de plus de trente vers. Bien que M. Barrois ait placé à cet endroit l'une des douze divisions de son poème (la onzième), il n'y a, dans le ms. de Durham ni dans celui de Montpellier, pas même une initiale en couleur.

<sup>2</sup> 1583 ajoute :

Une journée en dient et puis la laissent.

<sup>3</sup> Ce vers et les huit suivants manquent à Tours.

<sup>4</sup> Ce vers et les trois suivants manquent à Tours.

<sup>5</sup> Manque à Tours.

<sup>6</sup> Manque à Tours ainsi que le vers suivant.

<sup>7</sup> Manque à Tours.

IV<sup>1</sup>.

(Édition Barrois, v. 12609 et suiv.)

Fol. 133 c.      Che fu en may que chante la copée;  
L'orieus chante en la saule ramée<sup>2</sup>  
Et li mauvis au main est afilee;  
Et paien ont la langarde<sup>3</sup> montée,  
Breh. troverent envers goule baée;  
Grant doel demainent cele gent desfaée.  
Voient no gent garnie et armée;  
Vint et .vi. rois de cele gent dervée  
Ont Ysorie la courone donée  
Le fil Brehier qui tant ot grant ponée<sup>4</sup>  
Qui rois estoit d'Aufrique la loée;  
Trente batailles de gent out ordenée,  
En la menour, c'est verité prouvée  
Sont trente .m. de cele gent armée  
Diex les confonde qui fist chiel et rosée!  
Sonent buisines et cors à la menée  
De .v. grans lieues en tentist la contrée<sup>5</sup>.  
Qant nos François voient cele gent<sup>6</sup> asanblée  
Il n'i a cel n'ait la colour muée:  
Toute la terre en est acouvetée,  
Li frons devant duroit une lieuée;  
Ains tant n'en fu à nul jour ajostée.  
K. les voit de Franche la loée<sup>7</sup>,  
De mautalent a la colour muée,  
Li sans li mue sos la broigne safrée.  
Puis icele eure que primes chaint espée  
N'ot tel pour, ch'est verité provée.  
Et li dus N. à la barbe mellée  
Et li Danois ont lor gent ordenée :  
.xiii. batailles ajostent par la préee;  
En cascune ot vint .m., lance levée.  
Og. en a la premiere menée

<sup>1</sup> Cet extrait est tout à fait conforme à la leçon de La Vallière (fol. 276 c) et de 1583 (fol. 104 c). La leçon de Montpellier, au contraire (fol. 138 d), se rapproche beaucoup plus de celle de Tours.

<sup>2</sup> Manque à Tours et à Montpellier, ainsi que le vers suivant.

<sup>3</sup> *L'avant garde*, La Vallière.

<sup>4</sup> Pour ces deux vers, il n'y en a qu'un dans Tours.

<sup>5</sup> Pour ce vers et les deux suivants, il y en a quatre tout différents dans Tours et dans Montpellier.

<sup>6</sup> Il faut, avec La Vallière supprimer *gent*.

<sup>7</sup> Pour ce vers et le suivant, Tours a :

Kalles li rois à la color muée.

Desor Bauchant l'oriflambe levée <sup>1</sup> ;  
Et N. a la seconde menée ;  
Au Vienois ont la tierche gardée ;  
La qarte maine Gautier (*sic*) de Pierre lée ;  
Cil de saint Gille la quinte a ordenée ,  
Li dus Raimon qui maine grant ponée ,  
Peres Huget à la chiere menbrée.  
Pierres d'Artois à la siste menée ;  
Gerrart de Blaive ont la setisme donée ;  
Hues del Mans a l'uitisme menée ;  
Chil de Tourenche la neuuisme ont donée ,  
Kl. li a otroïe et garée.  
Chil de Grant pré la disime a gardée ,  
Et Loeys l'onsisme a à chelée <sup>2</sup> ,  
Le fil le roi qui est de renoumée ;  
Karlos de France qui bien fiert de l'espée ,  
A la dousisme encargie et combrée  
K. no rois de France la loée  
A la tresisme et conduite et guiée.  
Li emperere à la chiere menbrée  
Seigne sa gent de la vergene honorée.  
Lors chevauchent, cascuns lance levée  
Com bone gent de bien faire aprestée.  
Ancui traïront paien dure journée.  
Vers François vienent de randonée ;  
Devant les autres plus d'une arbalestrée  
Vint Clariens , uns rois du Val Fondée ;  
C'est une terre qui molt est redoutée ,  
Soleaus n'i lievre en toute la contrée ,  
Ne n'i aura nesun point de rosée ,  
Ne onques feme n'i fu d'ome amée ;  
Bos et culevres i a grans caretées <sup>3</sup> .  
Tel terre soit confondue et dampnée !  
La car mangüent sans seil et sans pevrée ,  
Trestoute crue , c'est verité provée ;  
Mais en bataille est molt tres bien armée.  
Li sires d'aus maine trop grant ponée ;  
Ogier le voit venir parmi la préé ,  
Contre lui broche Bauchant de randonée ;  
Li uns vers l'autre s'en vient lance levée ,  
Grans caus se donent sor les targes roées.  
Li paiens a sa lance tronchonée. ....

(*Le reste manque.*)

<sup>1</sup> Les vingt-cinq vers qui suivent manquent à Tours et à Montpellier.

<sup>2</sup> Corr. *a chaelée*.

<sup>3</sup> Les six vers qui suivent manquent à Tours.

III.

ÉDIMBOURG.

Des deux bibliothèques d'Édimbourg, *Advocates library* et *Signet library*, une seule contient des manuscrits anciens, la première. Elle a été explorée en 1836 par M. Fr. Michel, qui y a signalé un bon texte du *Perceval* de Chrestien de Troyes et un manuscrit de *Tristan*. Ce dernier ouvrage est la rédaction connue sous le nom de *Bret*, qui a pour auteurs Luce du Gast et Hélie de Borron. Comme les manuscrits en sont rares<sup>1</sup>, je crois devoir rapporter, à titre de spécimen, les premières phrases de celui d'Édimbourg. Le dialecte en paraît lorrain. (Appendice A.)

Sous le numéro 18. 7. 6, on conserve dans le même établissement un mince volume qui permet de combler dans notre histoire littéraire une petite lacune. Voici l'*incipit* de l'ouvrage qui s'y trouve :

*Incipiant capitula in tractatu qui dicitur Eruditio regum et principum.*  
*Incipit primo prologus.*

Clementissimo Domino suo L. Dei gratia illustrissimo regi Francorum, G. DE TORN. de regno momentaneo migrare feliciter ad eternum. Gratias ago, gratiarum omni gratuito largitori quod granter auditis ea que sunt necessaria vel edificant ad salutem.

A la fin on lit une rubrique ainsi conçue :

Actum Parisius apud fratres minores, anno gracie M. CC. quinquagesimo nono, mense octobri, in die octavarum beati Francisci. Obsecro autem eos qui has tres lecturi sunt epistolas seu librum istum ut superlineares titulos in principio libri apponent, ut ea que continentur in eo et in sequentibus scribuntur capitulis evidencius videant et agnoscant<sup>2</sup>.

Ce livre est donc dédié à saint Louis; c'est là son principal intérêt. L'auteur est Guibert de Tournai, connu par un assez grand

<sup>1</sup> La Bibliothèque impériale en possède deux exemplaires, fonds français 104 et 756. Le premier, qui est fort bon, présente une lacune d'un feuillet au commencement de chacune de ses deux parties. Le second a été exécuté au XIV<sup>e</sup> siècle en Italie.

<sup>2</sup> Cette dernière phrase a pour but d'inviter le lecteur à rédiger lui-même la table du livre : c'est ce qui a été fait. La table a été écrite au XIV<sup>e</sup> siècle à la fin du volume, sous cette rubrique : *Tabula libri de eruditione principum precedentis.*

nombre d'ouvrages, la plupart manuscrits, dont on trouvera l'énumération dans l'*Histoire littéraire* (XIX, 138-142). Son traité de l'éducation des princes n'était pas complètement ignoré, car Foppens<sup>1</sup> en avait signalé un manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye des Dunes; mais la trace de cet exemplaire est perdue, et, comme on n'en connaissait aucun autre, M. F. Lajard, qui écrivit pour l'*Histoire littéraire* (XIX, 138-142) l'article *Guibert de Tournai*, fut réduit à répéter la mention de Foppens. Il n'est donc pas inutile de signaler un manuscrit de cet opusculé.

Le manuscrit 18.4.9 intéresse l'histoire littéraire à divers égards. Il renferme la chronique de Martin le Polonais, l'histoire d'Alexandre le Grand en distiques, par Wilkinus de Spolète<sup>2</sup>, un recueil de fables, également en vers élégiaques, mais sans nom d'auteur, qui n'est autre que le *Novus Æsopus* d'Alexandre Neckam<sup>3</sup>. Enfin on y trouve, sous le titre de *Quentyses bones et esprové[e]s*, toute une série de recettes dont les unes sont purement médicales, tandis que les autres n'ont d'autre objet que l'ébattement et la récréation de ceux qui en usaient. Il en est parmi ces gentillesse qui ne sont pas tout à fait innocentes; celle par exemple qui consiste à donner, par une préparation assez cruelle, à un chapon vivant l'apparence d'un chapon rôti, tellement qu'au moment où on veut le découper, il se dresse et s'enfuit<sup>4</sup>. D'autres ne sont que

<sup>1</sup> *Bibliotheca Belgica*, I, 386 b.

<sup>2</sup> La Bibliothèque impériale en possède un ms. écrit en Italie, fonds latin 8501. Quadrio a signalé cet ouvrage, *Storia d'ogni Poesia*, IV, 478-479; Endlicher en a donné une analyse étendue dans les *Jahrbücher der Literatur*, t. LVII, Anzeigebblatt p. 13-18 (Vienne, 1832), sous le titre de *Die Alexandreis des Qualichino von Arezzo*.

<sup>3</sup> Publié en 1854 par M. E. Du Méril dans ses *Poésies inédites du moyen âge* (p. 176-212), d'après deux mss. l'un de Paris, l'autre de Berlin. Dans le texte d'Édimbourg, l'ordre est différent de celui qui est adopté par M. Du Méril.

<sup>4</sup> On trouve la mention d'un divertissement analogue, mais plus ingénieux encore, dans le roman de Floire et Blancheflor (première version):

Ne saveriez mes porpenser  
Que là ne veissiez porter :  
Grues et gantes et hairons....  
Et pastés de vis oiselés;  
Et quant il ces pastés brisoient  
Li oiselet partout voloient.  
Adonc veissiez vous faucons  
Et ostoirs et esmerillons  
Et moult grant planté de mouschés  
Voler apres les oiselés.

(Édit. de M. Du Méril, p. 119-120.)

grossières et néanmoins ne déplaisaient pas à nos aïeux, moins délicats que nous en fait de bons tours<sup>1</sup>. (Appendice B.)

Je dois signaler comme un document de l'histoire de la médecine le manuscrit 18.6.9, petit volume écrit au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle dont je donne le début à l'Appendice. (Appendice C.)

Le manuscrit 18.7.4 contient la traduction d'un ouvrage bien connu, le *Secret des secrets*, supposé à Aristote : *Cy commence le livre des meurs du gouvernement des seigneurs, appelé les<sup>2</sup> secretz des secretz de Aristote.*

C'est un exemplaire princier. La première initiale (C) contient les armes parties de France avec un lambel et d'Angleterre; en face, sur un feuillet qui paraît ajouté, on lit :

TO THE RIGHT | HYGHE AND | MYGHTYE PRINCE | EDWARDE DUKE | OF SOMERSET  
LORD | PROTECTOR HIGHE | TREASUROUR AND | MARSHALL OF ENG- | LONDE UNCLE  
AND | GOVERNOR TO THE | KYNGES | MAJESTIES | HIGHNESS.

Je mentionnerai enfin deux manuscrits de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle qui renferment l'un (n<sup>o</sup> 19.1.8) le *Chevalier délibéré*, d'Olivier de la Marche<sup>3</sup>, l'autre (n<sup>o</sup> 19.1.9) la *Destruction de Troyes*, de Jacques Milet; et, parmi les manuscrits exposés dans des vitrines, une magnifique *Cité de Dieu* aux armes du cardinal d'Amboise (n<sup>o</sup> 1.1.2).

<sup>1</sup> On peut citer comme exemple d'une de ces plaisanteries qui nous semblent d'un goût douteux, la petite histoire que Joinville rapporte du comte d'Eu : « Je vous conterai des jeux que le comte d'Eu nous fesoit. Je avoie fait une meson là où je mangoie moy et mes chevaliers, à la clarté de l'uis. Or estoit l'uis devers le conte d'Eu, et il qui moult estoit soutilz fist une petite bible que il getoit ens; et fesoit espier quant nous estions assis au manger et dressoit sa bible du lonc de nostre table, et la fesoit geter, et nous brisoit nos pos et nos vouerres. » (Édition de M. de Wailly, p. 390.) Les comptes des ducs de Bourgogne, publiés par M. de Laborde, nous ont conservé la mention de dépenses faites pour des « ouvrages ingénieux, » pièces à surprises qui inondaient d'eau les gens, les précipitaient dans des sacs remplis de plumes ou les frappaient de verges. (Voir *Bibl. de l'École des chartes*, 3<sup>e</sup> série, I, 254-255.)

<sup>2</sup> Il faudrait le singulier; il y avait sans doute dans le ms. dont celui-ci est la copie : *li secrez.*

<sup>3</sup> On y lit en divers endroits cette devise : *Au perdre gain.*

## APPENDICE.

### NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DES AVOCATS, À ÉDIMBOURG.

#### A

#### LE BRET <sup>1</sup>.

19. 1. 3.

Ci comancet la grant ystoire de monsignor Tristan ke mes sires Luces dou Gat et mes sires Helius de Boron translaterent dou latin en romans por ceu que nuli n'anprenoit à translateir ci halte ystoire com de celui qui estoit li muedres chevilliers dou monde, ne qui onques fust en la grant Bretagne ne devant lou roi Artu ne apres, fors Galaad tant soulemant; et apelerent entre aulz cest livre *li Bret*, pour ceu qu'il est aci comme maistres sor tous les livres qui onques furent fais de la tauble reonde ne dou Graal. Et commançait primieremant mes sires Luces dou Gat, que briemant parlait tant com il vesquit, et dist en teil maniere :

[A]près la passion Jhesu Crist avint que Joseph de Harimatie vint en la grant Bretagne per lou comant Nostre Signor, et an cristiennait grant partie. Joseph avoit .i. sien cerorge qui esteit apeleis Brons, et cil Brons avoit .xij. filz : il vint à Joseph et se li dist : « Sire je ai .xij. filz ; je voldroie que vous parlexiez à eulz, et lor demandissiez c'il se vodront mairieir, ou qu'il vodront faire. » Donc vint Joseph à ealz et lor demandait c'il ce vodroient marieir, et distrent li .xj. que oil, et li dousisme dist qu'il ne se marieroit pais, ains serviroit à S. Graal et seroit virgines. — « Donc t'an donrai je après ma mort la garde, » fait Joseph. Et cil estoit apeleis Helains li gius (?). Li .x. furent marieis per lou conseil Joseph et li onzime dist qu'il se mairieroit à se volanteit; et cil estoit apeleis Sadoc, après ceu s'an departit Joseph.....

#### B

18. 4. 9.

CE SUNT QUENTYSES BONES ET ESPROVÉ[E]S <sup>2</sup>.

*Ad faciendum capillos canos et albos.*

Pur bloundyr chevus, pernez escorche de noyer de l'entre deus, et eschorche le pome grenette et gaude et saffrayn et moun de l'euf, et broyés ensemble, et

<sup>1</sup> Grand in-fol. 196 ff. à trois col. par page, assez endommagé, surtout vers la fin, XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Ces recettes ont été écrites au XIV<sup>e</sup> siècle sur deux pages restées blanches, entre la chronique martinienne et le poème de Wilkinus.

le mettez quy[re] sur le feu de une quart de vyn blaunk ou en plus, et le fetes quire jesques à la moyté, et pus le ostés et le colés; et du cler vous lavés les chevus sovent et les enseychés countre le feu; et ensy il devendra bloyde et channes.

*Depilatorium.*

Pur oster le menu peal, pernez une ounce de orpiement, une ounce de cenders clavelé[e]s et demi libre de caux vive, et brayés tout ensemble, et le mettez quire en une potel de leiscive et le fetez quire jesques à la meyté, et pus le ostés, et le lu là vous vodrez oster le poil lavés de ewe chaude et pus de cele ewe, et ja poile ne demurra.

*Ad faciendum locum rubeum.*

Pur fere une tache rouge sur ky vous voudrez, pernez une quarte de myel cru, et le festes quire et coler come l'ewe rose, et ne pernez mye la primere ewe que cherra cler, mès la secunde qui est rouge, et cele fet la tache.

Pur oster la tache pernés aluine de glace et vyn egre, et broyés ensemble et le fetes boiller, et de ceo chaut frotés la tache, et ele se enpurra (*sic*).

*Ad auferendum tentigines.*

Pur blouner faces [et] ouster lentilles, pernez une gomme que est nomé[e] dragagaunte et la rasine de bys et rasine de louache et baie de lozere, et farine de feves, et brayés tut ensemble, et le mettés quire en une potel de vyn blaunk, et le fetes coler comme ewe rose, et de cele ewe que cherra vous lavés sovent le visage au seyr [et] au matyr<sup>1</sup>, et ceo ostera les ledes taches du visayge, et ceo fray le vysage cler et bele.

*Ad faciendum caponem apparere assatum.*

Pur fere sembler un chapun rousty que quant homme le porte à la table yl se enfuera, pernés un chapoun et le moyllés beyn de ewe que ne soit pas trop chaude, et quant il serra plumé, le enseychés et pus le enoygnés de gleyr des eufs byen par tut, et pus le enseychés countre feu, et ceo fetes sovent; et pus le enoygnés del moun de l'euf et le ensechés, et pus del saffron broyé le oygnés et le enseychés, et pus metés du seym; e veez que vous (*sic*) mayns seient tut jours moyllés od seym tant cum vous apparillés vostre chapoun; et pus pernés la teste et mettés desouz les eles, et le mettés entre .ii. esquielles et le portés à la table. Et quant homme le veut trancher, yl se enfuera.

.....<sup>2</sup>.

Pur fayre une beste roye ou techele, pernés une lib. de litaz de argent, .ii. lib. de cendres clavelées, et demi quarteron de alonne de plume et le gros de un euf de chaux vive, et broiés ensemble et le fetes quire en une potel de ewe de pluyve ou de cisterne; e que fetes quire jesques à la moyté, et puis moyllés les

<sup>1</sup> Ms. au seyr au à matin.

<sup>2</sup> La rubrique de ce paragraphe manque.



cheivron (?) ou le poil .vi. foythe ou .vii. vyn chaut, e il devendroyt negres et de ewe teygne yl serroyt et sour.

*Ad capiendum cuniculos.*

Pur faire conyng ou autre beste sayller hors de la terre saunz chien et saunz firet, pernez une pot de terre o un long col grel, et mettez dedeynz le pot carbun ardaunt, et pus mettés poudre de orpiment et de soufre, et pus butés le col de pot dedeyns là terre la où la beste y est entré[c], et pur la punesie tauntost s'en issera hors de la tere.

*Ad fugandum muscas.*

Pur enchaser les mouches hors de une meyson, pernez une ounce de orpiment et taunt de escamoine, et broyés ensemble et le temprés de moyl creu et ové let, et pus oygnez les heus et les fenestres et touz les mouches murrount.

*Ad congregandum columbas ad unam domum.*

Pur assembler plusours columbes à une columber, pernez sel comyn et meil et broyés ensemble et le temprés ové meyl, et pus mettez traumper dedeyns poys et feves mout beyn, et pus le espaundés aval le columber dedeyns et dehors, et de cler oygnés les trous du columber où il serrunt de nuyt, et tant cil lu amé ont<sup>1</sup> que tous jours repeyreront et jammès il ne lerrunt.

*Ad capiendum aves.*

Pur prendre oysiaux ové mayns que mangüent semence, pernés semence de chenenille et fel de beuf et vinegre et broyés ensemble et mettés dedeyns traumper semence tel come tu voderas par .iiii. jours, et pus le ostés et le ensecchez et pus le getés là où il pussent manger, et quant les averount mangé, il serrount cum bestis enyveys<sup>2</sup>.

*Ad congregandum pisces.*

Pur assembler tous les pessouns de un estaunc, pernés semence de chenenille et bran de forment et broyés ensemble et le temprés ové oylle de olive et fetis de ceo petit morseaus et getés dedeyns le estang, et primes pendés un basyn beyn cler outre le ewe, et dedeyns le basyn .iiii. chaundeles alumés, et touz les pessouns vendront à cel.

*Ad ignem seu flammam faciendum.*

Pur faire geter graunt feu et flamme hors des eus et de boche de beste ou de peson, ostés les eus et mettés poudre de camyfre, et pus le alumés de une chandelle, et grant flamme y verrés.

<sup>1</sup> Ame[r]ont?

<sup>2</sup> Pour enyveys; de même que plus bas yvers pour yves.

*Ad sobriandum ebrios.*

Pur desenyverer genz qui sunt yvers, pernetz une poygne de coyng et taunt de morel et broyés ensemble et le temprés ové vynegre, et pus li donés à boyvre à ly que est yvers.

*Ad clarificandum vocem.*

Pur fere beyn chaunter et cler, pernés centorye, urtyes poygnautes, fyges, reysyns, licorys, gumme arabic, dragagaunt, de toux yceux owel porcion pernés et brayés de mel escumé, et pus le mettés quire byen tysane, et le faytis quire jesques à la moyté, et pus le colés et bevés sovent juyn et à seyr, et gardez vous de vyn vermoyl, de rost et de noys et de furmage duyr et d'autres choses contrarius.

.....<sup>1</sup>

Pur fere genz petter, pernés la rasyne de eleyboyre blaunch et eofs de formie et le fetes un poudre, et li donés à manger ou à beyre, en potage ou en boyre, et tost comencera à pettyr.

Pur estauncher ceo, donés à boyvre wynegre chauth, et il estaunchera.

.....<sup>2</sup>

Pur fere le veirre estendre cum la porure<sup>3</sup> de une pome, pernés .ii. fers chauz et le trenchés etc.

*Medicina ne pili cadant.*

Pur fere que chevus ne pussunt cheyr, pernés un quarteron de lauñ et le fetes foundre en oyle de olive, et de ceo frotés les rasynes des chevus.

*Ad faciendum pilos crescere.*

Pur fere revenyr chevus que sunt cheez par teyngne ou par autre maladie, pernés une poygne de rue et une poygne de ees que fount le meil, et demi ounce de encense, et broyés ensemble, et pus le fetis quire en myel cru ensi que il seyt beyn espesse, et pus mettés en boystes et chauffés beyn de ewe chaude là où les chevus faut, et pus metés de cel oygnement et fetis ensy sovent et le fetis rere; et aset aver[a]s des chevus.

*Ad restringendum sanguinem plage.*

Pur saunc de playe estauncher, pernés la urtye menue mavesse et ové eysil destembre, et ceo mettés sur la playe et il estaunchera saunz delay.

*Medicina pro plagis curandis.*

Pur plays garir pernés sanicle et le semenz de rouge rouns et de cholet vyolet

<sup>1</sup> La rubrique manque.

<sup>2</sup> La rubrique manque.

<sup>3</sup> Il faudrait *parure*.

et plantayngne, aloygne, ache et rouge urtye et bugle, et ceo boyllez en bure de may, et pus le colés par my un drap et le metés en boystes, et ceo vaut pur playes garyr.

C

18. 6. 9.

TRAITÉ DE MÉDECINE INTITULÉ *EUPERISTON*.

Euperiston est cest livre apelé, ceo est à dire bien esprové; car i n'y a riens escrit en cest livre ke ne est esprové. Premerement dirrum de la teste, et pus d'autres membres. Premerement de dolor de la teste.

Dolor de la teste à la foyz est en tute la teste, e donc est apelé cephalea ou cephalargia ou soda; à la foyz est en milu de la teste, e donc est apelé emigranea. Ausi avient en divers lus de la teste solonc les quatre complexions, car dolor de sanc est el front, de colre en la destre part, de fleume est par deriere e de melancolie est en la senestre partye. La cure de dolor de la teste est, si la materie est de sanc seulement, ke le patient seit seiné de la veine capitale en la contrere partye de la dolor; e sachez ke i covient ke le patient se garde de trop manger ou boyvre, e nolement de vin; e mult li vaut dormir sovent. La cure de dolor ke avient par certain tens e par certain heure est itele: ceo est à saver ke le patient se garde de longes pensées, e de ire, e de cumpaynie de femme. Et sachel ke Avicenne dit par l'autorité de Philagore ke mult vaut à destrure dolor de la teste ke le patient seit seiné de la veine en le front ou de la veine ke est dedens le levre par aval, ou mettre ventouses en le col e desouz la teste, e poy aler e lesser viandes ke enflent. E sachel ke acetouses choses nusent à cely ke ad dolor de la teste par encheson de l'estomac.

*La cure de dolor de la teste de freid' encheson, de materie de melancolie quant la dolor est forte.* Pernet milium e broillet desure une chaude tuyle, e pus metet en un sachel e raet la teste, e metet le sur la teste. *Autre esprové:* Pernet K. S. de anis e metet en eawe chaude en treis sachels, e metet un sur la teste e un autre desur l'oraylle là où la dolor est. *Autre esprové:* Escorchet un jefne moton e metet la pel chaude sur la teste, un jor e une nuyt. Si la dolor ne cesse mye uncore, lavet la teste oveke cette eawe: quisset la racine de cucumbre savage en eawe e en oyle, e de ceo lavet la teste, pus enbruet la teste oveke ces oyles: pernet oyle de camo., oyle de pulleole, an<sup>s</sup>. l' 1 s., oyle m<sup>o</sup>cellin.  $\frac{2}{3}$ . iij., medlet ensemble e de ceo chaud enoynet la teste e enbruet, e de ces oyles metet en l'orayle de cele part où la dolor est, e plonget l'orayle leins, pus sur metet la pel de moton. Si la dolor aviegne de l'estomac, lavet les narilz sovent oveke oyle de camomille tedve, e en dolor de chaud' encheson oveke oyle violete tedve. Si la dolor seit plus par devant, fetes cest emplastre esprové: Pernet cyre blanche e malaschet oveke oyle de camomille, e pus l'estendet e surmetet al front, chaud e souet<sup>1</sup> changet. E ceo est la cure de dolor de la teste ke est de freid, sanz materie ou oveke materie de melancolie ou de fleume ou de ventosité ou de fumosités....

<sup>1</sup> Corr. sovent.

IV.

GLASGOW.

Glasgow possède deux collections de manuscrits : l'une, de beaucoup la plus importante, fait partie du *Hunterian Museum*; l'autre appartient à l'Université. Aucune n'est spéciale à l'Écosse; il est même certain que les plus importants des manuscrits qui les composent ont été achetés sur le continent, et particulièrement en France; d'où l'intérêt direct qu'elles ont pour nous. Au commencement de ce siècle, le catalogue de l'une et de l'autre fut exécuté par quelques professeurs de l'Université. C'est un travail à tous égards très-insuffisant, et qui l'est devenu plus encore sous la forme abrégée que lui a donnée Hænel dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum* (col. 784-798). Si l'on ajoute à cette publication quelques notes de Dibdin<sup>1</sup>, on aura tout ce qui a été écrit sur les bibliothèques de Glasgow. Aussi ont-elles été peu explorées. Dans son rapport de 1837, M. Fr. Michel, si heureux ailleurs, déclare n'y avoir rien trouvé qui valût la peine d'être mentionné, à l'exception d'une chronique en prose relative aux affaires de France<sup>2</sup>. Cependant le musée Hunter, au moins, mérite un examen attentif. M. Th. Wright y a découvert en 1857 le seul manuscrit connu jusqu'à ces derniers temps des *Cent nouvelles nouvelles*<sup>3</sup>; M. Pertz y fit en 1862 une visite qui n'a pas été infructueuse<sup>4</sup> et j'ose espérer que Votre Excellence ne considérera pas comme temps perdu les huit jours que je lui ai consacrés.

Ce musée doit son existence à William Hunter, célèbre médecin du siècle dernier, qui fut grand amateur d'objets d'art et de curiosité. A sa mort, arrivée en 1783, il légua à la ville de Glasgow, où il avait fait ses études, toutes ses collections, qui furent déposées dans une manière de petit temple grec, expressément construit pour les recevoir. Les livres y sont placés, comme les

<sup>1</sup> *A bibliographical, antiquarian and picturesque tour in the Northern counties of England and in Scotland*. London, 1838, t. II.

<sup>2</sup> *Rapports au Ministre*, p. 212.

<sup>3</sup> Il l'a publié en 1858 dans la *Bibliothèque elzévirienne*. Je tiens de M. P. Lacroix qu'il en existe un autre ms. à la bibliothèque de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg.

<sup>4</sup> Voy. *Monumenta*, *Script.* XVIII, 502.

autres objets, plutôt pour la vue que pour l'usage; aucun endroit n'est préparé pour recevoir les lecteurs, de telle sorte que c'est véritablement une faveur que d'être admis à y travailler<sup>1</sup>.

Le musée Hunter contient un grand nombre de manuscrits remarquables par leur ornementation. Plusieurs, je l'ai dit, proviennent de bibliothèques françaises. J'indiquerai ceux d'entre eux dont j'ai pu constater l'origine.

P. 1. 10<sup>2</sup> (Hænel, T. 1. 10). BOETIUS, *De consolatione*. Splendide manuscrit portant la signature de N. J. Foucault. Il a été exécuté à Gênes, paraît-il, et pour un opulent personnage assurément. On lit en effet ces mots écrits en lettres d'or sur le premier feuillet : *Istud opus est Gregorii de Janua, MCCCLXXXV*. Sur le même feuillet, une main du xvii<sup>e</sup> siècle a écrit : *A M. l'abbé Aubry, ch<sup>e</sup> à Évreux, par... M. d'Atign...*

P. 2. 1. *Roman de la Rose*. Ce manuscrit offre au bas du premier feuillet la signature de Guyon de Sardière. C'est sans doute l'un des deux exemplaires de ce poëme qui sont enregistrés sous les numéros 528 et 529 dans le catalogue des livres de ce riche amateur, qui fut publié en 1759.

Le manuscrit S. 2. 10 (Hænel, S. 2. 19), contenant *Le Fait des Romains*, compilation dont on connaît de nombreux exemplaires<sup>3</sup>, a la même origine et paraît correspondre au numéro 1559 du catalogue.

La célèbre bibliothèque Gaignat, qui fut cataloguée en 1769 par de Bure, est représentée au musée Hunter par quelques-uns de ses livres les plus précieux. De cette collection provient le manuscrit des *Cent nouvelles nouvelles* publié par M. Th. Wright. Je signalerai ensuite un magnifique exemplaire de la *Vita Christi* de Ludolphe le chartreux, en quatre volumes in-folio, aux armes royales et avec ces mots écrits sur le premier feuillet du premier

<sup>1</sup> Ce bâtiment va être prochainement démoli pour les travaux d'un chemin de fer, et les livres manuscrits et imprimés qu'il contient seront réunis à ceux de l'Université.

<sup>2</sup> La lettre désigne l'armoire; le premier chiffre est celui du rayon (il y en a dix par armoire), le deuxième indique la place qu'occupe le ms. sur le rayon. Hænel fait une série continue de tous les mss. contenus dans une même armoire; d'où vient que ses chiffres ne concordent avec les miens que pour les mss. du premier rayon.

<sup>3</sup> Cet ouvrage fait ordinairement suite à une autre compilation généralement intitulée *Le Livre d'Orose*, et qui s'étend du commencement du monde à la mort de Crassus, *Le Fait des Romains* étant consacré à la Vie de César. Des exemplaires où ces deux parties sont réunies se trouvent dans le fonds français de la Bibliothèque impériale, sous les numéros 39-40, 64, 246, 251, etc.

volume : *Pour le Roy*. C'était le numéro 126 du catalogue Gaignat; il fut payé 220 livres<sup>1</sup>, et c'est maintenant le numéro R. 2. 17 du musée Hunter. — *L'aurologe de Sapience*, écrite par le scribe A. Rousseau, et conservée sous le numéro Q. 3. 40, est certainement le manuscrit Gaignat 874. On y lit les notes suivantes, toutes écrites au xvii<sup>e</sup> siècle : « Ce present livre appartient à Mons. de Montegu. — Mons. de Balsac et Loyse de Balsac et Anne de Balsac, Loysette de Balsac, François de Balsac. — Claude de Courbeton. — Thomas de Balsac. » Ce manuscrit porte un blason écartelé au 1 et 4 d'argent au lion rampant d'azur, et au 2 et 3 d'or semé de fleurs de lys d'azur.

Le manuscrit 117 de Gaignat, vendu 320 livres 1 sol, est maintenant conservé au musée Hunter sous le numéro R. 3. 12 (Hænel R. 3. 29); c'est un très-beau *Miroir de l'humaine Salvation*, à la fin duquel on lit cette note : « Et ainsi fine ce present proces du myroir de l'umaine salvation fait et translaté de latin en franchois à Bruges l'an de grace mil .iiij<sup>e</sup>. et cinquante cincq. »

Un beau manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle (P. 2. 13<sup>2</sup>) contenant l'Apocalypse avec glose en français, vient probablement aussi de Gaignat; ce serait le numéro 94 de son catalogue. Il porte des armoiries (d'azur au chef d'argent et à six besants d'argent 3-2-1) et la devise *Sans nombre*. Le manuscrit R. 2. 11, *Le Grand Propriétaire* de J. Corbichon, paraît également devoir être identifié avec le numéro 1041 de Gaignat.

Le manuscrit S. 1. 1, contenant les *Cas des nobles hommes et femmes*, traduits de Boccace par Laurent de Premierfait, paraît aussi correspondre au numéro 3490 de Gaignat. Dans l'une des miniatures de ce beau volume on voit l'écu de gueules à la croix d'argent de la maison de Savoie.

Je crois aussi possible d'identifier le manuscrit 1348 de Gaignat avec celui qui, au musée Hunter, porte le numéro S. 6. 3 (Hænel S. 6. 76). C'est la *Fauconnerie* de Guillaume Tardif. On voit à la partie inférieure du premier feuillet un double écu,

<sup>1</sup> La Bibliothèque impériale possède, sous le numéro Q. 739. — 8, L-M, un catalogue de la vente Gaignat avec les prix marqués.

<sup>2</sup> D'après Hænel, T. 2. 13; mais ce numéro n'est pas exact, ou au moins il ne l'est plus. Ce ms. est exposé dans une vitrine.

chacun surmonté d'une couronne d'or; le premier est de France, le second écartelé de France et de<sup>1</sup>.....

Je signalerai maintenant quelques manuscrits qui ont sûrement été exécutés en France, bien qu'il ne me soit pas possible de déterminer leur provenance immédiate comme pour ceux que je viens de mentionner.

Le manuscrit P. 2. 3 contient le *Sophologium poetarum* de Jacobus Magnus († vers 1415, selon Fabricius)<sup>2</sup>. Il a été exécuté à Montpellier en 1459, comme l'indique l'explicit : « Explicit tabula capitulorum decem librorum Sophilogii poetarum, completa in Montepessulano xxx<sup>a</sup> die mensis Julii, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono. Deo gracias. » Au-dessous on lit, d'une autre main : « Hunc librum feci scribi ego Anthonius de Mala Rippa, notarius regius Montispessulani, et solvi pro eo sex scuta auri. » A la fin du même siècle, ce livre appartenait à l'un des secrétaires du roi, car on lit sur un feuillet de garde ces mots qui semblent du temps de Charles VIII : « Iste liber pertinet magistro Petro Jaupitre, regis secretario<sup>3</sup>. »

Un exemplaire du livre de *proprietas*, de Barthélemy de Glanvil (R. 3. 13, Hænel R. 3. 30), porte cette note écrite, à la fin du volume, au xv<sup>e</sup> siècle : « Iste liber est de communi libraria fratrum Beati Ludovici de Pissiaco, ordinis predicatorum. »

Il n'y a pas non plus à douter de l'origine française du manuscrit Q. 2. 9 (Hænel Q. 2. 28), qui renferme la chronique de Jean Chartier. Sur les marges de cet ouvrage on voit quelques notes écrites en français vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle à ce qu'il semble. Des notes écrites par la même main apparaissent aussi dans le manuscrit R. 4. 39, en deux volumes, contenant la portion des Grandes Chroniques de Saint-Denis qui s'étend de l'avènement de Louis VII au second chapitre de la vie de Charles VI, celui qui est intitulé : *Le 11<sup>e</sup>, des Juifs qui furent pilliez*. C'est une copie médiocre, exécutée au xv<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Dans ce blason les armes de France sont seules reconnaissables; les autres présentent visiblement une croix potencée cantonnée de quatre croisettes; mais la couleur du champ non plus que des pièces ne peut être discernée.

<sup>2</sup> Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1507, in-4°.

<sup>3</sup> Il y a une mention de Pierre Jaupitre en 1496 dans Tessereau, *Hist. chron. de la chancellerie de France*, I, 74.

Plus recommandable est le manuscrit S. 1. 9, qui contient également un grand fragment des Chroniques de Saint-Denis avec les suites. C'est un beau volume en parchemin, écrit à longues lignes dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Il porte en quatre endroits des armes trop endommagées pour pouvoir être reconnues, et qui semblent avoir été recouvertes par l'écu fleurdisé de France parti d'Angleterre. Elles accompagnent toujours une miniature où l'on voit un personnage revêtu d'une robe semée de fleurs de lis, tenant le sceptre en main et portant la couronne d'or. Il est donc présumable que ce manuscrit a été exécuté sinon pour un roi, au moins pour un prince du sang. Au bas du fol. 3, on lit, d'une main du xvi<sup>e</sup> siècle : « A moi Nicolas Fourmocourt<sup>1</sup>. » Malheureusement ce beau volume, qui paraît être celui auquel M. Fr. Michel fait allusion dans son rapport, présente diverses lacunes; il est notamment incomplet à la fin<sup>2</sup>. Il contient :

1° Une table qui commence ainsi : « C'est la table des chapitres de plusieurs chroniques qui sont escripts en ce present livre comme il s'ensuit. — Le premier chapitre, comment Edouart, roy d'Angleterre, fit homaige au roy de France de la duchié d'Acquitaine... »

2° Un abrégé des Chroniques de Saint-Denis dont voici le titre et le préambule :

*Cy s'ensuit les lignées des roys de France, et parole en brief de leurs faiz, et en quel temps ilz ont regné, et ont ilz gisent, et quieuz enfans ilz ont eu, et comment Lutesse fu nommée Paris, et Gaule France.*

A tous nobles qui aiment beaulx et bonnes ystoires et qui ont fain de sçavoir des faiz du temps passé, on veult escrire et enseigner au plaisir de Dieu qui soit à mon commencement, commant le royaume de Gaule et la cité de Lutesse furent commanciez, qui à present sont nommeez France et Paris, et en quel temps, et vous nommeray de hoir en hoir ceulx qui ont regné, et quelle lignée ilz ont eue, laquelle s'ensuit selon l'arbre qui le demonstre et enseigne. Si prie à tous ceulx qui l'oïront lire ou liront que ce que ilz trouveront à blasmer, que ilz seuffre[nt] paciement, sans villanie et reprehension, car je l'ay mis tout au mieulx que j'ay peu, selon mon petit entendement. Et vous plaise à le corrigier, vous le trouverez es croniques de Saint Denis où les hystoires et tous les faiz des rois de France sont

<sup>1</sup> La lecture de ce nom n'est pas très-sûre.

<sup>2</sup> Le récit s'arrête à la seconde expédition de Guyenne en 1453; les derniers mots sont : « Mondit sieur de Clermont se parti de devant le dit Blanchefort et vint à Macault; et là se tint jusques à la reddicion de Bourdeaux, tant comme le siege dura à Cadilhac. Le roy fut à Montferrand et à Saint-Macayre, alant et venant de l'un à l'autre pour reconforter tousjours ses gens, tant ceulx qui tenoyent ledit siege comme ceulx de la bastille et du navire.... »



escripts, et là doit-on prandre l'original, car cet arbre n'est fait que pour legiere-ment sçavoir les lignez des rois qui ont regné en France, que Dieu doint bien regner jusques affin ! Amen.

Vous devez sçavoir que Dieu crea ciel et terre. . .

3° Les *Chroniques de Saint-Denis et leurs suites ordinaires*, à partir de l'endroit qu'indique la table, c'est-à-dire à dater de l'avènement de Philippe III.

Les manuscrits R. 4. 5 (Hænel R. 4. 41), et R. 5. 20 (Hænel R. 5. 58), tous deux très-richement ornés, sont aussi d'origine française. Le premier commence ainsi : « *PAULI EMILII VERONENSIS in Franciæ antiquitatem præfatio. Mirari sæpenumero soleo quod. . .* » La seule marque de propriété qui s'y trouve est le nom *Belriont*, écrit au xvi<sup>e</sup> siècle sur le premier feuillet de garde. C'est tout ce que mes notes me permettent d'en dire. Le second a pour titre (au sixième feuillet) : *Gallice antiquitatis a prima gentis origine repetite liber primus inchoatur*. Il est dédié au cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, comme on le voit par ces lignes qui précèdent la préface : *Paulus Emilius Veronensis illustrissimo ac optimo principi Carolo pontifici, cardinali Borbonio, sanctissimo studiorum parenti*. Le manuscrit R. 5. 20 est l'exemplaire même qui fut présenté au cardinal, car il porte ses armes au bas de la première page. Il paraît qu'après la mort de celui-ci, arrivée en 1488, Paul-Émile rentra en possession de son volume, car on lit ces mots sur un des feuillets de garde : « *Liber iste pertinet Paulo Emilio Veronensi, secretario olim domini Lugdunensis.* » Une copie sur papier existe de cet ouvrage à la Bibliothèque impériale sous le numéro 5934 du fonds latin. On sait qu'appelé en France sous Charles VIII pour écrire en beau style notre histoire, Paul-Émile publia en 1517 les quatre premiers livres de son travail, les deux suivants en 1519, et qu'il mourut en 1529 laissant pour les quatre derniers livres des matériaux qui furent mis en œuvre par Zavarizzi, son compatriote et ami. La première édition de l'ouvrage complet ne parut qu'en 1539 chez Vascosan.

Le manuscrit R. 1. 5 (Hænel, R. 1. 6), du xv<sup>e</sup> siècle, contient la traduction du Canon d'Avicenne. Il mérite d'être cité pour la richesse de son ornementation.

Q. 4. 5 (Hænel, Q. 4. 53), petit in-fol. de 12 feuillets. Sur l'une des gardes on lit cette note : « *Bought at an auction of Mr. Leneves books. March 1730, pr. I. Hardinge.* » Ce manuscrit contient un

petit poème de 630 vers environ dont 54 composent le prologue. C'est une épître sur les affaires du temps que Louis XII est supposé adresser en 1511 à Hector, l'ancêtre de sa race, et dans laquelle le pape Jules II est assez malmené. L'auteur se nomme « maistre Jehan. » Dans son prologue il présente son livre

A Loys Mons<sup>r</sup> de Nevers  
Hoir de Cleves, conte d'Auxerre.

Louis de Clèves, comte d'Auxerre, mourut en 1545. Le manuscrit est à ses armes. Le même maître Jean est l'auteur de trois pièces contenues dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale fr. 1690 (anc. 7672) et précédées d'une dédicace au même Louis de Clèves. La première est intitulée : *Exhortation aux princes terriens* ; la seconde : *L'obstination des Suisses* ; la troisième est un rondeau dont le refrain, *Quant je voudrai*, était apparemment la devise de Louis de Clèves, car les mêmes mots accompagnent ses armes dans le manuscrit de Glasgow. On lit aussi à la suite de l'*Exhortation aux princes terriens*, la devise *Sans piquer qui ne me touche*, qui se retrouve également dans le manuscrit de Glasgow à la suite du prologue. Les œuvres, assez médiocres, de maître Jean ont été peu répandues et il ne paraît pas qu'on en ait jamais rien imprimé.

Q. 7. 13 (Hænel, Q. 7. 126), petit in-4°, fin du xv<sup>e</sup> siècle, vélin, 31 ff. Ce manuscrit vient de France et n'en est sorti qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, car c'est à cette époque qu'on a écrit sur un feuillet de garde ce titre : *Recueil des poèmes contre les prédicateurs d'astrologie*. Il a toute l'apparence d'un exemplaire royal ; et on voit dès les premiers vers que le poème qui s'y trouve, et qui contient des prédictions pour les années 1475 à 1483, a été composé pour un roi. En voici le début :

Sire, vous sçavez que yci jus  
*Error communis facit jus* ;  
Si n'ay crainte aucune ou terreur  
De vous parler de ceste erreur.  
Mon cueur qui pieça vint s'ouffrir  
Du tout à vous ne peut souffrir  
Ce deul, et fault qu'il vous decele  
L'horrible abusion de celle  
Mesgnée et dyabolique secte

Dont la foy de Dieu est infecte,  
Qui n'ayans de Dieu souvenir  
Jugent des choses à venir.  
Bien sçavons qu'en la loy antique . . .

Suit une ballade tautogramme :

Poure Prouvence, pueple peu plantureux  
Par pestillence pugni presentement,  
Perséquté, perdu, plaintif, paoureux . . .

Le refrain est :

Paradis paint, peneux pelerinage.

Q. 7. 24 (Hænel Q. 7. 138), petit in-8° vélin, de 33 feuillets, daté à la fin de 1544. Ce petit volume est encore un livre royal. Il contient, en 940 vers environ, la traduction d'une nouvelle de Boccace (*Décam.* x, 8). Le prologue et le titre écrits en lettres d'or sont ainsi conçus :

AU ROY.

Ici Bocace une nouvelle traicte  
De deux amys unis parfaitement,  
Laquelle j'ay en vostre langue extraicte,  
Sire, selon mon foible entendement.  
Et cognoissant que tout son argument  
Est plein de foy et d'actes tres honestes,  
Je l'ay pensé à vous deu seullement  
Qui la foy propre et le mesme houneur estes.

*La huictiesme journée (sic) du Decameron de Bocace touchant l'amytie de Tite et de Gisippe, tradaicte en rithme françoise par BORDERIE.*

Le texte commence ainsi :

Au temps qu'encore n'estoit par tiltre juste  
Octavian nommé César Auguste,  
Et que le nom et l'office tenant  
De triumvir il estoit gouvernant  
La republicue et l'empire de Romme . . . . .

Cette élégante plaquette était évidemment destinée à François I<sup>er</sup>; mais, si elle lui fut offerte, elle ne resta pas longtemps dans la librairie royale, car des notes du xviii<sup>e</sup> siècle et même du xvii<sup>e</sup>, qui y sont inscrites, montrent que, longtemps avant d'être acquis

par Hunter, ce manuscrit était entre les mains de simples particuliers.

Les manuscrits dont l'histoire littéraire et la philologie peuvent tirer parti sont naturellement rares à Glasgow. Hunter appréciait les livres en amateur plutôt qu'en érudit. Je mentionnerai un exemplaire incomplet des *Métamorphoses* d'Ovide (R. 7. 3, Hænel R. 7. 85) et un Sénèque le tragique (R. 7. 16, Hænel R. 7. 98). Le premier est du XII<sup>e</sup> siècle, le second du XV<sup>e</sup>, l'un et l'autre par conséquent trop récents pour mériter d'être collationnés.

Entre tous les manuscrits du musée Huntérien, celui qui me paraît avoir le plus de valeur scientifique est un mince cahier de quatre feuillets in-8<sup>o</sup>, contenant un fragment de glossaire latin-français du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et disposé par matières (R. 7. 14; Hænel R. 7. 96). Ces feuillets sont reliés au milieu d'un manuscrit des Analytiques d'Aristote, où ils peuvent n'avoir été placés qu'au siècle dernier, la reliure n'étant pas plus ancienne que cette époque. Comme tous ceux que nous avons passés en revue, ce volume vient de France, car on lit au haut du premier feuillet des Analytiques : « Joannes Carpentinus (?), decanus et canonicus Abbatisville<sup>1</sup>. » Malgré son peu d'étendue, ce fragment, écrit très-fin et sur plusieurs colonnes, contient environ un millier de mots français placés en regard de leurs correspondants latins. Beaucoup sont des termes techniques qui ne se rencontrent guère dans les textes et qu'on serait fort en peine d'expliquer si on les y trouvait. Indépendamment du dialecte, qui est anglo-normand, la présence de certains mots anglais entre les mots français<sup>2</sup> montre que ce glossaire a été exécuté en Angleterre. La découverte de ce débris d'un glossaire dont rien ne nous permet de conjecturer l'étendue n'est pas sans importance; nul doute

<sup>1</sup> Ce volume n'est parvenu entre les mains de Hunter qu'après avoir passé par une vente publique, car on lit sur le premier feuillet ces lignes découpées d'un catalogue imprimé : « Aristotelis Analytica priora et posteriora. A very ancient Ms. on vellum, probably wrote in the XI<sup>th</sup> century (au XIII<sup>e</sup> seulement). There are bound up with it 4 leaves of a Dictionary french and latin in which the changes that the french language has undergone may be observed, as for exemple *ESTRIF*, *lis*, *rixa*, *contentio*, *jurgium*. This word is not in use now in the french language tho' the english retain it from the Normans. »

<sup>2</sup> Par exemple, sous la rubrique *De Vestibus* : « hic piro, *riveling* ; » d'après Halliwell, *riveling* est une chaussure grossière. On trouvera ci-après, à l'appendice A, sous la rubrique *De Herbis*, « *astula regia*, *wederoue*, » sous celle *De Equis*, « hic succursarius, *ru-ner*, » etc.

que la lexicographie française n'y trouve beaucoup à prendre. Je me propose de le publier en même temps que d'autres glossaires du même genre, mais moins anciens. En attendant je crois devoir en transcrire dès maintenant quelques parties. (Appendice A.)

Le manuscrit Q. 9. 13 (Hænel Q. 9. 176<sup>1</sup>) n'est pas sans intérêt. A la suite de divers traités latins du comput, il présente un traité sur le même sujet rédigé en vers français. L'auteur de ce travail, qui contient près de 1200 vers, nous donne son nom : il s'appelait *Raüf de Linham*<sup>2</sup>, et écrivait en 1256. (Appendice B.)

Enfin, sous le numéro R. 2. 7 (Hænel R. 2. 16), on conserve au musée Huntérien un manuscrit du premier livre de Froissart, qui semble remonter à la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. C'est, autant que j'ai pu en juger, la leçon la plus fréquente, celle que M. Kervyn de Lettenhove considère comme la seconde rédaction. Le texte de ce manuscrit est loin d'être correct; pour qu'on puisse l'apprécier, j'en ai rapporté quelques extraits. (Appendice C.)

La bibliothèque de l'Université contient un petit nombre de manuscrits généralement dénués de valeur. Plusieurs d'entre eux ont été acquis en France. Je citerai d'abord un Térence du xv<sup>e</sup> siècle (F. 5. 23), qui appartient à un évêque de Carcassonne, témoin cette note : « Cest livre a esté de messire Jehan du Chastel, evesque de Carcassonne<sup>3</sup>. A. Bertrandi. » A la fin du volume est transcrite l'épithaphe de Charles VII :

Rex Karolus fueram Gallorum septimus olim . . . . .

et celle de « Domini Ch. de Pistorio, qui sepultus est in ecclesia cathedrali Pistoriensi. »

Un ouvrage d'une plus grande valeur est le manuscrit grec qui porte le numéro O. 3. 10. C'est un grand in-folio dont l'écriture paraît remonter au xi<sup>e</sup> siècle. Il renferme des vies de saints pour le mois de janvier. A la fin on lit cette note inscrite par l'un de ses derniers propriétaires : « Ἰακώβ ὁ Περέρσιος ἱατρὸς ἐν Τυρώ-

<sup>1</sup> Dans le catalogue de Hænel, la cote de ce ms. est ainsi conçue : *Varii tractatus theologici.*

<sup>2</sup> Probablement le lieu de ce nom dans le comté de Kent.

<sup>3</sup> Jean du Chastel occupa le siège de Carcassonne de 1459 à 1475.

νοῖς ἐτεῖ τῆς Θεογονίας X̄ ἑξακοσιόστω ἐννενηκόστω τρίτῳ. Ὁλβία  
πάντα σὺν ὑγιείᾳ. »

Je signalerai, en terminant, sous le numéro F. 1. 15 un manuscrit sur papier contenant la traduction de la *Consolation* de Boèce par Jehan de Meung.

Il me reste encore, Monsieur le Ministre, à entretenir votre Excellence de mes recherches dans les bibliothèques d'Oxford et dans celle du comte d'Ashburnham ; ce sera l'objet d'un troisième rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de votre Excellence, le très-respectueux et très-obéissant serviteur,

PAUL MEYER.

## APPENDICE.

### NOTICES ET EXTRAITS DE MANUSCRITS

CONSERVÉS AU MUSÉE HUNTÉRIEN, À GLASGOW.

#### A

R. 7. 14.

#### GLOSSAIRE LATIN-FRANÇAIS.

<i>Remigare</i> . . . . .	nagger.	<i>Comentari</i> <sup>1</sup> . . . . .	construre.
<i>Increpari</i> . . . . .	maudire.	<i>Ulcerare</i> . . . . .	plaiier.
<i>Ludificare</i> . . . . .	gaber.	<i>Crumare</i> . . . . .	trescer.
<i>Lupañari</i> . . . . .	bordeler.	<i>Comendare</i> . . . . .	loer.
<i>Cerpere</i> . . . . .	rampir.	<i>Scalpere vel scabere</i> . .	grater.
<i>Stertere</i> . . . . .	dormir.	<i>Spuere</i> . . . . .	escopir.
<i>Obloqui</i> . . . . .	} porparler.	<i>Obtruere</i> . . . . .	eluppe (?)
<i>Proloqui</i> . . . . .		<i>Opulentari</i> . . . . .	enrichir.
<i>Angere</i> . . . . .	constreindre.		

#### De Herbis.

<i>Hoc abrotanum</i> . . . . .	averoine.	<i>Hoc cepe</i> , in singu-	
<i>Hec satureia</i> . . . . .	safeie.	lari et plur. <i>hee</i>	
<i>Hoc feniculum</i> . . . . .	fenoil.	<i>cepe</i> , <i>ceparum</i> . . . . .	oinum.
<i>Hec malva</i> . . . . .	mauve.	<i>Hoc absintium</i> . . . . .	aloine.
<i>Hec pastinaca</i> . . . . .	pagnage.	<i>Hec nita</i> . . . . .	nie.
<i>Hec dragancia</i> . . . . .	dragonce.	<i>Hoc pulegium</i> . . . . .	puliol.
<i>Hoc porrum</i> . . . . .	poret.	<i>Hoc cerpillum</i> . . . . .	cerfoil.
<i>Hec eruca</i> . . . . .	erut.	<i>Hec savina</i> . . . . .	savine.
<i>Hec costus</i> . . . . .	cost <sup>2</sup> .	<i>Hec sinapis</i> . . . . .	senevei.
<i>Hec artemesia</i> . . . . .	mere ebur <sup>3</sup> .	<i>Hoc sinapium</i> . . . . .	mustarde.
<i>Hoc narstatium</i> . . . . .	kersun.	<i>Hoc anetum</i> . . . . .	aneie.
<i>Hoc marrubium</i> . . . . .	mariul.	<i>Hoc anisum</i> . . . . .	anis.
<i>Hoc allium</i> . . . . .	ail.	<i>Hoc apium</i> . . . . .	asche.
<i>Hec ysopus</i> . . . . .	ysope.	<i>Hec limestica</i> . . . . .	limesche.
<i>Hoc cerfolium</i> . . . . .	cerfoil.	<i>Hec centanea</i> <sup>4</sup> . . . . .	centoire.

<sup>1</sup> Sic, corr. *cementari*.

<sup>2</sup> «Costa vel costis, cost.» (Glossaire de Durham (xii<sup>e</sup> s.), *Saxon Leechdoms*, edit. by O. Cockayne, III, 301.)

<sup>3</sup> Pour *mere erbur*.

<sup>4</sup> *Centaurea*?

<i>Hoc eleborum</i> . . . . .	sephoine.	<i>Hec jovisbarba</i> . . . . .	jusbarbe.
<i>Hec ponia</i> . . . . .	pioine.	<i>Hec lanceola</i> . . . . .	lancelée.
<i>Hoc cinnamonium</i> . . . . .	canele.	<i>Hic jusquiamus</i> . . . . .	cheinlée.
<i>Hic gingiber</i> . . . . .	gingembre.	<i>Hec alcea</i> . . . . .	guimave.
<i>Hic piper</i> . . . . .	poivre.	<i>Hec vervena</i> . . . . .	verveine.
<i>Hoc petrosillam</i> . . . . .	persin.	<i>Hec buglosa</i> . . . . .	bugle.
<i>Hoc pelestrium</i> . . . . .	pelestre.	<i>Hec paradella</i> . . . . .	parele.
<i>Hoc thus</i> . . . . .	encens.	<i>Hec salvia</i> . . . . .	sauge.
<i>Hec menta</i> . . . . .	mente.	<i>Hoc aloe, es</i> . . . . .	aloine.
<i>Hoc cimum</i> . . . . .	comin.	<i>Hec jugella</i> . . . . .	neele.
<i>Hec atriplex</i> . . . . .	arace <sup>1</sup> .	<i>Hec mentaster</i> . . . . .	mentastre.
<i>Hec viola</i> . . . . .	violete.	<i>Hic satirion</i> . . . . .	futerole.
<i>Hec plantago</i> . . . . .	plantein.	<i>Hoc solsequium</i> . . . . .	sussie.
<i>Hec rosa</i> . . . . .	rose.	<i>Hoc f[r]agum</i> . . . . .	frese.
<i>Hoc lilium</i> . . . . .	lis.	<i>Hec vetonica</i> . . . . .	vetoine.
<i>Hoc coriandrum</i> . . . . .	coriandre.	<i>Hec enula</i> . . . . .	audne.
<i>Hec accidula</i> . . . . .	osile.	<i>Hec dictamus</i> . . . . .	ditain.
<i>Hoc papaver</i> . . . . .	popelure.	<i>Hic titimalus</i> . . . . .	espurge.
<i>Hoc salutrum</i> . . . . .	morele.	<i>Hoc lapatium</i> . . . . .	gletuner.
<i>Hec cicuta</i> . . . . .	h. benoite.	<i>Hec mandragora</i> . . . . .	mandeglöre.

Suit immédiatement une série de mots français accompagnés chacun de plusieurs équivalents latins.

Bataille	{	<i>hoc bellum.</i>		Felonie	{	<i>hoc facinus, oris.</i>
		<i>hoc duellum.</i>				<i>hoc scelus, eris.</i>
		<i>hic mars.</i>				<i>hec iniquitas.</i>
		<i>hec pugna.</i>				<i>hec nequitia.</i>

Ce recueil de synonymes latins se poursuit de la même manière pour les mots : cheval, vent, aide, haut, fes (faix), envie, occision, chaitif, sanc, aucune chose, espée, mere, porte, estrif, losenge, corone, mors (mort), brandon, coveiteus, feu, comandement, plaie, tere, herbe, sovent, moltefois, cruel, neef (navire), dolour, compaignon, damage, ossel, leid (laid), poete, garde, petit, novel, maladie, force, blé, lé, grant, long, covenable, eaue, tardif, ancien, ignel, derain (dernier), grief, fol, contrarius, suffreitous, fiuz, delitable, viande, lumere, fin, seur, dormir, touz, pereseus, peresse, citté, cote, doun (don), dos, victore, campus (*sic*, champ), entente, corub (*circuus, aduncus*), semente, usure, plentif, voisin, rosel, ententif, bois, dité (*carmen, dictamen*), iver, soef (*suavis*), delit, feble, serour, sage, poorous, las, repos, loier, estrange, partie, coupe, pasture, tombe, veile (*anus*), mer, blanc, profitable, marchand, renable (*facundus, eloquens*), emflés, noir, parole, corde, harpe, mamele, aornement, riche, poverté, maleureuz, boneurez, beauté, vin, venim.

<sup>1</sup> « *Atriplex*, arasches » (XIII<sup>e</sup> s.). (Th. Wright, *A vol of Vocab.* p. 141 a; cf. *Sax. Leechd.* III, 338, au mot *Melde*.)



*Item, de Herbis :*

<i>Hoc gariofilum</i> . . . . . girofre.	<i>Hec arundo</i> . . . . . } rosel.
<i>Hec gaianga</i> . . . . . garnigal.	<i>Hec canna</i> . . . . . }
<i>Hec hinnula</i> . . . . . escaloine.	<i>Hoc vinum</i> . . . . . vinum ( <i>sic</i> ).
<i>Hec sandix</i> . . . . . waranche.	<i>Hec sicera</i> . . . . . scicere.
<i>Hec philix</i> . . . . . feuchiere.	<i>Hoc nectar</i> . . . . . pieument.
<i>Hec rapa</i> . . . . . rabe.	<i>Hoc hydromellum</i> . . . mede.
<i>Hoc raphanum</i> . . . . . raiz.	<i>Hoc mustum</i> . . . . . must.
<i>Hoc affoldium</i> . . . . . musche.	<i>Hoc acetum</i> . . . . . eisil.
<i>Hec astula regia</i> . . . . . wederoue <sup>1</sup> .	<i>Hec fex, fecis</i> . . . . . lie.
<i>Hec banicialis</i> (?) . . . . . sinerwer.	<i>Hec oriraracha</i> . . . . . oralche.

Suit une rubrique : *De membris et de visceribus*, contenant une centaine de noms français; puis une autre qui contient l'énumération des parties d'une maison; la voici :

*Hec sunt partes domus principales :*

<i>Hoc festum</i> . . . . . feste.	<i>Hoc fundamentum</i> . . . . . fundement.
<i>Hic paries</i> . . . . . paroit.	

*Particule ejus sunt :*

<i>Hic postis</i> . . . . . post.	<i>Hoc aquagium</i> . . . . . conduit.
<i>Hec panna</i> . . . . . panne.	<i>Hoc hostium</i> . . . . . huis.
<i>Hic trabs</i> . . . . . tref.	<i>Hic girafus</i> (?) . . . . . gru (?)
<i>Hoc laquear</i> . . . . . lac.	<i>Hec vertigo</i> . . . . . vernele (?)
<i>Hoc lignum</i> . . . . . cheveron.	<i>Hec lima</i> . . . . . lime.
<i>Hec tegula</i> . . . . . tieule.	<i>Hec sera, re</i> . . . . . loc.
<i>Hoc foramen</i> . . . . . pertus.	<i>Hec clavis</i> . . . . . clef.
<i>Hic cuneus</i> . . . . . cuin.	<i>Hoc pessulum</i> . . . . . pedle.
<i>Hic asser</i> . . . . . bor.	<i>Hec vectis</i> . . . . . } barre.
<i>Hic tholus</i> . . . . . pumel.	<i>Hoc repagulum</i> . . . . . }
<i>Hic caminus</i> . . . . . aistre.	<i>Hec columpna</i> . . . . . piler.
<i>Hoc epicantorium</i> . . . . . cheiminée.	<i>Hec tegula</i> . . . . . sengle.
<i>Hoc fumarium</i> . . . . . fumere.	<i>Hec basis</i> . . . . . fundamentum.
<i>Hec fenestra</i> . . . . . fenestre.	<i>Hoc epistilium</i> . . . . . sumet.
<i>Hoc stillicidium</i> . . . . . gutere.	<i>Hec cavilla</i> . . . . . keville.
<i>Hic imbrex</i> . . . . . } lover <sup>2</sup> .	<i>Hec tortis</i> . . . . . tysun.
<i>Hoc lodium</i> . . . . . }	

Suit une rubrique *De armis convenientibus ad domum* : massue, gisarme, arc, seete, seete barbelée, arbaleste, etc. (22 mots), puis :

<sup>1</sup> « *Astula regia*, vude roue vel bare popig. » (Gloss. de Durham, *Sax. Leechd.* III, 300.) — « *Hastula regia*, muge de bois, wuderove » (XIII<sup>e</sup> s.). (Wright, *A vol. of Vocab.* p. 140 b.) — « *hastula*, wodruffe. » (*Ibid.* p. 226 b.)

<sup>2</sup> Voir pour le sens de ce mot Halliwell, au mot *Lover*, et Wright, *A vol. of Voc.* p. 203, note 2.

*Tunc de Ludis :*

<i>Hic trocus</i> . . . . . topet.	<i>Hic pirus vel talus.</i> . } deiz. <i>Hec tessera vel calixus</i> } <i>Hoc scacarium</i> . . . . . eschequer. <i>Hec camtorapta</i> . . . . . croce. <i>Hic scaccus</i> . . . . . esches.
<i>Hec scutica</i> . . . . . escurge.	
<i>Hec pila</i> . . . . . pelote.	
<i>Hoc pedum</i> . . . . . croche à pastur.	
<i>Hec alea</i> . . . . . tables.	

Viennent ensuite des rubriques ainsi conçues : *Ad domum pertinent* (distribution et ameublement d'une habitation, 22 mots); — *de suppellectilibus* (instruments et ustensiles divers, 90 mots); *de cibis* (46 mots); — *de piscibus* (20 mots); — *de ornatu lecti* (11 mots); — *de vestibus* (33 mots); — *de vestibus mulierum* (26 mots<sup>1</sup>); — *de ministris domus* (16 mots); — *de equis* (37 mots); — *de animalibus domesticis* (20 mots); — *de avibus domesticis* (11 mots); — *de animalibus silvestribus* (51 mots); — *de avibus* (38 mots). Le manuscrit s'arrête à la rubrique *de arboribus*, sous laquelle il ne reste que deux mots. Pour donner un dernier extrait de ce glossaire, je transcris la rubrique *de equis* qui me paraît présenter plusieurs difficultés d'interprétation :

*De Equis.*

<i>Hic palefridus</i> . . . . .	<i>Equus morbo caducus</i> . cheval cordeus. <i>Equus hortecaducus</i> . cheval camerus. <i>Equus morbosus</i> . . . cheval morveux. <i>Hec sella</i> . . . . . sele. <i>Hec antella</i> . . . . . arçun devant. <i>Hec postella</i> . . . . . arçun derere. <i>Hec sudaria</i> . . . . . sus cele. <i>Hoc frenum</i> . . . . . frein. <i>Hoc lupatium</i> . . . . . canfrein. <i>Hec abena</i> . . . . . redne. <i>Hec cingula</i> . . . . . sengle. <i>Hoc scansile</i> . . . . . estref. <i>Hec zonica</i> . . . . . } <i>Hoc trossolare</i> . . . . . } trosse. <i>Hic thamus</i> <sup>2</sup> . . . . . } <i>Hoc capistrum</i> . . . . . } cavestre. <i>Equus cantarus</i> . . . . . cheval escullé. <i>Equus spadix</i> . . . . . [cheval harace.] Et plur. <i>hec equitia</i> , } et plur. <i>hec epiphia</i> , } loreins. vel <i>hec phallere</i> . . . }
<i>Hic gradarius</i> (?) vel } palefroi. <i>hic mannus</i> . . . . . }	
<i>Hic destrarius</i> . . . . . destrer.	
<i>Hic fugatorius</i> . . . . . chaçur.	
<i>Hic succursarius</i> . . . . . runer.	
<i>Hec succursura</i> . . . . . trot.	
<i>Hic veredus</i> . . . . . cheval caret.	
<i>Equus badius</i> . . . . . cheval bai.	
<i>Equus scutulatus</i> . . . . . cheval po.	
<i>Equus calidus, candidus</i> . . . . . cheval bauchant.	
<i>Equus roseus</i> . . . . . cheval sor.	
<i>Equus edorsatus</i> . . . . . cheval redoit.	
<i>Equus redorsatus</i> . . . . . cheval redoit derere.	
<i>Equus enervatus</i> . . . . . [cheval] recreant	
<i>Equus sbimatus</i> . . . . . [cheval] esgareté	
<i>Equus exulceratus</i> . . . . . [cheval] redois u esperuné.	
<i>Repedare</i> . . . . . regumber.	
<i>Antepedare</i> . . . . . brandir.	

<sup>1</sup> J'ai publié la liste inscrite sous cette rubrique dans le *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur*, VII, 37-38.

<sup>2</sup> Ou *chamus*.

B

Q. 9. 13.

TRAITÉS DU COMPUT.

1° Fol. 8<sup>1</sup>. *Incipit libellus calcularie artis ELBRICI.*

Annus solaris ut majorum constat sollertia investigatum.....

Écrit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

2° Fol. 21. *Compositus ecclesiasticus secundum AUGUSTINUM.*

Testante sancto Augustino quatuor sunt quibus sancta indiget Ecclesia.....

Cet article et les trois suivants ont été écrits vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIV<sup>e</sup>.

3° Fol. 45 verso. *Incipit Algorismus.*

Omnia que a primeva rerum origine precesserunt ratione numerum formata sunt.....

4° *Tractatus de mundo et astronomia*<sup>2</sup>.

Mundus dicitur quasi indigne motus est.....

5° Fol. 95. *Ci commence le kalender de latin translaté pur romancer.*

En geste ne voil pas chanter  
Ne veilles estories cuntier,  
Ne la vaillance as chivaliers  
Qui jadis estoi[e]nt si fiers ;  
Mun sen ceo pas ne saveroit  
Leur valeur descrire à droit.  
De dire poi<sup>3</sup> jo mult ;  
E de autre part ausi<sup>4</sup> dut  
Que tant prisace leur valur  
Que tenu fusse à mentiur ;  
Que mult i ad cunttes e fables  
Que ne sunt pas<sup>5</sup> veritables  
Pur ceo de tel(e) chose dirroi

<sup>1</sup> Cette pagination, qui est ancienne, montre que le volume a perdu ses premiers feuillets ; il y a une autre lacune du fol. 53 au fol. 68.

<sup>2</sup> J'emprunte ce titre à une table écrite vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle sur le premier feuillet de garde.

<sup>3</sup> Ce blanc existe dans le ms. il faut peut-être suppléer *redut*.

<sup>4</sup> Corr. *Et d'autre p. autresi d.*

<sup>5</sup> Corr. *mie*.

Dunt verité vous monst[er]roi,  
E proveroi de mun ditee  
Par reson la verité <sup>1</sup>.  
De estudier en cel labour  
G'en sui tenu, quant mun seignur  
Pur qui amur cest ovre enpris  
Comandé me avoit e requis  
De lui aprendre e enseigner  
En romanz la art del kalender.  
Ceo est l'encheson, autre ne ay,  
Que cest ditee comens[er]ay.  
Mes neporkant la laie gent  
Asensier purroi ben sovent  
Que que les resons savera  
Entendre, car nient i a  
Qui lunges mures (*sic*) i ferreit,  
E ja (le) plus sages ne serreit;  
Jo dis cel de la laye gent  
Que sunt de feble entendement;  
Pur ceo vous di : Sa entendéz  
Vous qui <sup>2</sup> saver desirez  
Les breves resons de cest art  
Où pou en ert vostre part (*sic*),  
Car une petite reson  
En son livre nous dist Caton :  
Li mestre en vein la lesonc (*sic*) list  
Dunt les desciples en unt despist,  
E le cunte est pur nent contee  
Qui de nului n'est escoutee;  
Par ceo pensez de l'escouter  
Car mult harrei en vein conter.

Fol. 95 b.

*Incipit narratio.*

A Roume el temps ancianor  
Estei[e]nt clers de grant valor.....

Suit l'exposition des divisions de l'année en saisons, mois, semaines et jours. L'auteur explique ainsi qu'il suit pourquoi le mois de février est le plus court de tous :

Fol. 96 b.

Ore fet ben à demander  
Pur quai l'em fist amenusier  
Plus fevrer que un autre mois;  
Pur la noblie de deus rois

<sup>1</sup> On pourrait corriger : *Par droite reson la verté.*

<sup>2</sup> Supplééz á.

Fol. 96 c.      La reson vous [en] voil mustrer :  
Car chescun an, en fevrier  
Li Bugres et li mescreans  
Ové leur femmes, of (*sic*) leur enfans,  
A Belzebub e à Pluton  
Fesoi[e]nt sacrefice e doun ;  
E pur le fet que firent cil  
Fust feverer tenu plus vil  
E de jours amenuser<sup>1</sup> (*sic*)  
Car trop i avoit le maufee.

Voici maintenant l'étymologie du nom des calendes :

Fol. 99 b.      Jadis solai[e]nt la gent  
De Roume [tot] communement  
En chescun mois le jour premier  
Partot grant feste celebrer,  
E chescun autre escrivoit  
Ke acun (*sic*) don que à lui fesoit  
Ke bon eür Deu lur donast  
Tant com cel mois durast<sup>2</sup> ;  
E cel jour, pur si grant bounté,  
Jour de Kalendes fust nommé,  
Car ceo mot en gru *kalon*  
En romauntz est à dire *bon*.

Suivent diverses explications relativement au nombre d'or et aux lettres dominicales. Puis l'auteur traite des jours néfastes :

Fol. 100 c.      Ore dirrai des jours denietz  
Que vous *dismal* appelletz (*sic*).

Il donne ainsi l'explication du mot anglais *dismal* :

*Dismal* les appelent plusours,  
Ceo est à dire les mal jours.

Ce n'est pas qu'il paraisse bien persuadé de l'influence pernicieuse des jours néfastes, toutefois il ne laissera pas de les énumérer :

Fol. 100 d.      E sachez que seint Augustin  
Qui fust mult de clergie fin  
En ses liveres defent (*sic*)  
Ke garde ne preignent la gent.  
Ceo, dit il, ja ne gardez,  
Ne calende ne jour denietz ;  
Ne purquant jo les voil nomer  
Ke les lais ne me puissent blamer.

<sup>1</sup> On pourrait corriger : *E de j. fa amenuisés*, et à la rime correspondante *li maufés*.

<sup>2</sup> Corr. *Autant come*.

Puis il passe à l'énumération des principales fêtes du calendrier, dans laquelle naturellement les saints anglais tiennent une grande place : sainte Bride (1<sup>er</sup> février), saint Cuthbert (20 mars), saint Dunstan (20 mai), la translation de saint Eadmund (9 juin), saint Botulf (17 juin), saint Alban (22 juin), saint Swithoun (2 juillet), la translation de saint Thomas le martyr (7 juillet), saint Kenelm « qui rois estoit » (17 juillet), saint Eadmund (16 novembre), le roi Eadmund (20 novembre), saint Thomas le martyr (29 décembre).

Viennent ensuite les fêtes mobiles et des règles pour trouver la Pâque. Puis l'auteur se nomme en ces termes :

Fol. 102 c.            Jo qui cest petit trettee  
De latin vous ai translatee  
Rauf de Linham ai à noun.  
Ne voil que nul hom si moi noun  
De cest oevere blame ait,  
Si rien par aventure i sait  
Mesdit, mesfet ou mesassis;  
Pur ceo vous ai mun noun apri.

Puis il traite des vigiles, de l'avent et des quatre-temps ; il assure que ces jeûnes sont favorables à la santé. Parlant ensuite des signes du zodiaque, il s'efforce d'établir entre chacun d'eux et le mois correspondant un rapport ; ainsi pour février :

Fol. 103 c.            Ausi en feverer di um  
Cest signe, solail en peisun,  
Car de peisun est le droit (*sic*)  
Ke en plenté de eawe soit.  
A cele sesoun ensemment  
Pluvie e plenté de eawe apent.

L'auteur revient sur ce qu'il a dit précédemment au sujet du bissexté, puis il termine ainsi son-poème :

Fol. 105 c.            Seignurs, un[e] rien vous di :  
Si cest ditee que avez oi  
A clerks ne suffist pas assetz,  
De ceo ne vous esmerveillez  
Car pur [ic]eux nel fi jo mie  
Qui entendent grant clergie,  
Mes cest romantz à laie gent  
Assez suffist plenerement,  
E leur aprent del kalender  
Quant que à lais serra mester,  
Car cil ne pou[e]nt pas tantost  
Augustin saver e compost ;  
E pur mun seignur aucer (*sic*)

Qui tant me daigna à prier,  
Car cest art saver voleit  
E pas le latin ne entendeit,  
Car il ne estoit for poi lettree ;  
E pur ceo en romantz le ai tretee  
E tantz des antz avoit il tenu  
De l'incarnacion Jhesu.  
M. e .cc. lvi.  
Ke jo Raüf cest tretee fis.  
E, seignurs, si vous rien desplest  
De ceo que en cest dist est fet,  
Pur Deu, pensetz de l'amender  
Si meutz le savetz adresser.  
Pur ceo si, com(e) dient la gent,  
Un sage meint[es] foetz mesprent,  
Donc ne est ceo pas merveille grant  
Si cil fet qui meins est sachant.  
Si rien i trovetz de profist  
Dunt solas vous viegne ou delist,  
Tant me facetz pur guer[re]doun :  
Prietz Jhesu que pur son noum  
Par la Virene (*sic*) de son poer  
Granter me veulle cest loer  
Que à tutz bons serra commun.  
Amen, amen die chescun!

6° Fol. 108 verso. Chronique abrégée de 1321 à 1389 :

Anno Domini .m.ccc. xxi. fuit baronum guerra; Thomas Lencastrensis fuit decapitatus et multi alii tracti et suspensi.....

7° Fol. 108 recto. Poème en quatre-vingt-huit vers |hexamètres relatif à la rébellion de 1381 :

*Jak. Straw, Thome Meller, Jak. Tyler.*

Pro dolor! accrevit nuper confusio rerum  
Cum virtus procerum silet et vulgus male senit.  
Servit nobilitas et rusticitas dominatur,  
Ad res illicitas omnis plebs precipitatur  
.....  
Anglia, quid gaudes cum sis anathemate cincta?  
Quomodo sic audes patriarche sanguine tincta.....

C

R. 2. 7.

FROISSART, 1<sup>er</sup> livre<sup>1</sup>.

*In nomine Dei, amen.*

[C]y commence la table des Croniques Froissart, de la guerre et l'occasion d'icelle qui fu longuement entre le roy de France Phelippe et le roy Edouart d'Engleterre, et plusieurs autres leurs successeurs.

PROLOGUE.

Afin que hounourables et noblez aventurez, faiz d'armez par les guerrez de France et d'Engleterre, soyent notablement registrez et mis en memore perpetuel, par quoy aient exemple de eulx couragier en bien faisant, je veul traiter et recorder l'istore et matiere de grant loenge; mais ains que je la commence je requier au Sauveur de tout le monde, qui crea toutes chosez, qui veulle creer et mettre en moy sens et entendement si vertueulx que ce livre que j'ay commencié je le puisse continuer et perseverer en telle maniere que tous ceulx et cellez qui le liront, verront et orront, y puissent prendre esbatement et plaissance, et je encheoir en leur grace. On dist, et vray est, que tous edeficez sont maçonnez et ouvrez l'une pierre après l'autre, et toutes grossez rivieres sont faictez et rasemblées en plusieurs lieux surgons<sup>2</sup>, aussi les sciencez sont estraictez et compilées de plusieurs clers, et ce que l'un ne scet l'autre scet, non pourquant rien n'est qui ne sceu ou loing ou prez. Donc aussi pour atteindre et venir à la matiere que j'ay empriz de commencer, premierement par la grace de Dieu et de la benoite vierge Marie dont tout confort et avancement viennent, je me veueil fonder et ordonner sur les vrayes croniques jadis faittes et rasemblées par reverent homme et discret seigneur Monss. Jehan le Bel, chanoigne de Saint Lambert de Liege, qui grant cure et toute bonne dilligence mist en ceste matiere et la continua tout son vivant au plus justement qu'il peult, et moult lui cousta à la querre et à l'avoir; mais quel frez qu'il y eust, ne feïst riens ne lez plaigni, car il estoit riche et puissant; si les pavoit bien porter, et estoit de soy meisme larges, hounourable et courtois, et volentiers veoit le sien despendre. Aussi il fu en son venir mout amy et segret de tres noble doubté seigneur Mons<sup>r</sup> Jehan de Haynau qui bien est ramenteuz, et raison, en ce livre, car de moult nobles et belles advenuez il en fu chif (*sic*) et cause, et des roys moult prouchain; par quoy le dessus dit Mess. Jehan le Bel peult de lés lui veoir et cognoistre plusieurs noblez besoingnes lesquelles sont contenuez en suivant. Vray est que je qui ay empriz ce livre à ordonner, ay par plaissance, qui à ce m'a toujours encliné, fréquenté plusieurs nobles grans seigneurs, tant en France comme en Engleterre, en Escoce et aultres pais, ay eu la congnoissance d'eulx, sy [ay] tousjours à mon povoir justement enquiz et demandé du fait des guerres et des aventures qui en sont avenues, et par especial depuis la grosse bataille de Poitiers

<sup>1</sup> En 379 chapitres. In-fol. relié en parchemin. La place des miniatures et des initiales a été laissée vide.

<sup>2</sup> Corr : *et sources*.



où le noble roy de France fu pris, car devant ce je estoie encorez moult jeunez de sens et d'aage; nonobstant si empriz je assés hardiement, moy yssu de l'escole, à rimer et à dicter les guerres dessusdictes, et pour porter en Engleterre le livre tout compillé, si comme je filz, et le presentay adonc à la tres haulte et tres noble dame madame Phelippe de Haynau, royne d'Engleterre, qui liement et doucement le reçut de moy et m'en fist grant profit. Or puet estre que ce livre n'est mie examiné ne ordonné sy justement que telle chose le requiert, car faiz d'armes qui si chierement sont comparez doivent estre donnez et loiaument départi à ceulx qui par prouesse y travaillent; dont pour moy acquiter envers tous ainssy que droiz est, j'ay empriz ceste ystoire à poursuir sur l'ordenance et fondacion devant dicte, à la priere et requeste d'un mien chier seigneur et maistre Robert<sup>1</sup> de Namur, seigneur Beaufort, à qui je veul devoir amour et obeissance, et Dieu me doint faire chose qui lui puist plaire.

*Cy endroit parle l'acteur des aucunz des plus preux chevaliers de ce livre, le 11<sup>e</sup> chapitre.*

[Buchon, chap. CLXV.]

*Comment le roy d'Engleterre fu enamouré de la contesse de Salbrin, le LXXVIII<sup>e</sup> chapitre.*

Ce jour meisme que le roy David et les Escos se partirent au matin du chastel de Salebrin, vint le roy Edouart à tout son ost à heure de midy en la place là où les Escos avoient logé. Si fu couroucé quant il ne les trouva, il estoient venus en si grant haste que les gens et les chevaux estoient durement travaillés; si commanda que chascun se logast là endroit, car il vouloit aller veoir le chastel et la noble dame qui leans estoit qu'il n'avoit veue puis les nocez dont elle fust mariée, et dont chascun s'ala loger qu'il peüst et reposer ainssi qu'il vout. Sitost que le roy Edouart fu desarmé, il prist jusques à .x. ou .xii. chevaliers, il s'en alla devers le chastel pour saluer la contesse de Salebrin, et pour veoir la maniere des assaux que les Escos avoient fais et les desfences que ceux du chastel avoient faictes à l'encontre. Sitost que la dame de Salebrin sceut le roy venir, elle fist ouvrir toutes lez portez et vint hors si richement vestue et atournée que chascun s'en esmerveilloit, et ne se pavoit on cesser de la regarder et remirer sa grant noblece, avec la grant beauté et le gracieux maintieng qu'elle avoit. Quant elle fust venue jusques au roy, elle s'enclina jusques à terre contre luy, en le regrant de son secours, et l'amena au chastel pour le festier et honnorer comme celle qui tres bien le savoit faire. Chascun la regardoit à merveilles et le roy meisme ne se pavoit tenir de la regarder, et bien luy estoit aviz que onques n'avoit veue si noble, si frique ne si belle dame. Si le fery tantost uue estincelle de fin'amour un (*sic*) cuer qui luy dura par long temps, car bien luy sembloit que ou monde n'avoit dame qui tant feist à aimer comme celle. Si entrerent ou chastel main à main, et le mena la dame premiers en la salle, et puis en sa chambre qui estoit si noblement parée qu'il afferoit à telle dame; et tousjours regardoit le roy la gentil dame si ardamment que elle en devenoit toute honteuse.

<sup>1</sup> Espace blanc dans le ms.; cependant il ne manque rien.

[Fin du volume ; Buchon, chap. cccxvii.]

..... La fu priz messire Guillaume dez Bordes en bon convenant d'un escuier de Haynau appelé Guillaume de Beaulieu, appert homme d'armez et qui grant temps avoit geu Englois es forteressez d'entour Calais, et se armoit de Tresignies. A cest un se rendy dolent et couroucié de ce que la journée n'avoit esté pour luy. Là veist on Englois mettre François à grant meschief et plusieurs fiancer prisonniers en la fin de la bataille, et maint gentilhomme mort, de quoy ce fu pitié. Quant les Englois eurent les mors despouilés messire Jehan Harveston et lez siens se partirent de la place et emmenerent leurs prisonniers et leurs gaingz arriere dedens Chierebourc. Sy povés bien croire que lez Englois menerent grant joye celle nuit de la belle aventure et journée que Dieu leur avoit donnée. Sy fu le dit messire Guillaume des Bordes grandement festié et conjoye et aysié de ce que on pavoit faire, car sa personne le valoit bien. Ceste desconfiture fu entre Montbourc et Chierebourc le jour saint Martin le Boullant l'an mil . iiii<sup>e</sup> . LXXIX.

## TROISIÈME RAPPORT.

V

OXFORD.

Paris, mai 1868.

Monsieur le Ministre,

L'université d'Oxford possède vingt bibliothèques de fondation ancienne : celles de dix-neuf collèges ou *halls*, et la bibliothèque commune de l'université, la Bodléienne. Les premières n'augmentent guère leur fonds de manuscrits, les acquisitions de ce genre étant réservées à la Bodléienne, qui, enrichie par des legs nombreux et dotée de revenus considérables, peut aller de pair avec le Musée britannique et la Bibliothèque impériale.

Toutes ces bibliothèques remontent au moyen âge, mais il s'en faut que toutes se soient conservées intactes jusqu'à nos jours. On peut dire qu'il n'en est aucune qui, depuis sa fondation, n'ait fait des pertes plus ou moins graves (c'est l'histoire commune de toutes les bibliothèques); mais il n'en est pas qui ait souffert autant que la bibliothèque de l'université. Fondée par l'évêque de Worcester Thomas Cobham, elle reçut un accroissement considérable par suite des dons que lui fit, de 1439 à 1446, Humphrey, duc de Gloucester<sup>2</sup>. C'est à cette occasion que fut construit le bâtiment qu'elle occupe actuellement et qui, commencé en 1444, fut achevé en 1480. A la Renaissance elle était dans un état florissant, lorsqu'en 1550 les commissaires appointés par Édouard VI pour la réforme de l'université portèrent le ravage dans ses collections en détruisant, comme entachés de papisme, tous les manuscrits enluminés. Du reste on prit peu de soin; et ce qui subsistait des legs de Humphrey et de ses devanciers ne

<sup>1</sup> Voy. les deux premiers rapports, t. III, p. 274, et t. IV, p. 115.

<sup>2</sup> Le catalogue des livres donnés à l'université par Humphrey a été récemment publié par M. Anstey, *Documents illustrative of Academical Life at Oxford*, II, 758 (dans la collection des *Chronicles and Memorials, etc.*). De tous ces manuscrits sept ou huit seulement, selon M. Macray, ont pu être identifiés. Ils sont dispersés entre diverses collections. Mais, depuis, M. L. Delisle a signalé à la Bibliothèque impériale six volumes qui ont indubitablement appartenu à Humphrey (*Le Cabinet des mss. de la Bibl. imp.* I, 52, note 8.)

tarda pas à se perdre par la négligence des gardiens, si bien qu'en 1556, la bibliothèque étant vide, on n'eut rien de mieux à faire que de vendre les tablettes qui avaient servi à recevoir les livres<sup>1</sup>.

Pendant près d'un demi-siècle, l'université demeura privée de bibliothèque publique. Un de ses anciens élèves entreprit de lui en constituer une nouvelle. Retiré de la politique, Thomas Bodley se consacra entièrement à son œuvre, et en 1602, l'ancienne bibliothèque de l'université d'Oxford rouvrait ses portes au public. Elle était riche en manuscrits que Bodley avait recueillis par toute l'Europe, elle était dotée de revenus qui assuraient son existence, et depuis elle n'a fait que prospérer. Maintenant on peut dire qu'elle réalise l'idéal d'une bibliothèque d'université. Aucun lieu d'étude n'offre plus de ressources et de confort, aucun n'est mieux approprié aux besoins des travailleurs sérieux<sup>2</sup>. Mais les manuscrits ne se remplacent pas, et la destruction de la collection formée par les premiers bienfaiteurs de l'université a fait éprouver à la science une perte irréparable<sup>3</sup>.

Il y a longtemps qu'on sait ce qu'Oxford renferme de manuscrits précieux pour l'histoire de notre ancienne littérature. Les notes de l'*History of English Poetry*, de Warton, fournissent, à cet égard, dès la première édition (1774-1781), d'utiles renseignements. L'abbé de La Rue puisa à la Bodléienne la matière de plusieurs des notices qui composent ses *Essais historiques sur les bardes, jongleurs et trouvères*. En 1835, M. Fr. Michel transcrivit et

<sup>1</sup> M. Macray, le récent historien de l'établissement, dont il est conservateur adjoint, rapporte le passage suivant d'un registre de l'université, à la date du 25 janvier 1556 (N. S.) : « Electi sunt hii venerabiles viri : Vicecancellarius et procuratores magister Morwent, præses Corporis Christi, et magister Wright ad vendenda subsellia librorum in publica Academia bibliotheca, ipsius universitatis nomine. » *Annals of the Bodleian Library* (1868), p. 12 ; cf. l'*Historia bibliothecæ Bodleianæ*, placée en tête des *Catalogi* de Bernard (Oxonæ, 1697), fol. C 1 verso.

<sup>2</sup> La Bodléienne est ouverte de neuf heures à quatre en été, et de dix heures à trois en hiver. En outre, la bibliothèque Radcliffe, située tout auprès, et qui reste ouverte de dix heures du matin à dix heures du soir, reçoit les livres, manuscrits ou imprimés, de la Bodléienne, selon le désir des lecteurs, qui peuvent ainsi poursuivre leurs travaux pendant douze ou treize heures consécutives, s'il leur plaît.

<sup>3</sup> La série des catalogues des manuscrits d'Oxford est trop considérable pour qu'il soit possible de la donner en note. On la trouvera à l'appendice A.

bientôt après publia, d'après le manuscrit Digby 23, la chanson de Roland, déjà plus d'une fois signalée à l'attention des savants<sup>1</sup>. Il fit connaître par une courte citation le manuscrit de *Girart de Roussillon*, qui fait partie du fonds Canonici<sup>2</sup>, et donna une notice du manuscrit Douce qui contient le roman de Horn et quelques autres poèmes<sup>3</sup>. Après lui, MM. Sachs, H. de La Villemarqué et Hippeau, également chargés de missions littéraires, visitèrent successivement Oxford et publièrent des notices et des extraits de divers manuscrits<sup>4</sup>.

A côté de ces travaux qui, à une époque où la rédaction des catalogues était moins avancée qu'aujourd'hui, ont donné une première idée des trésors que la Bodléienne réservait aux chercheurs, il convient de mentionner les publications isolées qui ont eu pour objet tel ou tel manuscrit en particulier. C'est ainsi qu'en 1842, M. Coxe, le conservateur actuel, éditait, pour une société qui malheureusement tire ses publications à très-petit nombre, le poème historique du héraut Chandos sur le Prince Noir<sup>5</sup>. En 1853, M. Delius, de Bonn, mettait au jour, d'après un manuscrit qui sera dans le présent rapport l'objet d'une descrip-

<sup>1</sup> Notamment par l'abbé de La Rue, *Essais hist.* II, 57 et suiv.

<sup>2</sup> *Rapports au Ministre*, p. 53 et 202.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 140-144. En 1840, M. Fr. Michel a publié, pour le *Bannatyne Club*, un recueil relatif aux aventures de Horn, où est compris le texte du manuscrit Douce.

<sup>4</sup> M. le docteur Sachs, qui s'occupait, sous la direction de M. Guessard, des travaux préparatoires du recueil des *Anciens poètes de la France*, avait surtout en vue les chansons de geste; cependant ses recherches ne se sont pas bornées à cet ordre de poèmes, et l'opuscule dans lequel il en a résumé les résultats n'exclut aucun des genres de notre ancienne littérature. En ce qui concerne la Bodléienne, il signale brièvement dans ses *Beiträge zur Kunde altfranzösischer, englischer und provenzalischer Literatur*, les manuscrits Douce 189 et 199 (p. 42), et Hatton 82 (p. 41), qui renferment des romans de la Table ronde; — Douce 353 et 356 (p. 62), contenant, le premier un remaniement assez récent du roman de Troie, et l'autre le mystère de Jacques Milet dont on possède tant de copies (j'en ai indiqué une à Édimbourg); — le manuscrit Hatton 100 (p. 70), qui contient le poème d'Othevien, dont M. Hippeau venait de donner l'analyse dans les *Archives des Missions* (V, 135-137); — enfin le manuscrit Fairfax 24 (p. 72), ou du moins l'un des opuscules qu'il contient, un petit poème sur le mariage des neuf filles du diable.

<sup>5</sup> *The Black Prince*, an historical poem, written in French by Chandos Herald; with a translation and notes, by the Rev. H. O. Coxe. Printed for the Roxburghe Club; London. MDCCCXLII.

tion complète, un certain nombre de chansons provençales inédites<sup>1</sup>. Peu après d'autres pièces du même recueil et les 3,190 premiers vers de la chanson de Girart de Roussillon, qu'avait signalée précédemment M. Fr. Michel, étaient copiés pour M. le docteur Mahn et insérés par lui dans ses *Gedichte der Troubadours*. Nos compatriotes non plus ne restaient pas inactifs : en 1860, M. Peigné-Delacourt éditait les *Miracles de saint Éloi* d'après le manuscrit Douce 94. La même année paraissait à Oxford, imprimée aux frais de l'université et par les soins de M. Fr. Michel, l'ancienne traduction des psaumes, contenue dans le manuscrit Douce 320, et connue maintenant sous le titre de Psautier d'Oxford. Mais tous ces travaux, si précieux et si méritants qu'ils puissent être, n'ont mis entre nos mains qu'une bien faible portion de richesses immenses. Une exploration générale des documents qui intéressent l'histoire de notre littérature restait à faire : je l'ai tentée sans me dissimuler que je laisserais encore à mes successeurs la matière de nombreuses études et d'importantes découvertes. Du moins ai-je la conscience d'avoir poussé mes recherches aussi loin que me le permettait le temps dont je disposais<sup>2</sup>.

Je ne puis songer à donner ici toutes les notices, toutes les collations, toutes les copies que j'ai faites. Il en est d'abord qui sont destinées au recueil des *Anciens poètes de la France*, et que j'ai remises à M. Guessard, à savoir :

1° La collation partielle d'une copie du manuscrit Douce 121, contenant Renaut de Montauban, exécutée il y a quelques années par M. A. Pey;

2° La notice et la copie partielle du manuscrit Hatton 42, qui contient des fragments considérables du même poème;

3° Une notice accompagnée d'extraits du manuscrit Laud misc. 637, daté de 1334, et renfermant aussi un texte de Renaut de Montauban.

D'autres travaux trouveront leur place ailleurs. Ainsi, j'ai pris

<sup>1</sup> *Ungedruckte provenzalische Lieder von P. Vidal, B. de Ventadorn, F. v. Marseille und Peirol v. Auvergne*, herausgegeben von Dr Nicolaus Delius; Bonn, 1853, in-8°.

<sup>2</sup> Je suis resté à Oxford quatre jours en octobre 1865, et trois semaines en août 1867. J'y suis retourné de nouveau en septembre 1868 pour corriger les épreuves du présent rapport.

du manuscrit de Girart de Roussillon (Canonici misc. 63) une collation à l'aide de laquelle j'espère restituer la leçon si souvent corrompue qu'on a publiée de ce poème. Des textes étendus, dont j'ai pris une copie complète, ne pourront figurer que par extraits à l'appendice du présent Rapport. Enfin, bien que j'aie exploré plusieurs des bibliothèques des collèges, je ne m'occuperai ici, pour épargner la place, que des manuscrits de la Bodléienne. Ainsi que dans les précédents rapports, je classerai les notices selon l'ordre chronologique des matières.

SERLON et autres, *Poésies latines*. — Le manuscrit Digby 53 n'est pas inconnu. Les savants qui se sont occupés de l'histoire de la poésie latine du moyen âge l'ont plus d'une fois cité. M. Thomas Wright, notamment, en a tiré un document curieux<sup>1</sup> pour l'histoire de ces clercs vagabonds dont j'ai déjà eu occasion de dire quelques mots à l'occasion des poésies de Philippe de Grève. Mais jamais ce précieux volume n'a été décrit complètement. A vrai dire, il n'est pas aisé d'en donner une idée tout à fait exacte : il faudrait indiquer chacune des pièces, le plus souvent très-courtes, qu'il contient, ce qui équivaldrait presque à sa publication totale. Je me suis borné à signaler les principales, y joignant ce que j'ai pu rassembler de renseignements bibliographiques. D'abord, un mot de la condition matérielle de ce manuscrit. Il a à peu près le format de l'in-4° et contient 68 feuillets écrits de diverses mains, dont les cinquante premiers surtout sont dignes d'attention. Il appartient, autant que l'écriture permet d'en juger, aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs pièces, ayant pour sujet la mort de Thomas de Cantorbéry<sup>2</sup>, et écrites de la main la plus ancienne, montrent que le recueil ne peut en aucun cas avoir été commencé avant les vingt ou vingt-cinq dernières années du XII<sup>e</sup> siècle. Ce manuscrit a d'abord été disposé de façon à ne contenir qu'une colonne par page, mais le scribe, ou du moins un scribe contemporain, a écrit, sur les larges marges que laissaient les vers déjà transcrits, de nouvelles pièces également en vers. De là une certaine complication qui rend malaisée la description feuillet par feuillet de ce volume.

<sup>1</sup> Fol. 27 de ce manuscrit. (Voy. appendice B.)

<sup>2</sup> Fol. 13 et 23.

Deux ordres de pièces me semblent surtout à remarquer dans ce manuscrit : les poésies de Serlon et les proverbes français accompagnés de paraphrases latines. Occupons-nous d'abord des premières. Ce sont : 1° un traité, en hexamètres, sur les homonymes; 2° des distiques composés par Serlon *in conversione sua, quando factus est monachus Cisterciensis*; 3° d'autres distiques par lui composés *quando scolis renunciavit*, dit la rubrique; ces trois pièces ont déjà été signalées d'après d'autres manuscrits, et de la première notamment on possède plusieurs copies; 4° quelques petites pièces, l'une (f. 11) dirigée contre les chanoines, une autre (f. 24) l'épithaphe de Serlon lui-même. Quel est ce Serlon? La question est délicate, car les Serlons ont été nombreux précisément vers l'époque où se place le nôtre. Fabricius en énumère jusqu'à sept, à propos de l'un desquels (Serlon, chanoine d'York) il se voit réduit à dire : « Confunduntur hic duo Serlones quos ego extricare non possum<sup>1</sup>. » Les auteurs qui l'ont précédé, Bale, et après lui Oudin, Leyser, tranchent d'autorité des questions qu'ils n'étaient pas en état de résoudre, et par conséquent ne méritent aucune confiance<sup>2</sup>. Je n'ai pas, quant à moi, d'identification certaine à proposer; je crois cependant qu'on peut avec certitude éliminer plusieurs homonymes et s'arrêter à une hypothèse plausible. Notre Serlon, qui est qualifié de *magister*, qui se fit moine cistercien, ne peut être le Serlon chanoine d'Avranches qui mourut abbé de Gloucester en 1104<sup>3</sup>. Par la même raison, nous écarterons aussi Serlon, évêque de Seez, mort en 1122, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir cultivé les lettres<sup>4</sup>. Un troisième Serlon est celui qui en 1147, étant le quatrième abbé de Savigni, réunit son abbaye, jusqu'alors bénédictine, à l'ordre de Citeaux, et mourut en 1158<sup>5</sup>. Celui-là devint donc cistercien, mais il était abbé, et l'expression *in conversione sua, quando factus est monachus Cister-*

<sup>1</sup> *Bibliotheca med. et inf. latin.* VI, 161 a.

<sup>2</sup> Ainsi Leyser (*Hist. poetarum et poematum mediæ ævi*, p. 443) attribue à un « Serlo magister Parisiensis, » qu'il place vers 1181, les poèmes du manuscrit Cottonien; mais comme ces poèmes (la *Prise de Bayeux*, les vers adressés à Muriel, sœur de Guillaume le Conquérant, à Eudes, évêque de Bayeux, etc.) sont nécessairement de la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XII<sup>e</sup>, on voit qu'il a lui aussi, confondu deux Serlons.

<sup>3</sup> Voy. *Hist. litt.* IX, 277.

<sup>4</sup> Voy. *id.* X, 241-243.

<sup>5</sup> Voy. *id.* XII, 521-523; *Gall. Christ.* XI, 545.



*ciensis* ne saurait lui convenir. En outre, nous savons qu'il entra en 1113 à Savigni, ayant déjà été moine à Cerisi, ce qui suppose qu'il embrassa très-jeune l'état monastique, et ne paraît pas non plus convenir à notre Serlon.

Il y a un quatrième personnage du même nom que dom Brial<sup>1</sup> distingue avec toute apparence de raison des précédents, et auquel il attribue un grand nombre de poésies des plus variées que renferment trois manuscrits : 1° Musée Britannique, Cott. Vit. A. XII; 2° Bibl. roy. 3718<sup>2</sup>; 3° Vatican, Christ. 344. Ces trois recueils sont entièrement indépendants les uns des autres, car chacun d'eux renferme des pièces que les autres n'ont pas. Les deux premiers sont sans rapport avec le manuscrit Digby, mais le troisième lui est apparenté d'assez près, autant du moins que la description très-imparfaite que D. Brial avait à sa disposition permet de le conjecturer. J'ai indiqué les concordances dans les notes de ma notice du manuscrit Digby. Parmi les pièces du manuscrit de Londres, plusieurs offrent un caractère historique et se laissent dater avec assez de certitude. Elles prouvent que leur auteur composait dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle et au commencement du XII<sup>e</sup>. Elles montrent aussi qu'il était chanoine de Bayeux. On n'en peut guère douter quand on le voit, dans son poème sur la prise de cette ville, prendre en pitié ces guerriers qui se permettent de blâmer les mœurs du clergé, de ne respecter point les chanoines, et qui n'ont pas su défendre Bayeux<sup>3</sup>. Plus loin (v. 127 et suiv.), il leur propose d'échanger leur condition contre celle des clercs, et de former un chœur immense, un chœur de 3,000 chanoines! En d'autres endroits, principalement vers la fin de son poème, il se fait connaître pour un clerc (v. 216, etc.), et pour un poète (v. 321). De ce Serlon nous ne savons rien sinon ce que nous apprennent de sa condition et de ses relations les

<sup>1</sup> Voy. *Hist. litt.* XV, 1-xv.

<sup>2</sup> Ce manuscrit a été depuis (entre 1839 et 1845, à ce qu'il semble) volé à la bibliothèque, dépecé et vendu en cet état à M. Barrois. Maintenant il forme, chez le comte d'Ashburnham, les numéros 236, 245 et 260 de la collection Barrois. Voy. à ce sujet les *Observations* de M. L. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des ch.* 6<sup>e</sup> série, II, 212-217.

<sup>3</sup> **Hi bellatores soliti reprehendere mores  
Et vitam cleri, nec canonicos revereri.**

(V. 67-68.)

poésies du manuscrit Cottonien, mais il suffit qu'il ait été contemporain de Guillaume le Conquérant († 1087), auquel il adressa des vers<sup>1</sup>, pour qu'on ne puisse placer sa mort à une époque avancée du XII<sup>e</sup> siècle. Et comme on voit figurer sur le rouleau mortuaire du bienheureux Vital<sup>2</sup>, entre les noms des défunts recommandés aux prières des fidèles et à côté de l'évêque Eudes, un Serlon, chanoine de Bayeux, il est permis de supposer que le poète-chanoine Serlon mourut après la prise de Bayeux et avant le bienheureux Vital, c'est-à-dire de 1106 à 1122. S'il mourut chanoine et avant 1122, nous avons deux raisons, dont une seule suffirait, pour ne pas l'identifier avec le Serlon du manuscrit Digby, qui se fit, et sans doute mourut, moine cistercien.

Les deux poètes qui ont porté le nom de Serlon étant ainsi nettement distingués, il resterait à faire, dans les écrits qui existent sous le même nom, la part de chacun, travail qui ne serait point ici à sa place et pour lequel d'ailleurs tous les matériaux ne sont pas encore rassemblés. Constatons seulement que les pièces historiques des manuscrits de Londres et d'Ashburnham-Place sont les seules que, jusqu'à présent, on puisse attribuer avec certitude au chanoine de Bayeux<sup>3</sup>; et que les autres, reconnaissables à leur caractère didactique et scolastique, sont assurément du second Serlon, de maître Serlon, comme il est plus d'une fois qualifié dans le manuscrit Digby, personnage dans lequel nous pouvons reconnaître le *Serlo magister Parisiensis* que Leyser fait vivre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, d'après une autorité probablement digne de foi, celle d'Eudes de Shirton, bien qu'il ne la cite pas assez exactement pour nous permettre de la contrôler<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Et il faut remarquer que la pièce à Guillaume le Conquérant a pour but de le féliciter de la conquête de l'Angleterre. L'époque de sa composition est donc vraisemblablement plus voisine de 1066 que de 1087.

<sup>2</sup> *Rouleaux des morts du IX<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle*, par M. L. Delisle, p. 286.

<sup>3</sup> Ces poésies ne paraissent pas se retrouver ailleurs, excepté une, la courte pièce adressée par Serlon de Bayeux à Roger de Caen († 1090) et publiée par dom Brial (*Hist. litt.* XV, VIII), d'après le manuscrit 3718, celui dont les fragments sont maintenant à Ashburnham-Place. Elle se rencontre dans le manuscrit 6765 (fol. 62), en compagnie de pièces qui sont évidemment du second Serlon. Elle y présente une variante considérable. Dans le manuscrit 3718, la pièce commence par quatre hexamètres et se poursuit en distiques, tandis qu'elle est toute en hexamètres dans le manuscrit 6765.

<sup>4</sup> « *Serlo nominatur a magistro Odone de Seryton vel Ceriton, anno Dom. 1181 florente, in Speculo laicorum, cap. xxxv, cui titulus est de festis sanctorum, Ms.*

Le même manuscrit Digby contient en outre (fol. 8-10 et 15-16) deux séries de proverbes français paraphrasés en vers latins qui ne manquent pas d'intérêt. La première est placée sous le nom de Serlon : *Proverbia magistri Serlonis*, ce qui ne doit évidemment s'entendre que des équivalents en hexamètres ou en élégiaques de

in Bibl. Bodl. Magister fuit Parisiensis, Siloni discipulus; fuit artis sophisticæ studiosus adeo ut eidem diebus quoque festis insudare non intermitteret....» (*Hist. poet. med. ævi*, p. 442.) Suit une histoire qui a été racontée de plusieurs personnages voués aux études laïques, et particulièrement de Philippe de Grève (Du Boulay, *Hist. univ. Paris*. III, 165) : à la prière de son maître, Serlon lui serait apparu après sa mort, couvert de flammes, etc. — Un Serlon fut abbé de l'Aumosne, autrement dit le *Petit-Citeaux*, de 1171 à 1173; et il était Anglais, comme on le voit par W. Mapes (*De Nugis curialium*, p. 70), mais nous ne savons pas s'il était poète. — Des recherches dans les recueils de vers que le moyen âge nous a laissés en si grand nombre fourniraient sans doute de nouveaux éléments à l'histoire des deux Serlons. On trouve, sous le nom de Serlon, des pièces qui ne se trouvent dans aucun des trois manuscrits Digby, Cottonien et 3718, ni (sous toutes réserves) dans celui du Vatican; par exemple, dans le manuscrit latin 6765, fol. 63 v°, on lit cette pièce :

SERLO, tibi quecumque sibi qui vult tuus	}	cise.
Si sapias ne desipias, si vis meus		
Pauper erit qui rem querit, qui querit ab-		
Ne trepides, quod abesse vides contingit ad-		
Cloto jubet ne quis titubet que nesciat		
Fata vide, sed absque fide quod credimus		
Ego fleo quia te video letum minus		
Si video quod te doleo cure nichil		

Sous le titre de *Versus magistri Serlonis*, les manuscrits Bibl. imp. Sorb. 1444 (fol. 135 v°) et 115 de la Bibl. de Saint-Omer contiennent une pièce dont voici le début :

Custos mentis ego fas dicto nefasque relego.  
 Me duce si graderis post carnem non gradieris.  
 Ista, ne cesses, aderunt post semina messes.  
 Post lacrimas risus, post exilium paradisus  
 Fle si solari, jejuna si saturari,  
 Da si ditari, servi si vis dominari.  
 Visne coronari, vis deliciis saturari?  
 Ista tibi presto, dictum breve : sobrius esto.  
 Si mundo moreris moriendo non morieris.  
 Mundus clamat ave, sed ave convertit in have.  
 Cum mundus transit nescis sine forsitan an sit...

La rubrique complète du manuscrit de Paris est : *Versus magistri Sellonis : angelus bonus ad monachos stantes in choro.*

On remarquera que les derniers de ces vers rappellent la pièce *Mundus abit* attribuée à Serlon par le manuscrit Digby (fol. 3).

Tout ce qui précède était imprimé, lorsque j'ai trouvé à la Bodléienne dans un

ces proverbes. Les mêmes vers latins se retrouvent, mais sans le français, dans le manuscrit latin 6765. La plupart de ces proverbes sont connus d'ailleurs sous leur forme française, mais rarement par un texte aussi ancien. Quelques-uns m'ont paru entièrement nouveaux, ou du moins n'ai-je pu leur trouver aucune référence.

manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle (*Auct. F.* 214, n<sup>o</sup> 2657 de Bernard), une pièce qui est certainement de Serlon chanoine de Bayeux. En effet, le *Serlo* auquel elle est attribuée, se plaignant vivement des injures et même des voies de fait qu'il a eu à supporter de la part de certains moines, fait l'éloge de l'évêque *Odo* qui a pris sa défense. Or le manuscrit Cottonien renferme précisément une autre pièce de Serlon, adressée à cet Eudes, qui n'est autre que le frère utérin de Guillaume le Conquérant (*Hist. litt.* XV, VIII). J'ignore si le petit poème de la Bodléienne est celui auquel M. Th. Wright a fait allusion dans sa *Biographia Britannica litteraria* (II, 313) : « A writer named *Serlo*, of the same age, was the author of a latin poem against the corruptions of the monks, preserved in manuscripts of the Bodleian Library. » Quoi qu'il en soit, cette pièce m'a paru assez intéressante pour mériter au moins quelques extraits. Elle a environ 150 vers :

Fol. 107, v<sup>o</sup>      Quæ monachi querunt patrio mea jure fuerunt;  
Concio vult fratrum laribus me pellere patrum.  
Numquid, Christe, feres ut sit tibi turba coheres  
Quæ fugat heredes patrios quibus eripit edes?  
Duros introrsus monachorum sentio morsus  
Qui mea frendentes acuunt in vulnera dentes,  
Quos ad res gestas in me non cogit egestas :  
Divitiis pleni rem depredantur egeni.  
Quam duram gentem, spoliat quæ dives egentem !  
Nec misero fratri parcit grex velleris atri.  
Atra notat vestis quales intrinsecus estis.

Fol. 108, v<sup>o</sup>      Presul Odo, cleri non tardus jura tueri,  
Me fovet atque regit, sicut jam sepius egit;  
Cujus agit virtus ne grex me sorbeat hirtus.  
Hic meus est tutor, tutela presulis utor  
Vires frangentis cujusque nocere volentis,  
Ne qua pressura titubent sibi subdita jura,  
Qui rigidos flectit, tumidis qui vincula nectit,  
Qui juga nulla pati nec parcere scit feritati.  
Gens tamen atra furit quæ me sic acriter urit,  
Ante parata mori quam ponere frena furori  
Ledere temptanti pastoris ovilia tanti.  
Gens inimica Deo, generi compar Fariseo,  
Quid me persequeris, quid me crucifigere queris?  
Hos ego raptores horumque perhorreo mores.  
Cum defecerunt dolus et violentia, querunt  
Pondere nummorum sibi subdere res miserorum ;  
Sed nescit donis venerandi prorsus Odonis  
Ferrea mens flecti, presertim conscia recti.

Au proverbe français est parfois joint le proverbe anglais correspondant. (Appendice B.)

*Vie de saint Alexis. — Poëme moral en quatrains. — Vies de sainte Julienne, sainte Euphrosine, sainte Marie l'Égyptienne, saint André. — Le jugement dernier.* — Le manuscrit Canonici misc. 74 est resté jusqu'à ce jour inconnu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre littérature, à laquelle pourtant il apporte un contingent des plus précieux. Du moins je ne crois pas qu'il ait jamais été mentionné ailleurs que dans le catalogue de M. Coxe. C'est un petit volume, presque carré, contenant 138 feuillets, à une seule colonne par page. L'écriture<sup>1</sup>, qui est très-soignée, appartient certainement aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Tous les poèmes qu'il contient, à l'exception d'un seul, la *Vie de sainte Marie l'Égyptienne*,

In duo me solvit res hæc, quia mens mea volvit  
Spem simul atque metum nec me sinit esse quietum.  
Terret turba fremens, dat presul spem michi clemens.

.....  
.....  
Orbem commovit, me gens ubi pessima novit  
Communis massæ lapides plaustro cumulasse,  
Anxius unde larem, qui lapsus erat, repararem.  
Exiliens claustro mox irruit obvia plaustro;  
Horrifer ille globus cepit juga demere bobus;  
Turba bubulcorum fugit stupefacta meorum  
Insolitas horum formas rata demoniorum.  
Qui sibi nil querunt, nisi jure boves voluerunt  
Hoc retinere modo; sed eis probus obstitit Odo,  
Tunc quoque raptorum rapiens me morsibus horum.  
Si dignas grates humilis tibi reddere vates,  
Digne nequit, tutor Dominus tibi sit retributor;  
Et promitto tamen dare quod poterit famulamen  
Officiosa meæ modulatio Calliopeæ.  
Te, venerande pater, collaudat cetus et alter.  
Non impune feret mea quod querimonia meret.  
Differo majora solvens levioribus ora,  
Meque pudet fari quod non pudet hos operari.  
Aut flecti discent et cessantes vix resipiscent,  
Aut ego cuncta vomam penitusque latentia promam,  
Voce fremens, dira cum me stimulaverit ira.  
Cum sic ergo fremant, sic omnibus omnia demant,  
Nec modus aut finis sit fraudibus atque rapinis,  
Desine, Roma, pati rabiem gregis immoderati  
Ut subeat pœnas, si non sibi ponit habenas.

*Finiunt versus Serlonis.*

<sup>1</sup> Ou plutôt les écritures, car ce manuscrit est de deux mains différentes.

tienne, dont on connaît trois ou quatre autres copies, me paraissent uniques, et il en est deux, le poème que j'appelle *Poème moral*, faute d'un titre plus précis, et la *Vie de sainte Euphrosine*, celle-ci en dizains, qui se recommandent par un mérite littéraire très-supérieur au niveau ordinaire des œuvres du même genre. La *Vie de saint Alexis* même, par laquelle s'ouvre le volume, est loin d'être sans mérite. Le style en est assez ferme et la versification n'en est pas commune. Mais toutefois elle ne peut prétendre au même degré d'intérêt que l'ancienne *Vie de saint Alexis*, dont trois manuscrits (dont deux remontent au XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>) nous ont conservé la forme primitive. La version du manuscrit Canonici est complètement indépendante de ce texte si précieux. C'est une rédaction exécutée d'une façon originale d'après la vie latine du saint.

Le poème moral qui vient ensuite dans le manuscrit Digby est divisé en chapitres ayant chacun sa rubrique. Ces rubriques sont reproduites en tête du poème, en forme de table, et composent trois sections ou *distinctiones*. La première contient 32 chapitres, la deuxième 20, la troisième 21. Mais, par une cause que je ne puis déterminer, le poème ne comprend que la première section et les 18 premiers chapitres de la deuxième. Le reste manque absolument, sans qu'aucun indice extérieur indique cette lacune.

Cette imperfection du manuscrit Canonici est d'autant plus à regretter que le poème en question est certainement une œuvre remarquable. Le but de l'auteur paraît avoir été, selon les termes de la rubrique du premier chapitre, de montrer que « vaine est la joie de ce siècle. » Mais ce sujet, si souvent développé au moyen âge en forme de lieu commun, est ici traité d'une façon très-originale. L'auteur, bien loin de suivre, à l'exemple des théologiens, un plan rigoureusement défini, symétriquement disposé, se laisse aller au libre développement de ses idées, racontant, pour appuyer ses enseignements, des vies de saints entières, s'interrompant au milieu de son récit pour placer de nouvelles observations morales, puis le reprenant, en ayant soin de s'excuser auprès de ses auditeurs de la fréquence de ses digressions. « Peut-être, » dit-il quelque part, « êtes-vous ennuyés de nous voir si souvent sortir de notre voie, mais pour cette fois prenez patience, nous y reviendrons ;

<sup>1</sup> Ceux d'Hildesheim et d'Ashburnham-Place. Tous deux sont d'origine anglaise.

poursuivons encore un peu, puis nous y rentrerons. » Et ailleurs, à la fin de ce qui nous reste de son poème : « Je vous pourrais de cela citer de bons exemples, mais je vous ai tant chanté que vous pouvez en être fatigués : le mauvais chanteur d'abord se fait prier, et quand il a commencé, il ne sait plus s'arrêter<sup>1</sup>. Mais il vous vaut mieux ouïr notre petit sermon que les vers d'Apolloine ou d'Aie d'Avignon. Laissez autrui ouïr les beaux vers de Fouque (de Candie), et ceux qui ne sont faits que de vanité. Je ne parle pas aux sages, je ne prétends point apprendre ceux qui n'ont pas besoin d'enseignement. Je ne sais pas si mes vers pourront aider personne, mais je crois bien, s'il plaît à Dieu, qu'à personne ils ne nuiront. »

On sent dans ces paroles, et en général dans tout le poème, le ton d'un homme convaincu, qui n'a qu'un désir, celui de persuader ses auditeurs et de les amener à la bonne voie, qui n'a pas pris la plume pour autre chose, qui n'a aucune prétention à bien écrire, mais dont le style reflète admirablement la pensée simple et droite. Il possède une qualité d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare au moyen âge, le sens pratique. Il sait proportionner ses enseignements à son temps; il ne veut point changer le monde et faire de ses contemporains une race d'ascètes; la doctrine franciscaine n'est point son fait : volontiers il blâmerait celui qui laisserait tout son bien aux pauvres. « Que fera donc sa famille? » s'écrie-t-il, « que feront ses enfants? Donnera-t-il tout ce qu'il a pour qu'ils aillent mendier? Ne se peut-on sauver tant qu'on possède de quoi avoir du pain? » (fol. 60, v<sup>o</sup>). Il s'étudie à distinguer ce qui est commandement de ce qui est simple conseil : « Si l'homme dit : « Je veux boire du vin et manger de la chair, » qu'il en prenne, par Dieu! tant qu'il en aura besoin. Pourvu qu'il y mette de la mesure, il est sûr de ne point courroucer Dieu. » Et il cite l'exemple de saint Grégoire, qui ne pouvait supporter le jeûne, et montre qu'on peut opérer son salut de quelque condition qu'on soit. Cependant, il admettrait sans doute qu'il est des états plus dangereux que d'autres, et particulièrement celui de jongleur, car il l'attaque avec une véhémence qui contraste avec sa douceur ordinaire, encore bien qu'on y remarque toujours dans l'expression la modération dont il ne se départ jamais. Après avoir dit

<sup>1</sup> C'est peut-être une réminiscence d'Horace (*Serm.* I, III).

que le péché est égal de ceux qui dépensent leur argent par vanité, et de ceux qui le gardent par avarice, il en vient à montrer que c'est particulièrement grand péché que de donner aux jongleurs : « Saint Paul dit qu'il est légitime de gagner de l'argent dont on puisse aider les besoigneux. Mais qui doit-on aider ? A qui doit-on donner ? A celui qui sait jouer aux tables<sup>1</sup> et aux échecs, pour qu'il puisse aussitôt aller à la taverne, et *gaber* les uns et les autres ? Et ceux qui savent marcher les jambes en l'air et chanter toute la nuit des chansons, qui font sauter et danser les gens ? Est-ce à de tels hommes qu'il faut allouer le bien de Dieu ? Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font tourne à *lecherie*<sup>2</sup> ! Pardonnez-moi ce mot, si je dis vilennie : je n'en puis mais, car ils font pis que je ne dis. C'est une gent que Dieu a maudite et damnée. Ils ne vont pas, ils ne rient pas comme les autres : ils sautent, ils viellent, ils braillent, ils crient. Tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils disent tourne à péché. Ce sont eux qui détruisent les âmes. D'un mot que je vais dire ne vous courroucez point : ils ressemblent à la truie qui s'est vautrée dans la fange et qui salit tous ceux contre qui elle va se frotter<sup>3</sup>. »

Nous ne savons malheureusement rien sur le poète. Son nom se trouvait peut-être à la fin du poème, et, comme je l'ai dit, cette fin manque. Un petit fait, et encore n'a-t-il pas une grande valeur, donnerait à supposer qu'il était du nord de la France : c'est que dans un chapitre contre la cupidité des juges (fol. 45), il est question d'avoués et d'échevins.

*Les vers del Juïse*, qui terminent le manuscrit Canonici, n'ont rien de commun avec le petit poème sur les quinze signes du jugement dernier dont on possède tant de copies, et qui a été publié par M. Luzarche à la suite du drame d'Adam. C'est une composition originale dans laquelle l'auteur a introduit le sujet, si souvent traité au moyen âge, du débat du corps et de l'âme. Il s'y est aussi inspiré, comme on le verra par un extrait publié à l'appendice, de l'apocryphe connu sous le nom d'Apocalypse de saint Paul. La versification de cet opuscule est digne d'attention. Il est tout entier assonant; et, à très-peu d'exceptions près, toutes

<sup>1</sup> Sorte de tric-trac.

<sup>2</sup> Dissipation, dans le sens le plus fort du mot.

<sup>3</sup> Fol. 57.



ces assonances sont en *i* (*in, ir, is, ist*) et en *ie* (*ies, ime, ine, ire, etc.*). Le nombre des vers reliés par une même assonance est des plus variables, et leur réunion ne forme jamais une tirade, car on ne voit pas que l'auteur ait jamais cherché à faire coïncider le changement d'assonance avec le commencement d'une phrase.

A l'intérêt des ouvrages qu'il nous a conservés, le manuscrit Canonici 74 joint celui du dialecte dans lequel il est écrit. Ce dialecte est, je crois, celui du nord de la Bourgogne ou de la contrée environnante. Du reste, je ne puis être affirmatif à cet égard, n'ayant pu me procurer que peu de chartes anciennes en langue vulgaire de ces contrées. Quoi qu'il en soit, les principaux caractères dialectiques de ce manuscrit sont les suivants :

*A* se conserve ou s'introduit dans des cas où les autres dialectes de la langue d'oïl ont *ai* ou *e* : *aes* (*aies, habeas*), *sanz* (*sanctus*), *escas* (échecs), *astoient* (étaient). — *A* se nasalise comme en lorrain : *anrme* (âme), *ainmet* (aime).

De même *o* persiste où le français le fait fléchir en *eu* : *avogles*.

*Ei* répond à *a* latin accentué (français *é*), par exemple, dans les infinitifs de la première conjugaison, dans les participes passés, dans *teil, queil, etc.*, mais non pas d'une façon constante; ainsi, fol. 21 on trouve en rime : *enameir, desireir, enflameir, et oblier*; fol. 1 à 2, une longue tirade en *é* offre, vers la fin quelques rimes orthographiées par *eit* : *assegureit, ahaneit, peneit, etc.* Plus loin, la notation *ei* domine; ainsi elle est constante dans l'avant-dernière tirade de la *Vie de saint Alexis* (fol. 18). — Il est bien entendu que, dans les infinitifs et les participes, *eir* et *eit* prennent la place d'*er* et d'*é* du français ancien, mais non pas d'*ier* et d'*ié*. Les infinitifs et participes qui reçoivent l'*i* parasite<sup>1</sup> en langue d'oïl l'ont aussi dans notre manuscrit.

*Oi* répond à *ï* non accentué dans *crestoiën*.

Le *t* étymologique persiste à la troisième personne du singulier du présent et du prétérit : *aimet* ou *ainmet, desiret, guardet, ramembret, at* (*habet*), *asemlat, metiat*; et au cas régime des participes : *connut, perdut, receüt, veüt*. (Pour les participes passés

<sup>1</sup> Sur les cas où l'*i* s'introduit à cette place, voy. une note de M. Mussafia *Jahrbuch f. roman. u. englische Literatur*, VI, 115.

de la première conjugaison, des exemples viennent d'être rapportés à l'occasion d'*ei*.)

*L* ne se vocalise pas : *alkes, halt, loialté, almones, Polz*, etc. — généralement il tombe devant la sifflante, comme en lorrain : *maz* (= *malz*), *esperitaz, orguez, eaz* (*illos*), *meaz* (*melius*). Les sons mouillés de *l* et de *n* (*t, ñ*) ne sont pas rendus comme en français, le premier par *ill* ou *lli*, le second par *gn*, mais par *lh* et *ni* : *melhor* (meilleur), *aparilhie* (appareillée), *valhant*<sup>1</sup> (vaillant), *vulh* (je veux), *deniat* (daigna), *seniorie* (seigneurie), *ensenier* (enseigner). On trouve aussi *sangnior* (seigneur), où le *g* n'est pas considéré comme suffisant pour mouiller l'*n*, puisqu'il ne dispense pas de l'*i*.

*S* tombe quelquefois devant une muette : *mecroire, quareme, totems*, ou se change en *h*, trait qui, je crois, n'a jamais été observé dans aucun de nos anciens textes : *acehmeie* (acesmée), *mahnje* (mesnie).

*Z* prend la place de *ç* ou *s* dur dans *za, deza, comenzat, porcazant*.

JACQUES BRETTEL, *Les Tournois de Chauvenci*. — *Poésies de trouvères*. — Le manuscrit Douce 308 est un volume in-folio de 297 feuillets<sup>1</sup>, écrit par diverses mains<sup>2</sup>, et à ce qu'il semble, vers le second quart du xiv<sup>e</sup> siècle. La première partie du moins, qui contient les *Vœux du Paon*, ne saurait être antérieure à 1312<sup>3</sup>. Il a dû être exécuté en Lorraine, car il offre d'une façon passablement marquée les caractères du dialecte de cette province. Il s'y trouvait sans doute encore au xv<sup>e</sup> siècle, car il porte au bas du fol. 3, d'une écriture de ce temps, ces mots : « C'est ay Fran-

<sup>1</sup> En y comprenant quelques feuillets blancs qui sont comptés dans l'ancienne pagination (qui est probablement celle de Douce). Pour les citations, je suivrai la nouvelle pagination (au crayon et de cinq en cinq feuillets, selon l'usage de la Bodléienne), qui ne tient pas compte des feuillets blancs.

<sup>2</sup> Les 85 premiers feuillets contenant les *Vœux du Paon* me paraissent de la même main. Il semble que l'écriture change au fol. 25, mais je crois que c'est toujours la même, seulement plus négligée. L'*Arrière ban* de Richard de Fournival, qui vient ensuite, est d'un scribe qui a signé *Bretons l'escrit*. Les *Tournois de Chauvenci* et les chansons pourraient bien être d'une même main; le fragment qui reste de la *prophétie Sebile* et le *Tournoiement Antecrist* sont d'une écriture peut-être un peu plus récente.

<sup>3</sup> Voy. sur la date de ce poème, la préface de *Hugues Capet*, p. XIX-XX.

sois Le Gournaix, » et au fol. 106, v<sup>o</sup> : « Il est au s<sup>r</sup> Renalz Le Gournaix, chr. <sup>1</sup>; » *ay* dans le premier cas, *Renalz* dans le second sont d'orthographe lorraine.

Des divers morceaux que contient ce manuscrit, il en est deux sur lesquels j'insisterai particulièrement ici, la description donnée à l'appendice devant suffire pour les autres; à savoir le texte des *Tournois de Chauvenci* et surtout le recueil de chansons, pastourelles, jeux-partis, etc., qui fait de ce manuscrit l'un des plus précieux de la collection Douce. Les *Tournois de Chauvenci*, par Jacques Bretel (appelé *Bertiax* dans notre manuscrit), ont été publiés en 1835 <sup>2</sup>. Cette édition, vraiment bonne pour le temps où elle a paru, et surtout pour celui où elle a été faite (car son auteur mourut en 1824), présente cependant d'assez nombreuses imperfections. Le manuscrit de Mons, alors le seul connu de ce poème, sans être plus incorrect que beaucoup d'autres, omet très-souvent des vers, ainsi que les rimes en donnent la preuve <sup>3</sup>. En outre, il a perdu un feuillet, soit environ 180 vers <sup>4</sup>. Ces lacunes, grandes ou petites, sont d'autant plus regrettables qu'il s'agit d'un poème qui, pour avoir fort peu attiré jusqu'à ce jour l'attention de la critique, n'en est pas moins d'une réelle importance : 1<sup>o</sup> comme document littéraire, parce qu'il est daté et contient le nom de son auteur; 2<sup>o</sup> comme document historique, parce qu'on y voit figurer un grand nombre de personnages appartenant à des familles considérables du temps; 3<sup>o</sup> enfin à cause de cette circonstance particulière qu'il est parsemé de *motets*, ces couplets ordinairement si vifs et si gracieux qui sont l'une des parties les plus originales de notre poésie lyrique. Aussi est-il opportun d'appeler l'attention sur le texte du manuscrit Douce, qui fournit les moyens de donner une édition tout à fait satisfaisante de ce précieux ouvrage.

<sup>1</sup> M. de La Villemarqué dit (*Arch. des Missions*, V, 99) que ce manuscrit a appartenu primitivement à la famille normande de Gornay, assertion toute gratuite que la forme lorraine des deux mentions que je viens de rapporter rend fort invraisemblable.

<sup>2</sup> *Les Tournois de Chauvenci*, donnés vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, décrits par Jacques BRETEX, 1285. Annotés par feu Philibert Delmotte, et publiés par H. Delmotte, son fils. Valenciennes, 1835, in-8<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Delmotte a toujours soigneusement indiqué ces lacunes, soin que des éditeurs plus récents n'ont pas toujours pris.

<sup>4</sup> Après le v. 3246, voy. l'édition, p. 129.

Je profite de la présente occasion pour signaler un fragment du même poème qui sert de gardes à un manuscrit de la bibliothèque de Reims<sup>1</sup>. Il se compose de deux feuillets doubles à une seule colonne de 28 vers par page, et comprenant par conséquent 8 colonnes et 224 vers<sup>2</sup>. Ces deux feuillets étaient originairement séparés par un feuillet intermédiaire qui manque aujourd'hui, de sorte qu'ils n'offrent pas un texte suivi. Comparés au manuscrit de Mons, ils contiennent les vers 506 à 560, 618 à 728, 784 à 841. Pour qu'on puisse aisément apprécier le rapport des trois manuscrits, je donne à l'appendice, en double texte, les vers 632 à 700 d'après les manuscrits de Reims et d'Oxford, rejetant en note les variantes qu'offre le manuscrit de Mons comparé à celui de Reims.

Ce qui donne la plus grande valeur au manuscrit Douce 308, c'est le recueil de poésies lyriques qui s'y trouve compris. Ce recueil peut être dit unique, car, s'il a, comme nous le verrons plus loin, des points de contact avec quelques-uns de nos chansonniers français, il s'en distingue par le classement des pièces, et, ce qui est plus important, par le contingent très-considérable de poésies entièrement inconnues qu'il apporte à l'histoire de notre ancienne littérature.

A première vue, ce qui caractérise ce recueil, c'est l'ordre selon lequel les pièces y sont rangées. Nous avons des chansonniers qui ont adopté l'ordre alphabétique, le premier mot de la chanson décidant de la place qu'elle devra occuper<sup>3</sup>; d'autres, et c'est le plus grand nombre, réunissent ensemble les chansons du même auteur, et suivent, pour le classement des trouvères, des traditions diverses dont l'origine nous échappe, mais que nous pouvons au moins constater; elles nous fournissent même l'un des caractères à l'aide desquels nous pouvons grouper par familles ces chansonniers. Le manuscrit Douce est le seul qui ait adopté le classement par genres. Il répartit en six sections les pièces qu'il contient : 1° les *grands chants*, c'est-à-dire les chansons par excel-

<sup>1</sup> Je ne retrouve plus le numéro du volume; je me rappelle seulement que c'était un manuscrit contenant des traités médicaux que j'examinais à l'intention de M. le docteur Daremberg.

<sup>2</sup> De ce dernier chiffre il faut retirer quelques vers devenus illisibles par suite de l'usure du parchemin.

<sup>3</sup> Ceux de Berne et Bibl. imp. fr. 846.

lence, le genre que Dante plaçait au-dessus de tous les autres<sup>1</sup>; 2° les *estampies*, genre de composition d'une métrique fort recherchée et probablement emprunté au provençal; 3° les *jeux-partis*; 4° les pastourelles; 5° les *balletes* (ballades); 6° les *sottes chansons contre amour*, parodies assez peu réussies de la chanson proprement dite, et qui, à en juger par l'analogie des idées et du rythme, paraissent être l'œuvre d'un même auteur. Chacune de ces six séries a sa table spéciale avec numéros de renvoi. Suit une septième partie qui n'a ni rubrique ni table, et où, par suite, les pièces n'ont pas de numéros. Elle contient 101 motets. C'est, après le manuscrit de Montpellier n° 196, le recueil le plus considérable de ce genre de pièces.

On suppose bien que ce classement n'est pas exempt d'erreurs : ainsi il se rencontre parmi les pastourelles une assez forte proportion de pièces qui n'ont aucun droit à cette dénomination. La poésie que M. de La Villemarqué intitule : *les Souhairs du Paysan*<sup>2</sup>, n'est autre chose que l'imitation d'une chanson provençale que les manuscrits attribuent tantôt à Pistoleta et tantôt à Élias Cairel, et par conséquent elle est rangée à tort parmi les balletes (n° 182). Mais peu importe : ce qui est intéressant c'est l'idée du classement et non son exécution. Cette idée est celle d'un homme curieux et exact, ayant déjà le sentiment de la critique. Que cet homme soit le scribe qui a exécuté le manuscrit ou un autre, c'est ce que nous ne pouvons guère savoir; mais il y a apparence que l'auteur d'un tel classement vivait plutôt au XIV<sup>e</sup> siècle qu'au XIII<sup>e</sup>, et cette présomption se change en certitude s'il est vrai que l'une des pièces du recueil n'est pas antérieure à 1320<sup>3</sup>.

Une autre remarque qui a son importance est que ce recueil a été fait dans une intention purement littéraire, pour être lu et non pour être chanté. De tous les chansonniers français il est, je crois, le seul qui ne soit pas noté<sup>4</sup>. En cela il ressemble aux chan-

<sup>1</sup> *Horum autem modorum cantionum modum excellentissimum esse pensamus. De vulg. eloq. II, III.*

<sup>2</sup> *Arch. des Missions*, V, 114.

<sup>3</sup> C'est la *ballette* 124, publiée par M. de La Villemarqué (*Arch. des Missions*, V, 108). Selon M. J. Quicherat, dont M. de La Villemarqué rapporte l'opinion (p. 99), cette pièce ferait allusion à une mode qui date de l'an 1320 à peu près.

<sup>4</sup> Ou disposé pour l'être. Dans beaucoup de manuscrits, les notes musicales manquent, mais les portées sont tracées, prêtes à les recevoir.

sonniers provençaux, qui, à une exception près<sup>1</sup>, sont également dépourvus de notation musicale.

Quelques mots maintenant sur chacune des parties de ce chansonnier.

C'est une très-juste observation de Dante qu'entre les pièces lyriques, les chansons proprement dites ont été conservées avec le plus de soin<sup>2</sup>. Et en effet, quand on considère le grand nombre de copies que nous avons de la plupart des pièces que le manuscrit Douce eût rangées parmi les « grands chants, » on est porté à croire que bien peu nous manquent entre celles qui ont été accueillies avec succès. Le manuscrit Douce ne dément pas la remarque judicieuse de l'Alighieri : nouveau dans toutes ses parties, il l'est beaucoup moins dans celle des *grands chants* que dans les autres. Sur 91 pièces rangées sous cette rubrique<sup>3</sup>, 52 se retrouvent ailleurs. Certes, la proportion des chansons propres à ce recueil est encore bien considérable, et telle qu'aucun autre n'en offrirait une aussi forte, mais le nombre des pièces nouvelles est bien supérieur encore dans les autres genres. On possède déjà un grand nombre de jeux-partis. Indépendamment de ceux qui se rencontrent entre d'autres pièces dans la plupart des chansonniers, nous en possédons quatre recueils spéciaux qui forment la totalité ou une portion des manuscrits du Vatican, 1490 et 1522, d'Arras et de Sienne; mais il est à remarquer qu'en ce qui concerne les jeux-partis, ces recueils reproduisent chacun d'une manière plus ou moins complète une même collection, œuvre d'un groupe de poètes qui paraît avoir eu Arras pour centre<sup>4</sup>. Le manuscrit d'Oxford nous fait connaître un cercle poétique tout différent et qui semble avoir été composé principalement de trouvères de la Champagne ou du Barrois. Nous y voyons paraître quelques noms entièrement nouveaux, ceux de Rolant de Reims, de Jacques

<sup>1</sup> Le manuscrit d'Urfé (La Vallière 14).

<sup>2</sup> Énumérant les motifs qui font de la chanson le genre le plus noble, il dit : « Preterea, que nobilissima sunt carissime conservantur; sed inter ea que cantata sunt cantiones carissime conservantur, ut constat visitantibus libros. » (*De vulg. eloq.* II, III.)

<sup>3</sup> 93 selon la table, mais les pièces VII et VIII, divisées à tort, n'en font qu'une, et une autre pièce est répétée deux fois (nos LXXVII et LXXXIX).

<sup>4</sup> Ce groupe a été fort bien étudié par M. Louis Passy, dans sa notice du manuscrit de Sienne, *Fragments littéraires à propos d'un nouveau manuscrit de chansons françaises*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. V.

de Billy, de Jean de Bar, tandis que sous des noms connus d'ailleurs, ceux de Thibaut de Bar, de Bouchart, etc. se placent des pièces jusqu'ici inconnues. Sur 35 jeux-partis, 7 seulement se trouvent dans d'autres recueils. Les pastourelles offrent la même proportion : sur 57 pièces classées sous cette rubrique<sup>1</sup>, 45 sont uniques. Pour les motets, il en existe à ma connaissance, en comptant le manuscrit Douce, six recueils dont l'un, celui de Montpellier, est considérable et contient 467 pièces<sup>2</sup>; mais les cinq autres réunis<sup>3</sup> n'atteignent pas ce chiffre, et d'ailleurs, comparés entre eux et surtout avec le manuscrit de Montpellier, présentent beaucoup de doubles. Supposé même que des recueils exprès nous eussent conservé six ou sept cents motets, ce ne serait qu'une bien faible partie de ces petites compositions dont le nombre prodigieux et l'immense popularité nous sont attestés par les citations si fréquentes des romans du moyen âge<sup>4</sup>, des poésies lyriques même, qui se servent encore au xiv<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> de motets comme refrains. Sur les 101 motets du manuscrit Douce, une douzaine au plus se retrouvent ailleurs, principalement dans le manuscrit de Montpellier. Quant aux *estampies*, aux *ballettes* et aux *sottes chansons*, je ne connais aucun recueil qui leur soit spécialement consacré, et toutes les pièces du manuscrit Douce qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces trois classes sont uniques.

Cette énorme proportion de pièces nouvelles suffit pour valoir au recueil d'Oxford une place à part: il forme classe à lui tout seul. Évidemment son auteur ne s'est pas trouvé dans les mêmes conditions que les autres compilateurs de chansons. Venu après eux,

<sup>1</sup> Mais dont quelques-unes ne sont pas proprement des pastourelles; voir à l'appendice (D) les notes jointes à la table de cette partie du manuscrit.

<sup>2</sup> C'est du moins le compte que fournit la table donnée par M. de Coussemaker, dans son *Art harmonique aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, p. 261-266.

<sup>3</sup> L'un d'eux est, comme on vient de le voir, compris dans le manuscrit Douce; les autres se trouvent dans les manuscrits de la Bibl. imp. 12615, 844, 845, et dans un manuscrit perdu dont on a une copie à l'Arsenal. — Des indications plus précises se trouveront dans une publication spéciale que je prépare sur ce sujet.

<sup>4</sup> J'ai dit que les *Tournois de Chauvenci* contenaient beaucoup de motets; on peut citer encore la *Châtelaine de Saint-Gilles* (Méon. III, 370), les romans la *Violette* et de *Guillaume de Dôle*, la *Prison d'amour* de Baudouin de Condé, etc.

<sup>5</sup> C'est ce que prouve l'exemple de *Jehannot de Lescurel*.

il a recueilli un regain de poésie qu'ils n'ont pas connu. Et en effet, les pièces uniques du manuscrit Douce, tout intéressantes qu'elles puissent être, n'offrent aucun caractère particulièrement ancien, et peuvent sans que la langue, la versification ni les idées y fassent objection, être rapportées à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, quelques-unes peut-être au commencement du XIV<sup>e</sup>. Mais les pièces qui existent ailleurs aussi, d'où sont-elles tirées? Dérivent-elles de la même source que quelques-uns des autres chansonniers déjà connus? Question à laquelle il ne serait possible de répondre avec précision qu'à condition de donner, d'après le manuscrit Douce, le texte de ces chansons accompagné des variantes de tous les manuscrits. La réponse se présenterait alors d'elle-même pour chaque chanson. Car des comparaisons partielles ne suffisent pas : elles peuvent tout au plus être le point de départ d'une induction plus ou moins probable. Rien n'empêche en effet que le compilateur du manuscrit Douce ait eu sous les yeux deux ou trois chansonniers. Il y a plus : tel a été le cas de plusieurs de ses devanciers. Ainsi le manuscrit La Vallière 59, pour une part, est puisé à une source que représentent le plus purement les manuscrits de l' Arsenal n° 63 et Bibl. imp. fr. 845, et pour une autre à l'une des sources utilisées par le manuscrit de Berne. Le manuscrit 846 de la Bibliothèque impériale est, pour beaucoup de pièces, identique aux manuscrits de l' Arsenal et 845, mais il en est aussi un grand nombre qu'il a empruntées à des recueils d'origine différente. Le travail minutieux qui devrait être entrepris pour rendre un compte exact de notre manuscrit ne saurait trouver place ici. Je me borne à constater d'une façon générale que les deux recueils avec lesquels il offre le plus de rapports, les seuls on pourrait dire, sont les manuscrits de Berne et Bibl. imp. 20050<sup>1</sup>, deux chansonniers qui ont un fonds commun auquel chacun de son côté a plus ou moins ajouté. C'est à un recueil contenant ce fonds commun, qui sans doute n'était pas entièrement passé dans chacun de ces deux manuscrits, que le chansonnier d'Oxford a puisé, et c'est ainsi qu'il se trouve contenir plusieurs chansons qui manquent dans l'un et se trouvent dans l'autre. Cela est rendu fort clair par la description donnée à l'appendice *D*, où le premier vers de chaque chanson est accompagné de la concordance de tous les

<sup>1</sup> Ancien Saint-Germain français 1989.



recueils où elle se trouve. Les variantes jointes aux « grands chants » XII, XIV et XVIII, publiées à l'appendice, confirment cette conclusion. Cependant elles montrent que le rapport du manuscrit Douce avec les manuscrits de Berne et 20050 n'est pas constamment le même. Ainsi pour la chanson XIV (*L'autrier avint en cel atre pais*), le manuscrit 20050 n'offre absolument que des variantes orthographiques; pour les leçons, le texte en est identique à celui du manuscrit Douce<sup>1</sup>. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les chants XII et XVIII : le manuscrit 20050 offre pour ces deux pièces de véritables variantes. De même pour le manuscrit de Berne. Ses variantes pour les chansons XII et XVIII (il ne contient pas la chanson XIV) sont assez notables pour exclure l'idée d'une source commune avec le manuscrit Douce; mais au contraire, en ce qui concerne les pastourelles, ou du moins les huit de ces pièces qu'il a en commun avec Douce, les deux textes n'en font qu'un, sans autres variantes que quelques *lapsus* de part et d'autre et des divergences dans la notation orthographique<sup>2</sup>.

J'aurais voulu publier en entier le chansonnier du manuscrit Douce. Il le mérite à tous égards. Je ne sais s'il me sera possible de réaliser ce désir; en attendant je donnerai du moins à l'appendice, outre la table complète des pièces que contient ce manuscrit, le texte de plusieurs pièces déjà connues d'ailleurs, mais accompagnées ici, à titre de comparaison, de variantes tirées des autres manuscrits, et un choix de pièces inédites. (Appendice D.)

ROBERT GROSSETÊTE, *Le Château d'amour*. — *La Passion de Judas*. — MAURICE DE SULLY, *Sermons* traduits en anglais. — Le manuscrit Laud *miscellanei* 471, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, contient divers

<sup>1</sup> Il y a bien deux différences plus graves en apparence, mais il est facile de voir que ce sont des fautes de copiste et non des variantes : v. 6, Douce, par une étourderie fréquente dans ce manuscrit, met *jors* au lieu de *dis* que réclame la rime; — v. 40, *borjois*, au lieu de *Barrois*, est évidemment une grossière faute de lecture.

<sup>2</sup> Voy. par exemple la 18<sup>e</sup> pastourelle, publiée par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 101, avec les variantes du manuscrit de Berne; les différences sont insignifiantes, et encore l'une d'elles provient-elle d'une faute. Dans le refrain du premier couplet, le manuscrit Douce a *Dittes de joli cuer mignot*, ce qui est fautif; mais, au second couplet, on lit la bonne leçon *Duez* (dans le manuscrit Douce = Dieu), etc. et ainsi ce refrain se trouve d'accord avec Berne.

ouvrages qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de notre littérature. Je me borne à mentionner le traité de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, dont on a de nombreuses copies, et qui a été publié<sup>1</sup>. — La *Passion de Judas*, dont la valeur est du reste assez médiocre, n'existe à ma connaissance dans aucun autre manuscrit. Les vers en sont bien souvent corrompus par la faute du copiste anglais qui a exécuté ce manuscrit. Ce que ce manuscrit offre de plus curieux, c'est que parmi les sermons de Maurice de Sully qui occupent la fin du volume (ff. 128 à 182), cinq sont en anglais, preuve nouvelle de la popularité qu'obtint en Angleterre l'œuvre de l'évêque de Paris<sup>2</sup>. Je rapporte, à l'appendice, le commencement du premier de ces cinq sermons en français et en anglais<sup>3</sup>. (Appendice E.)

*L'Histoire de César. — Le Roman d'Hercules.* — Une brève mention est bien due au manuscrit Canonici 450, exécuté en Italie, comme la majeure partie des manuscrits du même fonds, et contenant deux ouvrages français dont le premier est très-commun et le second très-rare. *L'Histoire de Jules César*, ou, selon d'autres manuscrits, le *Fait des Romains*, est la seconde partie d'une vaste compilation embrassant à peu près toute l'histoire ancienne, ou du moins ce qu'on en connaissait au xiv<sup>e</sup> siècle. Elle est parfois intitulée *le Livre d'Orose*, qualification qui convient tout au plus

<sup>1</sup> Parmi les publications de la société Caxton. Voici le titre et le contenu de cette édition : *Publications of the Caxton society.* — R. Grossetete *Carmina anglo-normannica.* — Robert Grossetete's, Chasteau d'amour; to which are added « La vie de sainte Marie Égyptienne » and an english version of the Chasteau d'amour. Now first edited by M. Cooke. London, 1852; in-8°, viii-189 p. — Ce recueil contient : p. 1-61, le *Carmen de creatione mundi*, ou Château d'amour; p. 62-113, la Vie de sainte Marie Égyptienne; p. 114-131, le Miracle de Sardesai (par Gauthier de Coinsi); ces trois pièces sont tirées du manuscrit 232 du C. C. C. d'Oxford; p. 132-171, *The romance of Chasteau d'amour* (anc. trad. angl.), d'après le manuscrit Egerton 927; p. 171-189, un autre texte français du Château d'amour, d'après le manuscrit Harl. 1121.

<sup>2</sup> Cette popularité est d'ailleurs attestée par le nombre considérable de manuscrits de ces sermons qu'on rencontre dans les bibliothèques anglaises. A la Bodléienne, outre le manuscrit Laud, il s'en trouve encore des copies dans les manuscrits Douce 270 (commencement du xiii<sup>e</sup> siècle) et Ashmolean 1280.

<sup>3</sup> J'apprends que cette traduction anglaise va être publiée par l'*Early English text Society*. Et quand songera-t-on à publier l'original?

à la première partie<sup>1</sup>, car la seconde a pour sources Salluste, Lucain, César et Suétone. Le succès qu'elle obtint en Italie est attesté non pas seulement par la présente copie, mais surtout par la traduction qui en fut faite au XIV<sup>e</sup> siècle et dont les manuscrits sont extrêmement nombreux<sup>2</sup>. L'autre ouvrage français contenu dans le même manuscrit est le *Roman d'Hercules*, dont je ne connais qu'un second manuscrit, celui de la Bibl. imp. fr. 821<sup>3</sup>, qui est, comme le Canonici, d'origine italienne. Et ce ne sont pas seulement les copies qui ont cette origine, mais le poème lui-même est incontestablement l'œuvre d'un Italien. Cela est rendu manifeste par certaines fautes qui, se rencontrant dans les rimes, doivent être mises à la charge du poète, et qu'un Français n'eût certainement pas commises.

En voici quelques exemples :

Desor sailli le sans paüre  
Sans metre piés en streveüre.

(Ms. Canon. f. 103 c, ms. 821 f. 2 b.)

*Sans paüre* est une déformation de *sans peor* qui se trouve employé 25 vers plus bas dans le même poème.

Une rien mout li *valli*  
Q'armé estoit e bien garni  
E por voire il *cuidoient*  
Qe li enfant fust de sa gent.

(Can. f. 103 d, 821 f. 2 c.)

*Valli*, qui est un barbarisme, et *cuidoient* accentué sur la dernière accusent également une origine étrangère. On remarquera aussi dans les vers cités à l'appendice les rimes *restent-jovent*. Il faut

<sup>1</sup> Les exemplaires complets de cette compilation sont nombreux; ainsi, Bibl. imp. fr. 39-40, 64, 246, 251, etc. — Une rédaction assez différente de cet ouvrage, qui figurait en 1864 à la vente des manuscrits de la duchesse de Berry (n° 8 du catalogue), a été acquise par le Musée Britannique pour 1,200 francs et porte actuellement le n° *addit.* 25884.

<sup>2</sup> Le dernier éditeur de cet ouvrage en compte vingt-huit et il en existe bien d'autres; un par exemple à la Bodléienne (Mortara, p. 140). De plus ce texte avait déjà été imprimé dès 1492. Voici le titre de la plus récente édition: *I fatti di Cesare*, testo inedito del secolo XIV, pubblicato a cura di L. Banchi. Bologna, 1863.

<sup>3</sup> Anc. 7209.

donc joindre le *Roman d'Hercules* au groupe déjà assez considérable des poèmes composés en français par des Italiens, principalement par des Lombards et par des Vénitiens. Le ms. d'Oxford offre une particularité intéressante. Il se termine par huit vers qui manquent au manuscrit de Paris et dans lesquels le copiste se nomme :

Senes l'escrit, scriptor només,  
Cui Dieu doint vie et saintés.

A ce propos il est à noter que l'Italien qui a ajouté à la chanson de Gui de Nanteuil une longue introduction conservée dans un ms. de Venise, porte presque le même nom : *Cenat*<sup>1</sup>. Si on identifiait ces deux personnages, il faudrait en tout cas ne considérer l'auteur du préambule de *Gui de Nanteuil* que comme le copiste du roman d'Hercules, la différence entre la langue de ces deux compositions ne permettant pas de les supposer sorties de la même main. (Appendice *F*.)

Je terminerai ce rapport, dans lequel bien d'autres manuscrits auraient pu être indiqués, si je n'avais craint de lui donner une étendue exagérée, par la notice de deux manuscrits provençaux, fort différents l'un de l'autre; le premier est un chansonnier, le second un recueil de sermons.

*Poésies des troubadours.* — Le manuscrit Douce 269 est un petit volume de 76 feuillets à 32 lignes par page, ayant à peu près le format d'un in-8° très-allongé, où les vers des troubadours sont assez exactement mis à la ligne, au lieu d'être écrits à lignes pleines comme de la prose, selon l'usage universellement suivi dans tous les autres chansonniers. Quand les vers sont courts, le copiste en fait tenir deux dans la même ligne. L'écriture, manifestement italienne, paraît être des dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Ce manuscrit fit partie des riches collections de Peiresc et, par suite, du président de Mazaugues († 1743). Au siècle dernier, Sainte-Palaye s'en procura une copie<sup>3</sup>, qu'il inséra dans son grand

<sup>1</sup> Voy. mon édition de ce poème, p. xxxij.

<sup>2</sup> On en trouvera un fac-simile parmi les planches qui accompagnent le catalogue Douce.

<sup>3</sup> Cette copie porte la lettre *B* (Arsenal, B. L. F. 55, 11). On lit en tête : « Recueil de 150 (lisez 163) pièces de plusieurs poètes provençaux, copié sur un

recueil manuscrit des poésies des troubadours. Plus tard, en 1783, on le voit figurer à la vente des livres du révérend J. Crofts<sup>1</sup>. De là, il passa successivement entre les mains de trois personnes, et fut enfin acquis par Fr. Douce<sup>2</sup>. Je ne dirai pas avec Sainte-Palaye, dans une note placée en tête de la copie qu'il possédait de ce chansonnier : « Ce manuscrit est un des plus exacts que j'aie vus des troubadours; » mais, s'il en est de meilleurs, il en est aussi de plus mauvais. Il a été exécuté par un copiste intelligent. Quant à déterminer exactement sa valeur par rapport aux autres manuscrits, il n'y faut pas songer pour le présent. La difficulté que j'indiquais précédemment au sujet du chansonnier français de la collection Douce se présente, et plus grande encore, pour les chansonniers provençaux. Il paraît que les recueils des troubadours ont été bien plus nombreux que ceux des trouvères; il paraît aussi que la plupart de ceux que nous possédons ne sont pas des premiers qu'on ait faits, mais qu'ils ont été compilés à l'aide de recueils antérieurs. Aucun ou presque aucun des vingt-quatre ou vingt-cinq manuscrits de troubadours qui nous sont parvenus ne peut être dit complètement original. Presque tous contiennent une ou plusieurs pièces répétées deux fois, chaque fois sous un nom différent, ce qui indique manifestement une double source, médiate sinon immédiate. Les leçons indiquent aussi les affinités les plus variées. Il y a donc, dans la dérivation de nos recueils de troubadours, un enchevêtrement tel qu'il est impossible, comme on peut le faire jusqu'à un certain point pour les chansonniers français, de les grouper par familles. Si nous prenons par exemple notre manuscrit Douce, nous trouverons que dans un grand nombre de cas il est d'accord pour les leçons et pour les attributions avec les manuscrits Vat. 5232, Bibl. imp. 854 (et 12473), 1592, Ambr. 71<sup>3</sup>. Ainsi, le premier vers des pièces 51,

manuscrit de M. Lancelot, qui avoit été écrit par Urbain Coustelier, libraire, sur un manuscrit de M. Peiresc, appartenant à M. le président de Mazaugues. » Sainte-Palaye déclare dans une note avoir collationné cette copie sur l'original.

<sup>1</sup> N° 2741; il fut vendu 5 ll. 7. 6 (134 fr. 35). — Voici le titre de ce catalogue: *Bibliotheca Croftsiana*, a catalogue of the curious and distinguished library of the late reverend and learned Thomas Crofts, chancellor of the diocese of Peterborough. 1783, in-8°.

<sup>2</sup> Tout cela est constaté par une note de Douce lui-même qui est jointe au manuscrit.

<sup>3</sup> Et avec la première partie du manuscrit Este (autrefois à Modène), mais

53, 80 (on en pourrait citer d'autres), est dans tous ces recueils, sauf les variantes orthographiques, qui doivent être ici négligées :

- 51. D'eissa la raizon q'eu suoill.
- 53. En joi qe demora.
- 80. Eissamen ai guerriat ab amor.

Et dans les autres manuscrits :

- De selha razon qu'ieu suelha (856, 12474).
- Ab joy quem demora (856, La Vall., 15211, 12474, Marc.).
- Atressi ai guerreyat ab amor (856, La Vall., 1749).

Mais d'autre part on peut constater dans le manuscrit Douce des affinités tout opposées. Ainsi, il est d'accord avec les manuscrits 856 et Laur. 42 pour attribuer la pièce 91, *Nuls hom en ren non faill*, à Aimeric de Belenoi; tous les autres recueils l'enregistrent sous le nom de Raimbaut de Vaqueiras, excepté La Vallière qui la donne, contre toute vraisemblance, à Peirol. Il suit une direction qui lui est propre en mettant sous le nom de Jaufre Rudel la pièce *Ges non pose en bon vers faillir* (n° 114), qui selon tous les autres manuscrits est de P. Rogier; et sous celui de Rambaut d'Orange, deux pièces (n°s 131 et 132) qui ne lui sont attribuées par aucun manuscrit, et qui ne lui appartiennent certainement pas. Il y a d'autres cas analogues. Du reste le chansonnier Douce n'enrichit pas beaucoup la littérature provençale : il ne contient que trois pièces probablement uniques (n°s 122, 159 et 160).

Le docteur Grüzmacher a rapporté d'Italie et publié aux frais d'une société allemande la table et des extraits de tous les chansonniers provençaux des bibliothèques de Milan, de Florence et de Rome<sup>1</sup>, quelquefois même le texte entier de manuscrits d'une importance exceptionnelle. M. le professeur Mussafia, a donné une description complète du célèbre manuscrit d'Este, y joignant toutes les indications bibliographiques qui étaient à sa portée<sup>2</sup>. Les tables des chansonniers de Paris, préparées en grande partie par mes soins, paraîtront prochainement dans le Catalogue des

cette circonstance peut être négligée, la première partie de ce manuscrit ayant pour source principale le fonds qui nous est conservé dans les manuscrits 854 et 12473, lesquels sont identiques.

<sup>1</sup> Dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, années 1862 à 1866.

<sup>2</sup> Dans les *Sitzungsberichte d. K. K. Akademie zu Wien*, 1867.

manuscripts français de la Bibliothèque impériale<sup>1</sup> : je ne crois donc pas faire une œuvre inutile en publiant dans l'appendice de ce rapport la liste des pièces comprises dans le manuscrit Douce, avec la concordance de tous les autres chansonniers provençaux. (Appendice G.)

*Le sermon de maître VINCENT. — Autres sermons. — La Somme de frère LAURENT.* — Quelques mots enfin sur un recueil d'une valeur médiocre, il est vrai, mais qui cependant offre un certain intérêt en ce qu'il apparaît à une époque où la langue d'oc est à peu près dépourvue de monuments. Les vingt-quatre premiers feuillets du manuscrit Douce 162 sont occupés par un sermon sur la Passion, prononcé à Toulouse le vendredi saint de l'année 1416 par « lo reveren maestre Vincent. » Ce maître Vincent n'est autre que le célèbre dominicain Vincent Ferrer et le texte latin du même sermon se trouve dans le recueil de ses œuvres<sup>2</sup>. Les différences sont assez grandes, et il semble que, à certains endroits, le texte en langue vulgaire soit plutôt une rédaction indépendante qu'une traduction. Quoi qu'il en soit, la rubrique du ms. Douce est précieuse en ce qu'elle fournit à la biographie de Ferrer une date qui paraît ne point se rencontrer ailleurs. Car rien dans l'édition latine n'indique la date du sermon *in die Parasceves*, ni le lieu où il fut prêché, et d'autre part, M. Roschach, le savant archiviste de la ville de Toulouse, qui a bien voulu faire à ce sujet des recherches dans ses archives, n'a rien trouvé qui fût relatif à notre prédicateur.

Au fol. 25 *d* du même manuscrit commence un extrait du traité des *Vices et des Vertus*, composé en 1279 par frère Laurent, confesseur de Philippe le Hardi. On sait combien sont nombreux les exemplaires français de cet ouvrage, qui a été traduit non-seulement en langue d'oc, mais encore en anglais<sup>3</sup>. De la version méridionale on connaissait trois exemplaires : celui-ci est le quatrième, mais il se distingue des autres par des variantes très-considérables. On en pourra juger par la table publiée à l'appendice

<sup>1</sup> Le tome I de ce catalogue vient de paraître (sept. 1868).

<sup>2</sup> *Beati Vincentii natione Hispani. . . sermones hyemales*, édition Diaz, Anvers, 1572, p. 724 et suiv.

<sup>3</sup> Sous le titre *Ayenbite of Inwyt* (le remords de conscience). Il forme la vingt-troisième publication de l'*Early English text Society* (1866).

et par l'extrait « de glotonia », que j'ai choisi à dessein comme terme de comparaison avec le chapitre correspondant des trois manuscrits de Paris, qui a été publié par M. Bartsch dans sa *Chrestomathie provençale*. (Appendice *H*.)

Dans un dernier Rapport, j'aurai l'honneur d'exposer à Votre Excellence les résultats de mes recherches à Ashburnham-Place.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-obéissant et très-respectueux serviteur.

Paul MEYER.



## APPENDICE.

### A

#### BIBLIOGRAPHIE DES CATALOGUES DES MANUSCRITS DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD.

Voici l'indication des diverses collections manuscrites que possède la Bodléienne, et des catalogues qui en ont été publiés. Un premier inventaire général fut publié en 1697 par Bernard dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* (t. I, première partie; la seconde partie du même volume comprend les catalogues des collèges). Les fonds de manuscrits que possédait alors la Bodléienne sont les suivants :

P. 1-34, BAROCCI, manuscrits donnés en 1629 par le comte de Pembroke. — P. 35-38, Th. ROE. — P. 39-45, O. CROMWELL, contenant le résidu de la bibliothèque Barocci. — P. 46-76, W. LAUD, légués en 1639. — P. 77-88, DIGBY, 1634. — P. 89-167, Th. BODLEY, 1597 et années suivantes. — P. 168-186, *in hyperoo Bodleiano*, FAIRFAX, baron DE CAMERON, 1673; HATTON; Meric CASAUBON; THURSTON; Robert HUNTINGDON, 1678, 1680, 1683. — P. 187-234, Roger DODSWORTH. — P. 235-248, J. LELAND. — P. 249-257, Fr. JUNIUS, 1677. — P. 258-263, R. JAMES. — P. 264-267, Is. CASAUBON. — P. 268-271, G. LANGBAINE. — P. 272-273 et 373-374, Th. MARSHALL, 1688. — P. 274-278, Edw. POCOCK. — P. 279-285, R. HUNTINGDON. — P. 286-287, Th. HYDE (ces trois dernières collections acquises en 1692). — P. 288-291, Th. BARLOW, collection léguée en 1691. — P. 292-298, W. DUGDALE, 1685. — P. 299-301, H. SAVILE. — [P. 302-314, musée Savile, etc.] — P. 315-357, E. ASHMOLE, 1692. — P. 359-373, Ant. OF WOOD. — Plusieurs parties de ce catalogue sont l'œuvre de Th. HYDE, premier bibliothécaire de la Bodléienne, qui déjà en 1674 avait publié le *Catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodleianæ*, in-folio.

A ces collections sont venues s'en joindre d'autres : celles de Th. TANNER (1736), de Richard RAWLINSON (1755), de Richard GOUGH (1809), de D'ORVILLE (1805), de CLARKE (1809), de l'abbé CANONICI (1817), de Fr. DOUCE (1834). Des catalogues de plusieurs de ces fonds furent publiés très-peu après leur entrée à la Bodléienne : *Codices manuscripti, et impressi cum notis manuscriptis, olim d'Orvilliani, qui in bibliotheca Bodleiana adservantur*, Oxonii, 1806, in-4° (ce sont des manuscrits grecs). — *Catalogus sive noticia manuscriptorum qui, a cel. E. D. CLARKE*

*comparati, in bibliotheca Bodleiana adservantur, Oxonii, 1812-1815, 2 fascicules in-4°, par T. Gaisford et A. Nicoll (I manuscrits grecs, II manuscrits orientaux). — A Catalogue of the books relating to British topography and Saxon and Northern literature, bequeathed to the Bodleian library in the year 1799 by Richard Gough. Oxford, 1814 (livres imprimés et manuscrits). — Catalogue of the printed books and manuscripts bequeathed by Francis Douce, esq., to the Bodleian library. Oxford, 1840, in-folio. — A descriptive, analytical and critical catalogue of the manuscripts bequeathed unto the University of Oxford by Elias Ashmole; also some additional manuscripts contributed by Kingsley, Lhuyd, Borlase and others, by W. H. BLACK. Oxford, 1845, in-4° (1828 numéros). — Index to the Ashmole catalogue, 1867, in-4°, by W. D. MACRAY.*

A ces catalogues, qui s'appliquent chacun à un fonds spécial, s'ajoute le catalogue in-fol. des manuscrits orientaux rédigé par Uri, Nicoll et Pusey, et publié en deux parties, dont la seconde contient deux volumes: *Bibliothecæ Bodleianæ codicum manuscriptorum orientalium catalogus*, a Joanne URI confectus. Pars prima. Oxonii, M.DCC.LXXXVII; — partis secundæ volumen primum arabicos complectens, confecit A. NICOLL. Oxonii, M.DCCC.XXI; — partis secundæ volumen secundum confecit A. NICOLL; edidit et catalogum Urianum aliquatenus emendavit E. PUSEY. Oxonii, M.DCCC.XXXV.

Tous ces catalogues sont isolés; ceux dont l'indication suit forment une série continue publiée sous un titre général.

I. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ, pars prima*, recensionem codicum græcorum continens. Confecit H. O. COXE. Oxonii, M.DCCC.LIII. (Codices Barrociani, mss. donnés par le comte de Pembroke en 1629, 243 numéros; codices Cromwelliani, manuscrits BARROCI, donnés par O. Cromwell, 27 numéros; codices Thomæ ROE, militis, 29 numéros; codices Laudiani, 93 numéros; codices Seldeniani, 54 numéros; codices miscellanei, 290 numéros; Isaaci Casauboni adversaria, 61 numéros; J.-E. Grabe adversaria, 43 numéros; G. Langbainii adversaria, 30 numéros; J. Sanctamandi adversaria, 68 numéros; codices J. FELL, 2 numéros; index.)

II. fasc. I. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ partis secundæ fasciculus primus*. Confecit H. O. COXE. Oxonii, M.DCCC.LVIII. (Manuscrits latins de Laud, 118 numéros; codices *miscellanei* 749.) — La fin du volume n'a pas encore paru.

III. *Catal. cod. mss. bibl. Bodl. pars tertia*, codices græcos et latinos Canonicianos complectens. Oxonii, M.DCCC.LIV. (Codices græci, 128 numéros; cod. latini, Auctores classici, 311; cod. lat. Biblia sacra, 93; cod. lat. Script. ecclesiastici, 230; cod. miscellanei, 576.)

On peut considérer comme un supplément à ce volume le *Catalogo dei manoscritti italiani che sotto la denominazione di Codici Canoniciani ita-*

lici si conservano nella biblioteca Bodleiana a Oxford, compilato dal conte Alessandro MORTARA. Oxford, 1864. (299 numéros; préface en italien par le docteur H. Wellesley; aux manuscrits italiens ont été ajoutés quelques espagnols.)

IV. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ pars quarta*, codices viri admodum reverendi Thomæ TANNERI, episcopi Asaphensis, complectens. Confecit Alfredus HACKMAN. Oxonii, M.DCCC.LX. (467 numéros et index.)

V, 1. *Catal. cod. mss. bibl. Bodl. partis quintæ fasciculus primus*, viri munificentissimi R. RAWLINSON J. C. D. codicum classes duas priores, ad rem historicam præcipue et topographicam spectantes, complectens. Confecit Guillelmus D. MACRAY. Oxonii, M.DCCC.LXII (499 et 520 numéros).

VI. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ pars sexta*, codices syriacos, carshunicos, mendæos complectens. Confecit R. PAYNE SMITH. Oxonii, M.DCCC.LXIV. (205 numéros, index et fac-similes.)

VII. *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ Oxoniensis, pars septima*, codices aethiopici. Digessit A. DILMANN. Oxonii, M.DCCC.XLVIII. (35 numéros et index.)

VIII. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ pars octava*, codices sanscriticos complectens. Confecit A. AUFRECHT. Oxonii, M.DCCC.LXIV. (Un volume en deux parties dont la première parut en 1859; 854 numéros et quatre index.)

En ce qui concerne les collèges et *halls*, les premiers catalogues sont ceux qu'a donnés Bernard (t. I, part. II, p. 1-88). Ils contiennent l'inventaire des manuscrits appartenant à University College, Balliol, Merton, Exeter, Oriel, Queen's, New College, Lincoln, All Souls, Brasenose, Corpus Christi, S<sup>t</sup>-John's, Trinity, Jesus, Magdalen, Magdalen Hall, Wadham. Les mêmes fonds, et de plus celui de Worcester College dont la collection presque entière provient d'un legs postérieur à la publication de Bernard, ont été décrits en détail par M. Coxe dans son *Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie adservantur*. Oxonii, M.DCCC.LII, 2 vol. in-4°. Enfin, en 1867, M. Kitchin a publié le catalogue des mss. de Christ Church que, pour des motifs indépendants de sa volonté, M. Coxe n'avait pu comprendre dans son ouvrage: *Catalogus codicum mss. qui in bibliotheca Ædis Christi apud Oxonienses adservantur*. Oxonii, M.DCCC.LXVII; in-4°.

B

DIGBY 53.

POÉSIES LATINES DE SERLON ET AUTRES; PROVERBES FRANÇAIS, ETC.

Les deux premiers feuillets contiennent une table assez imparfaite écrite au xv<sup>e</sup> siècle.

Fol. 3. INCIPIT OMNI BONUM FASTIDII SOLATIUM.

*Versus magistri Serlonis de differentiis. — Incipit prologus<sup>1</sup>.*

Dactile quid latitas? Exi, quid publica vitas?  
Quis vetat audiri que fas nec inutile sciri?  
Non alios cura nisi qui curant<sup>2</sup> tua jura.  
Ergo versifico; dic cuivis que tibi dico;  
Accipe quas dicronas<sup>3</sup> partes in carmine ponas,  
Que confusa sono distincta vocabula pono.  
In me SERLONEM non respice, sed rationem;  
Si bene stat, sic sit; si non, quis non<sup>4</sup> male dixit?

*Incipiunt differentiæ M[agistri] S[erlonis].*

Unam semper amo cujus non solvor ab hamo;  
Dicitur arbor acer<sup>5</sup>, vir fortis et improbus acer;  
Forma senilis <sup>vetula</sup>anus, pars quedam corporis anus;  
Porcum nutrit hara gentilis quem<sup>6</sup> necat ara;  
Terram nullus aret in qua spes seminis aret;  
Ad quid <sup>Gar tu</sup>pignus alis, o Dedale, quod caret alis;  
« Nutrio » curtat alo, producit spiritus [h]alo.

Ce recueil d'homonymes se termine ainsi :

Fol. 5 v<sup>o</sup>. Si placeo nulli, quid nullo clarius ulli?  
Terminus hic mete venit. Explicit, ergo valete<sup>7</sup>.

*Explicit.*

<sup>1</sup> Cette pièce a été fréquemment copiée. Elle se trouve dans le manuscrit du Vatican (*Hist. litt.* XV, xij), dans Sorb. 1444 f. 117 v<sup>o</sup>, dans lat. 6765 f. 46, dans le manuscrit 57 de Laon (*Catalogue des manuscrits des départ.* I, 75-76).

<sup>2</sup> Sorb. et Laon, *norunt*, leçon qui se trouve aussi en interligne dans le manuscrit Digby; 6785, *tenant*.

<sup>3</sup> 6765, *donas*; Sorb. *curas*.

<sup>4</sup> Sorb. *si non nullus*.

<sup>5</sup> L'érable.

<sup>6</sup> Sorb. et 6765, *eum*, leçon que Digby porte aussi en interligne.

<sup>7</sup> Je ne trouve le premier de ces deux vers dans aucun des deux manuscrits, mais le second se trouve dans Sorb.

En face de cet opuscule, sur la marge droite des mêmes feuillets, une main contemporaine, sinon la même, a écrit plusieurs petites pièces.

Fol. 3. *Versus magistri Serlonis in conversione sua quando factus est monachus Cisterciensis*<sup>1</sup>.

Mundus abit, res nota quidem, res usque notanda  
Nota tibi mundi sit nota : mundus abit.  
Mundus abit (non mundus, id est hec machina mundi,  
Dico, sed mundi gloria), mundus abit.  
Mundus abit cito; nomen abit cum nomino mundum,  
Sed cicius mundi nomine mundus abit.  
Mundus abit tria sunt : erit, est, fuit; hec tria mundum  
Mota movent; clamant hec tria : mundus abit.  
Mundus abit fugiens ut tempus, ut amnis, ut aura;  
Ut mundo satis est dicere : mundus abit.  
Mundus abit : constans nichil est quod constat abire;  
In mundo constat nil nisi mundus abit.  
Mundus abit, nichil in nichilum; tamen ejus abire  
Non abit; error abit, quo duce mundus abit.  
Mundus abit : nil quod queras, satis unde queraris  
Mundus habet, quod abit; respice : mundus abit.  
Mundus abit, fortis sum, non ero; sum speciosus,  
Non ero; sum dives, non ero; mundus abit.  
Mundus abit : sequitur mors vitam, stricta solutam,  
Longa brevem, letam nubila : mundus abit.  
Mundus abit, mundus qui verbo fallit in omni  
Nescit in hoc uno fallere; mundus abit.  
Mundus abit, non Christus abit; cole non abeuntem  
Et dices merito : me sine mundus abit.  
Mundus abit quociens iterabo? cesset abire  
Mundus, cessabo dicere : Mundus abit.

*Item, versus ejusdem quando scolis renunciavit*<sup>2</sup>.

Linquo coax ranis, cras corvis vanaque vanis,  
Ad logicam pergo, que mortis<sup>3</sup> non timet ergo.

In natale sacro sacre sollempnia misse  
Quid signent aut cur tunc celebrentur habe :  
Nocte prior, sub luce, sequens in luce suprema,  
Sub Noe, sub David, sub cruce sacra notant.  
Sub Noe, sub David, sub Christo sacra fuere  
Nox, aurora, dies, umbra, figura, Deus.

<sup>1</sup> Quelques-uns de ces vers sont cités par Th. Wright, *Biographia Britan. litteraria*, II, 313, d'après le manuscrit Cotton. Julius, A. X. fol. 112. Ms. du Vat. art. 37.

<sup>2</sup> Le distique qui suit est déjà connu : Leyser le rapporte, *Hist. poet. et poem. med. ævi*, p. 443.

<sup>3</sup> Ms. *mortem*, au-dessus duquel *vel tis*.

Dans la marge, au fol. 3 v°, est écrit le célèbre vers rétrograde<sup>1</sup> :

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	N	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S

Les *différencie* de Serlon sont immédiatement suivies d'un autre opus-  
cule du même genre :

*Alie différencie de nominibus et verbis.*

Fol. 5 v°.     Dic quid *hyrundo*, quid sit *hirudo*, qualis *arundo*?  
Ales *hyrundo*, vermis *hirudo*, palustris *arundo*;  
Cantat *hyrundo*, suggit *hirudo*, palustris *arundo*.  
*Glis* animal, *glis* terra tenax, *glis* lappa vocatur.

.....

Cette pièce se poursuit jusqu'au bas du fol. 7 v°, avec diverses addi-  
tions contemporaines mais d'une encre plus pâle, placées en marge.

Fol. 8. *Proverbia magistri Serlonis.*

*Pur suffreite de prudhume met l'um fol en banc*<sup>2</sup>.  
Occupat indignus sedem cum non prope dignus<sup>3</sup>.

*Si fert hi ne veit.*  
Sic illi feriunt qui cassi lumine fiunt,  
Sic scit percutere quem scimus luce carere.  
Sic facimus scire sic cecum cito ferire<sup>4</sup>.

*Meulz valt paille en dent que nient.*  
Da paleam denti, plus quam nichil hec fit edenti.  
Sit denti palea, plus nichilo fit ea<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> On peut voir sur ce vers l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1866 (III, 522).  
<sup>2</sup> Le Roux de Lincy, II, 99 :

Par defaute de bon seignor  
Convient porter à fol honor.

<sup>3</sup> 6765 f. 64 b.  
<sup>4</sup> *Ibid.*, moins le dernier vers.  
<sup>5</sup> *Ibid.*

*Ki meuz ne pot à sa veille se dort*<sup>1</sup>.

Pars sit anus thori cum posse caret meliori.  
(Cum (*l. cui*) non posse datur melius vetule sociatur<sup>2</sup>.)  
Qui meliora nequid vetule fert basia que quit<sup>3</sup>.

*Ki ne fait quant il poet ne fait quant il volt*<sup>4</sup>.

Non faciet quod vult qui, quando potest, ea non vult;  
Cum vult non faciet, res, quando potest, nisi fiat<sup>5</sup>.

*Al vespre deit l'um loer le jor*<sup>6</sup>.

Que debetur ei laus vespere danda diei;  
(Vespere detur ei, si laus est danda diei);  
Vespere laudetur, si pulcra dies perhibetur.

« Dehez eient tanz meistres, » dist le crapod à l'herce<sup>7</sup>.

Sic buffo crati fatur : « Ve cui tot dominati ! »  
Buffo crati fatur : « Ve turba quibus dominatur ! »  
Buffo trahe dixit : « Domini tot sint maledicti ! »

*Meulz*<sup>8</sup> vant nature que nurreture<sup>9</sup>.

Mos est convictus parte natura relictus;  
Dat studium mores, sed dat natura priores.

*Bunté altre requert e colée sa per*<sup>10</sup>.

Pro bonitate bona, pro tristi tristia dona;  
Pro blandis blanda, pro duris aspera danda.

<sup>1</sup> Un exemple du xv<sup>e</sup> siècle dans Le Roux de Lincy, II, 396.

<sup>2</sup> Ajouté après coup, mais peu après la confection du manuscrit. On rencontrera plus loin, également entre parenthèses, d'autres vers qui sont dans le même cas.

<sup>3</sup> Ces vers dans 6765 f. 64 a.

<sup>4</sup> Prov. commun au français (Le Roux de Lincy, II, 398) et au provençal ancien et moderne (*Flamenca*, p. 363). On le trouve aussi en anglais :

The fool that will not when he may,  
He shall not when he wold.

(*Blow the winds*, dans Rob. Bell, *Ballads and Songs of the Peasantry of England*, p. 83.)

<sup>5</sup> 6765 f. 64 b.

<sup>6</sup> Le Roux de Lincy, II, 233. Le latin dans 6765 f. 64 b.

<sup>7</sup> Le Roux de Lincy, I, 174. On dit aussi proverbialement en anglais, pour exprimer un état de gêne, de torture : *like a toad under a harrow* (*Halliwel's Dictionary*, v<sup>o</sup> *toad*).

<sup>8</sup> Ms. *Meluz*.

<sup>9</sup> Le Roux de Lincy, I, 269, et II, 352. Le latin dans 6765 f. 64 b.

<sup>10</sup> La première partie de ce proverbe dans Le Roux de Lincy, II, 341 et 432. Le latin dans 6765 f. 64 b.

*Un jur porte que tut l'an ne pot.*

Quod donare mora nequit annua dat brevis hora<sup>1</sup>.

*Bel promettre e nient doner fait fol conforter<sup>2</sup>.*

Re sine promissa stulto solatia missa;  
Stultum solata, re sine, verba data.

*Ceo que oill ne veit quer ne dout.*

*pat einen ne sen herte ne rent.*

Cor non tristatur pro re cum non videatur<sup>3</sup>.

*Ki vedve u enfant sert, tu sun servise pert.*

Nil agis utroque famulans, vidue pueroque.  
O puer! o vidua! Perdita cura tua<sup>4</sup>.

*A tel marché tel vente<sup>5</sup>.*

Res sit venalis cum venditio sibi talis.  
Sic suus emptorum mæs, ubi tale forum.

*Ki en jeu entre, jeu consente<sup>6</sup>.*

Ni legem sequeris ludi, quid ludere queris?  
Ludis consenti si ludi sunt tibi menti.  
Non eque ludo si non consentio ludo.  
Ludus ut intratur ludo favor exhibeatur.

*Ki feit et nen ne parfait nent ne desert.*

Ni res completur que fit, non dona meretur.

Fol. 9.

*Ki tart se herberge tost se curruce.*

Hospitii seri cito dat jactura doleri.  
Hospitium petito tibi sero querere sito<sup>7</sup>.

*De autri cuir large coraie<sup>8</sup>.*

Corrigiam brevius quis de cute sumit alius?  
De cute non propria fit bona corrigia.

<sup>1</sup> 6765 f. 64 c.

<sup>2</sup> Le Roux de Lincy, II, 246 et 376. Le latin dans 6765 f. 64 c.

<sup>3</sup> 6765 f. 64 c.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> «Tel prix telle vente.» Le Roux de Lincy, II, 150. Le latin dans 6765 f. 64 d.

<sup>6</sup> Le Roux de Lincy, II, 85. Le latin dans 6765 f. 64 c.

<sup>7</sup> 6765 f. 64 c.— Ce manuscrit donne le second vers en forme de pentamètre : *H. p. vespere quere cito.*

<sup>8</sup> Le Roux de Lincy, II, 489. Le latin dans 6765 f. 64 c. Au second vers : *maxima c.*



*U fu n'est n'est fumée*<sup>1</sup>.

Cum locus igne caret, jam fumus non ibi paret.  
Cum procul ignis abest non prope fumus adest.

*Chascun prestre loe ses reliques*<sup>2</sup>.

Presbiter ut didicit sua sacra sacerrima dicit.  
Que probat ac memorat sacra presbiter omnis adorat.  
Presbiter omnis amat sua sacra verendaque clamat.  
Omnes presbiteri malunt sua sacra tueri.

*Mal atent ki pent.*

Propositum differt misere suspendia qui fert.  
Expecto meste dum suspendo tua peste.  
Expectat misere cui mortem crux dat habere.  
Expectat ne bene que (*l. cui*) dant suspendia pene<sup>3</sup>?

*Ki bien atent ne suratent*<sup>4</sup>.

Nulla gravet mora te faciente sub utilitate.  
Res bene dilate non sunt nimium remorate.  
Non nimis expectat quisquis sua commoda spectat.

*Sun tens pert ki felun sert*<sup>5</sup>.

Nil homo profecit qui nequicie benefecit.  
Hoc amisisti quod iniquis exhibuisti.  
Pravis obsequere, perdita spes opere.

*Ki crapoud aime lune li semble*<sup>6</sup>.

Buffonem cura? fiet, te iudice, luna.  
Buffo curetur? jam buffo luna videtur.  
Sit buffo carus? fiet luna mage clarus.  
Sit buffo quod amas? hunc lunam vincere clamas.

*Force paist le pré*<sup>7</sup>.

Est virtus vitium fugere et prudentia summa.  
Vis pascit pratum, vis prato fert dominatum.

<sup>1</sup> Le Roux de Lincy, I, 71. Le latin dans 6765 f. 64 c.

<sup>2</sup> Le Roux de Lincy, I, 41.

<sup>3</sup> 6765 f. 64 c.

<sup>4</sup> Le Roux de Lincy, II, 384. Le latin dans 6765 f. 64 d.

<sup>5</sup> *Id.* II, 274. Le latin dans 6765 f. 65 a.

<sup>6</sup> *Id.* I, 174. Le latin dans 6765 f. 65 a.

<sup>7</sup> Proverbe très-fréquent au moyen âge; voy. *Jourdain de Blaye*, v. 211 (où l'éditeur M. C. Hofmann, s'est absolument mépris sur le sens du mot *force*). Ce proverbe s'est enfin corrompu de la façon suivante : « La faulx paie les prez (Le Roux de Lincy, I, 83). Le second vers latin dans 6765 f. 65 a.

*Meulz valt un tens que dous tu l'averas*<sup>1</sup>.

Non me letificant promissa tene nisi dicant.  
Plus laudo fruère quoddam quam mille fruère.  
Judicio plebis non fallit habe sed habebis.  
Spes meliør plebis semel accipe quam bis habebis.

*Cuvenant lai veint*<sup>2</sup>.

Lex pacto cedit, pacto lex omnis obedit.  
In quovis facto lex est obnoxia pacto.  
Lex jubet hoc poni quod cedat condicioni.

*Pur bienfait col freint*<sup>3</sup>.

Nonnumquam fractum collum fuit ob benefactum.  
Res collum fregit quam quis non turpiter egit.

*Ki ne dune que il aime ne prend qe desire*<sup>4</sup>.

Non erit optati compos non largus amati.  
Non feret optatam qui rem non donat amatam.  
Ni quod amas dederis non sumes quod tibi queris.

(*Selden gifis men damb man land.*)

Raro datur muto tellus aut regia surdo.

*Meuz valt pume dune que mange*<sup>5</sup>.

(Prestat donare pomum quam ventre vorare.)

*Busuinne fait veille trotter*<sup>6</sup>.

Fol. 10. (Currere plus ke le pas vetulas compellit egestas.)  
Ut cito se portet vetule pes cogit oportet.

#### Pièces diverses.

*Versus de conceptione hominis.*

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,  
Nasci pena, dolor vita, necesse mori

<sup>1</sup> Le Roux de Lincy, II, 350. Le latin dans 6765 f. 65 a, et de même pour les trois proverbes suivants.

<sup>2</sup> *Id.* II, 277.

<sup>3</sup> *Id.* II, 486.

<sup>4</sup> Proverbe analogue (Le Roux de Lincy, II, 398) :

Qui ne donne de sa poire  
D'autre avoir n'ait espoir.

<sup>5</sup> C'est probablement de même qu'on disait : « Mieux vaut euf donné que euf mangié, » ou encore : « Mieux vaut os donné que os mangé. » (Le Roux de Lincy, II, 348.) — Ce proverbe et le précédent sont ajoutés au bas du feuillet.

<sup>6</sup> Le Roux de Lincy, II, 247. Le second vers latin dans 6765 f. 65 a. — De même en anglais : *Node maketh old wif urne* (*Owl and Night*, v. 638).

Syllaba terna datur : parti(l. pars cui?) si prima feratur,  
Indicat esse virum per maxima prelia dirum ;  
Si mediam tollis, medici non indiget ollis ;  
Sed si conpescis postremam, non eget escis <sup>1</sup>.

Sunt mihi tot quod non sine me regina jaceret ;  
Si foret hoc verum pauper ubique jacet.

Annus millenus centenus septuagenus  
Primus erat, primas corrui ense Thomas <sup>2</sup>.

De cute corrigia, de non sapiente folia,  
Pellem tollenti par pena pedemque tenenti.  
.....

Par þe child is kinge and þe cuerl is aderman and þe wale biscop,  
wa þene lede; unde versus :

Ve populo cujus puer est rex, censor agrestis,  
Exterus antistes; hii mala multa movent <sup>3</sup>.

Fol. 9 v°.

Versus domini Primatis <sup>4</sup>.

In cratere meo Tetis est <sup>sociata</sup> conjuncta Lyeo ;  
Est Dea juncta Deo, sed Dea major eo.  
Nil valet is vel ea nisi cum fuerint Pharisea,  
Hi duo propterea sit Deus absque Dea.  
Vim mixtura rapit, non ori grata nec *al piz* ;  
Vas quod utrumque capit hermafrodita sapit.  
Res tam diverse, licet utraque sit bona per se,  
Si tam perverse chœant perdunt pariter se.

(Non sequar Ismarum, timeo mare ne sit amarum.)

Non me terrarum, sed me via tenet aquarum.

Et ratis allata me terret et unda salata.

Si ruat in caudem, ratis est dictura : *tu autem*,

Et, rate confracta, de me sunt omnia facta.

Jus est divinum, lex precipit ut peregrinum

Pascamus : pavi, pastamque semel viciavi.

<sup>1</sup> M. G. Paris a trouvé le mot de cette énigme : c'est *Saturnus*. (1° *Turnus* ; 2° *sanus* ; 3° *satur*.) — La même énigme, avec plusieurs autres du même genre, se trouve dans le manuscrit 34 de Trinity College (Oxford), fol. 136 b.

<sup>2</sup> Épitaphe bien connue de Thomas Becket. Elle revient plus loin au fol. 13.

<sup>3</sup> Imité de l'*Éclésiaste*, x, 16.

<sup>4</sup> Les huit premiers des vers qui suivent sont connus d'ailleurs. Ils ont été, de la part de M. Büdinger, l'objet d'une discussion spéciale (*Ueber einige Reste der Vagantenpoesie in Oesterreich*, 1864, p. 12-13.) Dans le ms. Digby ils sont accompagnés, en marge, d'une sorte de paraphrase également en vers. On les trouve encore au fol. 137 d du ms. 34 de Trinity College, sous la rubrique *Episcopus Galias cum biberet vinum mixtum aqua*.

*De femina* (11 vers).

Nonne vides quam parva fides manet in muliere?  
Crede michi, si credis ei, tu decipiere,  
Nam dabit illa fidem tibi quam violabit ibidem.  
.....

Fol. 11.

*Julius Cesar.*

Si fortuna volet, fiet de retore consul,  
Si volet hec eadem, fiet de consule retor<sup>1</sup>.

Glorior elatus, descendo minorificatus,  
Infimus axe teror, rursus ad astra vehor.

Cum fueris Rome, romano vivito more,  
Cum fueris alibi, vivito more loci.

Multa renascentur.....<sup>2</sup>

Canonici, quem canonicum vos canonicastis  
Canonice, non canonicè decanonicastis.  
Est reprobum reprobare probum quem vos reprobatis;  
Sic reprobos reprobando probos vos esse probatis.

En marge des vers qui précèdent on lit ceux-ci :

*De canonicis, quod M. Serlo [fecit].*

Nostri canonici debent a canone dici,  
Namque quod est *canon* bene servant, apposita non.

*Epitafium Brunonis episcopi*<sup>3</sup>.

Emicat insignis Brunonis Signia signis.

Suivent des proverbes latins, des vers techniques. Sur la marge du fol. 12 sont écrits ces vers<sup>4</sup> :

*De ermaphrodito.*

Dum mea me mater gravida gestaret in alvo,  
Quid pareret fertur consuluisse deos.  
Phebus ait : puer est; Mars : femina; Junoque : neutrum.  
Jam qui sum natus ermaphroditus eram.  
.....

<sup>1</sup> Juvénal, VII, 197-198.

<sup>2</sup> Horace, *Ad Pisones*, 70.

<sup>3</sup> Bruno Astensis, mort évêque de Segni en 1125. Voir Fabricius, II, 287.

<sup>4</sup> On les attribue à Hildebert du Mans. Ils ont été célèbres. Voy. *Hist. litt.* XI, 399. On les retrouve dans le manuscrit du Vat. (art. 40).

Fol. 13.      Annus millenus centenus septuagenus  
                Primus erat, primas corruit ense Thomas.  
Que legis in vultu regis? que littera tanti  
                Pontificis mortem significare potest?  
Rex ira, miles gladio, presul prece pugnat;  
                Pro populo presul, pro grege pastor obit.  
Quis moritur? presul. Cur? pro grege. Qualiter? ense.  
                Quando? Natali. Quis locus? Ara Dei<sup>1</sup>.

Fol. 15.                      *Diversa proverbia :*  
*Que oil ne veit quær ne desiret.*  
Cor non affectat oculi quod non nota spectat.  
Non oculo nota res est de corde remota.  
Cordi raro datur oculo quod raro notatur<sup>2</sup>.

*Ceo est dreit que bele feme puite fait.*  
Cujus forma bona Veneri sit femina prona.  
Quid lex edixit de formosa? meretrix sit<sup>3</sup>.

Fol. 15 v<sup>o</sup>.                      *Male buche deit l'um luer.*  
Os nequam mulce, ne quid sapiat nisi dulce<sup>4</sup>.

*Ki bien eimet tart le ublie.*  
Cujus amor verus sopor est in pectore serus<sup>5</sup>.

*Main u dout oil u vout.*  
Proxima langori manus est et ocellus amori.  
Clamat ocellus « amat, » — « dolet » hec manus anxia clamat.  
Dextera langorem, visus comitatur amorem<sup>6</sup>.

*Ki tut me pramet ne me pramet.*  
Qui nichil exceptit promissio fallere cepit<sup>7</sup>.

*Ne mal feire ne creire.*  
Cui sunt cura doli, cui fraus, huic credere noli<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Les deux premiers et les deux derniers de ces vers se trouvent, ainsi que d'autres sur le même sujet, dans le manuscrit 34 de Trinity College, fol. 136 d.

<sup>2</sup> 6765 f. 64 a. — Pour les proverbes qui suivent, je me borne en général à rapporter le premier des vers latins dont ils sont accompagnés.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.* f. 64 a. — Cf. Le Roux de Lincy, II, 383, 496.

<sup>6</sup> *Ibid.* f. 64 d.

<sup>7</sup> *Ibid.* f. 64 b.

<sup>8</sup> *Ibid.* f. 64 d.

*Ki de luinz veit que aimet de pres se ejoïst*<sup>1</sup>.

Qui procul aspiciunt quod amant prope gaudia fiunt.

Fol. 16.

*Ki est garniz n'est pas huniz*<sup>2</sup>.

Qui sibi precavit non cautus eum superavit.

*Forte chose a en « faire l'estet. »*

Est grave non esse fieri quodcumque necesse.

*Meulz valt un bon atente que malveis à haste.*

Dat mora consulta plus quam properatio stulta<sup>3</sup>.

*Si halt si bas*<sup>4</sup>.

Sic illum statuit quem sic fortuna levavit.

*Pur nent n'ad conseil ki nul ne creit*<sup>5</sup>.

Frustra consulitur ubi nulla fides reperitur.

*Desuz bon seignur prent hume grant colée.*

Dantur ob ingentes dominos colaphi venientes.

*Bunté altre requert*<sup>6</sup>.

Pro bonitate bona, pro tristi tristia dona.

*pe stille sue æt, grumende hire mete.*

Sus taciturna vorat, dum garrula voce laborat.

Sus dape fraudatur clamosa, tacens saciatur<sup>7</sup>.

*Bel servise trait pain de main*<sup>8</sup>.

Obsequium pronum trahit ex manibus grave donum.

*Asurement beit ki sun lit veit.*

Secure gustat potum cum (l. cui?) presto thorus stat.

*Cum pot si prenget.*

Cum valet eveniat; utcumque potest ita fiat.

<sup>1</sup> Le Roux de Lincy, II, 388 : *Qui de longe providet de prope gaudet.*

<sup>2</sup> *Id.* II, 391.

<sup>3</sup> 6765 f. 65 c.

<sup>4</sup> *Ki haut monte de haut descet.* Dinaux, *Trouv. Brab.* p. 256.

<sup>5</sup> Le Roux de Lincy, II, 374.

<sup>6</sup> Proverbe déjà rapporté ci-dessus fol. 8.

<sup>7</sup> 6765 f. 64 c.

<sup>8</sup> Le Roux de Lincy, II, 205. Le latin dans 6765 f. 65 c.

*Privé seignur fait fol garçon*<sup>1</sup>.

Cum cor mitescit domini, servile pigrescit.

Il y a sur les marges, de la même main, ou au moins du même temps, divers autres proverbes également accompagnés de leur traduction : *En iver plot quant pot, en esté quant Deu vout; — Ki pot e ne vout ne fra quant voudra; — De hoste e de pluie après terz jur ennuie.* — Sur la marge du fol. 16 se trouvent, entre beaucoup d'autres, ces vers<sup>2</sup> :

Prodere Romanis mos est belloque pavere;  
Vincere Francigenis mos est, non sponte nocere.  
Gens, tibi, Flandrigena, cibus est et potus avena.  
Avernus cantat, Brito notat, Anglia potat.

Suivent diverses pièces en vers et en prose. La première, composée de vingt distiques, commence ainsi :

*De ludo skakorum*<sup>3</sup>.

Fol. 16 v° Qui cupis egregium scacorum noscere ludum,  
Audiat; ut potui carmine composui.

Fol. 20 (en marge). *HILDEBERTUS episcopus, magistro Adam ut ei scriberet aliquod circa edificationem.*

Arbore sub quadam dictavit clericus Adam  
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam<sup>4</sup>;  
Sed postremus Adam, natus de virgine quadam,  
Damna prioris Adam repensat in arbore quadam.  
Ni sumpsisset Adam fructus sub arbore quadam  
Non postremus Adam moreretur in arbore quadam.

Fol. 23 (en marge). Trois pièces sur Thomas Becket.

Fol. 23 v° (en marge). *Incipiunt epitaphia Virgilii que scripta sunt a duodecim sapientibus*<sup>5</sup>.

Fol. 24 (en marge). *Epitafium magistri Hugonis*<sup>6</sup>.

Nullius vicii glacies hiemabat in illo,  
In quo virtutes ver statuere suum.

<sup>1</sup> Le Roux de Lincy, II, 103 : *Privés sires fait fol damoiseil.*

<sup>2</sup> Ils se retrouvent dans une petite pièce de neuf vers imprimée dans les *Reliquiæ antiquæ* de MM. Wright et Halliwell (London, 1841), I, 5.

<sup>3</sup> *Carmina Burana*, n° 1851 (p. 246); elle n'a dans ce texte que 19 distiques.

<sup>4</sup> Ces deux vers se retrouvent dans le manuscrit Barrois 270 f. 18, maintenant à Ashburnham-Place, et autrefois à la Bibl. royale, anc. fonds 3718.

<sup>5</sup> Ce sont les distiques de Palladius, Asclepiadus, Rustenius, etc. qui sont publiés dans toutes les grandes éditions de Virgile.

<sup>6</sup> Hugues de Saint-Victor.

*De Serlone.*

Dici Serlo miser merui, non Serlo magister,  
Sic scit adulari schola discola mosque sinister.

Fol. 24 v°. *De ruina Rome.*

Propter Syon non tacebo  
.....<sup>1</sup>

Fol. 27 v°. *Mugister Golyas de quodam abbate.*

Circa horam diei secundam vel tertiam, cum sol matutinos exiit tepores et  
crescit in juvenem<sup>2</sup>.....

Fol. 30. Pergama flere volo fato Danais data solo  
.....<sup>3</sup>

Fol. 32, entre d'autres petites pièces en vers hexamètres ou en distiques  
reparaissent les vers déjà cités de Serlon : *Liquo coax ranis*.....

Fol. 33, on lit ceux-ci qui sont réglés selon l'accent :

*Walterus Mapa Hamelino*<sup>4</sup> *clerico regis* :

Gaudeo quod sanus es incolumisque degis ;  
Tu curiam sequeris et regia brevia scribis ;  
Totus in argento, si volueris, ibis ;  
Nos miseri clerici qui in Anglica terra manemus,  
Nos non habemus capere quidve demus.

Fol. 33 v°. *De monacho quodam.*

De cujusdam claustralis vita et moribus, fratres illustrissimi, parumper disse-  
rere cupiens, ad reverenciam vestram sustinere dignum duco. Ideo loqui prohi-  
beor; innumeris tamen animatus excessibus, avido procedendi affectu totus  
estuo. Ideo tacere non possum.....<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Pièce qui se rencontre fréquemment dans les manuscrits. M. Th. Wright l'attribue, d'après une note marginale du xvii<sup>e</sup> siècle que contient le manuscrit Digby 53, à Gautier Map (*Latin poems attributed to W. Mapes*, p. 217). M. Du Méril l'a publiée d'après un manuscrit de Vienne (*Poésies prop. lat. ant. au xii<sup>e</sup> siècle*, 1843, p. 231). Elle figure aussi parmi les *Carmina Burana*, n° xviii. — Cf. *Hist. litt.* XXII, 217.

<sup>2</sup> C'est la pièce qui a été publiée, d'après ce même manuscrit, par Th. Wright, *Latin poems attributed to W. Mapes*, p. xl-xliiv.

<sup>3</sup> Sur ce poème, qui a déjà été publié plusieurs fois et existe dans un grand nombre de manuscrits, voy. Du Méril, *Poésies lat. ant. au xii<sup>e</sup> siècle*, p. 309; ajoutez qu'il est dans les *Carmina Burana*, n° cliv. — Ms. du Vatican, art. 25.

<sup>4</sup> Il est difficile d'identifier ce personnage; peut-être est-ce le *Hamelinus*, abbé de Gloucester, dont W. Mapes parle dans son *De nugis curialium* (éd. Th. Wright, p. 69).

<sup>5</sup> Un lecteur presque contemporain a écrit en marge ces mots qui offrent une variante nécessaire au sens : « Verum tante professionis prerogativam conviciis vel insultationibus exacerbare turpe est. Ideo loqui prohibeor. In hunc tamen transgressorem, quia lesi ordinis impunitas crimen est, non reverentia, ideo tacere non possum. »



Fol. 35 à 43. *Incipit liber de Babione sacerdote et Petula uxore ejus et de Eodio famulo Babionis et Petule et de Viola filia Petule et de Croceo milite.*

Ut manifestius intelligatur quid isti versus volunt dicere, quandam noticiam legentibus propono, in primis ostendendo quid velint agere et de quo et qualiter. Introducit auctor eorum quinque principales personas. . . . .

*Bab.* Me dolor infestat foris intus jugiter omnis;  
Multum si doleam non ego ferre queam  
.....<sup>1</sup>

Fol. 44. *Versus de moriis Johannis heremite, quibus occupatus solvendis cessaret ab oratione.*

Ad Maratonta Tyri pro toxica noxica liri  
Elivaris carras pololique polorique rinarras  
Edipus edulpes malagrafanus alfanus ulpes.

Suivent des vers techniques et des épitaphes :

Fol. 48 v°, col. 2 : *Epit. H. regis.*  
Sufficit iste lapis cui non suffecerat orbis;  
Res brevis est ampla cui fuit ampla brevis<sup>2</sup>.

*Epit. H. prioris.*  
Occidit ecclesie lampas clavisque sophie,  
Gregorius, morum medicus primasque priorum.  
In libris vixit studiosus et optima scripsit,  
Multaque construxit quibus inclitus orbe reluxit.

Fol. 49. *Versus transpositi de « Unam semper amo. . . .<sup>3</sup> »*  
Mel defertur *api* cum ros descendit ab *api*,  
Mens tibi, quando *cois*, dapibus sit *predita chois*. . . . .

Fol. 49 v°. *Hic incipiant figure per versus dictate que numero sunt (le chiffre manque) :*

Prima figurarum que dicitur *altotheta* (l. alletheta);  
In medio residet tanquam mater bene feta.  
.....

<sup>1</sup> Drame publié d'après le manuscrit Cottonien Titus, A, XX, et, à l'aide d'une collation partielle du Digby 53, par Th. Wright, *Early Mysteries* (1838), p. 65-75. La notice préliminaire en prose dont je donne les premières lignes ne se trouve que dans le manuscrit Digby. Voy. *Hist. litt.* XXII, 48-50.

<sup>2</sup> Épitaphe très-connue. Elle est rapportée par Raoul de Dicet, *Recueil des hist. de France*, XVII, 633.

<sup>3</sup> Voy. ces vers plus haut, fol. 3.

Fol. 51. *Colores in rethorica* :

Ars semper eadem, quod autem ex arte est non semper idem. Cum igitur dic-  
torum varietas eidem arti subserviat, dicendi consulamus artificium quod ad  
plura preparat accessum. . . . .

Fol. 59 v° et suiv. Diverses pièces de vers sans rubrique.

Fol. 67. *De duodecim apostolis versus* :

Agnoscens credit tibi Petrus, Simon obedit,  
Convenit et Cephe natus Barjona Columbe.

.....

C

CANONICI MISC. 74.

I. VIE DE SAINT ALEXIS. — II. POÈME MORAL EN QUATRAINS. — III. VIE  
DE SAINTE JULIENNE. — IV. VIE DE SAINTE EUPHROSYNE. — V. VIE DE  
SAINTE MARIE L'ÉGYPTIENNE. — VI. VIE DE SAINT ANDRÉ.

I.

*Incipit vita Beati Alexii* (1085 vers).

Plaist vos à escolteir d'on saint homme la geste  
La cui vie fut tant et<sup>1</sup> saintisme et oneste  
K'après la mortel vie en conquist la celeste ?  
Cil ber<sup>2</sup> soffrit por Deu del secle la moleste,  
Povreteit et mesaise, fain et soif et tempeste,  
De cui or funt en ciel li saint angele la feste.

Cui Deus<sup>3</sup> at doneit sens za turt vers moi s'oïe,  
Et enpoinge son cuer à entendre la vie  
De celui qui por Deu soffrit tante hahsie<sup>4</sup>  
Et deguerpit en Romme itant grant seniorie  
Ke vos asseiz oreiz, mais qu'il soit qui vos die<sup>5</sup>.  
Ce fut tote sent[ent]e, ne il n'i falhit mie,  
K'il del regne del ciel volt avoir sa partie.  
Primes i at sa porte et sa vie estableie,  
Et sa lanterne ardant el chemin esnolie

<sup>1</sup> Dans ce manuscrit, la conjonction *et* est toujours figurée par une abréviation qui peut aussi bien être traduite par *e* que par *et*.

<sup>2</sup> Ms. *bor*.

<sup>3</sup> Ms. *D̄s*; pour le cas rég. *Dv*.

<sup>4</sup> Ms. *hahsiere*.

<sup>5</sup> Corr. *m. qui s. quil?*

Qu'à l'encontre l'espos li soit aparillie ;  
Quar foiz et caritez qui les autres i guie  
Tint totens avoc soi et porta companie.  
Dès or mais vos dirons qués en fut la finie ;  
Bon exemple i puet prendre cil qui en Deu s'afie.

De Rome fut li sires dont je vos ai mostré ,  
Neiz de grant seniorie et de halt parenté.  
Gentiz hom fut ses peres et de grant richeé ,  
Si cum dist li escriz ù nos l'avons trové.  
De trois mile serjanz lo tint hom à chasé ,  
K'en trestot n'en ot un de si grant povreté  
Ne portast dras de soie , vert , vermelh u roé  
Et ceinture d'orfroiz et ermin engolé.  
Eufemien l'apelet cil qui'n dist la verté.  
Crestoiens fut ver Deu , de grant humilité ,  
Et sages hom del secle , des lois de la cité <sup>1</sup> ;  
Ne as empereors n'ot prince plus privé  
Ne de plus halt conseil , ne de teil dignité.  
Espose ot bone et bele et de grant neteté ;  
Maint an furent ensemble par la Deu volenté  
En foi et en amor et en grant loialté  
Ke ainc n'orent enfant , si lor fut ordiné ,  
Ke emprès eaz fust sires de lur grant hérité  
Solunc lur halt linage et lor nobilité ;  
Et cant Deus ne lor done mut en sont contristé ;  
Mais de sa grant mercit ne sont pas desperé :  
De Sara lor ramembret , de sa stérilité  
Cui Deus donat un fil en son derrain éé  
De cui fut la linie dont asseiz est parlé ,  
Des sainz <sup>2</sup> [de] Israel , de David lo sené ,  
De la virgene Marie et de sa grant bonté  
Dont <sup>3</sup> cil Deus deniat naistre qui lo mont at salvé ,  
D'Elizabet la vielhe , de Zacharie lo barbé <sup>4</sup> ,  
De saint Johan <sup>5</sup> lor fil ki tant ot demoré  
Par cui Deus commenza sa crestianité ,  
Et segon son batisme at lo mont renové.  
Cant voient k'altres foiz at ja Deus si ovré  
Par lo merite à ceaz qui servirent en gré  
Et qui tote nature muet à sa volenté ,  
Grande esperance i pristrent , s'en sunt mut conforté ,  
Kar de Deu à servir sunt mut entalenté.

<sup>1</sup> Ms. citee.

<sup>2</sup> Ms. saint.

<sup>3</sup> Ms. donc.

<sup>4</sup> Ce vers est trop long de deux syllabes.

<sup>5</sup> Ms. Hohan.

Fol. 2. De faire granz almones ne sunt pas oblié :  
A Eglise et as povres funt mut grant largeté,  
De messe casscun jor ne sunt asseureit,  
De proier nuit et di se sunt mut ahaneit,  
De juneir, de voilier se sunt tant fort peneit  
Ke tot en sunt lor vis paile et desco[lo]ret.  
.....

Fin :

Fol. 18 v°. Quan[t] orent lo saint cors el sepulcre poseit,  
De riches dras de soie belement aorneit,  
De granz pales<sup>1</sup> d'orfruit onestement bendeit  
Et lo sepulcre clos et par tot saeleit,  
Ne s'en erent ancor li Rommain tot turneit  
Lors lor saut une odors de si grant digniteit  
K[e] onkes nule espece ne nule flors d'esteit  
Ne nule riens en mont dont l'om ait posteeit;  
Par celi sunt lo jor maint malade saneit.

Quant voient li Rommain la donne<sup>2</sup> al creator  
Qui tant lor fait de bien et de joie et d'amur  
Ke paradis lor uevret et fait sentir l'odor  
Et sanet les malades et jete de langur,  
Les avogles ralumet, les contraiz rent valur  
Par lo merite al saint qui conquise at l'onor,  
Tuit en rendent mercit et grace al redemptor  
Et adorent del cuer Jhesum lo salveor  
K'issi lor at mueie<sup>3</sup> en joie lor-tristor.

Fol. 19.

## II.

### *Prime distinctionis capitulam primum.*

En cest livre at escrit ke vaine est la joie de cest secle et ke mult est digne chose de la sainte anrme. — II. La vie Moyses d'Ethyope, un beaz exemples, ke bon fait lo mal laissier et Deu servir. — III. Ke à la foiz lait Deus mut travilhier ceaz qui lui serve[n]t. — IIII. Por koi lait Deus ses amis tant peneir. — V. Ke<sup>4</sup> li anemis crient lo saint homme ne n'ose venir là où il est. — VI. Ke sovent plorent [la sainte gens por<sup>5</sup>] lo desier de paradis u por<sup>6</sup> lur pechiez. — VII. La vie de sainte Taisien, un bons exemples as dammes qui s'orgulhent de lur beateit. — VIII. Ke mut est perilhose [chose] de beateit et ke mut est foz li om qui bien seit que li anemis est fel et si ne soi vult de lui partir. — VIII. Cum bons hom sainz Pasnuces fut

<sup>1</sup> Ms. *nales*.

<sup>2</sup> Ms. *dōne*.

<sup>3</sup> Ms. *meneie*.

<sup>4</sup> Ms. *De*.

<sup>5</sup> Ce qui est entre [] est rétabli d'après la rubrique placée dans le texte.

<sup>6</sup> Ms. *par*, mais dans le texte *por*.

qui sainte Taysien convertit. — x. Comment sainz Pasnucius vint à Taysien, enssi cum uns hom del secle. — xi. Cum grant mal fait qui altrui fait pechier, et ke totes choses fuient ce ke nuire les puet, senz l'omme qui adés siut l'anemis. — xii. Ke<sup>1</sup> nule rien ne li ajue, qui en l'autre secle soi repent. — xiii. Confaitement hom doit faire confession. — xiiii. Ke (par) la honte et l'angoisse ke l'om at en la confession defaiz les pechiez. — xv. Ki tote sa vie n'at fait se mal nom n'est pas dignes cum il muert de vraie repentance. — xvi. Ke molt est pourose chose la derraine hore. — xvii. Ke Deus claime tot quite l'ome des pechiez dont lui ne sovient, mais ke il regehisset de quant k'el cuer li gist. — xviii. Ke bien list l'omme querre celui qui miez le seit aconsilhier de ses pechiez. — xix. Ki vrais repentanz<sup>2</sup> est volentiers fait de quant c'om li commendet. — xx. Ke sainte Thaisis s'abandonnat tote à saint Pasnutium. — xxi. Por coi Thaisis arst quatre cent livres d'or et de quant ke ele avoit. — xxii. Comment Pasnutius l'enclost en une pierre, cum mueement ele s'i contint. — xxiii. Com li justeciers doit estre merciabes et droituriers. — xxiiii. Confaitement li prestre doivent les pechéors ocire<sup>3</sup>. — xxv. Ke<sup>4</sup> li mal justicier prenent grand merite por avarisce. — xxvi. C'om ne doit rien prendre por justice à faire. — xxvii. Ke plus ainment li mal justicier<sup>5</sup> desturbier ke pais. — xxviii. Ke<sup>6</sup> li bons justeciers ne heit mie celui dont il fait justice, mais lo pechiet qu'il li fait compareir. — xxix. Ke Pasnucius alat à saint Antoine demandeir se Thaisis astoit delivre de ses pechiez, et comment li fut enseniet. — xxx. Ke Deus fait ce ke soi ami li proient. — xxxi. Ke li hom ne doit mie trop grant poor avoir de ses pechiés por lo despereir. — xxxii. Ke li angele<sup>7</sup> enporterent sainte Thaisien.

Fol. 20.

*Secunde distinctionis capitulum primum.*

Cum chaitive est la vie de cest secle, com delitable cele de paradis. — ii. Ke plus ont de paine cil ki le secle siuent ke cil qui Deu servent. — iii. Ke li aveirs ne soi<sup>8</sup> reposit onkes. — iiiii. Ke tote la vie à l'orguilhos n'est se travalz nom. — v. Ke li riches homes soi puet salveir et si ne semblet mie voirs. — vi. Quant li om doit deguerpir de quant qu'il at. — vii. C'om ne puet mie ensemble Deu et la richise amer. — viii. Ke<sup>9</sup> l'om puet Deu comkere et richise avoir. — viiiii. Ke li avoires pert celui qui orguilhos s'en fait. — x. De<sup>10</sup> ceaz qui en vaniteit alowe[nt]<sup>11</sup> de quant qu'il ont. — xi. A [i] si granz pechiez par vaniteit doneir ne par avarisce retenir. — xii. Ke granz pechiez est de donne[r] as juglors et as lecheors. —

<sup>1</sup> Ms. *De*, comme plus haut.

<sup>2</sup> Ms. *repeentanz*.

<sup>3</sup> Ms. *pechiez*, mais *pechéors* dans le texte.

<sup>4</sup> Ms. *De*.

<sup>5</sup> Ms. *justezor*, dans le texte *justiciers*.

<sup>6</sup> Ms. *Se*.

<sup>7</sup> Ms. *angl'e*.

<sup>8</sup> Dans le texte (fol. 53 verso) il y a *se*.

<sup>9</sup> Dans le texte (fol. 55 verso) cette rubrique et la précédente n'en font qu'une, d'où il suit qu'à partir d'ici les numéros des rubriques sont, dans le texte, d'un numéro en retard sur la table.

<sup>10</sup> Ms. *Ke*.

<sup>11</sup> Dans le texte (fol. 55 verso), *donent*.

xiii. Ke grande almone est de bien faire as poures. — xiiii. K'altretant vat la bone volenteiz cum li donneirs. — xv. Ke li amurs de Jhesu ne puet estre uisouse. — xvi. Ke perduz n'iert mie por qu'il ne donet de quant qu'il at. — xvii. Ne quele deference at entre lo commant et lo conseil<sup>1</sup>. — xviii. De<sup>2</sup> queil ordene que li om soit bien soi puet salveir. — xix. Del saint jugleor. — xx. Del saint riche homme. — [D]el saint marcheant.

*Tercie distinctionis capitulum primum.*

C'om ne soi doit mie trop asseguer kar travillier lo stuet qui salveir soit vuet, et ke la vie de l'homme semblet chevalerie. — ii. Ke li anemi sunt qui encontre l'anrme soi combatent. — iii. De la luxure del cors. — iiii. De<sup>3</sup> la luxure c'um suet apeleir forfait et envoisure. — v. Ke par largece puet l'om veintre avarisce, et li orguelz fuit humiliteit. — vi. De l'amur Deu. — vii. De soffrance. — viii. Coment hom doit par casteit luxure ocire. — iiii. Q[u]e halte vertuz est de temprance u de mesure. — x. Com grant force at li anemis, et cum il est engenos. — xi. Ke li anemis soi poinet adès de toz les biens à desturbeir, et s'en sorduist mainte anrme. — xii. Ke molement ne soi doit mie maintenir qui lo pechiet vult relenquir. — xiii. Ke Deus ajue volentiers celui qui vivement soi combat. — xiiii. C'om dist mal de ceaz qui volent faire. — xv. Ke li bons hom ne puet avoir pais al secle. — xvi. Ke vertuos hom ne soi doit mie partir de la floible gent, mais travilhier soi doit por eaz à aidier. — xvii. Ki crient ke li siecles nel perdet si s'en partet. — xviii. Miez vient l'omme lo siecle laisser ke li secles lo perdet. — xix. K'enkor n'est mie si petit de la bone gent c'um ne puist troveir u fuir. — xx. Ke mains om at volenteit del bien faire, mais il, por recreandise, lo lait, et ke nuz ne doit prendre respit de soi à amendeir. — xxi. Ki ne puet del cors, del corage doit del secle eissir. — xxii. Keil merite auront qui onkes ne voldrent bien faire, et des tormenz d'enfier. — xxiii. Ke om ne finet onkes en enfer de morir, et si n'i puet nuz morir.

PRIMA DISTINCTIO.

*Vaine est la joie de cest siecle et que mult est digne chose de la sainte arme. 1.*

Ki cest siecle trop siut ne vait pas droite voie,  
Quar joie d'icest secle c'est uns venz, n'est pas joie.  
Mut est de povre gent qui trop fer s'i aploe,  
Kar onkes n'est si plaine qu'il, à derrains, n'anoe.

Mais la joie celestre n'est pas d'iteil maniere;  
Ne vait mie canjant et avant et arriere,  
Tote est plaine de bien, tot adès est entiere,  
Oi Deus! cum bur fu neiz qui cele<sup>4</sup> joie at chiere!

<sup>1</sup> Ici encore il est bien évident que cette rubrique et la précédente n'en font qu'une. Voir ci-après, fol. 60 verso.

<sup>2</sup> Ms. *Ne*.

<sup>3</sup> Ms. *Ke*.

<sup>4</sup> Ms. *tele*.

Ki cele joie at chiere de vaniteit n'at cure,  
Volentiers ot parler de la sancte<sup>1</sup> escriture  
N'at nule volenteit de malvaïse apresure,  
Ne ne fait ne ne dist nule rien senz mesure.

Li Deu sers qui la joie del ciel at encovie  
Il soi guardet d'orgulh, d'avarisce et d'envie;  
Grant mal quidet avoir fait s'une foiz dist folie;  
Deu aimmet, Deu desiret, quar à lui sol s'afie.

Deus! cum dulce amurs est de Deu à enameir,  
Cum desireiz desiers de Deu à desireir!  
Bur fu neiz cui Deus vult de s'amur enflameir,  
Car s'amurs fait l'amur del pechiet oblier.

Ne poroit raconter nuz hom en nule guise  
La digniteit de l'anrme qui de Deu est ensprise,  
Car Deus meimes<sup>2</sup> il fait en li sa man[an[dise,  
Et parmanoir li donne adès en son servise.

Fol. 21 v°.

D'iceste dulce flamme qui l'anrme espurge et saine  
Ardoit si docement Marie Magdalaine<sup>3</sup>,  
Nule riens ne veoit k'ele ne li fuist vaine,  
Senz l'amur de Jhesu, de cui ele astoit plaine.

Uns livres est mut genz que rois Salomons fist,  
Esperitaz chose est de quant qu'il i escrist,  
Faiz est de la sainte anrme et de Deu Jhesu Crist  
Qui de li fait sa mie, si com li livres dist.

Là list hom comment Deus de l'anrme fait sa mie,  
Comment il li promet lui et sa druerie,  
De quelz aornemenz ele est apparillie  
Cant il en son palais par la dextre l'enguie.

Queil sunt li vestiment dont l'anrme est aorneie?  
Vestue at pieteit, cariteit affiubleie,  
Cente en casteit, de justise acehmeie,  
Chalcie de bone ovre, de savoir coroneie.

Deus at chiere iteile anrme, plus n'ainmet nule chose,  
Cant de s'amur la voit tote environ enclose.  
Veriteit vos vulh dire et très bien dire l'ose:  
La sainte ainrme est li sieges ù Jhesus soi repose.

<sup>1</sup> Ms. scē.

<sup>2</sup> Mīme.

<sup>3</sup> Ms. Daqdalaine.

L'anrme a joie et repos en cui Deus vult manoir,  
Mais onkes n'est si sainte ne de si grant pooir  
Ke Deu puist en cest siecle, si cum il est, veoir,  
K'ele s'en est partie, donc li lait il savoir.

Quant l'anrme del saint homme lo secle et lo cors lait  
Et tote descombreie vers paradis s'en vait,  
Nul angele<sup>1</sup> n'a en ciel qui grant joie n'en ait;  
De la sue venue Deus meimes liet s'en fait.

Fol. 22. Piement la reçoit et dulcement l'apele :  
« Veneiz, » fait-il, « m'ammie, amurs de turterele,  
« N'at en vos ke blameir, vos estes tote bele<sup>2</sup>,  
« Entreiz en nostre cambre là à joie revele. »

C'est la cambre à li angele ne finent de chanteir.  
Nuz hom ne puet la joie ki là est raconteir,  
La joie ne puet dire boche ne cuer penseir<sup>3</sup>;  
Bien auront exploitiet qui là poront entreir.

Mais là ne vient l'om mie, si cum je cuid, dormant;  
Ja n'i seront veüt preceos recreant,  
Ne cil qui à luxure soi vunt abandonant,  
Tremmelor, lecheor ne glot ne beverant.

Là ne seront larron ne robeor veüt,  
Qui prenent les usures ja n'i seront connut,  
Ne qui la povre gent apressent receüt:  
Tuit seront fors chaciet, tot seront fors ferut.

Cil qui tant soi delitent d'ostoirs et d'esperviers,  
Qui si grant joie mainnent de chie[n]s et de levriers,  
Je cui, puis ke li secles plus ke Deus les at chiers,  
Ja nul n'en conistrat sai[n]z Pierres li portiers.

Mut poriens ankor dire des autres pecheors,  
Mais ci les lairons ores, s'en parlerons alhors  
Cant nos dirons d'enfer les max et les dolors<sup>4</sup>,  
Or returnons arriere, si parlons des melhors.

Li bons hom qui Deu at et la sue amur chiere  
Tant qu'il fait il esgardet et devant et derriere.

<sup>1</sup> Ms. *angl'e*.

<sup>2</sup> Ms. *beele*.

<sup>3</sup> Expression empruntée à Isaïe, LXIV, 4; cf. I Cor. II, 9.

<sup>4</sup> Dans ce que le manuscrit Canonici renferme de ce poème, il ne se trouve rien de ce qu'annonce ici l'auteur.



Il ne vult contre Deu faire en nule maniere,  
Por coi<sup>1</sup> ? Car il redote ke Deus ne li requiere.

Fol. 22 v°.

Bien seit de quant qu'il fait, de q[u]ant k'il at ovré  
Ke tot est devant Deu escrit et saelé;  
De quant c'om ci mesfait, se ci n'est amendé,  
Tot iert en l'autre siecle durement comparé.

Teiz hom est qui bien fait, car il n'ose mal faire  
Por poor de l'enfier qui si art, qui si flaire,  
Ki fait les doleros ploireir, crieir et braire;  
Ce fait maint pecheor de son pechiet retraire.

Et ce ne doit on mie de tot en tot blameir,  
Car enssi puet li hom lo bien aconstumeir  
Et soi de jors en jors en l'amur Deu fermeir  
K'a derrains ne ne vult ne ne s'en puet turneir.

Se volenteit aviez d'escolteir et loisir  
Et à vos ma parole ne devoit desplaisir,  
Je vos raconterioie chose bele à oïr,  
Ke granz biens est lo mal laissier et Deu servir.

Deus ainmet mut cel homme qui niant n'at mefait.  
Ne gaires moins celui qui del mal soi retrait;  
Car il avient sovent cil qui lo pechiet lait  
Plus sert Deu et plus l'ainmet que cil qui mal n'at fait.

A ce ke je dirai se bien voliez entendre,  
Bon confort i puet hom et bon exemple prendre.  
Ge cuit vos i poreiz alques de bien aprendre,  
Comment li hom soi doit de l'anemi defendre.

*La vie Moyses, uns bons exemples, ke bon fait le mal laissier et Deu servir. u.*

Uns hom fut d'Egypte qui Moyses ot nom;  
Ne di pas de celui qui fu freres Aaron :  
Unkes nulz hom ne vit plus cuilvert, plus felon,  
Si musdre traïtor, si boscage larron.  
.....

**Au commencement de la vie de sainte Thaysis :**

Fol. 29.

Ki les berbis Deu gardent lent sunt e perizos,  
Des salvemenz des anrmes ne sont guaires sonjos;  
Muit est mueiz li secles, li tens mut perillos,  
Car teiz diut estre pastres qui est devenuz los.

Se ci endroit voliens la raison aguisier,  
Assez poriens troveir ke rere et ke tranchi[e]r

<sup>1</sup> Por par un p barré.

Mais à un plus sage homme comandrons<sup>1</sup> cest mesti[e]r  
Ki sachet le sor os bien conoistre et talhier.

Car li redois roncins soi lait bien estrilhi[e]r  
Et d'une part et d'autre; mais s'on lo vult torchi[e]r,  
Là ù li maz li gist, donc lo verriez drecier,  
Fiert des piez, mort des denz, là ne se lait torchi[e]r.

Bien seit ke je vul dire et dont je vul parler  
Qui bien i vult entendre, mais laissons lor ester,  
A ce dont voliens dire tens est de returner.  
Celui doit hom aprendre qui lo vult escolter.  
.....

Digression à propos de la vie de sainte Thaysis :

Fol. 45. *Ke li mal justisiers perdent grant merite par avarisce. xxv.*

Pus c'estre qu'il vos grievet et nos vos anoïomes  
De ce ke si sovent de nostre voie essomes,  
Mais or ne vos anuit, car tost i revenromes;  
Un poi irons avant, puis s'i returneromes.

Or parlons dont de ceas qui tinent la justise;  
Ne vul ke vos cuidiez ke je les bons mesprise,  
Mais li pluisor ont si sor avarisce mise  
Lor entente qu'il funt mut pou del Deu servise.

Bien sai k'il n'est justise ki de par Deu ne soit,  
Soit rois, soit cuens, soit dus, mais ke bien<sup>2</sup> teine droit.  
S'il soit painet del mal osteir puis qu'il lo voit,  
Grant louvier en aurat, nulz mescroire nel doit.

Ki la justise tinent, ke plus sont grant sanior,  
Bien soient avoeit, eschevin u maïor,  
Mais par droiture faire ke plus ont de labor  
Tant auront devant Deu plus de bien et d'onor.

Mais sil sunt d'avarisce et de mal appresseit,  
Ce ke Nostre Sire at por grant bien commandeit  
Por malvaises constumes ont to[s]t à mal turnet,  
Ne ne funt onkes gaires dont Deus los saiche greit.

Fol. 45 v°. Ergardeiz, teilz i at, se c'est biens ke il fait :  
Se il seit un prodomme qui del sien alkes ait,  
Mandet les eschevins, fait commandeir son plait,  
Fait celui accuseir qui niant n'at forfait.

<sup>1</sup> Pour *comanderons*; cette suppression est assez fréquente dans ce texte; ainsi, fol. 31 verso :

*Si cum li livres dist chascuns son fais portra.*

<sup>2</sup> Manuscrit *b7*.

Dont trait à son conseil Hardreit et Vivien :  
« Cist hom est, » fait-il, « riches, si ne nos donne rien. »  
Cil li respondent : « Sire, nos en penserons bien ;  
Ja si n'eschaperat ke nos n'aions del sien. »

Cant il sunt contre lui grant piece combatut,  
Et cil at bien son droit com prodom maintenu,  
A derrains dist Hardreiz : « Ataint l'ai et vencut. »  
Por coi? Car il mist jus, senz congiet, lo festuit.

S'il en doit nul droit faire, meteiz l'à jugement.  
— « Volentiers, » dist li maires, « or dites baldement. »  
Dont dist li eschevins : « Droiz est, bien m'i assent ;  
Faites droit, beaz amis; or za plege u argent. »

Ne paür n'ont de Deu ne cure de s'amur,  
Qui tolent à la gent par teil engien le lur.  
Lo derrain jugement n'auront gaires melhor  
Ke cil qui dejugerent à tort Nostre Sangnior.

Ainc Deus nel commandat, ainc bons hom ne l'escrist,  
S'uns hom par aventure à un mot mespresist  
Ke s'onor par teil culpe et son avoir perdist;  
Teil plait trovat diables cui teilz plaiz abelist.

Je ne sai qui le quidet, je ne sai ki lo croit,  
Mais je nel puis mescroire ke diables n'i soit  
A teil plait ù li hom ne puet avoir son droit  
S'alikes del sien ne donet ke rien facet d'exploit.

[SECUNDA DISTINCTIO.]

Fol. 54.

*Ke tote la vie à l'orguillous n'est se travas non. IIII.*

Et li orguez que fait? ke puet hom de lui dire?  
Ce r'est giers une chose que mut heit Nostre Sire.  
Li orguez fait morir l'anrme et le cors empire,  
Li orguez est uns maz qui toz les biens empire.

La vie à l'orguillos, ke plus est fole et vaine  
Tant at plus de gravance, tant sofre plus de painne;  
Trestote est en travail et de malaise plaine.  
Assez meaz se repose qui humle vie mainne.

Li orguez fait robeir, li orguez fait tolr;  
Por un cop vult orguez quatre foiz referir;  
Li orguez fait turnoies et guerres maintenir.  
Bien sevent qui là vont qu'il i suelent soffrir.

Uns hom de sainte vie qui Deu sert humlement  
En trestote sa vie ne sofre teil torment  
Ke fait uns chevaliers en un turnoïement.  
Ki les membres i perdent bien sevent se je ment.

Fol. 54 v°.

Kant hom lo chevalier fiert parmi la boele  
Et hom li fait vuidier à grant honte la sele,  
Entant siet li bons hom toz solz en sa capele  
Et senz nul grant torment cātet sa miserele.

Orguez at maz serjanz et male companie :  
Ire vait derrier lui et devant lui Envie,  
A dextre et à senestre Vaniteiz et Folie;  
Ke ke li altre facent cil dui nel laissent mie.

Cil funt la fole gent et sallir et dansceir.  
Là soi lasset li folz tant qu'il ne puet aleir ;  
Mais d'entant li bons hom, qui ne se vult lasseir,  
Siet coiz et pense à Deu u il en ot parleir.

Ki altrui vult ocire, musdrir u derobeir  
Grant poür et grant paine li covient endurer :  
Par nuit lo stuet voilier, par bons sen voie aleir,  
L'une foiz at trop chaut, l'autre lo stuet trembler.

Se dont sa volenteiz ne puet aleir avant,  
S'il ne puet à chief traire lo mal qu'il vait querant,  
Dont quidet creveir d'ire, dont frit de mal talant :  
« Li diable, » funt il, « nos vunt or encombrant. »

Ki si est enfleiz d'ire qui ce vait porcazant  
Et teil male aventure vait querre et demandant,  
H soffret tant de paine et malaise si grant,  
Mai[n]s hom est devant Deu qui ainc n'en soffrit tant.

L'auteur essaye de prouver qu'on peut concilier la richesse avec une  
vie sainte :

Fol. 55 v°.

Mais la sainte escriture redist et sel devise  
Qu'il covient à laissier u Deu u la folie ;  
Quar qui la richise ainmet et s'entente i at mise  
Ne puet ne Deu ameir ne faire son servise.

Queil part nos turnons ore ? Ke dirons ci-endroit ?  
S'or saviens bien parleir boen mestier nos auroit,  
Car mut seroit griés chose et mut mal nos iroit  
Se nuz qui alkes at salveir ne se pooit.

Fol. 56.       Dont seroent dampneit Noé et Abrahans,  
Joseph qui en Egipte fut riches et poissans,  
Moyses, Aaron et sainz Job li sofrans,  
Li justes Samuel et David li valhans.

Cist furent ami Deu et riche gent astoient,  
De tot lo bien del siecle grant abondance avo[i]ent,  
Et tote voies Deu si à son greit servoient  
Ke sovent i parlevent et sovent lo veoient.

Entre les crestiens, el novel testament,  
Sainz Sixtes fut à Rome uns de la sainte gent.  
Cil sains hom en la glise avoit or et argent  
Qui puis fut toz as povres doneiz par saint Laurent.

Mais la sainte escriture covient mut bien entendre,  
Car ne seit se bien non ensenier et aprendre,  
Et, s'on bien n'i prent garde tost i puet on meprendre;  
Et ki bien ne l'entent en error puet deschendre.

Ele dist c'om ne puet richise et Deu servir,  
Et qui la richise ainmet Deu li covient haïr,  
Et s'il Deu vult ameir richise doit guerpïr;  
U de l'un u de l'autre lo covient departir.

Voions se ja poriens ceste guerre acordeir :  
Or dist c'om ne puet mie richise et Deu ameir,  
Or mostret ke li riches se puet mut bien salveir ;  
Deus nos consente al voir, se lui plaist, asseneir.

Altre chose est ameir, altre chose est avoir,  
Nuz bons hom, nuz sainz hom ne doit ameir avoir;  
Se Deus li vult doneir, très bien li list avoir,  
Mais unkes ne se doit delitier en avoir.

Fol. 56 v°.   Ki trop ainmet l'avoir, c'est cil qui l'avoir sert.  
Qui [n'at] pitiet de povre, de nut, de desouvert,  
Ki à altrui mesaise n'at unkes l'uelh overt;  
C'est cil qui l'avoir ainmet et l'amur de Deu pert.

Ki por desier d'avoir guerpist la Deu droiture,  
Qui lo conquiert à tort, à pechiet, à usure,  
Ki tant ainmet l'avoir ke por<sup>1</sup> lui se parjure  
Teiz hom ne puet ameir Deu en nule mesure.  
.....

<sup>1</sup> Por par un p barré. Plus loin (fol. 57 v°, v. 2), il y a par en toutes lettres où nous attendrions por; cf. p. 198, note 1.

*De ces qui en vanitei donnent de cant k'il ont. IX.*

De ceaz rest qui n'ont cure d'assembleir grant richise,  
Donent tot quant qu'il ont, dient que c'est frankise,  
Mais si ont lur entente sor vaniteit assise,  
Ke de ce qu'il despendent poi vien al Deu servise.

Fol. 57. Tost donent un garzon cheval u palefroit,  
Pelizon engoleit u mantel à orfroit;  
Mais lo povre qui muert devant lor uelz, de froit,  
Ne denient regardeir, ja n'iert si en destroit.

Celui qui seit<sup>1</sup> les jambes [en]contremont drecier,  
Ki sor la halte table seit faire lo perier,  
Ki les autres fait rire, qui bien seit rechinier,  
Celui ouvre hom la porte, celui maintient om bien.

Mais lo message Deu lait hom là fors esteir;  
Nului n'en prent pietiez, bien li lait hom crier,  
Et sovent li fait hom cel mimes compareir  
Quant [nus] jugleres vult salhir u vieleir.

« Va! » ce dist li portiers, « ribauz, mal aes tu!  
Mes sires vult oïr canteir; ke cries tu? »  
Altre bien ne fait hom lo message Jhesu,  
Mais ce sachiés par voir qu'il lor iert chier vendu.

[A [i]l si granz pechiez par vaniteit doneir ke par avarisce retenir<sup>2</sup>. x.]

Teil i at qui tost pert cent solz à une assise,  
Et ne voldroit doneir un povre en nule guise  
Dont se poïst defendre ne de vent ne de bise;  
Et quidons nos ke Deus n'en doit prendre justice!

Celui qui l'avoir Deu alowe folement,  
Et l'aveir qui ne donnet<sup>3</sup> nului rien, mais tot prent,  
Ausi bien l'un ke l'autre metrat Deus en torment,  
Car cil l'assemblat mal et cil mal le despent.

Mais li honestes hom qui Deu aimet et Deu crient,  
Al doneir, al tenir, totens mesure tient.

<sup>1</sup> Ms. *l. jambes seit.*

<sup>2</sup> A partir d'ici, je restitue, d'après la table, les rubriques omises dans le texte. Je leur donne les numéros qu'elles doivent avoir sans tenir compte des divisions fautives établies à la table; voy. ci-dessus p. 185, note 9, et 186, note 1.

<sup>3</sup> Il y avait d'abord *donnet*, le *t* a été gratté. Le même fait se reproduit pour plusieurs autres mots. Dans ces cas le *t* gratté sera imprimé en italique.

Bien seit de quant qu'il at ke de par Deu li vient,  
Quant il voit son message volentiers le retient <sup>1</sup>.

Fol. 57 v°. Bien seit de quant qu'il at ke Deus li at donet,  
Et par ce nel vult il despendre en vaniteit.  
Volentiers lo despense si ke Deu vient en greit,  
Kar malement l'alowet ki ce fait ke Deus heit.

[ *Ke granz pechiez est de donne[i]r as juglors et as lecheors. xi.* ]

Sanz Polz dist ke li hom se doit bien travilhi[e]r <sup>2</sup>;  
Par oevre qui bone est li list bien gaanier  
Dont il ceaz puist qui sunt bessignos adrecier.  
Bien gaaniet ki si gaaniet dont altrui vult aid[i]r.

Mais cui doit hom aidier et cui doit on <sup>3</sup> doneir ?  
Celui qui seit as tables et as escas joueir,  
Ke maintenant en puist à la taverne aleir,  
Ki bien sachet les uns et les autres gabeir ?

Ceaz qui sevent les jambes encontremont jete[i]r,  
Qui sevent tote nuit rotruenges canteir,  
Ki la mainie funt e sallir e danceir,  
Doit hom à iteil gent lo bien Deu aloweir ?

Kant k'il funt, cant k'il dient tot turne à lecherie;  
Pardoneiz moi cest mot se j'ai dit vilonie,  
N'en puis mais, car mut funt pis ke je ne vos die;  
C'est un[e] gens ke Deus a dempneie et maldie.

Ensi ke l'autre gent ne vont il ne ne rient :  
Or sallent, or vielent, or braient et or crient.  
Trestot turne à pechiet cant k'il funt, cant k'il dient ;  
Ce sunt cil qui les armes destruient et ocient.

D'un mot ke je dirai ne vos correciez mie :  
Il ressemblent la truie ki de boe est cargie ;  
S'ele vient entre gent, de son greit u cacie,  
Tuit ont del tai lor part à cui ele est froie.

Fol. 58. De si fait afaire est lor constume et lor vie  
Ki en eaz soi delitent senz pechiet ne sunt mie ;  
Mais cil ki les en lowent, cil funt la derverie,  
Car cum plus lor done home plus funt de deablie.

<sup>1</sup> Ms. *ritient*.

<sup>2</sup> La place a manqué au scribe, et il a écrit *travilhir* au lieu de *travilheir*, *aidir* et *jeteir* pour *aidier*, *jeteir*, sont dans le même cas.

<sup>3</sup> Il y avait *om*, le troisième jambage de l'm a été gratté.

Ce c'um sovent lor donet nes lait<sup>1</sup> lo mal laissi[e]r,  
Mais tot cil qui lor funt par lor avoir pechi[e]r,  
Sachiez ke plainement en auront lor lowier,  
Car del mal ke cil funt il en sunt parcenier.

Ki à teile gent donent n'ont ne sens ne savoir  
Car en granz maz les funt et en pechiet choir;  
E à Deu respondront, bien lo sachiez par voir,  
De ce k'en vaniteit ont doneit son avoir.

Tot est perdu de quant c'um donne en vaniteit,  
Mais ce k'om done as povres tot est à Deu doneit,  
Car li bon povre sunt membre Deu ape[le]it;  
Ki Deu membres honoret il a Deu honoreit.

Deus at l'avoir à l'omme por<sup>2</sup> lui servir presteit,  
Par orguil et mal faire ne li at pas presteit<sup>3</sup>.  
Qui poures en aiwet mut sert bien Deu en greit,  
Mult aimet Deus teil homme et sovent l'a mostreit.

Mult par est grant almone de povres herbregier,  
Floible et strange malade lever et recolchier.  
Ki aconstumeit l'at sachiez ke Deus l'at chier;  
Granz biens est et sains Pols le soloit mut prisier.

Quant il avoit lo pople apris et doctrineit  
Après le somunoi(en)t c'awissent pieteit.  
Sovent les disoit : « Faites ce ke vos ai mostreit,  
Et adès vos sovienge de l'hospitaliteit. »

L'auteur allègue ensuite saint Grégoire et l'exemple de saint Martin.  
L'ouvrage se termine ainsi :

[ *Ke perduz n'iert mie por qu'il ne donet de quant qu'il at, ne quele deference  
at entre lo commant et lo conseil. xv.* ]

Fol. 60 v<sup>o</sup>. Mais se li om n[e] doit nule rien retenir,  
Se lui covient as povres cant qu'il at departir,  
N'est nuz si riches homes qui lo poïst soffrir,  
Car lui et sa mainie l'en covient à garir.

Ke front dont sa mahnie, ke feront soi enfant ?  
Donrat il quant qu'il at, puis s'iront mendiant ?  
Ne se puet hom salveir tant qu'il at pain valhant ?  
Trop auroit ci grif chose et trop aspre commant.

<sup>1</sup> Corr. fait ?

<sup>2</sup> Por par un p barré.

<sup>3</sup> La répétition d'un mot à la rime est fautive. On peut proposer, pour l'un des deux vers, doneit.



Mais la sainte escriture doit on bien engarder ;  
N'i at se grant bien non qui la <sup>1</sup> sauroit trover.  
Dous afares i suelent li maistre demostreir  
Ki sevent les comanz des conseilz deviseir.

Les commanz Damrideu convient toz aemplir,  
N'en doit nulz embrisier qui s'anrme vult garir,  
Nuz hom qui les despitet ne puet à Deu venir,  
Mais lo conseil , s'il vult , puet laisier u tenir.

Ce sunt comant c'um doit Deu et son proeme amer  
Et son pere et sa mere tant qu'il vit honoreir,  
Quant c'on li at meffait tot del cuer pardonner  
Et maint altre ke nos ne poons or nommeir.

Ce k'al conseil atient vos vul or ensenier :  
Nului ne command'om de quant qu'il at laissier,  
Mais s'il faire lo vult on li puet consilhier  
K'il tot laist et Deu servet tot senz nul encombrer.

Nului ne defent hom qu'il ne prendet molhier ;  
On ne defent nului vin boivre et char mangier,  
Mais s'il ot lo conseil , s'il lo vult otroier,  
Puis qu'il otroiet l'at nel puet desotroier.

Fol. 61.

S'il dist : « Je ne moi puis de feme consireir , »  
Si prende une loial , et bien se puet salver,  
Car li hom ne doit mie la beste ressembler  
Ki ne seit bien ne mal ne ne conoist sa per.

Se <sup>2</sup> li hom dist : « Je vul vin boivre et char mangier , »  
S'en prendet , de par Deu ! tant qu'il en at mestier ;  
De la Deu creature se doit li hom aidier,  
Mais ke mesure en teniet ne puet Deu correcci[e]r.

Bons hom fut sainz Gregoires , nuz mecroire nel doit ,  
Mais juneir en quareme nés un jor ne pooit ;  
Et por ce contre Deu niant ne forfaisoit ,  
Car qui miez ne puet faire ne fait rien contre droit.

Si ne puet estre moines ne chascun jor juneir  
Ki ne se puet anz jor chascune nuit leveir ;  
S'entrepredet tel fais qu'il très bien puist porter  
Deus rien ne li comandet k'il ne puist endurer.

Ne doit nuz quant k'il at as povres departir  
Se sa femme nel vult et soi enfant sofrir.

<sup>1</sup> Corr. *Li*.

<sup>2</sup> Ms. *le*.

S'il autrement lo fait, ne puet à Deu plaisir,  
Car s'il tot done en voie ne sauront dont garir.

Deus mimes de cui vient tot bon commandement  
Ne dist mie : « Doneiz de quant c'a vos apent »,  
Mais : « Faites vos almones de ce qu'il vos rement. »  
Tot done se tu vus vivre parfitement.

Si poeiz bien veoir ke pas n'est commandeit  
Ce ke Deus abandonne l'omme à sa volenteit;  
Ki tot donent par <sup>1</sup> Deu mus bien serunt loweit,  
Mais ki faire nel vulent ne seront pas dampne[i]t.

Fol. 61 v°.

Et sainz Augustins dist : « Qui vult desheriter  
Ses enfanz et por Deu vult lor avoir doneir,  
Un altre Augustin voist [et] querre et demandeir. »  
Il n'avoit soin d'almone dont l'oïr veïst plorer.

Ki sous est et qui n'at ne femme ne siwant,  
U qu'il vult puet doneir quant ke il at valhant.  
Se tot ne vult doneir il ne forfait niant,  
Bones ovres en facet, merite en aurat grant.

Granz chose est et mut bone virginité garder,  
Et grant afaires est tot as povres doneir;  
Mais cil qui ne puet mie en si halt mont monter,  
Nés s'il remaint plus bas ancor soi puet salveir.

[*De quel ordene que li om soit, bien soi puet salveir. xvi.*]

Dit l'ai et sel dirai, qui ne soi vult peneir,  
Ki ne puet tot laissier, qui ne puet tot doneir,  
Ce qu'il at, de par Deu! puet à mesure useir  
Et si puet en la joie de paradis entreir.

Ja n'iert nuz hom si halz ne de si grant richise,  
Mais ke lo pechiet laist et bien tenie justise,  
S'il les comanz de Deu ne forfait ne embrise,  
K'il ne se puist salver nel croi en nule guise.

Rois et contes et dus Deus mimes commanda,  
Or et argent et terres et posteit les dona.  
S'il sunt trestot perdu doleros plait i a;  
Nel puis guaires bien croire <sup>2</sup>, ne sai qui lo crera.

Je croi bien, qui Deu aimet et del mal se retrait  
Queil posteit, quele honor, kel richise qu'il ait,

<sup>1</sup> Au sens de *por*.

<sup>2</sup> Ms. *groire*.

Et qu'en diriens nos plus, k'en tenriens nos lonc plait ?  
Ni ki il unkes soit, bien aurat sil bien fait.

Fol. 62.

Je vos poroi de ce bon exemple ensenier,  
Mais tant vos ai cantet qu'il vos puet anuier ;  
Et li malvais canteres premiers se fait proier,  
Et puis qu'il lo comencet nel seit entrelaissier <sup>1</sup>.

Mais miez vos vient oïr nostre petit sermou  
Ke les vers d'Apol[oin]e <sup>2</sup> u d'Aien d'Avinion <sup>3</sup> ;  
Laissez altrui oïr les beaz vers de Fulcon <sup>4</sup>  
Et ceaz qui ne sunt fait se de vaniteit non.

Et je ne parol mie à ceaz qui sage sunt  
Et ne vul pas aprendre ceaz qui mestier n'en ont ;  
Ne sai se li mien ver nului aidier poront,  
Mais bien croi, se Deu plaist, k'à nului ne nuiront.

Disons donkes avant ke Deus n'at unkes cure  
Dont <sup>5</sup> li hom s'entremetet, mais qu'il tenie droiture.  
Teil use vin et pain et chiere vesteüre  
Plus l'aimet Deus ke teil ki boit de l'aiwe pure.

*Ci commence la vie sainte Juliane* <sup>6</sup>. (1350 vers.)

Or escolteiz, bon crestoiën,  
Ki or orat si ferat bi[e]n ;  
Et ki voldrat à Deu penser  
Desduiz li ert à escolter.  
Ce nen est pas controveüre,  
Ainz lo lison en esriture.  
Passioners at nom li livres  
U cez paroles sunt escrites.  
Ki par amur Deu les orat  
Bon guerredon en atendrat ;  
Kar ce dist Deus, li justeciers,  
K'il iert de son regne heretiers.

<sup>1</sup> Omnibus hoc vitium est cantoribus, inter amicos  
Ut nunquam inducant animum cantare rogati,  
Injussi nunquam desistant.

(Hor. *Serm.* I, 111.)

<sup>2</sup> Apollonius de Tyr.

<sup>3</sup> Aie d'Avignon, allusion à ajouter à celles que M. Guessard et moi avons rassemblées dans la préface du poème de ce nom.

<sup>4</sup> Peut-être *Foulque de Candie*, dont en effet la forme est remarquable.

<sup>5</sup> Ms. *donc*.

<sup>6</sup> Une vie de sainte Julienne, également en vers, mais toute différente, se trouve dans le manuscrit Cotton Domit. XI. Voy. Fr. Michel, *Rapports*, p. 268.

Ki aimet lui et sa parole  
Et sa doctrine, sue escole,  
Ki aimet lui et sa raison  
Et son message et son sermon,  
Et puis les sculte senz anui,  
Cil maint en Deu et Deus en lui.  
Mais cil ovret mut folement  
Ki à son cors del tot entent,  
Car cant li ventre sunt plus plain  
Dont ont les [anmes] granior fain.  
Les anmes ne demandent mie  
Ne l'orguel ne la felonie,  
Mais les binfaiz<sup>1</sup> et les almones  
Qui sunt mises es mains des povres,  
Et les sermons et les servises  
C'um fait de Deu en cez eglises  
Dont les anmes sont escoleies  
Et poües et resoleies.  
Une chose vos vulh descrivre ;  
Assez l'avez tuit oit dire  
Mais vos nel poïstes entendre,  
Si vos en vulh alkes aprendre.  
Li latins vos est mult pesanz,  
Sel vos voldroi dire en romanz.  
Vos ki latin appris n'avez  
Lo plain romanz bien entendeiz ;  
Ki l'entendrat parfitement  
L'anme en aurat son salvement.  
D'une virgene vos vulh conteir  
K'e[n] l'escriture oï loeir.  
Mut par fut piue et Deu ancele ;  
Juliane ot nom la pucele,  
Saintisme chose fut et sage ;  
A Deu promist son pucelage,  
Deu reclamât son salveor :  
« Sire, toi pren ge à sanior,  
Toi garderai ma casteé ;  
Ne quier avoir altre esposé.  
Par tue amur manrai pucele,  
Si devenirai la tue ancele  
Por amiralh ne por fort conte  
Ne roi ferai de mon cors honte. »

.....  
Un recueil de feuillets détachés de manuscrits, Douce 381, contient un  
feuillet de la même vie de sainte Julienne. C'est le premier morceau du

<sup>1</sup> Bifaiz.

recueil et non, comme l'indique le catalogue, le second. L'écriture en est du XIII<sup>e</sup> siècle. Je transcris les deux colonnes du recto de ce feuillet, les plaçant en regard de la leçon du manuscrit *Canonicus*<sup>1</sup> :

CANONICI.

O[n]kes mastins ki fust en hart  
 N'ot de coleie miez sa part.  
 Quant cil soi vit si confundu,  
 Et si honit et si vencut,  
 La sainte virgene rapelat;  
 A desrainier soi comenzat.  
 « Juliane, » dist li malfeiz,  
 « Mut par est forz virginiteiz.  
 Je fui zaenz tremis à toi,  
 Si te quidai traire ver moi.  
 Par ma losenge toi quidai  
 Tote honir, mais ne porai,  
 Ne toi porai faire encombrier,  
 Car Damledeuz te vult aidier.  
 Diables sui, lai m'en fuïr,  
 A toi ne quier mais revenir. »  
 Dist ele : « Anzois t'estuet conteir  
 Ki t'envoïat por moi tempteir. »  
 Cil li respont : « Je me sui mis  
 Em males mains, ce m'est avis.  
 Mal ait ki ci moi fist venir  
 Quant il ne moi puet garantir !  
 Certes mes maïstres Belzebus,  
 Car je sui cil qu'il ainmet plus.  
 Mut sui sages de mal tracier  
 Et de bons omes engenier. »  
 Dist la Virgene : « Cum as tu non ? »  
 — « Ja lo sauras senz ochison.  
 Dame, j'ai à nom Sathanas  
 Li orguilhos, ke tu pris as;  
 Renomeiz sui de felonie  
 Sor tote nostre companie.  
 Plus ai ge solz dampnet lo mout  
 Ke tuit cil qui en enfer sunt.  
 Evain la premiere mollier  
 Aidai mut mal à engenier.  
 Ge fis Adam mangier la pume  
 Dont puis furent perdu tant home.  
 Après me mis en tel merel  
 C'ocire fis Caïm Abel;

DOUCE 381.

Onques matins qui est en hart  
 De colées n'ot mieux sa part.  
 Quant cil se vit si confunduz,  
 Si honiz et si vaincus,  
 La sainte virge rapela;  
 A desreïnier se commança.  
 « Julienne, » dist li maufez,  
 « Mout par est forz virginitez.  
 Je sui caienz venuz à toi,  
 Si te cuidai treire vers moi.  
 Par ma lousenge te cuidai  
 Tote honir, mès non ferai,  
 Ne te puis fere encombrier.  
 .....  
 Deable sui, lai m'en foïr,  
 Ne quier mès à toi revertir. »  
 Dist elle : « Ançois t'estoit conter  
 Qui t'envoïa por moi tempter. »  
 Cil li respont : « Je me sui mis  
 En males mains, ce m'est avis.  
 Mal ait qui ci me fist venir  
 Quant il ne m'en puet garantir !  
 C'est mi meistres Balcabus,  
 Quar je sui cil qu'il aime plus.  
 Mout sui sage de mal . . . . ier  
 Et de bons homes engignier. »  
 Dist la Virge : « Comment as nom ? »  
 Isnelement le me respont.  
 — « Dame, je ai nom Sathanas  
 Li orgueilleus, que tu pris as;  
 Renomez sui de felonnie  
 Sor tote nostre compaignie.  
 Plus ai ge sous dampné lo m[ont]  
 Que tuit cil qui en enfer sont.  
 Evain la premiere moillier  
 Aidé mout à engignier.  
 Je fis Adam . . . . .  
 .....  
 Emprès me mis en tel merel  
 Qu'à Caym fis ocire Abel;

<sup>1</sup> Comp. *Acta SS.* Febr. II, 87.

Puis fis la gent desmesureir  
De gloternie et de jurer,  
De murdres et de maltraitier,  
De sorboivre et de sormangier;  
Et Deus sor eaz s'en aïra  
Et en un jor toz les noia,  
Fors sol Noé et sa mainie  
Dont la terre fut ralinie.»

Puis fis la gent desmesurer  
De glotonie et d'enivrer,  
D'avoitres et de maus traitier,  
De sorboivre et de mangier;  
Et Deu sor aus s'en aïra  
Qu'à un sol jor toz les noia,  
Fors sol Noel et sa meignie  
Don la terre fu ralignie.»

Fin :

Fol. 84 v<sup>o</sup>.  
Or vos doi ge bien acointier  
K'al sezeme jor en fevrier  
Ot la virgene trenchié<sup>1</sup> la teste,  
Et à cel jor fait hom la feste;  
Kar, ce dist hom, n'en stuet doter,  
Ke li paiens noiat en meir  
Ki füst ocire la pucele,  
Juliane, la Deu ancele.  
En Esturges en la montangnie,  
Deza saint Jame, emmi Espanie,  
Là gist li cors de la pucele  
En une fiertre gente et bele.  
Trente nonains at el mostier  
Ki la servent del Deu mestier;  
Et l'anrme en est en la Deu glore.  
Or la tenons tuit em memore,  
Si li proions par sa dulzor  
K'ele deprit Nostre Sanior  
Ke il nos facet vrai pardon  
Des granz pechiez ke faiz avon,  
Et les anrmes de noz amis  
Donst bon respos en paradis,  
Et c'a lui si puissons plaisir  
Ke il nos puist d'infer garir,  
Et iteiz<sup>2</sup> ovres puissons faire  
K'en paradis soit noz repaire.  
Or on dites *amen* à sson,  
Ke Deus oiet nostre orison.

Ci definist la sainte vie  
Juliane la Deu amie.

<sup>1</sup> La mesure oblige de lire *trenchié* au masculin.

<sup>2</sup> Ms. *icez*.

IV.

[*Vie de sainte Euphrosine.* (1270 vers.)]

Fol. 87. Nove chançon vos dimes de bele antiquité,  
Ystore bone et dulce, plaine de verité;  
Faitte est d'une pucele de grant nobilité,  
D'Alisandre fut née, une riche cité,  
A Deu nostre Sagnor voat virginité.  
Por<sup>1</sup> lui gerpit son pere et tote heredité,  
La vie de cest siecle tint tot' à vanité;  
Deu servit par amor en grant humilité;  
De mut halte richece vint à grant povreté;  
Mones devint la dame par conseil d'un abé.

Nove chançon vos dimes del tens ancianor<sup>2</sup>;  
Faitte est d'une pucele, anc n'oï gentior.  
De la terre d'Egypte fut née iceste flor;  
Druerie prist tal o Deu nostre sagnor  
Ke par chierté de lui gerpit tot altre amor;  
N'ot cure de doare ne de prendre sagnor  
Que li offrit ses peres o mervilhose honor,  
Jovencel de parage fil d'un riche contor;  
Mais ele ne presist le fil l'empereor.  
N'at cure de la joie ki revert à tristor.

Pasnutius ses peres fut de riche parage,  
Hereditet<sup>3</sup> ot bone qui mut de son linage;  
De l'espoit ki'n issit ne sai faire estimage.  
Molhier prist honerée ki fut de son terrage;  
Demenerent lor tens à mut riche barnage,  
Mais n'ont filhe ne fil ki ait lor heritage.  
Li sire en at teil dol ki li tuert à la rage.  
La molhier l'en chastie; ele en est plus .. sage<sup>4</sup>,  
Et il en at ver li plus obscur le corage;

Fol. 87 v°. Andoi plaignent ensemble lor cumunal damage.

Panutius fut sage, se li vint à viaire  
.....

Fin :

Fol. 108. Panuzes at sa filhe sevelie et plorée;  
Almone fait por li mirable et honerée;

<sup>1</sup> Ici et en plusieurs autres endroits *por* aussi bien que *par* sont figurés par un *p* barré.

<sup>2</sup> Ms. *ancianor*.

<sup>3</sup> Ici encore le *t* final est gratté.

<sup>4</sup> Deux lettres grattées avant *sage*.

Nen at glise en la vilhe ne soit enmelhorée,  
N'at povre en la cité qui nen ait sa livrée.  
A l'abé Teodose porte sa recelée;  
S'ereditet la riche at à mostier donée;  
E[n] la cele sa filhe at sa vie muée.  
Iluc gist sor la nate ù il l'avoit trovée.  
Dous ans qu'i vescit puis at tal vie menée  
Que ne vestit chier drap n'ot sa chiere lavée.  
Or en est l'abaïe proisie et renomée.

Mones fut à estros tant cum il puis fut vis,  
Et si obediens ke n'en fut ans repris.  
Sire abes Teodoses, tu l'amas et servis;  
Tu[l] gardas en sa vie et mort le sevelis  
El sepulcre entalhié à flor de marbre bis;  
Tu nos soies o lui à Deu bons plaidoïs!  
Et tu, sainte pucele, apele lo toz dis  
Qu'i nos soit al besoing merciabes et pis,  
Cant il venrat jugier et les mors et les vis  
Pardoinst nos no pechiez et nos doi[n]st paradis.

Eufrosine, Damedeu espose et amie  
Ne te nom ne ta geste ne conisoï je mie.  
En un livre d'armare vi escrite ta vie;  
Simplement astoit dite, de l'ancienne clergie.  
Ore cant je l'ou liute reciu t'avou[e]rie,  
Por t'amor ai ta vie en romans recoilhie  
Non por li amender par major cortesie,  
Mais porce ke je vulh qu'ele plus soit oïe.  
S'atres t'aimet o moi je n'en ai nule envie,  
Tot le siecle en voroïe avoir à compagnie.

Le mien petit servise recivez par amor :  
Se je ne l'ai fait bien je l'ai fait par dolçor.  
Apele Deu por moi, nostre cher redemptor,  
Qu'il ait de moi mercit, le chaitif pecheor;  
Ne les mie[n]s grans forfais ne mes toz à iror.  
Prende droit en cest siecle d'icest sien boiseor  
Et me laist parvenir, et o june et o plor  
Des pechiez que j'ai fais, devant me[n] jugeor.  
Et tu, sainte pucele, franque rien, dulce flor,  
En itant moi meris m'entente et me labor.

Amen.



V.

Fol. 109. [ *Vie de sainte Marie l'Égyptienne* <sup>1</sup>. (1330 vers.) ]

Oiez, sagnor, une cançon  
U il nen at se vertet non.  
Tote est faite de ve[r]iteit,  
N'i at un mot de falseteit;  
Bien croi que volentiers l'orunt  
Cil qui Damledeu ameront;  
Car à ciaz qui de lui n'ont cure  
Est sa parole et aspre et dure.  
Et cil qui lui voront amer  
Et por s'amor moi escuter,  
De madame sainte Marie  
L'Egypsiene oront la vie.  
.....

VI.

Fol. 120. *La vie saint Andrier l'apostle* <sup>2</sup>. (1150 vers.)

v°. Une raison dire vos vulh  
Tot simplement et senz orguilh.  
Tuit escolteiz qui estes sage,  
Ki Deu ameiz de vrai corage.  
Ju ai sovent traitiet d'amur,  
De joie grant et de dolzor,  
De vaniteit et de folie,  
De gas, de ris, de legerie.  
Ju ai foluet en ma jovent;  
En altre liu or ai m'entent.  
Cant juvenes fui teil chose fis  
Et mon penseir en teil liu mis  
Dont moi repent et vul retraire,  
Car teil chose est à Deu contraire.  
Cant à ses jors est l'om venuz  
Garde soi bien ne soit perduz;  
Car, ce dist Deus qui toz nos fist,  
Et qui la vie el cors nos mist,  
La ù li hom sera troveit  
Serat il salz u condempneiz.  
Qui vult avoir Deu compangnie  
Esvoillet soi, ne dormet mie.  
Trop longement dormit avons

<sup>1</sup> Cette vie se rencontre dans un grand nombre de manuscrits. (Sorb. 310, pièce LXI; fr. 837 f. 316 v°, 19525 anc. S.-G. fr. 1856, etc.) Elle a été publiée d'après un texte fort incorrect dans le tome IX des publications de la *Caxton Society*.

<sup>2</sup> Ici l'écriture change encore une fois, tout en restant du même temps.

Fol. 121. Es granz pechiez que faiz avoñs ;  
Mais ce sachiez par veritet :  
S'es granz pechiez astons troveit,  
Senz amendise et senz pennance,  
Perdut serons tot senz dotance.  
Deus est mult fors et justes hom,  
Forment soi vengniet del felons,  
Mais ses cuers est plains de pietet  
Et de mercit et de bontet.

Fol. 121 v°. Car li saint homme anciennement  
Furent martiriet doblement :  
En leur penseir promierement,  
Puis en après corporalment.

Li un furent vif escorciet,  
Et tormenteit et decaciet ;  
Alcant batut et flaeleit,  
En croiz pendut et tormenteit,  
Si cum il fut li plus Andrius  
En cui honor est ciz traitiers<sup>1</sup>.  
Escrire vul sa passion ;  
Ja fait l'en ai devocion  
Por qu'il mercit à Deu me facet  
Del grant pechiet qui moi enlacet.  
Ses chapelains pechieres sui,  
Fol. 122. Onorer vul et Deu et lui  
Et la pie sainte Marie  
Et de toz sainz la companie.

Fin :

Fol. 131. La passions or est fineie.  
Vos qui l'avez bien recordeie,  
Prendre i poeiz exemple grant  
Dont liet serez aparmanant.  
Or proiez tot li Deu amis  
Qui reche estes en paradis,  
Ke il noz cors en ceste vie  
Puist si gardeir de vilonie  
Ke les anmes soient salvées  
En paradis et coroneies.  
Cant ce venrait al grant juise

<sup>1</sup> L'auteur prononçait évidemment *Andriés*, *traitiés* ; et cette rime montre que la forme *Andrier*, qui est dans la rubrique de cette *Vie*, n'est pas due à une erreur du copiste.

Et il venrat faire justise,  
Ensemble lui doze sanior  
Qui de noz faiz seront jujur,  
Ne nos metet pas en oblit,  
Mais proiet nos à Deu mercit.

*Li ver del juïse. (400 vers.)*

Sanior, oiez raison gloriose et saintisme,  
Del ciel en est la voiz, de paradis la vie.  
Deus la tremist en terre por amendeir noz vies,  
Kar tot sumes turneit à dol et à martyre;  
Nos n'avons cariteit, la foiz s'en est fuïe,  
Aleie en est en ciel, tote l'avons guerpie;  
Perdue avons la loi ke donat Nostre Sire,  
Ne nos ramembret mie del grant jor del juïse.  
Or oiez la raison, c'onques teiz ne fut dite,  
Ne teiz nen iert jamais por tant ke secles vive;  
Uns angles l'aportat de la terre d'Egypte<sup>1</sup>;  
Faitte fut en Egipte, la ù Deus fut nurriz;  
Par la boche d'un angle la fist uns sainz hermiz  
Fol. 131 v°. En dis et set an[ée]s ke unkes pain ne vit  
Ne ne manjat de char et si ne buit de vin,  
Mais de la glore Deus fut totens raempliz.  
Or vos mande la sainte virgene Marie (*sic*)  
Se vos bien entendeiz ceste raison saintisme  
Corone en porterez devant Deus al juïs.  
Ci comence de Deus teil raisons à venir  
Se vos bien l'entendeiz s'en aureiz paradis,  
Corone en porterez devant Deus al juï,  
Et Deus le vos otroit par la sue mercit.  
Desormais vos dirai del grant jor del juï.  
.....  
.....  
Fol. 135. Ce reconte sainz Polz ki les duels d'enfer vit,  
Cant entrat en enfer por l'angoisse veïr,  
Un home et une feme i vit qui ardoient griement (*sic*);  
Parmi les cors avoient nonante neuf tormenz;  
Li flanc et li costeit ardoient as dolenz;  
Diable lur ardoient les boches et les vis.  
Sainz Polz les apelat; or oiez k'il lur dist:  
« Diva! contes à moi ton très doleros lit  
Et ta très grant dolor qui ja ne prendrat fin. »  
— « Or entendeiz, beaz sire, la nostre male vie  
Car adès pluet sor nos et givlet et gresilhet,  
Ne nos falent dolors, angoisses ne martyr,

<sup>1</sup> Ms. *Egyptie.*

Uns vens nos vient corant, qu'ï vient devers l'abi,  
Et si par est tant fors toz nos trenchet par mi,  
Et les cors met à mal des doleros chaitis.  
Ja par tant cum Deus vivet nostre mal n'auront fin. »  
Set turs at en enfer qui sunt del tens antif,  
Nonante neuf tormenz at en chascun assis,  
Et en l'un et en l'atre jetet hom les chaitis.

.....  
.....

Fin :

Or oiez ke dirat Nostre Sire à la fin :  
« Ge vos ai toz refais et ame[n]ez ici,  
Et si sui revenuz al terme que vos mis.  
Se bien eüssiez fait oi lo trovisiez ci.  
Veeiz ici les plaies ke jo por vos soffri :  
Les palmes et les piez en ou perciés par mi.  
Grant angoisse out mes cors kant m'ame en diet issir,  
Mes cors fut consumeiz, s'en alat mes espirs  
Enz el parfunt enfer por vos anmes garir;  
Les miens en jetai fors, c'un sol n'i relenki,  
Et si laissai infer tros k'al jor del juïs.  
Ce soffri ge por vos; k'avez soffert por mi?  
Mes cors remeist en terre, là ù fut crucifix,  
Si ke tuit m'esgarderent et paien et Juï,  
Et li mal et li bon ki moi orent servi  
Nichodemus i ert, cui granz pitiez en prist.  
Cant li jors fut aleiz et il fut envesprit,  
Si revint à mon cors, les clas de fe (*sic*) fors prist,  
Si moi mist jus à terre cant il m'ot recollit,  
Drezat moi devant soi, à engardeir me prist. »  
Ohi! glorios Deus, cum granz plaies at ci!  
Vos en ireiz en ciel, là dont za deschendiz;  
Or vos en vulh proier, par la vostre mercit,  
Cant venreiz en vo regne ramembre vos de mi.  
Tuit avo[n]s parjuret, li grant et li petit,  
Et sa mort et ses plaies ke il por nos soffrit.  
Li espirs repairat, al tierc jor surrexit,  
Si en alat en ciel visiteir ses amis.  
Or deprions tuit Deu par la sue mercit  
K'aleir puissons od lui à la joie senz fin  
A la dextre partie avec ' la sainte companie.

Amen.

D

DOUCE 308.

I. JACQUES DE LONGUION, *le Roman de Cassamus*, ou *les Vœux du paon*.  
— II. RICHARD DE FOURNIVAL, *le Bestiaire*. — III. JACQUES BRETEL,  
*les Tournois de Chauvenci*. — IV. *Poésies de trouvères*. — V. *La Pro-*  
*phétie de Sibille*. — VI. HUON DE MERI, *le Tournoiement Antechrist*<sup>1</sup>.

I.

Après ceu k'Alixandres ot del fuerre conkis,  
A force de s'espée ocist lou duc Malfis;  
Floridas mariat, si anmenat Daris.  
Chevauchat li bons rois, baus et liés et jolis,  
A Calse va véoir la roïne au cler vis,  
En son chemin trovait fermeit de marbre bis  
Une noble citeit et .j. riche marchis.  
.....

Fol. 85 (86 de l'ancienne pagination). Fin :

Et li rois s'an depart qui sa voie ait hastée  
Vers Babilone vait, mente terre ait gastée.  
Helais ! pour coi le fait ? veritei fu provée :  
Ampoizonés i fu ains que pasest l'anée.  
Jamais de teil signour n'iert faite recovrée.  
Or nous doneiz à boivre, li ystoire est finée.

*Explicit li romans de Cassamus.*

II.

Fol. 86 (ancien 90).

Toutes gens desirent à savoir par nature. Et pour ce ke nuns ne puet tout  
savoir, ja soit ce que chascune choze poist estre seue, si covient ke chascuns  
saiche aucune choze, et ceu ke li uns ne saiche, que li autres lou saichet  
.....

Fol 106 v° (ancien 110). Fin :

..... Je ne vos requier nulle choze fors merci. Merci, de cui je atendoie  
ecors et aïe, m'est si du tout esloignie.

*Explicit li arriere bans d'amor. Bretons l'escrit.*

<sup>1</sup> Je ne donne aucun extrait de la *prophétie de Sibille* (texte en prose) ni du *Tournoiement Antechrist*, qui, se rencontrant dans beaucoup de manuscrits, n'offre qu'un intérêt très-secondaire.

III.

Fol. 107 (ancien 114).

Amors (c'est) biax comancement ;  
Or dont Deus que li finement  
Soit aussi biaz à son fenir  
Com li comencier à venir.  
5 Dittes *amen*, que Deus l'otroie.  
D'amors et d'armes et de joie  
Est ma matiere, à teille gent  
Que sont et bel et avenant.  
Jone, jolis et anvoixiés  
10 Et an mains leus estoit preixiés.  
Et si gentis est ma matiere  
C'an mei, n'ancoste ne arriere,  
Ne doit avoir riens que desplaise.  
Or vos soffreis, soiez à aise ;  
15 Ne dirai riens qui vos anuit  
A mon pooir hui ne anuit,  
Ne autre fois ; Deus m'an deffence,  
Qui à moi concillier si tende  
Tant que je puisse cest afaire  
20 A boin chief demeneir et traire ;  
Et que li boins dient entr'iauz  
Que bien ait fait JAIKES BERTIAZ.  
Quant li filz de la Vierge avoit,  
Cilz qui tout lou bien seit et voit,  
25 M.cc. ans et quaitre vins  
Et .v., je ne suis pas devins,  
Ansois lou sai de veriteit,  
A la sainte Nativiteit  
La vierge meire à roi poxant,  
30 viii. jors après l'awast ixant  
Mon livre à faire comansai,  
Tout droit à Salmes en Ensai  
Enz el chastel lou gentis conte  
Hanris, cui Dex destort de honte  
35 Et dont de vie longe espaice !  
Car c'est cilz qui les autres paice  
De cortoisie, de lairgesse,  
De valour et de gentillesse.  
Gentis proudons ait en son cors ;  
40 Grant bien me fait quant je recort  
De lui les biens et les honors,  
Car j'am de cuer les boins signors.  
.....

9. *Mignot, j.* — 10. *Et en m. loing pais p.* — 12. *Quant.* — 18. *c. entende.* — 19. *vos p.* — 22. *l'a f.* — 26. *n'en s.* — 30. *aoust entrant.* — 32. *Saumes en Ausai.* — 34. *destour d.* — 37. *et d. l.* — 38. *De franchise.*

FRAGMENT DE REIMS.

Petit après cest' aventure  
 Une jouste crueuse et dure  
 Refut tantost aparillie,  
 De toute part si atillie,  
 Com pour conquerre honour et pris,  
 Ne se tenoit mie pour pris  
 Li chevaliers devant les loges.  
 De Collogne jusqu'à Limoges  
 N'out bacheleir de millour taule  
 Hyaume lassiet sor la ventaille,  
 L'escut vermeil à .iij. anniaus  
 D'argent au col, qui moult fu biaux  
 Et moult li sist à la senestre,  
 La grosse lance en son poing destre.  
 Si fu plantés com .j. estoc  
 Sor le cheval qui vat plus tost  
 Assés que je ne vous destin.  
 Et hirus crient à .j. crin  
 « Vianne! au bacheler gentil,  
 Vianne! à Millet de Til,  
 Qui est tailliés à tous biens faire,  
 Et si ne beie à autre affaire  
 Qu'à amander et à valloir. »  
 Tout mai[n]tenant vis apparoir  
 .I. chevalier encontre lui;  
 Et certes je ne vi nelui  
 D'armes plus bel apparilliés.  
 Ne furent mie enarzilliés  
 Si parement qui d'or estoient.  
 Bandes de gueulles apparoiert  
 A .iij. koquilletes d'argent,  
 Et tant y avoient gent  
 Que nul plus bel de lui ne vi.  
 Li chevaliers s'amenevi,  
 La lance empoignie, l'escut embrace,  
 Au chief des rens porprant place;  
 Sis hirus à .ij. piés acourt,  
 Qui at lonnet (?) mais hommes à court  
 Et blamés pour le sien avoir,  
 Mist en braire tout son pooir:  
 « Sierques tierques au bon Ferri  
 Haldons! haldons! l'a le ferit

TEXTE DU MANUSCRIT DOUCE.

Fol. 112 (119 de l'anc. pagination).

Petit après ceste aventure  
 Une joste crueire et dure  
 Refut tanstost aparilliee,  
 635 De tote pars si atilliee  
 Et por conkerre los et pris  
 Ne se tenoit mie por pris  
 Li chevalier devant les loges.  
 De Coloigne jusc'à Limoges  
 640 N'ot millor baicheleir sans faitte  
 Hiame laisiés sor la vantaille,  
 L'escut vermeil à .iij. aniaus  
 D'ergent à col, ke moult fut biaux  
 Et bien li sist à la senestre,  
 645 La grosse lance ans el poing destre.  
 Si fut planteis com .j. estos  
 Sor lou chival ke vait plus tost  
 Asseis ke je ne vos descrit.  
 Et hirus crient à .j. cri:  
 650 « Viainne! baicheleir gentis,  
 Viainne! à Millet de Xil,  
 Qui est tailliés à toz biens faire,  
 Ne se ne bée à autre afaire  
 C'ai amandeir et à valloir. »  
 655 Tot maintenant vi aparoir  
 .I. chevalier ancontre lui;  
 Et certes je ne vi nelui  
 D'armes si bel aparilliee.  
 Ne furent mies anruilliee  
 660 Si paremens ke d'or estoient.  
 Bandes de geules i paroiert  
 Et .iij. cokilletes d'ergent,  
 Et tant i avoient gent  
 Que nulz plus bel de lui ne vi.  
 665 Li chivailliers s'aimenevit,  
 La lance en poing l'escut anbraise,  
 A chief dou rant porprist sa plesse;  
 Et .j. hirus à piet i cort,  
 Qui ait loieit maint home à cort  
 670 Et blameit por lou sien avoir,  
 Mist an braire tot son savoir:  
 « Sirkes cirkes au boin Ferris  
 Hadons! hadons! jai lou ferit

De .v. lances parmi sa teste. »	De sin lance parmi son teste. »
Ausimant crie comme beste	675 Ausiment crient come beste
Li hiraus en son fol patois.	.....
Sotin li at dit en sotois :	Setins li ait dit an setois :
« Tai toy ! ribaus, tu n'ies pas dignes	« Tai toi ! ribaus, tu n'es pas digne
A parler d'armes, mais d'espines	De parleir d'armes, mais d'espigne
Pour escurer ton anepier,	680 Por escurier ton hanepier,
Qui recomblé t'est en charnier. »	Qui resambles .j. cherrueir. »
Tant c'est coreciés Quocase	Adont c'est corresiés Cokesse;
De son baston ferrés à glace	De son baston ferreit à glesse
Li vout donner, avant saillit,	Li volt doneir, avant saillit,
Quant li piés tort li at faillit.	685. Cant ces piés tors ci est faillis.
Mais Sotins l'eüst mehigniet	Mais Sotins l'eüst mal meneit
Entre ces meins et desvoret,	Antre ces mains et devoret,
Quant li .ij. chevalier c'esmurent	Cant li josteors s'antreviennent
Pour paier ce que paier durent.	Por paier ceu ke paier durent.
De la joste dira le voir	690 De la joste dirai lou voir
Que je les vis andui movoir	Car je les vis andous movoir
Chascun sa lance paumoiant,	Chascuns sa lance paumoiant,
Lons les rens vinsent costiant,	Lons les rans vinrent costoiant,
Et quant de près s'entreprocherent	Et cant il près s'antr'aprocherent
Li .j. sor l'autre deschargerent.	695 Li ans sor l'autre deschargerent.

VARIANTES DU MANUSCRIT DE MONS, comparé au fragment de Reims. — 637. *tenoient*. — 640. *d. m. taille*. — 644. *Et bien*. — 645. *en el p.* — 646. *estoz*. — 648-649. *descri. cri.* — 651. *au millor d.* — 658-659. *apparillié-enarzillié*. — 666. *l. en poing*. — 667. *El ch. del renc p. sa.* — 668. *Et uns h. à un pié tort*. — 669. *Q. a oci m. home*. — 670. *En blasme*. — 676. *faus p.* — 679. *de pignes*. — 681. *\*Qui resamble*. — 682. *Adont s'es c.* — 688. *justeür s'e.* — 690. *dirai*. — 691. *andeus*. — 693. *Tous l.* — 694. *des prés*.

IV.

AVERTISSEMENT. — Cette table n'est point la reproduction des index ou *abecelaires* placés en tête du recueil, et qui ne donnent pas toujours en entier le premier vers de chaque pièce; elle a été rédigée d'après le recueil même. Elle donne le premier vers de chaque pièce, et les deux premiers lorsque le même vers commence plus d'une chanson. Dans la concordance des chansonniers j'ai usé de quelques abréviations en partie empruntées à Laborde (*Essai sur la musique*). S.-G. = ms. de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. imp. 20050); R. = ms. du Roi (Bibl. imp. 844); N. = ms. du duc de Noailles (Bibl. imp. 12615); P. = ms. de M. de Paulmy (Arsenal, B. L. fr. 63); Cl. = ms. de M. de Clairambault (Bibl. imp. 845); L.-V. = ms. du duc de La Vallière (n° 59). — Je cite le ms. de Berne, non par le chiffre des feuillets, mais par des numéros d'ordre dont la série s'étend de la première à la dernière pièce du recueil. A l'aide de ces numéros on pourra recourir instantanément au texte de ce chansonnier, qu'un jeune philologue prussien, M. Brakelmann, publie en ce moment dans l'*Archiv für das Studium der neueren*



*Sprachen* (t. XLI et suiv.). — Pour les mss. S.-G. et Vat. 1490 je suis l'ancienne pagination, qui a été faite avant les mutilations dont ces deux manuscrits ont souffert.

*Vezi l'abecelaire des grans chans :*

- I. J'ain per costume et par us. — Berne 235 (BLONDELS), R. f. 140 (*id.*), N. f. 90 (*id.*), P. p. 115 (*id.*), Cl. f. 43 (*id.*), 847 f. 41 (*id.*), L.-V. f. 107, 1591 f. 130, Sienne f. 10.
- II. Contre lou dous tens d'estei <sup>1</sup>.
- III. Amans fins et verais,  
Debonaireteit et paix. — Berne 51.
- IV. Biaux maintiens et cortoisie. — L.-V. f. 99.
- V. Amors longement servit ai.
- VI. Se par force de mercit. — Berne 466 (GATIER D'APINAUS), S.-G. f. 129, 846 f. 130.
- VII. Force d'amours mi destraint et justise. — Berne 172 (JAIKES DE CAMBRAI).
- VIII. Hé! cuers hatains plus que gerfalz sus bixe <sup>2</sup>.
- IX. Amerous destrois et pencis.
- X. Se j'ai lonctens amors servit. — Berne 470 (CHEVALIER D'AIPINAS), S.-G. f. 101.
- XI. Dame, vos estes li confors.
- XII. [A] la dousour dou tens qui ranverdoie. — Berne 32 (GAISEZ), S.-G. f. 23, R. f. 56 (CHAST. DE COUCHI), N. f. 158 (*id.*), P. p. 111 (BLONDIAX), Cl. f. 41 (*id.*), 847 f. 149, 846 f. 2, L.-V. f. 105, 12581 f. 82, Este 42.
- XIII. Li dous termines m'agrée. — S.-G. f. 50, R. f. 121 (MONIOS), N. f. 120 (*id.*), P. p. 133 (MONIOS D'ARRAS), Cl. f. 78 (*id.*), L.-V. f. 81, 1591 f. 27, Este 14.
- XIV. L'autrier avint an cel atre pais. — Berne 217 (BUNES DE BETUNES), S.-G. f. 133, R. f. 45 (QUENES DE BIETHUNE), N. f. 98 (*id.*), P. p. 226 (RICH. DE FURNIVAL), Cl. f. 109 (*id.*), 847 (*id.*) f. 152, 846 f. 74, Este 36.
- XV. Dame, j'atant an boin espoir. — S.-G. f. 35, Berne 128.
- XVI. Loiaus dezir et pansée jolie. — Berne 282 (MARTINS LI BEGINS DE CAMBRAI), S.-G. f. 150, Vat. 1490 f. 115 (MARTIN LE BÉGIN), 846 f. 77, L.-V. f. 57, 1591 f. 95.
- XVII. Nus hons ne doit lou bien d'amor <sup>3</sup> santir. — Berne 341.
- XVIII. Per grant franchixe me covient chanteir. — Berne 393 (MAIHEUS LI JEUS), S.-G. f. 107, R. f. 174 (MAHIUS LI JUIS), N. f. 93 (*id.*), P. p. 393, Cl. f. 180, 846 f. 99, V. 3208 f. 42.
- XIX. Quant li tens pert sa cholor. — Berne 429 (GATIER DE DARGIERS), S.-G. f. 120, R. f. 92 (GAUTIER D'ARGIES), N. f. 143 (*id.*), Vat.

<sup>1</sup> Cette pièce, publiée ci-après à l'appendice, devrait être rangée parmi les *ballettes*.

<sup>2</sup> Le manuscrit divise ici une chanson en deux. Les quatre couplets copiés sous le n° VIII sont la suite du couplet qui porte le n° VII.

<sup>3</sup> C'est la leçon du texte, à la table : *les biens d'amer*.

- 1490 f. 13 (*id.*), P. p. 254 (SAUVAGES D'ARRAZ), Cl. f. 124 (*id.*),  
847 f. 113 (*id.*), L.-V. f. 96, 1591 f. 121, Arras.
- XX. Coment c'aloingniez soie. — Berne 96.
- XXI. Folz est qui à essiant. — Berne 182, R. f. 124 (SYMONS D'AUTIE), N.  
f. 168 (*id.*)
- XXII. Puez ke je suis de l'amerouze loi. — Berne 387 (ADANS LE BOSSUS),  
S.-G. f. 166, N. f. 224 (AD. LE BOSSU), 847 f. 218 (*id.*), 846  
f. 166, L.-V. f. 95, V. 1490 f. 60, 1591 ff. 108 et 168.
- XXIII. Sopris d'amors fins cuers ne ce puet taire. — Berne 473 (JAIKES  
D'AMIENS).
- XXIV. Or voi je bien qu'il n'est rienz an cest mont. — Berne 360.
- XXV. Se par mon chant me poioie alegier. — Berne 465 (JAIKES D'AMIENS),  
R. f. 80 (GILES DE VIESMAISONS), N. f. 124 (*id.*), P. p. 240  
(JAQUES DE HEDINS), Cl. f. 117 (*id.*), 847 f. 121 (*id.*), 1591 f. 12  
(AUDEFROIS LI BASTARS).
- XXVI. Mout par sout bien mon aventaige ameir.
- XXVII. Dex! dont me vint ke j'ozai comencier. — Berne 135, S.-G. f. 117.
- XXVIII. Chans d'oixillons ne bocaiges foillis. — Berne 101.
- XXIX. Bone amour m'ait an son servixe mis. — S.-G. f. 151, 846 f. 19, 1591  
f. 61 (GERARDIN DE BOULOINGNE).
- XXX. De bien amer grant joie atent. — Berne 124 (GAISES BRULEIZ), S.-G.  
f. 11, R. f. 25 (GASSE), N. f. 161 (*id.*), P. p. 59 (*id.*), Cl. p. 18  
(*id.*), 847 f. 2 (*id.*), 846 f. 39, L.-V. f. 29.
- XXXI. Por joie chant et por mercit. — Berne 394, S.-G. f. 25.
- XXXII. Mout ai esteit longuement esbaihis. — Berne 317 (WILLAMEZ DE  
VIESMAXON), S.-G. f. 3, R. f. 33 (GASSE), P. p. 97 (CHAST. DE  
COUCI), 847 f. 32 (*id.*), 846 f. 81, L.-V. f. 76.
- XXXIII. Chanteir me fait ceu dont je crien morir. — Berne 92 (PIERRE DE  
MOLLINS), S.-G. f. 8, R. f. 43 (PIERE DE MOLIN), N. f. 151 (*id.*),  
Vat. 1490 f. 21 (PIERRES DE MOLAINES), P. p. 376, Cl. f. 37  
(GAGE), 846 f. 24, L.-V. f. 104, Arras, Este 24.
- XXXIV. Quant lai saixon dezirée. — S.-G. f. 121, 846 f. 125, L.-V. f. 60.
- XXXV. Je ne vois mais nelui ke ju ne chant. — B. 190 (ROI DE NAV.), R.  
f. 63 (*id.*), N. f. 7 (*id.*), P. p. 18 (*id.*), 847 f. 48 (*id.*), 846 f. 58,  
L.-V. f. 9, 1591 f. 1 (ROI DE NAV.).
- XXXVI. De bone amor vient science et bonteit. — Berne 111 (ROI DE NAV.),  
S.-G. f. 119, R. f. 12 et 68 (R. DE NAV.), N. f. 17 (*id.*), P. p. 49  
(*id.*), Cl. f. 13 (*id.*), 847 f. 50 (*id.*), 846 f. 38, L.-V. f. 25, 1591  
f. 43 (ROI DE NAV.), Sienne f. 7.
- XXXVII. Puez que li mals c'amors me font sentir. — Berne 411, 846 f. 104,  
Sienne f. 23.
- XXXVIII. Jai de chanter ne me fust talent pris. — L.-V. f. 61.
- XXXIX. Demoustreir voil en chantant.
- XL. Vivre tous tens et chascun jor morir. — Berne 513, L.-V. f. 148.
- XLI. Par son dous comandement. — Berne 395 (GATIER D'APINAUS),  
S.-G. f. 12.
- XLII. Por lou tens qui verdoie. — Berne 385, S.-G. f. 166, P. p. 244 (GOBIN  
DE RAINS), Cl. f. 119 (*id.*), 847 ff. 94 (*id.*), 139 et 173, 846 f. 112.

- XLIII. Molt est amours de haut pooir.  
 XLIV. Glorieuse virge plaisans.  
 XLV. Meire, douce creature. — Berne 313 (JAIKES DE CAMBRAI ou chant de la *glaje meüre*<sup>1</sup>).  
 XLVI. Je n'ai autre retenance. — N. f. 225 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 212 (*id.*), 846 f. 66, V. 1490 f. 52 (ADAN), 1591 f. 164 (*id.*), Arras.  
 XLVII. Li jolis malz ke je sent ne doit mie. — S.-G. f. 152, N. f. 224 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 211 (*id.*), 846 f. 79, L.-V. 59 f. 109, V. 1490 f. 51 (ADAN), 1591 f. 100, Arras.  
 XLVIII. J'ai fait mains vers de chanson. — S.-G. f. 89, P. p. 146 (GILBERT DE BERNEVILLE), Cl. f. 68, 847 ff. 116 et 138.  
 XLIX. Dous est li malz qui la gent met an voie. — N. f. 227 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 225 (*id.*), 846 f. 46, 1591 f. 162.  
 L. Or voi je bien qu'il sovient. — N. f. 224 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 225 (*id.*), 846 f. 93, L.-V. f. 119, V. 1490 f. 58 (ADAN), 1591 f. 169.  
 LI. Chant ne me vient de verdure. — S.-G. f. 92, R. f. 51 (JEHANS DE LOUVOIS).  
 LII. Dame et amors et espoirs d'avoir joie.  
 LIII. Joie d'amors ke j'ai tant dezirée. — 846 f. 65.  
 LIV. Cilz qui proient et dezirent mercit.  
 LV. Poinne d'amors et li malz que j'an trais. — R. f. 76 (ROI DE NAV.), 846 f. 105, 1591 f. 64.  
 LVI. Cilz qui dient d'amors suis alentis.  
 LVII. Li dous tens qui s'an revait. — S.-G. f. 33.  
 LVIII. An chantant plain et sopir. — 846 f. 52, L.-V. f. 110, 1591 f. 64 *bis*.  
 LIX. Yvers en vait, li jolis tens repaire.  
 LX. Sans et bonteiz, valour et cortoisie.  
 LXI. Quant nature ait celle saixon descloxe.  
 LXII. D'amour me plain qui ansi me demoinne.  
 LXIII. Au repairier en la douce contrée. — N. f. 224 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 218 (*id.*), L.-V. f. 117, 1591 ff. 131 et 161.  
 LXIV. On demande mout sovent k'est amors. — N. f. 225 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 218 (*id.*), L.-V. f. 111, 1591 f. 153.  
 LXV. Por coi se plains d'amour nuns. — N. f. 226 *bis* (ADAN LE BOSSU), 847 f. 216 (*id.*), 846 f. 106, L.-V. f. 97, 1591 f. 160.  
 LXVI. Por ceu ke j'ai lou voloir retenu.  
 LXVII. Orandroit plus c'onkes maix. — 1591 f. 64 *bis*.  
 LXVIII. A grant dolour me fait useir ma vie.  
 LXIX. An mon chant lo et graici. — 1591 f. 70.  
 LXX. Onkes d'amor ne joï.  
 LXXI. Quant je voi boix et riviere.  
 LXXII. Por ceu se je suis an prison.  
 LXXIII. Joie an biautei, hautime amor nomée.  
 LXXIV. Nuns ne ce doit mervillier.

<sup>1</sup> Cette note du copiste de Berne indique, et l'assertion est exacte, que cette pièce est imitée, pour la forme, de celle de Raoul de Soissons, *Quant voi la glaje meüre*.

- LXXV. Quant bone amor en son servir m'adresse.  
LXXVI. Glorieuse dame gentis:  
LXXVII. Très fine amor par son cortois voloir.  
LXXVIII. De la m[er]e Jhesu Crist.  
LXXIX. Un dous espoirs amerous et plaixans.  
LXXX. Li biens qui font ciaux avoir sostenance.  
LXXXI. Je ne me puis plus tenir de chant faire.  
LXXXII. Puis ke je suis an amors ki tout vaint.  
LXXXIII. Nuns hons ne doit de bone amor chanteir.  
LXXXIV. Li roissignors qui pas ne seit mentir <sup>1</sup>.  
LXXXV. Sans oquison on me welt departir.  
LXXXVI. Por faucetei, dame, ki de vos vaigne.  
LXXXVII. Certes il n'est mais nuns qui aint. — N. f. 226 (ADAN LE BOSSU), 847  
f. 213 (*id.*), 846 f. 57, V. 1490 f. 53 (ADAN), Arras (*id.*), 1591  
f. 167.  
LXXXVIII. D'un dous baisier m'enoselai.  
[LXXXIX.] Très fine amor par son cortois voloir <sup>2</sup>.  
[XC]. Nobles atours et maniere plaixant.  
[XCI]. Flors de biauteit, de bonteit affinée.  
[XCII]. Mar vi amors ke si m'ait pris.  
[XCIII]. Sens et honour et loiaulteit.

*Vesci l'abecelaire des estampies :*

- I. En dame jolie.  
II. Onkes talent de faire chant.  
III. Sopris et anpris d'ameir.  
IV. J'ai longuement estei.  
V. De bone volentei.  
VI. Dame bone et saige.  
VII. Amors cui j'ai tant servi.  
VIII. Amors et nature et jolietei.  
IX. Amors qui tient cuers en valour.  
X. De bien amer chant.  
XI. Quant voi la verdure.  
XII. Doucement sovant.  
XIII. C'an feme se fie.  
XIV. En joie seroie.  
XV. J'ai soffert mes grieteis.  
XVI. A l'antrant dou tans.  
XVII. Je chans sovent.  
XVIII. Fine amour cui j'aour.  
[XIX]. Volanteit jolie <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cette pièce et les quatre suivantes se composent chacune d'un seul couplet.

<sup>2</sup> Cette pièce et les quatre suivantes ne sont pas indiquées dans la table. La première se trouve déjà copiée sous le numéro LXXVII.

<sup>3</sup> Non numérotée, manque à la table.

*Vesci l'abecelaire des jeux partis :*

- I. Concilliés moi, Rolan, je vous an pri.  
 II. Jaikes de Billi, amis.  
 III. Jehans de Bair, vos qui aveis.  
 IV. Par Deu! Rolant, une dame est amée.  
 V. Rolans, car respondeis à mi.  
 VI. J'ain par amors de fin cuer sans partir.  
 VII. Rolan de Rains, je vos requier.  
 VIII. Sire, une dame ait ameit longement.  
 IX. Consilliés moi je vos pri, — Rolant. . . .  
 X. Douce dame, volantiers.  
 XI. Jaïke de Billi, bïaus sire.  
 XII. Lorete, suer par amor.  
 XIII. Dous Jehans de Bair respondeis.  
 XIV. Douce dame respondez.  
 XV. Par Deu, Rolant, j'ai ameit longement.  
 XVI. Thiebaus de Bair, li rois des Allemans.  
 XVII. Dous dames sont, Rollant, ki ont ameit.  
 XVIII. A ti, Rollant, je demant.  
 XIX. Rollans amins, au fort me consilliés.  
 XX. Concilliés moi, Aubertin, je vos prie.  
 XXI. Perrins amins, molt volentiers sarïe.  
 XXII. Sire, li queïlz ait plus grant joïe<sup>1</sup>.  
 XXIII. Respondeis à ma demande.  
 XXIV. Bïaus Thierit, je vos voil prier. — Berne 54 (*Jugemans d'amors*).  
 XXV. Garset, par droit me respondeis.  
 XXVI. Bïaus Gillebert, dites si vous agrée. — Berne 75 (*LI DUS DE BRAIBANT*), S.-G. f. 112, R. f. 6 (*LI DUX DE BRABANT*), P. p. 241 (*id.*), Cl. f. 117 (*id.*), 847 (*id.*), V. 1522 f. 160<sup>2</sup>.  
 XXVII. Amins Bertrans, dite moi lou millor. — Berne 4 (*CUNES DE BETUNES*).  
 XXVIII. Amors, je vos requier et pri. — Berne 6 (*Jugemans d'amors*).  
 XXIX. Bouchart, je vous pairt d'amors. — Berne 53.  
 XXX. Bïaus rois Thiebaut, sire, consilliés moi. — R. f. 71 (*ROI DE NAV.*), N. f. 11 (*id.*), P. p. 42 (*id.*), Cl. f. 9 (*id.*), 846 f. 14, L.-V. f. 20, V. 1490 f. 150, Arras.  
 XXXI. Cardons, de vous lou voil oïr. — Berne 82.  
 [XXXII]. Rollant, une dame trovai<sup>3</sup>.  
 [XXXIII]. Douce dame, vous aveis prins marit.  
 [XXXIV]. Consilliez moi, Rollant, je vous an pri<sup>4</sup>.  
 [XXXV]. Par Deu, Rollant, j. miens très grans amins.  
 [XXXVI]. Morgue la fée ait fait comandement.

<sup>1</sup> Cette pièce et la suivante ne sont point proprement des jeux-partis, mais une suite de questions relatives à l'amour, les unes en prose, les autres en vers, et toutes accompagnées d'une brève réponse.

<sup>2</sup> Publié d'après Berne par Wackernagel, *Altfr. Lieder u. Leiche*, n° xxxv.

<sup>3</sup> Cette pièce et les quatre suivantes manquent à la table et n'ont pas de numéro.

<sup>4</sup> Même pièce qu'au numéro 1.

*Vezi l'abecellaire des pastorelles*

- I. L'autre jour je chevachioie  
Sor mon palefroit amblant.
- II. L'autre jour par un matin  
Sous une espinette.
- III. Pastourelle vi seant lés un bouxon  
Mout fu belle. — S.-G. f. 128.
- IV. L'autre jour par un matin  
M'aloie desdure.
- V. L'autre jour moi chivachai,  
Deleis j. bouxon trovai.
- VI. Por coi me bait mes maris<sup>1</sup>.
- VII. L'autrier mi chevachioie  
Pencis com suis sovent.
- VIII. En yver an lai jallée<sup>2</sup>.
- IX. J'ai trovei mon cuer plus enamorei<sup>3</sup>.
- X. L'autrier un lundi matin.
- XI. Quant ces mouxons sont faillies. — P. p. 257 (GUILL. LI VIGNIERRES),  
Cl. f. 126 (*id.*)
- XII. L'autre jour me departoie.
- XIII. Au cuer les ai les jolis malz<sup>4</sup>.
- XIV. A definement d'esteiteit<sup>5</sup>.
- XV. Entre Arais et Dewai. — Berne 25<sup>6</sup>.
- XVI. An un florit vergier jolit. — Berne 26.
- XVII. L'autre jour me chivachioie  
Sous sans compaignie.
- XVIII. An mai à dous tens novel. — Berne 27 (*Pastourelle Bastorneis*<sup>7</sup>).
- XIX. L'autre jour mon chamin erroie.
- XX. De joli cuer chanterai. — Berne 118 (CRESTIEINS DE TROIES)<sup>8</sup>.
- XXI. La fille Dan Huwe. — S.-G. f. 135.

<sup>1</sup> Cette pièce est publiée plus loin. On verra que c'est proprement une *ballette* et non une pastourelle.

<sup>2</sup> C'est purement une chanson; elle est ainsi qualifiée à l'envoi.

<sup>3</sup> Ce n'est pas une pastourelle; mais, à en juger par la mesure, probablement une *estampie*.

<sup>4</sup> C'est encore une *ballette*.

<sup>5</sup> Ce n'est pas une pastourelle, mais une chanson à *coblas capfinidas*.

<sup>6</sup> Publié par C. Hofmann, *Sitzungsberichte d. Akademie d. Wissenschaften zu München*, 1865, II, 301 (n° 1).

<sup>7</sup> Publié, d'après Douce, par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 101; d'après Berne, par Wackernagel, *Alfr. Lieder u. Leiche*, n° 48. — Dans la lecture de M. de La Villemarqué, quelques inexactitudes sont à corriger : Coupl. 1, v. 1, l. *dous*; v. 3, l. *ranverdissent*; v. 6, l. *truix*; v. 10, l. *ameit*; v. 13, l. *ancor*; coupl. 2, v. 1, l. *Cant*; v. 4, l. *puez*; v. 5, l. *rancomancrait*; coupl. 3, v. 6, l. *nou*; coupl. 4, v. 3, l. *amoniere*; v. 4, l. *di*.

<sup>8</sup> Wackernagel, *Alfr. Lieder u. Leiche*, n° 9. C'est une chanson.

- XXII. Ier matinet deleis .j. vert boxon. — Berne 146 (JAIKE DE CAMBRAI)<sup>1</sup>.  
 XXIII. Je me levai ier main matin.  
 Un pou devant soleil luxant.  
 XXIV. Pastorelle vi seant leis un bouxon,  
 Aigniaus gardoit, si tenoit.  
 XXV. Pancis amerouzelement<sup>2</sup>.  
 XXVI. Ambanoiant l'autre jor m'an aloie.  
 XXVII. *Enmi! Deus, vrais sire Dex! . . .*  
 L'autre jour moi chivachoie, si pansoie.  
 XXVIII. Chascuns chante de cuer jolit<sup>3</sup>.  
 XXIX. L'autre jour me chivachai  
 Lez l'ombre d'un ollivier.  
 XXX. Dehors Compignes l'autrier.  
 XXXI. J'ain simplete anvoixie<sup>4</sup>.  
 XXXII. De Mes à friscor l'autre jour.  
 XXXIII. L'autre jor me chivachai,  
 Toz pensis et an esmai.  
 XXXIV. Je chivachoie l'autrier  
 Mon pallefroit l'ambleüre.  
 XXXV. A lai follie à Donmartin<sup>5</sup>.  
 XXXVI. L'autre jor par .j. matin  
 Juweir m'an allai.  
 XXXVII. L'autrier dejoste Cambrai. — Berne 285<sup>6</sup>, S.-G. f. 166.  
 XXXVIII. De S. Quaitin an Cambrai. — Berne 119.  
 XXXIX. Cant j'o chanteir l'aluete  
 Et ces menus oixillons.  
 XL. Chevauchai mon chief anclin. — Berne 90<sup>7</sup>.  
 XLI. D'Arés à Flandres alloie.  
 XLII. S'est tout la jus c'on dist sor l'olive<sup>8</sup>.  
 XLIII. Entre moi et mon amin<sup>9</sup>.  
 XLIV. L'autrier par un matinet  
 Jueir m'ai alloie.  
 XLV. L'autrier chivachoie  
 Leis un boix ki verdoie.  
 XLVI. Trop volentiers ameroie.  
 XLVII. An Haichicourt l'autre jour chivachoie.  
 XLVIII. Tous sous sus mon pallefroi.  
 XLIX. Per un très biaux jor de mai. — V. 1490 f. 129 (J. ERARS).

<sup>1</sup> C. Hofmann, 1865, n° VI.

<sup>2</sup> Il y a ici une faute; la rime devrait être en *our*.

<sup>3</sup> Ce sont deux couplets de chanson.

<sup>4</sup> C'est une *ballette*.

<sup>5</sup> Publié par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 105. --- Coupl. 1, v. 8, sont, lisez *s'ont*; coupl. 1, 2 et 3, v. 10, *ot*, lisez *ait*.

<sup>6</sup> C. Hofmann, 1865, n° XI.

<sup>7</sup> *Id.* n° IV.

<sup>8</sup> Ce n'est pas une pastourelle, mais une sorte de fatrasie composée de motets.

<sup>9</sup> M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 100.

- L. Heumain matin jueir alai.  
LI. Pencis l'autrier alloie mon chamin.  
LII. Pute-poinne chivachoit à matinet.  
LIII. L'autrier alloie juant.  
LIV. L'autre jour je chivachois  
Pancis si cum suis sovant.  
LV. L'autrier en mai, por moi esbanoier.  
LVI. E! bergiers, si grant anvie.  
LVII. Je me levai ier matin,  
De Langres chivachois à Bar<sup>1</sup>.

*Ci encomencent les bulletes* (au nombre de 185 numérotées, plus trois qui ne le sont pas. Je les réserve pour une publication spéciale).

*Vesci l'abecelaire des sottes chansons contre amours :*

- I. Chans de singe ne poire mal pellée.  
II. Amors graici de son jolot present.  
III. Bien doit chanteir qui est si fort chargiés.  
IV. Chanteir m'estuet jusc'al jour dou juise.  
V. Quant j'oi crier rabardie<sup>2</sup>.  
VI. Quant voi vendre chair de porc sour samée.  
VII. Quant j'oi la quaile chaucie.  
VIII. Quant en yver voi ces ribaus lancier.  
IX. Amours me fait chanter à poc d'argent.  
X. Quant je regart lou bel visaige.  
XI. J'ai aussi belle oquison.  
XII. Ameire amors par lai grande poi[ssance].  
XIII. Quant voi negier par vergiers.  
XIV. Onkes mais jour de mai vie<sup>3</sup>.  
XV. Quant voi ploreir lou froumaige on chazier.  
XVI. Quant voi paroir la perselle on vert bleif.  
XVII. El tans ke hernus repaire.  
XVIII. Ens ou novel ke chascuns se baloce.  
XIX. Ce fu tot droit lou jor de la chandoile.  
XX. Amors et sa signorie.  
XXI. Se je chant com gentil home.  
XXII. Devant aost, c'on doit ces bleis soier.

Suivent immédiatement, sans rubrique ni *abecelaire*, 101 motets, dont je ne puis, faute d'espace, donner ici la liste, mais qui trouveront pro-

<sup>1</sup> Publié par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 104. — Coupl. 1, v. 6, *m'anvoie*, lisez *m'an voix*; coupl. 2, v. 1, *l'ai*, lisez *lai*; v. 9, *le*, lisez *li*; coupl. 3, v. 3, *Tel*, lisez *Teitz*; v. 5, *ami*, lisez *amin*.

<sup>2</sup> A la table, *robardie*.

<sup>3</sup> La fin de la chanson IX, les chansons X, XI, XII, XIII et la chanson XIV, sauf les sept derniers vers, manquent par suite de l'enlèvement de deux feuillets. Je ne suis donc pas sûr pour les quatre dernières de ces pièces (notamment pour le n° X) de donner le premier vers entier.



chainement leur place dans un recueil général des poésies de ce genre. Je transcris maintenant, à titre de spécimen, quelques-unes des pièces du chansonnier Douce; les trois premières, dont on a d'autres textes, serviront à apprécier le rapport de ce recueil avec les leçons déjà connues; les autres sont propres au manuscrit d'Oxford, et par conséquent jusqu'ici inconnues.

*Grand chant XII.*

[A] la dousour dou tens qui ranverdoie  
Chantent oixel et florissent vergier,  
Mais je ne sai dont resjoïr me doie  
C'à la millor fail cant je plus la quier.  
5 S'an chanterai sans [joie et sans] proier(e),  
Ke mai mort voi, ne faillir n'i poroie  
Puez c'Amors vuet ke plus de moi la croie.

Deus! k'ait Amors qui tous les siens guerroie,  
Ciaz k'elle puet greveir et maistrieir?  
10 Li biaux samblant c'an ma dame trovoie  
M'ait trop greveit n'ainz ne me volt aidier.  
Elle me fut crueilz à l'acointier.  
Je sai de voir c'à son tort me guerroie,  
Si me covient c'à sa volanteit soie.

15 Puez c'anci est c'à li ne puis containdre,  
Ou voille ou non servir la me covient.  
Qui cuide avoir grant joie sans ataindre  
Est come cilz qui adès faillir crient,  
Si est destrois cant secours ne li vient.  
20 Mais je ne sai moi ne mon cuer deffendre  
De plus ameir, car mors ne me voil rendre.

Je ne tai[n]g pais l'amors à droit partie  
Dont il covient morir ou trop ameir.  
Si me covient ke chant et jue et rie,  
25 Et fais samblant de mai joie cureir.  
Ma dame dist ansi doit andureir,  
Vivre aperant an atendant aïe;  
Joïr an puis, mais ne sai ke je die.

1. B. *d'esteit ke renverdoie*. — Les deux premiers vers sont coupés dans R.
2. S.-G. *et fuellissent v.*
3. R. *esjoïr*.
4. S.-G. B. *Puez c'à mercit*. — R. *Qu'à merci f... requier*. — Cl. 12581 *Quant à merci f.*  
— 846 *Quant à m. f. là où plus l. q.*
5. Cl. *Je ch.* — 846 *Si ch.*
6. B. *Car m.* — 846 *et f.*

7. S.-G. *k'encontre moi*. — B. Cl. *ke contre m.* — R. 846 *Quant A. v. qu'encontre* (846 *que contre*) *m.*  
 8. B. *ke t.* — Cl. *mestroie*.  
 10. S.-G. B. 846, 12581 *veoie*. — R. *Li douz s . . veoie*.  
 11. S.-G. B. *M'ont plus g. k'il* (S.-G. *ke ne*) *ne m'aient aidie*. — R. *M'ont plus g. qu'el n.* — 846 *si ne m'a riens aidie*. — 12581 *M'a plus g. si ne*.  
 12. B. *jalouse à l'escointier*. — Cl. *Cele mi fu cruels au commencier*. — R. *Quar s'e f. c. à l'assier*. — 846, 12581 *Que s'el m. f. c. au coumencier* (12581 *à l'ac.*).  
 13. B. *Or s.* — R. *Sachiez pour v . . mestreloie*. — 846 *Si s . . maistroie*.  
 14. 12581 *Mais il c.* — R. *qu'à son commant en s.*  
 15. Ce troisième couplet manque dans R. — 846 *contendre*.  
 16. 846, 12581 *amer l.*  
 17. B. *s. atandre*. — 846, 12581 *por a.*  
 18. B. *Si c.* — Cl. 846, 12581 *Bien doit souffrir* (846, 12581 *servir*) *mès cil qui f.*  
 19. B. *C'est s.* — Cl. *Est si d.* — 846, 12581 *Est mout d.*  
 20. B. Cl. 846 *M. je ne puis m.* — S.-G. *c. destrairdre*.  
 21. B. Cl. *c'amors n. m. veult*. — 846 *D. p. valoir qu'amors ne puent tendre*. — 12581 *D. p. valoir qu'amors ne me viaut r.* — Après ce couplet, Cl. 846 et 12581 en intercalent un autre : *Grant pechie fet qui son homme veut prendre, etc.*  
 24. R. *Assez aim m. qu'en ire ch.* — 846 *que morant ch. et r.*  
 25. S.-G. B. Cl. *j. cuidier*. — R. *S'aie s . . cuidier*. — 12581 *Et s. faire . . cuidier*. — 846 *j. panser*.  
 26. B. Cl. *K'ensi d.* — R. *Qu'ensi puis*. — 846, 12581 *Amors me d. qu'ainsi*.  
 27. S.-G. B. Cl. *V. esperant en atente d'aie*. — R. *Muire esperans sanz atente d'a.* — 846, 12581 *Mort esperant et en*.  
 28. 846, 12581 *Morir en p.* — S.-G. B. Cl. 846 *ke j'en*. — S.-G. B. 846 et 12581 ont un couplet de plus : *Dame, biautez, valors et cortesie, etc.* et les deux derniers de ces mss. ont en outre un envoi : *Li cuens de Blois devoit bien mercier, etc.*

Grand chant XIV.

L'autrier avint an cel atre pais  
 C'uns chevaliers ot une dame amée,  
 Et lai dame tousjors an son boin pris  
 Li ait s'amour escondite et veée.  
 5 Kant vint après, ce li ait dit : « Amins,  
 Par parolles vos ait meneit tous jors :  
 Or est l'amor conue et esprovée,  
 Dès ore mais suis à vostre plaisir. »

Li chevaliers lai regardait el vis,  
 10 Si la vit mout paile et descolorée.  
 « Dame, » fait il, « mort m'avez et trait  
 Cant de l'autre an ne sai vostre pancée,  
 Ke vostre vis me sambloit flours de lis  
 Qui or est si aleis de mal an pis,  
 15 Ce m'est avis vos me soiez amblée.  
 A tairt aveis, dame, cest consoil pris. »

Cant la dame s'oït si ramponeir  
 Vergoingne an ot et au cuer l'an prist ire.

« Par Deu, vassaus, l'an vos doit bien ameir !  
20 Cuidiez vos dons c'à certes lou deïsse ?  
Nennil, par Deu ! ne me vint an panceir  
C'onques nuns jour je vos dignaisse amer,  
Ke vos aveis, par Deu ! grignour anvie  
D'un bel valet baisier et escoleir. »

25 — « Par Deu ! dame, j'ai bien oït pairleir  
De vos biautei, mais ce n'est ores mies ;  
Et de Troies ai je oït conteir  
K'elle fut jai de moult grant signorie ;  
Or n'i puet on que lai plaice troveir.  
30 Por ceu vos loz, dame, à escuseir  
Ke tuit cil soient arresteit d'azerie  
Ke dès or maix ne vos vorront ameir. »

— « Par Deu ! vassalz, mar vos vint en pencer  
Ke vos m'aveiz reproveit mon eaige.  
35 Se je avoie tot mon jovent uzeit,  
Si suis je riche et de mout haut paraige,  
L'on m'amerait à petit de biauteit.  
Certes n'ait pas ancor .ij. mois passeiz  
Ke li marchis m'anvoiait son messaige,  
40 Et li borjois ait por m'amor ploreit. »

— « Par Deu, dame, ce vos puet mout greveir  
Ke vos gardeis tous jors à signoraige.  
On n'ainme pas dame por parenteit  
Ainz l'ainmet on cant elle est prous et saige.  
45 Vos an saurez par tans la veriteit,  
Car teilz sant ont por vostre amor ploreit,  
Ke s'estieiz fille à roi de Kartaige  
N'an auront il jamais lour volanteit. »

1. S.-G. *L'atrier... paiz...* — B. *Il avint ja.* — Cl. *Ce fu l'atrier en un.*
2. S.-G. *chiveliers.*
3. S.-G. *la... toz jors... boen.* — B. R. Cl. *Tant com la d. fu en.*
4. S.-G. *s'amor escondit et veé.*
5. S.-G. *Cant... se.* — B. *Tant k'à un j. k'elle li dist.* — R. *Puiz fu un jours qu'ele li d.*  
— Cl. *Jusqu'à un jor qu'ele li dist.*
6. S.-G. *tot dis.* — R. *mainz dis.* — B. Cl. *Mené vos ai par parole main dis.*
7. S.-G. *l'amors.* — B. *coneüe et provée.* — R. *coneüe et moustrée.* — Cl. *conneüe(e) et donée.*
8. S.-G. *Or... seus an.* — R. *D'or en avant serai à vos devis.* — Cl. *Dès or mès sui tout à vostre devis.*
9. S.-G. *chiveliers la.* — B. *l'esgardait ens el v.*
10. S.-G. *Se... tuite pale.*
11. R. *certes mal sui baillis.* — Cl. *Par Deu ! dame, mort sui et entrepris.*
12. S.-G. *Kant... atre... soi.* — B. *dès l'a. an n'ostes ceste.* — R. *Que n'eüstes pieça ceste.* — Cl. *Q. dès l'atrier ne soi ceste.*

13. S.-G. *vis*... sanbloit flors de liz. — B. R. V. *clers* (B. *biauls*) *v. qui s.* — Cl. *Li v. vis-qui s.*
14. S.-G. *ci*... en piz. — R. *Est s. a. dame d.* — B. Cl. *M'est si torné du tout d.*
15. S.-G. *aviz*... anblée. — B. R. *Qu'il m'e. a. que m.* — Cl. *Ce m'e. a. que.*
16. S.-G. *avez*. — R. *ce c.*
17. S.-G. *Quant*... ranponeir.
18. S.-G. *Vergoigne*... à c. — R. *Grant honte*... si dit par sa folie. — Cl. *Grant duel en out, si dist par felonie.*
19. S.-G. *vasals*. — R. *v. jel dis por vous gaber.* — Cl. *Danz chevaliers, on vos doit bien gaber.*
20. S.-G. *donkes c'aserte*. — R. Cl. *le vos die.*
21. S.-G. *Nenil*... panseir. — R. *Onques nul jour n.* — Cl. *Nenil certes, unc ne l'oi.*
22. S.-G. *C'onkes nul jor*... ameir. — R. Cl. *Sauriez vous* (Cl. *Volez vos*) *dont dame de pris amer?*
23. S.-G. *Avez*... grignor. — B. *v. a. sovent.* — R. *Nenil p. D. ainz vous prendroit.* — Cl. *Nenil certes, ainz auriez en vie.*
24. S.-G. *bial valet baizier*. — R. *accoler.* — Cl. *Du b. v. b. et acoler.*
25. S.-G. *j'à*... parleir. — R. Cl. *Dame, fait il.*
26. S.-G. *voz biateit*... miez. — R. Cl. *D. vostre pris.*
27. S.-G. *jeu o.* — R. *r'ai.*
28. S.-G. *jai d.*
29. S.-G. *la place*. — B. *fors la p.* — R. Cl. *fors les places.*
30. S.-G. *ceis v. loi d. ai.* — R. *Et si v. l. ensi à.* — Cl. *Par tel reson vos lo à.*
31. S.-G. *Kil cil s. aratteit d'eresie.* — B. *Ke cil s. reteit de tricherie.* — R. Cl. *Que cil s. reté de l'eresie.*
32. S.-G. *Mais*. — R. *Qui.*
33. S.-G. *Per*... an panceir. — R. *mout avez fol pensé.* — Cl. *Danz chevaliers, mar i avez gardé.*
34. S.-G. *avez*... eage. — R. Cl. *Quant v.*
35. S.-G. *j'avoie*... juvant useit. — R. *Se j'a m. j. tot.*
36. S.-G. *Se seus*... molt halt parage. — R. *et de si grant p.* — Cl. *Si sui ge tant bele et de h.*
37. S.-G. *Om*... biafeit. — B. *On.* — R. *C'on.* — Cl. *C'on m'a. à molt pou.*
38. S.-G. *Ancor n'ait pas.* — B. *C' aincor n'ait p.* — R. *Encor n'a pas un mois entier.* — Cl. *Qu'encor n'a pas ce cuit.*
39. S.-G. *m'anvoiait s. mesage.*
40. S.-G. *Barrois a. p. moi molt.* — B. *Bretons alait por moi josteir.* — R. *Barrois a. p. m'a. jousté.*
41. S.-G. *ceu v. p. molt.* — B. *p. bien.* — R. *Dame fait il ce v. a. m. grevé.*
42. S.-G. *gardés*... signorage. — R. *Q. vos fiés en vostre s.*
43. S.-G. *Ont n'aimet pais*... paranteit.
44. S.-G. *l'on*... sage. — B. *belle et s.* — R. *Ains quant ele est bele, courtoise et sage.*
45. S.-G. *saurez.* — B. *per tenson l.*
46. S.-G. *teis cent.* — B. *a. josteit.* — R. *Mais tel vij. o. ja pour vous sospiré.*
47. S.-G. *Kartage.*
48. S.-G. *jamais.* — B. *n'en averoient j. la v.* — R. *Qui jamais jour n'en aront v.* — Pour ce dernier couplet, l'ordre des vers dans R. est celui-ci : 41, 42, 46, 47, 48, 43, 44, 45.

Grand chant XVIII.

Per grant franchise me covient chanteir,  
 Ce voil avoir lai riens ke plus dezir;  
 Mais je ne sai ou je puixe trover  
 Boins mos, si chans com cilz que crient morir.  
 5 Ne puis mon cuer à grant joie atorneir;

Et non porcant fine amor nos ansaigne  
D'amer celi cui paxion destraigne,  
S'an pou d'oure nou m'ait gueredoneit.

Li desloiaul qui ce poinne[nt] d'ameir  
10 Font les loialz à grant dolour languir,  
Et les dames en font mout à blaismeir  
Ki ainme[nt] ciaus c'an gaibent a[l] partir.  
Je ne lour puis mon coraige celleir,  
Ke je mes malz et ma dolor ne plaingne.  
15 Douce dame, frois glaives vos ataigne  
Cant si parfont me faites souspirer.

Douce dame, bien mi devez aidier,  
Fors ke de tant ke lozangiers fellons  
Ce sont vanteis ke per lour mansongier  
20 Font departir amans tout sans raison.  
Por ceu suis mors c'ains ne vos so trichier;  
Deus! tant mar vi vostre douce acointance  
Et vos bialz eulz qui m'ont navreit sans lance.  
Male broche les vos puisse sachier!

25 Or ai je dit comme folz estre doit;  
Jai li pechiez ne m'an soit pardoneis  
Cant je laidi la rienz ke je foi doi.  
Servirai lai en bone loialteit,  
Et c'il li plait ke me retaigne o soi  
30 Servirai [lai] si com mai dame chiere,  
Ou, ce se nom, lai paxion lai fiere  
S'an pou d'oure ne prant de moi conroi.

1. B. *m'enfort d. ch.*
3. B. R. *coment puisse t.*
4. B. R. B. m. (R. *Bel mot*) *ne ch.* — R. *car c.* — 846 B. m. *ne chant que.*
5. B. *N'ait pas m. c. . . atorneit.* — R. *Ne puet son c.* — 846 *Ne puet s'onour à.*
6. B. *si m'e.* — S.-G. R. 846 *le m'e.*
7. S.-G. *Que j'ain.* — R. *qui male mors d.* — 846 *cui la male mort preigne.*
8. B. *Ke ne me veult mon mal gueridoneir.* — S.-G. *Cant ne mi vot cest mal guerredoner.*  
— R. *S'el ne mi veult mes maus guerredoner.* — 846 *Qui ne me vuet mes maus quierredoner.*
9. Ce couplet manque dans R. — S.-G. *qui se vantent d'a.* — 846 *Li faux amant qui se ventent d'a.*
10. 846 *de male mort morir.*
11. B. *trop à b.*
12. S.-G. *que gabent au.* — 846 *qui prient por trahir.*
13. B. *Por ceu sui mors c'ains ne li so fauceir.* — 846 *Por ce morrai c'onques ne soi fauser.*
14. S.-G. 846 *Ne puis muer mon damage n.*
15. S.-G. *froide mors v. destraigne.* — 846 *f. gl. v. destroigne.*
16. S.-G. *Si me faites de p. s.* — B. *Ke s.* — 846 *Trop me faites de parfont s.*
17. Ce couplet est le deuxième dans R. et le cinquième dans 846. — B. b. *me puissies a.*  
— R. *devriez a.*

18. B. S.-G. R. *fors par itant*. — 846 *soul por itant*. — S.-G. *mal parler f*. — R. 846 *mes disant*.
19. B. *ke p. l*. — S.-G. R. 846 *que p. l. losengier*.
20. B. 846 *Feront partir dous a. s.* — S.-G. *dous a. s.* — R. *Departiront bone amor*.
21. B. *c'onkes n. s.* — R. *Moi et vos dame où il n'a se bien non*. — Ce vers et les trois suivants sont entièrement différents dans 846.
22. B. *Lais t.* — R. *Douce dame m. vi vostre acointance*.
24. B. *vos puist on s.* — R. *Males broches... puissent*. — Après ce couplet, B et 846 en donnent un autre : *Biaus sires Deus, ke li valt agrigier* (846 *esloigner*), etc. — Dans R. le troisième couplet est : *C'est por noient je ne me puis movoir*; le quatrième : *Merci vos proi, douce dame, et por coi*.
25. R. 846 *estre loi*.
26. 846 *Ja li mesfaiz*.
27. B. *Quant j'ai maldit*. — R. 846 *Q. maldite ai l. r. qui plus foi doi*.
28. B. R. 846 *de b. volenteit*.
29. B. *se l.* — R. *s'il li p. si me r.* — 846 *à s.*
30. B. 846 *Aimerai lai comme*.
32. B. R. 846 *S'en briés terme n.* — Il y a de plus dans B. un couplet : *Douce dame, cui je ser et souploi* (qui dans 846 est le troisième de la chanson) et un envoi qui se trouve aussi dans R. et dans 846. Ce dernier manuscrit a en outre trois couplets (6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de la pièce) dont voici les premiers vers : *Beau sire Dex, que li vaut esloigner* (déjà mentionné ci-dessus, v. 24). — *Et non porquant je ne me quier movoir*. — *Trahi m'avez, douce dame, pourquoi*.

Grand chant II.

Contre lou dous sens d'estei  
 Ke voi revenir,  
 Ke renverdissent li prei,  
 Ne me puis tenir  
 De chant comencier.  
 Car j'aim de fin cuer entier,  
 Sans decevoir,  
 Dame qui me fait doloir.

Por conforter ma grieteit  
 Et por muez covrir  
 Me tig an jolieteit,  
 Por moins resjoir  
 Ciaus qui lozangier  
 Vuelent amors et trichier.  
 Muez n'ai pouoir  
 D'iaus greveir c'à joie avoir.

Dame plainne de bonteit  
 Cui je voil servir,  
 Se par debonaireteit  
 Daigniez recoillir  
 Moi qui sans trichier  
 Vous voil servir et prier  
 Sans decevoir,  
 S'an dovroie muez valoir.

*Estampie 1.*

En dame jolie,  
De toz biens garnie,  
Ai mis m'estudie <sup>1</sup>.  
4 Trestoute ma vie  
Mon panceir n'ai aillors.  
Elle est bien taillie,  
Graile et eschevie,  
8 Plainne de toute[s] valors.  
Sa grant mignotie,  
Sa gorge polie  
Mi <sup>2</sup> destraint et lie  
12 Toz jours, tous jors.  
En chantant li prie  
K'elle soit m'amie;  
Hero! hero! k'en ferai?  
16 Se s'amor n'ai  
Je ne vivrai mies.  
Dame, mercit; ne m'oblier mies,  
Ains faites de moi vos loial amin  
20 Jel vos pri <sup>3</sup>.  
Saverouze et gente  
Vos cors m'aitalente;  
Vos clair vis,  
24 Vostre oil <sup>4</sup> vair m'ont si sopris,  
Keil part ke je soie  
Ne pans c'à vos,  
Biaz cuer saverous;  
28 Car panceis à moi, je langui por vos.  
  
Volantiers sauroie  
Ce jai trouveroie  
Pitiet que je proie  
4 An vos, simple et coie.  
Ne m'i puis conforteir;  
Se faillir cudoie  
Jamais n'averioie  
8 Joie, sachiez sans douteir;  
Morir me lairoie,  
Car je ne poroie  
Del mal <sup>5</sup> ki m'aproie  
12 Dureir, dureir.

<sup>1</sup> Ms. m'estutie.

<sup>2</sup> Ms. mie.

<sup>3</sup> Ms. Je lou vos pri.

<sup>4</sup> Ms. Vostre vair oil.

<sup>5</sup> Ms. Des mals.

Dame debonaire,  
Ne soiez contraire  
Ver[s] moi qui me sui toz mis  
16 An vos servir  
Sans jamais retraire.  
Dieus ke ferai des dous malz ke j'ai?  
Longuement certes andureit les ai,  
20 Et ferai.  
Pris sui d'une chose  
Ke alleir<sup>1</sup> n'i oze,  
Ke n'i voixent  
24 Mespansant si mesdisant,  
Et ki n'aparsoive[nt]  
L'amour de mi  
Ke j'ai an celi  
28 Qui ait tout mon cuer et mon cors saixit.

Muez ains ke j'andure  
Les malz et l'ardure  
Por ma dame pure,  
4 Ke par ma faiture  
La puist on blasmeir.  
Mais bien soit seüre  
Ke je n'ai mais cure  
8 Ke servir et honoreir.  
Sa gente faiture,  
Sa regardeüre,  
Doit on par droiture  
12 Loweir, loweir.  
E Deus! com nature  
La fist par mesure<sup>2</sup>!  
Car toute ranvoixeüre  
16 Sont an li.  
Plaixant creature,  
Mon cuer aveis, bien lou moi gardeis;  
S'il vos plait compaignie li porteis,  
20 Bien fereis,  
De bonne heure née,  
Collour esmerée,  
E Dex! coment saverei  
24 Se j[a nul jor] averai  
Ma poinne savée?  
J'atenderai  
Tant ke je vairai  
28 C'acuns boins confort an vos troverai.

<sup>1</sup> Ms. *alleis*.

<sup>2</sup> Ms. *musure*.



*Estampie* 11<sup>1</sup>.

Onkes talent de faire chant  
Ne me fu[s]t pris, mien essiant,  
Ce madame ne fu[s]t cui j'ainme tant.  
A li me rent entierement;  
Elle m'ait mis estroitement  
An ces liens qui me vont desestramant,  
Et bone amor me vait si justisant  
Ke je ne voi an mi confortement  
Se vos pitiez ne m'alez deffendant.  
Mar cru mes ieus ki me firent menant.  
Si biau samblant et atraiant  
Ont de mon cors fait mon cuer desevrant,  
Et si vairs eus et sai boche riant  
Au baizier dezirant.  
Blonde avenant, merci demant,  
Ne refuzeis vostre loial amant,  
De vos servir nuns jors ne me repent,  
Se m'alez, s'il vos plaist, mon torment.

*Jeu-parti* 1.

Concilliés moi, Rolan, je vous an pri :  
Dui chivaillier me vont d'amor priant;  
Riches et prous est li uns, je vos di,  
Et se n'ait pas faillit à hardement.  
L'autre, vos di, il est prous et hardis,  
Mais il n'ait pais tant d'avoir com ait cilz,  
Mais cortois est et saiges et cellans  
Et bien se seit garder devant les gens.  
S'ansi estoit ke je vosisse amer,  
A queil vos plaist il miex à acorder?

— Douce dame, et puis k'il est ansi  
Ke bone amor vos fait ci bel presant,  
S'ameir voleis, je vos conseil et pri  
Ke vostre cuer meteis au plus pairant;  
Moins i aureis blasme c'il en saut cris.  
Riches hons prous doit bien estre saixis  
De haute amor au los de tous amans,  
Et bien afiert à dame soffisant

<sup>1</sup> Cette pièce n'est pas monorime, comme on pourrait le croire au premier abord. Elle est sur deux rimes, *ant* et *ent*, celle-ci étant souvent, dans l'écriture de ce manuscrit, confondue avec la première. La suite des rimes est celle-ci : *ab ab ba ab aa aa aa aa bb*.

K'elle aint si haut c'on ne l'an puist blasmeir.  
Qu'i honor quiert à honor doit monter.

— Certes, Rolan, je vos ai bien oï:  
Il me samble vos parleis faintement.  
Cant povres hons ait grant proesse an li,  
Et avuelz ceu sans et antandement,  
Et bien se seit celler, trop mues l'an pris;  
Dame n'i puet meffaire, ce m'est vis.  
Mais vos estes un poc trop covoitans.  
Ancontre sans ne valt ors ne argent  
Et amors vuelt c'on la saiche garder;  
Por ceu m'acort au povre bacheleir.

— Dame, saichiez, je croi j'aie chosit  
Trop lou millor, c'il vos vient à talant<sup>1</sup>.  
Cant riches hons fai de son cuer otrï,  
A bone amor et il se vait randant,  
Amors l'aprant et anseigne toz dis.  
Mieus valt li hons et plus se tient sougis  
Ver sa dame, car li ris, li samblans,  
Li biaus parleirs et li acointemens  
Li font lou cuer de joie remueir,  
Et tous orgoiz an sus de lui bouteir.

— Certes, Rolan, je vos voi trop merri  
Cant vos parleis ci desvoïement.  
Dont l'averoit li povres mal partis  
Ke cuer et cors, avoir et tenement  
Met por avoir conkerre los et pris.  
Aidier li doit bone dame de pris;  
Et c'il avient car il soi requairans  
Très haute amor, et il i est venans,  
Tuit ci pancer ne sont c'ai bien celler  
Et à servir sa dame et honorer.

— Douce dame, laisons nos parlemens  
Et s'an prenons juge por acorder  
De Linaige la contesse vaillant,  
Sor li an soit por lou droit raporter,  
Et sor sa suer, Mahau de Commarsi.

— Certes, Rolan, et je bien m'i otrï,  
Sor elles soit, ja ne m'an kier oster.

<sup>1</sup> Ms. plaisir.

*Pastourelle I.*

[L']autre jour je chevachois  
Sor mon palefroit amblant,  
Et trovai en mi mai voie  
Pastorelle aigniaus guardant  
Et chaipial faixant  
Partit à muguet;  
Je li dit : Marguet!  
*Bargeronne,*  
*Très douce compaignete,*  
*Doneis moi vostre chaipelet,*  
*Donneiz moi vostre chaipelet.*

Elle dit, ce Dex me voie,  
K'elle n'an feroit niant.  
Robins est an la codroie  
Qui revanrait maintenant :  
« C'il vos voit, ribaut,  
J'aurai tel niket  
De sa massuette!  
— Non averez, Marguet;  
*Bargeronne,*  
*Très douce compaignete.*

*Pastourelle II.*

L'autre jour par un matin,  
Sous une espinette,  
Trovai .iiij. paistoriaus<sup>1</sup>,  
Chascuns ot muzete,  
Pipe, flaiot et fretel.  
La muze au grant challemel  
Ait li uns fors traite;  
Por comencier lou rivet  
Contrefist la gaitte,  
Et an chantant c'escrïait :  
*Si jolis si mignos*  
*Com je suis n'iert nuns jai.*

Cant li uns des autres .iiij.  
Oit sa vantance,  
An piez saillit sus toz drois,

<sup>1</sup> Sic! Faut-il risquer *paistorins*?

De chaiteir s'avance,  
Car il fut de noviaz reis.  
Ces hoziaz ot takeneis,  
Et par grant bobance  
Estoit d'un sac afubleis.  
Çai ke chascuns chante  
Toz jors estoit sai chanson :  
*Il n'est viande ke vaillet les matons.*

Li tiers ke Thieris ot non  
Saut sus ces eschesses,  
An sa main tint .j. baston  
Dont chassoit ces vaiches.  
C'est vers les autres alleis,  
Dous frestiaus ait atrempeis,  
Et dist : « Je chantaixe,  
Mais antre vos trois saveis  
Plus ke je ne faice,  
Car on dist comunement :  
*Dieus! il n'est dance ke dou dent, dou dant ;  
Dieus! il n'est dance ke dou dant. »*

Li quairs, qui ot non Gatiers,  
Si ce fist trop cointes  
Por ces moufles sans pouchiers  
C'ot de nouvel ointes.  
Vait faisant lou ronbardel ;  
Vestus fut d'un giperel  
Deguixiez sans pointe ;  
An .j. boix, leis .j. vaicel,  
Oit lour acointe  
Ki chantoient à haut son :  
*La tridenne dondenne la tridenne dondon.*

Celle pairt vont li bergier  
A grant piperie ;  
Par la main sans atargier  
Prant chascuns s'amie.  
Si ont fait grant veirelit.  
Gatiers la muze saixit  
Qui les ambanie,  
Car nunz n'an seit plus de li ;  
Et puis si rescrie  
S'amiette Marion :  
*Sus sus Loiriete ;  
Vez la ci, vez la lai, vez la ci belle! sus Loirion!*

*Pastourelle v.*

L'autre jour moi chivachai,  
Deleiz .j. bouxon trovai  
Pastorelle an grant esmai  
Qui dixoit : *ai! ai! ai! ai!*  
*J'ai à cuer les malz dont je morrai.*

Quant lai pastorelle oï  
Ver li tornai mon chamin;  
Demandai li por coi dit :  
*Duez! enmi! ai! ai!*

Lai pastoure respondi :  
« Sire, allez an sus de mi,  
Car je cuide bien morir. »  
*Duez! enmi! ai! ai!*

« Pastoure, confortiez vos;  
Dittes, keil mal santeiz vos? »  
El<sup>1</sup> dit : « Sire, c'est amors. »  
*Duez! en mi! ai! ai!*

Quant la vi si tormentée  
Maintenant l'ai escolée,  
Tant fix ke bien li agrée  
Lors dit : « *Ai! ai! ia! ia!* »  
*J'ai santit les malz dont je querrai. »*

*Pastourelle vi.*

*Por coi me bait mes maris?*  
**Laisette!**  
Je ne li ai rienz mesfait  
Ne riens ne li ai mesdit  
Fors c'acolleir mon amin,  
Soulete.

Et c'il ne mi lait dureir  
Ne bone vie meneir,  
Je lou ferai cous clameir,  
Acertes!

Or sai bien que je ferai  
Et coment m'an vangerai :

<sup>1</sup> Ms. *Elle*.

Avec mon amin geirai,  
Nuete.  
*Por coi mi bait mes maris?*

*Pastourelle x.*

L'autrier un lundi matin  
M'an aloie ambaniant;  
S'antraï en .j. biau jardin,  
Trovai nonette seant.  
Ceste chansonette  
Dixoit la nonette :  
« Longue demorée faites,  
Frans moines loialz ! »  
*Se plus sui nonette*  
*Ains ke soit li vespres*  
*Je morrai des jolis malz.*

Cant la nonette antendi  
Que si s'aloit gaimentant,  
Maintenant me dexendi  
Sor l'erbette verdoiant.  
Et elle c'escrie :  
« Je morrai d'envie  
Por la demorée  
Que faites, moignes leaulz ! »  
*Se plus suis nonnette*  
*Ains ke soit li vespres*  
*Je morrai des jolis malz.*

La nonain se gaimentoit,  
Regardeit aval un preit;  
Vit lou moinne qui venoit,  
Qui avoit son frot osté.  
Droit vers lai nonette  
Maintenant s'adresse,  
Si l'ait escolée;  
Et elle c'escrie en haut :  
« Duez ! tant buer fu née  
Can serai amée  
De vos, frans moignes loialz ! »  
*Se plus suis . . .*

*Pastourelle XII.*

L'autre jour me departoie  
De Nivers sospis d'amors;  
En .j. bruelet leis ma voie

Trovaï dame an un destour ;  
Euz ot vairs, la<sup>1</sup> crine bloie<sup>2</sup>,  
Freche avoit la colour ;  
Et chantoit et menoit joie  
Tout an despit de son signor :  
*Doucement me tient amors*<sup>3</sup>.

Ses amins l'avoit tenue,  
Mais d'amors ce confortoit.  
Este vos aval la rue  
Son marit qui la queroit,  
Que mout bien l'ait entendu  
La chanson k'elle dixoit :  
« Ez folette, malle estrute,  
Je vos taing en mon destroit. »  
Et la debonaire disoit :  
*J'ai à cuer les malz d'amors orendroit.*

« Li malz d'amors ne maistrie.  
S'or i venoit mes amins  
A cui je suix otroïe<sup>4</sup>  
Vos seriez jai mal baillis :  
Il vos feroit vilonie,  
La moie foit vos plevis,  
Dans vilains bairbe florie,  
Car vos estes si wiris. »  
*Dous amis, por vos  
Mi destraint mes maris.*

Ses maris li prist à dire :  
« Puez ke je vos tai[n]g ici,  
Jamais jor an sa bailie  
Ne vos tanrait vos amis,  
Et si sereiz mal vestie,  
La moie foi vos plevis.  
Vos m'avez fait vilonie,  
Si vos an randrai merci. »  
*Ki feme ait à joie ait faillit.*

<sup>1</sup> Ms. *les c.*

<sup>2</sup> Ms. *blowe.*

<sup>3</sup> C'est peut-être le premier vers d'un motet qui se trouve dans le manuscrit de Montpellier, f. 144 :

*Doucement me tient amours  
Si que ne puis departir  
De cel(i) qui puet convertir  
Ma joie en grant dolour,  
Mès esperance (lisez espoir) de bien merir  
Etc.*

<sup>4</sup> Ms. *otroïe.*

« Mes maris n'estes vos mie,  
Mavais vilainz rasouteis,  
Vos me ronchiez lez l'oïe  
Cant je dor leis vos costeiz,  
Et si ne me faites mie  
Lou jeu d'amors à mon greit.  
Mais toz les jors de ma vie  
Ceste chanson chanterai :  
*Bien doit soffrir les dongiers son marit  
Qui amors ait tout' à sa volenteit.* »

*Ballete 1.*

La belle [si] me comant,  
Et cuer et cors i amploi<sup>1</sup>  
Com à ma dame poxant,  
De doneir ceu ke dui roi  
Ne poroient pas à moi :  
C'est soulas et joie,  
Par tant que je soie  
Siens et elle moie.

Amours m'ont doneit comant  
De li servir, si l'otroi;  
Car dame si avenant  
N'est mies, si con je croi;  
Ne d'autre, sans nul deroi,  
Joir ne vodroie,  
Par tant que je soie  
Siens et elle moi.

Lis et roze font semblant  
De sa collour, et bien doi  
Ramanbreir sa très plaixant  
Contenance, se li proi  
K'elle me retaigne o soi  
Et me mette en voie  
Par tant ke je soie  
Siens et elle moi.

*Ballete v.*

Amors m'ont fait mon vivant  
De fin cuer ameir  
Dame de si dous samblant  
Cui je n'o nomer.

<sup>1</sup> Ms. *amplote*.



Et saveis ke fait en ait ?  
*La très saigette blondete*  
*M'ait mis en joie ou m'ocidrait.*

Cant la proi si vait dixant :  
« Laixiés moi esteir ;  
La<sup>1</sup> gens sont si mal parlant  
Je m'an voil gardeir. »  
Après cest mot ne parlait.  
*La.....*

Se li fellon medixant  
L'avoient jureit  
S'amerai je voirement.  
Con porai dureir ?  
Car bone amor m'aderait.  
*La très saigette blondete.*

*Ballete XXI.*

Aucune gens vont dixant  
Ke j'ain et si suix amée,  
Et bien ce vont parcevant  
A cui j'ai m'amor donée.  
Ja ne sauront mai pancée ;  
Mai[s] por aux crever ferai  
Chanson ke je chanterai :  
*J'ai bel amin cointe et gai ;*  
*Amors à cui suix voée*  
*Vuelt ke j'ain, si l'amerai.*

Si je dixoie an mon chant,  
« Amors fut an moi antrée, »  
De moi s'iroient mocant  
Celle gent maleürée,  
Mais bien me suix avisée  
Que por aus creveir serai  
Jolie, si amerai.

Per mainte fois en riant  
Me suix d'acun mot passée  
C'on mait dit an estordant,  
Ausi com bien esprovée ;  
Sovant suix d'ialz ramponée ;  
Mais jai por ceu ne larai  
Ke ne die de cuer gai :

<sup>1</sup> Ms. *Li*.

Aï! fellow mal pansant,  
Deu[s] vos dont malle journée!  
Maint <sup>1</sup> amant faites doulant,  
S'aveis mainte amour troublée.  
Jai por ceu n'iert obliée  
L'amor c'an mon amin ai;  
An despit d'iaus tous dirai <sup>2</sup>.

*Ballete xxiii.*

*J'ain simplete anvoirie,  
Saverouse et plaizant,  
Mignote et jolie.*  
Desor[e]maix avons assez  
De Marionete chantei;  
Mes cuers en est trestous lasseis;  
Si chanterai jolietei.  
*Bone amor qui maistrie,  
Fins amans nuit et jor  
Me tiennent jolie.*

Pour moi vanteir nou di je pas :  
Teilz cude belle amie avoir  
Cant il la vuelt il ne l'ait pas,  
Et si ait mis cuer et avoir.  
*C'est trop grant tricherie  
Cant on cude estre ameis  
Et on ne l'est mie.*

A tous fins amans fais savoir  
C'onkes n'orent joie d'amors,  
C'il n'est an aulz sans ou savoir  
Jai n'an auront fors ke dolors.  
*Mais à la partie  
Suroit on qui aurait  
Fait sans ou folie.*

*Ballete xxxii.*

*Très dous amis, je lou vos di :*  
*Medixant sont nostre anemin.*  
Por ceu se je suix brunete,  
Ne fai je pas à ranfuseir.  
Je suix jone damoixelle

<sup>1</sup> Ms. *Mains*.

<sup>2</sup> Il faut évidemment ajouter ici le refrain *J'ai bel amin...* et par conséquent l'ajouter aussi aux deux couplets précédents.

Si an fais moult mues à amer.  
Li mesdixant nous ont grevei  
C'on[t] parleit de moi [et] de ti.

Mes maris si me menaïcet ,  
Et se dist k'il me baterait ,  
Mais por chose qu'il me faïcet  
Mes cuers ne vous oblïerait ,  
Mès lealment vous amerai  
Con bone dame son amin.

*Sotte chanson XIX.*

Ce fut tot droit lou jor de lai Chandoïle  
Ke menestrei sonnent lor estrumens ;  
Mainte chaitive à teil jor s'apairelle  
D'aleir baler en ces acesmemens.

Une en choisi en .v. c.  
Qui moult estoit delitouse ,  
Mais clope estoit et boïtouse ;  
Et ceu me fist son gent cors covoitier  
K'elle ne seit fors ploïeir et tensier.

Je l'ain et serf, dont aucun se mervoïlle ,  
Mais on cude ke soïe hors dou sens ,  
Car ma dame n'ait que la destre oreïlle ,  
L'autre perdit ens 'on merchiet à Lens.

Et si recordent les gens  
De la très douce amerouse  
K'el monde n'ait si visouce  
De tot embler et de bources soïer ;  
Et por ceu l'aim : je bée à gaaïngnier.

Car uns hons suis qui par ces boules veïlle ,  
Si per sovent trestous mes wernemens.  
Si n'ai mestier de dame qui soumeïlle ,  
Et ceste seit embler et serchier rens ;

To[s]t gaaïngne mon despens.  
Aïnmi ! douce sientousse ,  
Se sont li gent enviouse  
Qui me vuellent de vous descompaignier ,  
Mais se n'iert jai tant c'aïez .j. denier.

Se vos veeis con très bien s'aparaille  
Cant aleir doit embler dame Hersens !  
Son molekin sor son chief entorteïlle ,  
K'il n'est nuns hons , ne Picars ne Flamens ,  
Ke l'esraïst mie as dens ,

Car ma dame dolerouse  
Est partout soupesenouse ;  
Por ceu l'estraint c'on nel puist arajeir,  
C'on vairoit ceu k'il faut desous l'uilier.

Par la dame c'on requiert à la trelle  
Je la vorrai espouser an valens.  
S'enfant en ai, en une viés corbeille  
Serait porteis à Saint Jehans leans.  
E Diex ! con c'iert biaux presens  
De la très-douce carousse,  
C'elle ne fust aroignousse !  
Il n'est dedus fors de li ambraisier,  
Et ne fait bien teil dame à covoitier ?

E

LAUD MISC. 471.

- I. ROBERT GROSSETESTE, *le Château d'amour*. — II. *La Passion de Judas*.  
III. MAURICE DE SULLY, *Sermons*.

I.

Fol. 94. *Ce est la vie de duz Jhesu, de sa humanité, fet et ordiné de seint Robert Grosseteste ke fu eveske de Nichole, ke nus dit cete parole.*

*Tractatus in lingua romana secundum dominum Robertum Grosseteste,  
episcopum Lincolniensem.*

De principio creationis mundi. — De medio et fine. — De amissione mundi per peccatum. — De restauratione ejusdem per misericordiam. — De rege et filio suo unico, patri suo equali, et de quatuor filiabus suis, scilicet de Misericordia et Veritate et de Justicia et Pace. — Item, de adventu Jhesu Christi, quomodo intravit in quoddam castellum quod fuit corpus Virginis intemerate Marie, et de proprietate castelli. — Item de propheta Ysaia, dicente : « Puer natus est nobis, et filius datus est nobis, et vocabitur nomen ejus admirabilis, consiliarius, Deus fortis, pater futuri seculi, princeps pacis. » — Item, de fine seculi et de die judicii. — Item, de penis inferni et de gaudiis celi. — Et quamvis lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habeat, tamen pro laicis qui minus intelligunt opiculum istud aptum est; quia prudens lector qui norit suggere mel de petra oleumque de saxo durissimo, scriptum inveniet plenum dulcedine, in quo continentur omnes articuli fidei, tam divinitatis quam humanitatis.

Ki bien pense bien deit dire.  
Sanz penser ne puet soffire

De nul bon' ovre comencer.  
Deus nos doit de li penser,  
5 De ki, par ki, en ki sunt  
(Tres)tuz les biens que sunt el mund;  
Deu le Pere e Deu le Fiz  
E Deu le Seinz Esperiz,  
Persones treis en trinité  
10 E un seul Deu en unité,  
Sanz fin e sanz commencement,  
A ki onur e glorie apent,  
Il nos doit ses overes fere  
E nus defende de contrere.

15 Tuz avum mestier de aye,  
Mès trestuz ne purrunt mye  
Saver le langage enfin  
De ebreu ne de latin  
Por luer sun creatur,  
20 Ne buche de chanteür  
Ne soit clos pur Deu loer  
E sun seint nun nuncier,  
Ke chescun en sun langage  
Le conusse sanz folage,  
25 Sun Deu e sa redemptiun.  
En romanz cumenz ma resun  
Pur ceus ki ne sevent mie  
Ne lettrure ne clergie.  
Del mund dirai pur quei fu fet,  
30 E pus coment donez estait  
Adam nostre premier pere  
En paradis en tel(e) manere  
Out tant de joie e tant de atur,  
E puis le ciel à chief de tur.  
35 E cument fu pus perdu,  
Pus restorés e pus rendu.  
Assez suvent oï avez  
Coment le mund fu criez;  
Pur ce nel voil ge pas descrivere  
40 Fors ce ke apent à ma matire  
Car en sis jurs Deus tot cria,  
E al setime jur se reposa.  
Oyez, seignurs . . . . .

VARIANTES DU MANUSCRIT BIBL. IMP. 902 (fol. 99). — 3. *n. ben fet.* — 9-10. *unité-tri-*  
*unité.* — 32. *Et p.* — 33. *od tant de honur.* — 42. *Al setme jur s. r.*

II.

Fol. 114.

*De passione Juda* (environ 300 vers).

Seignurs, pur Deu ça escutez,  
Vos ki estes ci assemblez,  
Coment<sup>1</sup> fu tray Nostre Seignur  
Ki del ciel est creatur  
Come entendent tut li plusur,  
Come<sup>2</sup> Judas le felun  
Ki fud sun lige compaignun,  
Coment il fist la traïsun,  
Ke de<sup>3</sup> Deu ne put aver pardun.  
E Barrabas ki fust larrun  
Si eschapa par ra[a]nçun  
Le jor de l'absolution;  
Sil vendi à dampnation  
Mès il ne gainat si mal nun.  
De Deu receut maleïçun;  
Kar, nus recontre seint Brandan,  
Ke vit le travail e le haan  
Ke Judas sufre, [li] chaitifs,  
Kar à mal lu<sup>4</sup> est asis,  
Car<sup>5</sup> en un ydle sufre son torment.  
Un petit drap devant li pent,  
Les undes le ferent e le vent.  
Mult sufre peine vraiment :  
Un' unde le fiert de decea  
E li aultres de de la;  
Ne seet quel part il turnera  
Ne coment il se defendera.  
Kar Deus le fist son despenser.  
Son manger soleit achater;  
(E) mult le soleit Deus honorer  
Dementiers k'il vout od li ester<sup>6</sup>.  
Od Nostre Seignur mangat e but,  
Kar sun servise mult li plut;  
En sa compaignie le reçut  
E od lui alat jur e nut.  
(Le jodi) kant furent à la ceine asis  
E la viande fud devant eus mis,  
Judas mangat come fu apris;

Fol. 114 v°.

<sup>1</sup> Lisez *Com.*

<sup>2</sup> Lisez *cum* [ama].

<sup>3</sup> Lisez *K'à D.*

<sup>4</sup> Lisez *en malvais l.*

<sup>5</sup> Lisez *Qu'en* et supprimez *son*.

<sup>6</sup> Lisez *k'od li v. e.*

(E) Nostre Sire le garda el vis :  
Jesus comensat à parler  
E ses deciples à doctriner.

.....

Fin : fol. 118.

Jesus, s'il est à sun plaisir,  
Nus doit devant le morir  
Nos pechez si espenir  
Ke nus pussum à luy venir,  
E ke il nos die bonement  
Al jor de grant jugement :  
« Venez avant, bone gent ;  
Beneit seez de Deu omnipotent ;  
Recevés le riche regné  
Ke encontre vos est apresté  
Devant iceo ke le siecle fust estoré,  
Pur ceo ke servi me avez à gré. »  
E iceo pusse Nostre Sire  
A nus trestuz communement dire.  
Amen dites, petis et granz.  
Veuz, jovenez e anfanz. *Amen.*

### III.

Les fol. 119 à 126 sont occupés par un recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs. Le volume est terminé par un choix de sermons de Maurice de Sully. Le premier est en français.

Fol. 128. *Sermo in die Circumcisionis.*

*Postquam consummate sunt dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jhesus.*

Seignurs, cist jur de huy si est le premier jur de l'an. Si est apelé an renef. A icest jar soleient li mavais cristien sulunc la custume de paiens faire sorceries e charactes. . . . .

Les cinq suivants sont en anglais. Voici le texte du premier d'entre eux. Je donne en regard l'original français<sup>1</sup> d'après le manuscrit Douce n° 270, f. 16-17 :

*In die natali Domini*<sup>2</sup>.

Cum natus esset Jhesus in Betleem Jude in diebus Herodis regis, ecce magi ab

<sup>1</sup> Le texte latin du même sermon (qu'on peut trouver par exemple dans le manuscrit Bibl. imp. lat. 2949 f. 23) offre une rédaction assez différente.

<sup>2</sup> A tort *Sermo in die Epiphanie* dans le manuscrit Laud.

oriente venerunt Jerosolimam dicentes : Ubi est qui natus est rex Judeorum ? Vidimus enim stellam ejus in oriente et venimus adorare eum<sup>1</sup>.

Nus lison en la sainte Evangille de hui ke, quant nostre Seignur fut nié en Beualeem de nostre dame sainte Marie, ke l'estoille ki est demustrance de la nissance apparut as trois reis de pae-nime vers le solail levant; et com il conurent sa nissance par l'estoille, si pristrent conseil ensemble ke il l'iroent aorier, et qu'il li offerroent or et encens et mirre. Et cum il ourent apparillées lor offrendes, si virent l'estoille ki alot avant ous jusqu'en Jerl'm. Iloec si parlerent à Herode; si li demanderent où estoit li reis des Judeus ki estoit niez. Et quant Herodes oï ke il i avoit un rei ki devoit estre rois des Judeus, si fut mult troublez et tute sa gent ensemble od lui; car il cremoit k'il perdist le regne terrien de Jerl'm et toz ses lignages. Lores si manda les clers qui savoient les escriptures, si lor demanda où cil nestereit; et cil responderent ke en Bethleent, car isint fu dit et pramis par les prophetes. Et com Herodes oï ceo, si parla lores as III rois et si lor dist : « Alez, » fist-il, « en Bethleem, e si querrez l'enfant, et quant vos l'aurez trove si le adorez, et enprès venez od mei, et jo l'aorerai. » Ceo ne diseit il por ceo qu'il le vosist aorer, mès por ceo qu'il le volsist occirre se il le peust trovier. . . . .

We redeth i þo holi godespelle of te-dai, ase ure loved God almichti ibore was of ure lavedi Seinte Marie in þe cite of Bethleem, þet si sterre was seavinge of his beringe swo apierede te þo þrie kinges of heþenesse tojanes þo sunne risindde. And al-swo hi biknewe his beringe bi þo sterre, swo hi nomen conseil betuene hem þet hi wolden gon for-to hyne anuri, and þet hi wolden offri him gold and stor and mirre. And al-swo hi hedden aparailed here offrendes, swo kam si sterre þet yede to-for hem into Jerl'm. þere hi speken to Herodes, and hym askede wer was se king of Gyus þet was ibore. And Herodes iherde þet o king was ibore þet solde bi king of Geus, swo was michel anud, and alle hise men; for þet he was of dred for-to liese his king-riche of Jerl'm. þo dede he somoni alle þo wyse clerekes þet kuþe þe laghe, and hem askede wer Crist solde bien ibore. Hi answerden þet ine Jerl'm, for hit was swo iseid and behote hwilem bi þo profetes. And al-swo Herodes iherde þis, swo spac te þo þrie kinges and hem seide : « Goþ, » ha seide, « into Bethleem, and sechez þet child, and wanne ye hit habbeth hifunde, swo anuret hit, and efter þet cometh to me, and hic wille go and anuri hit. » þet ne seide he nocht Herodes for þet he hit wolde onuri, ac for þet he hit wolde slon yef he hit michte finde . . . . .

Après ce sermon anglais, la série est interrompue par quatre sermons latins, puis elle reprend en français (fol. 138 v°), au point où elle était restée, par le sermon sur la Quinquagésime : *Cum turba plurima conveniret, et de civitatibus properarent ad Ihesum, dixit per similitudinem: Exiit qui seminat seminare semen suum . . . . .* et se poursuit jusqu'à la fin du volume.

<sup>1</sup> La fin, depuis *vidimus*, manque dans Laud.



F

CANONICI MISC. 450.

I. *L'Istoire de César.* — II. *Le Roman d'Hercules.*

I.

Chascun hom a qi Dex a doné reison et entendement se doit pener qu'il ne gast le tens en occiose vie, e que il ne vive come beste qe est endinée<sup>1</sup> et obeissant à son ventre tant solement....

Fin :

Tiex i ot qi se ocistrent de lor greffes meesmes dont il orent ocis Cesar.

*Ci fenist le varaie historie Jullius Cesar.*

*Explicit Istoriam Jullii Cesaris, domini Lodovici comitis de Porcilia, honorabilis capitani civitatis Vinc. pro magnifico domino Antonio de la Scal', Verone et Vinc. imperiali vicario generali. Et dictum opus expletum fuit per magistrum Benedictum, scriptorem de Verona, de millesimo CCC octuagesimo quarto, VII ind., in die veneris, primo aprilis.*

II (1988 vers).

Fol. 102 v°.

Nos trovons por escripture  
Che Hercules outre nature  
Fu fier, ardis sor tuit e grans,  
Sage, leciers et sorpuissans.  
Ne combati jamais à nus  
Ke briefamant ne fust vencus.  
De lui tesmognent petis e grant  
K'il sotmetoit trestuit jeant,  
Et ocioit ors e lions,  
Serpans, centaures e dragons.  
E ne fu à suen temps en tut le mont  
Tant fiers cum lui ne noir ne blont,  
(A) fors seulement Hector le pros  
Che de honor qeire fu famos.  
Le fils Prians le noble roi,  
Le maudre hom de nulle loi,  
Celui fu filz e roi de proese,  
De cortoisie e de largesse,  
De sens, d'ardimant (e) de droiture  
Fu voir parant e de mesure.  
En parler fu sor tuit plaisans ;

<sup>1</sup> Sic, 1. *endinée*.

Contre nuls ne fu vilans  
Fors q'en bataille fu aspre e dur  
Plus qe n'est perons en mur.  
Hu[m]ble fu sor tot e plans  
Cum dit l'auctor en cist romans.

.....

Fin : fol. 111 b.

Quant Prians oit voiremant seū  
Comant suen fil oit confondu,  
Les fiers jeans vent et oucis  
Qe Laumedon leissa mendis,  
Nen demandés s'il fu joans.  
Plus de .c. fois baisa l'enfans.  
Cil de la ville nen restent  
De baordier, viels et jovent,  
Dames, dançelles e baçaller  
Ne cessent de charoiser.  
Plus de dui mois dure la feste  
Ains che nus feisis areste.  
Qi vos deusse tant retraire  
La joie grant qe per' e maire,  
Frer' e cosins e cil de Troie  
Firent por lui, seroit ennoie,  
Kar trop seroit long parlemant  
Qi dir deüst de tuit le jeant.  
Por tant ici m'en vuel souffrir;  
N'en dirai plus, ains vuel taisir.  
Por la Deu grace e de mun sire  
Est finis le livre d'escire  
De Hector au cor vaillant,  
De Hercules le sorpuissant,  
Coment andeus furent en champs.  
Hector tua le fier jeans;  
Senes l'escrit, scriptor només,  
Cui Diex doint vie e saintés.

E planté de monoie  
E d'amor complie joie <sup>1</sup>.  
*Deo gracias. Amen.*

<sup>1</sup> On voit de reste que ce vers et le précédent sont l'œuvre du copiste.

G

*Poésies de Troubadours.*

AVERTISSEMENT. — Afin d'élaguer dans la concordance des manuscrits tout ce qui eût été superflu, j'ai éliminé les manuscrits qui font double emploi avec d'autres. Ainsi je ne cite pas le manuscrit 12473, sinon pour quelques feuillets arrachés dans 854, ces deux manuscrits étant deux exemplaires du même recueil. Pour la même raison j'ai éliminé les manuscrits de Bologne et 3205 du Vatican, qui dérivent du manuscrit B. I. 12474, ou au moins contiennent les mêmes pièces et dans le même ordre. Je cite cependant le manuscrit 3205 pour quelques chansons d'une autre origine qui forment dans ce volume comme un appendice. Du manuscrit d'Este je ne cite point les pièces empruntées évidemment à la famille 854-12473 (voir à ce sujet *Revue critique*, 1867, II, p. 93-94). Toutes les fois qu'une pièce a été publiée d'après un manuscrit spécifié, ce qui est le cas des publications de Mahn et de Grüzmacher<sup>1</sup>, j'indique l'édition entre parenthèses à côté du manuscrit d'après lequel elle a été faite. G. désigne les *Gedichte der Troubadours* de Mahn (Berlin, 1856-1868); A. l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* de Herrig, où sont insérées les publications de M. Grüzmacher. Je n'ai pas joint cette mention à l'indication des manuscrits de la Laurentienne (Plut. XLI, 43) et de la Marciana. Il suffit de dire une fois pour toutes que ces recueils ont été imprimés *in extenso* dans l'*Archiv*<sup>2</sup>. La mention du folio permettra de recourir sans perte de temps à l'édition. Je cite le manuscrit d'Este par les numéros d'ordre de M. Mussafia<sup>3</sup>, et le manuscrit La Vallière (L.-V.) par les numéros que j'ai donnés aux pièces de ce chansonnier dans un travail que je compte publier prochainement.

[LO REI RICHART.]

P. 1. 1. [Ja nuls hom pres no dira sa raison<sup>4</sup>.] — (G. 243), Laur. 42 f. 22<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Et aussi de Delius, mais l'indication de son édition eût fait double emploi avec les renvois aux *Ged. der Troub.* qui contiennent tout ce que Delius a édité du manuscrit Douce. C'est de même que, dans les cas très-fréquents où la même pièce est imprimée d'après le même manuscrit (et probablement d'après la même copie) par Mahn et par Grüzmacher je me contente de renvoyer au premier.

<sup>2</sup> En 1864, le premier dans le tome XXXV, p. 363 ss., le second dans le tome XXXVI, p. 379 ss.

<sup>3</sup> *Del codice Estense di rime provenzali*, relazione di Adolfo MUSSAFIA. Vienna, 1867. (Extrait des comptes rendus de l'Académie de Vienne.)

<sup>4</sup> Le premier feuillet est fort endommagé; je restitue entre crochets le début de cette pièce et de la suivante.

<sup>5</sup> Et dans les chansonniers français S.-G. f. 102, B. 231, P. p. 392, Cl. 180, 846 f. 62.

[PEIRE VIDAL<sup>1</sup>.]

- P. 2. 2. [Quan hom es en autrui poder.] — *Bartsch, P. Vidal's Lieder*, 23.  
P. 4. 3. Quant hom honraz torna en grand paubrera. — (*G.* 244), *Bartsch* 32.  
P. 6. 4. S'eu fos en cort on hom tengues dreitura. — (*G.* 245), *Bartsch* 43.  
P. 7. 5. Pois tornaz soi en Proenza. — *Bartsch* 13.  
P. 9. 6. Anc no mori per amor ni per al. — (*G.* 246), *Bartsch* 35.  
P. 11. 7. Plus qel paubres qan jai el ric ostal. — *Bartsch* 37.  
P. 12. 8. Ben pac d'inver e d'estiu. — *Bartsch* 14.  
P. 15. 9. Estat ai gran sason. — (*G.* 247), *Bartsch* 2.  
P. 17. 10. Tant ai longament cercat. — (*G.* 248), *Bartsch* 44.  
P. 18. 11. S'om laissava de chantar. — *Bartsch* 19.  
P. 21. 12. Ges per lo fred temps no m'irais. — (*G.* 249), *Bartsch* III.  
P. 22. 13. Tuiz mei consir son d'amor e de chan. — (*G.* 250), *Bartsch* IV.

FOLKET DE MARXELLA.

- P. 23. 14. Per Deu amor, ben savez veramen. — (*G.* 251), 856 f. 1, L.-V. 430, V. 5232 f. 63, 854 f. 62, 1592 (*G.* 80), 1749 p. 1, 12474 f. 25, Marc. f. 82, Th. Ph. (*G.* 960), V. 3205, 2<sup>e</sup> partie, f. 1, V. 3206 f. 12, 3208 p. 6, Est. 143, Laur. 42 f. 22, 43 f. 29, Ambr. 71 f. 1.  
P. 25. 15. Tant m'abellis l'amoros pensamenz. — 856 f. 3, L.-V. 356, V. 5232 f. 62, 854 f. 62, 1592 fol. 40, 1749 p. 1, 12474 f. 29, Marc. f. 83, V. 3206 f. 125, 3208 p. 56, Est. 136, Laur. 42 f. 22, 43 f. 36, Ambr. 71 f. 2.  
P. 26. 16. Sitot me soi a tart apercebuz. — 856 f. 1, L.-V. 431, V. 5232 f. 61, 854 f. 61, 1592 f. 39, 12474 f. 31, Marc. f. 86, V. 3208 p. 50 et 77, Est. 140, Laur. 42 f. 23, 43 f. 32, Ambr. 71 f. 3.  
P. 27. 17. S'al cor plagues ben for' huimais saisos. — 856 f. 2, L.-V. 358, V. 5232 f. 63, 854 f. 62, 1592 f. 42, 12474 f. 28, Marc. f. 85, V. 3208 p. 5, Est. 141, Laur. 42 f. 23, 43 f. 33, Ambr. 71 f. 2.  
P. 29. 18. Ai qant gent venz et ab qan pauc d'affan. — 856 f. 1, L.-V. 361, V. 5232 f. 65, 854 f. 64, 1592 f. 44, 12474 f. 27, Marc. f. 85, V. 3206 f. 26, 3208 p. 5, Est. 138, Laur. 42 f. 25, 43 f. 30, Ambr. 71 f. 4.  
P. 30. 19. Amor, merces, no moira tan soven. — (*G.* 252), 856 f. 2, L.-V. 354, V. 5232 f. 63, 854 (*G.* 26), 1592 (var. *G.* 26), 1749 (*id.*), 12474 (*G.* 685), Marc. f. 84, Th. Ph. (*G.* 686), V. 3206 f. 23, 3208 p. 79, Est. 142, Laur. 42 f. 23, 43 f. 35, Ambr. 71 f. 1.  
P. 32. 20. Ben an mort mi e lor. — (*G.* 253), 856 f. 3, L.-V. 362, V. 5232

<sup>1</sup> Pour les pièces de P. Vidal, je me borne à indiquer si elles ont été publiées d'après le manuscrit d'Oxford, dans les *Gedichte der Troubadours*, et à renvoyer à l'édition de M. Bartsch, où sont données la concordance et les variantes des manuscrits.

- f. 64, 854 f. 61, 1592 (G. 40), 1749 p. 7, 15211 f. 118, 12474 f. 25, Marc. f. 83, Th. Ph. (G. 959), V. 3206 f. 24, 3208 p. 78, Est. 139, Laur. 42 f. 24, Ambr. 71 f. 4.
- P. 33. 21. Chantan vogra mon ferm cor descobrir. — (G. 254), L.-V. 352, V. 5232 f. 64, 854 f. 62, 1592 (G. 47), 1749 p. 4, 15211 f. 122, 12474 f. 31, Marc. f. 89, Th. Ph. (G. 965), V. 3206 f. 117, 3208 p. 80, Laur. 42 f. 8, Ambr. 71 f. 7.
- P. 35. 22. Molt i fez gran pechat amors. — 856 f. 3, L.-V. 355, V. 5232 f. 64, 854 f. 61, 1592 f. 43, 1749 p. 5, 15211 f. 120, 12474 f. 27, Marc. f. 87, V. 3206 f. 24, 3208 p. 33 et 76, Est. 146, Laur. 42 f. 24, 43 f. 34, Ambr. 71 f. 3.
- P. 37. 23. Tan mou de cortesia raison. — 856 f. 4, L.-V. 357, V. 5232 f. 66, 854 f. 63, 1592 f. 45, 1749 p. 2, 15211 f. 117, 1274 f. 30, Marc. f. 86, V. 3208 p. 79, Est. 150, Laur. 42 f. 9, Ambr. 71 f. 5.

BERNARD DA VENTADOR.

- P. 39. 24. Era non vi luser soleill. — (G. 255), 856 f. 49, L.-V. 475, V. 5232 f. 91, 854 f. 31, 1592 (G. 32), 1749 p. 104, 12474 f. 38, V. 3206 f. 113, 3208 p. 44, Est. 56, Laur. 42 f. 18, Ambr. 71 f. 17.
- P. 40. 25. Ges de chantar nom pren talanz. — (G. 256), 856 f. 54, L.-V. 494, 854 f. 107, 1749 (G. 370), 12474 (G. 705), V. 3208 p. 64, Ambr. 71 f. 16<sup>1</sup>.
- P. 42. 26. Pois me prejaz, seignor. — 856 f. 52, L.-V. 484, V. 5232 f. 90, 854 f. 29, 12474 f. 40, Est. 50.
- P. 44. 27. Ab zoi mou lo vers el comenz. — 856 f. 46, L.-V. 478, V. 5232 f. 88, 854 f. 27, 1592 (G. 133), 15211 f. 46, 12474 f. 37, Marc. f. 51, V. 3206 f. 19, Est. 60, Laur. 42 f. 17, 43 f. 87, Ambr. 71 f. 9, S.-G. f. 78.
- P. 46. 28. Non es meraveilla s'eu chan. — 856 f. 57, L.-V. 477, V. 5232 f. 89, 854 f. 27, 12474 f. 42, Marc. f. 52, V. 3205 2<sup>e</sup> partie, f. 1, 3206 f. 124, 3208 p. 7, Est. 61, Laur. 42 f. 18, 43 f. 88, Ambr. 71 f. 9.
- P. 48. 29. Eram conseillaz, seignor. — 856, L.-V. 479, V. 5232 f. 92, 854 f. 27, 1592 f. 58, 1749 p. 105, 12474 f. 48, V. 3208 p. 62, Est. 64, Ambr. 71 f. 13.
- P. 50. 30. Estat ai com hom esperduz. — 856 f. 50, L.-V. 83 et 301, V. 5232 f. 91, 854 f. 30, 1749 p. 106, 12474 f. 43, Marc. f. 53, Est. 65, Ambr. 71 f. 17<sup>2</sup>.
- P. 51. 31. Qan par la flors justal vert foill. — 856 f. 47, L.-V. 473, V. 5232 f. 90, 854 f. 30, 1592 f. 57, 1749 p. 103, 12474 f. 37, V. 3208 p. 4, Est. 53, Laur. 42 f. 16, 43 f. 90, Ambr. 71 f. 10.
- P. 53. 32. Qan vei la laudeta mover. — 856 f. 47, L.-V. 474, V. 5232 f. 90, 854 f. 28, 1749 p. 102, 12474 f. 39, Marc. f. 55, V. 3206

<sup>1</sup> Pièce attribuée à Sail de Scola par 854, et à G. Ademar par 1749.

<sup>2</sup> Pièce attribuée, par la table de 856 et par L.-V. n° 301 (fol. 36 b), à P. Espanhol.

- f. 19, 3208 p. 60, Est. 48, Laur. 42 f. 16, 43 f. 89, Ambr. 71 f. 10, S.-G. f. 145.
- P. 55. 33. L'an qan vei la fuolla. — 856 f. 48, L.-V. 487, V. 5232 f. 87, 854 f. 30, 1592 (G. 144), 15211 f. 47, 12474 f. 38, Marc. f. 53, V. 3206 f. 21, Est. 45, Ambr. 71 f. 21.
- P. 58. 34. Conort era sai eu be. — 856 f. 54, L.-V. 482, V. 5232 f. 86, 854 f. 29, 15211 f. 26, 12474 f. 47, Marc. f. 61, V. 3208 p. 61, Est. 49, Laur. 42 f. 17, Ambr. 71 f. 20<sup>1</sup>.
- P. 59. 35. Amors, qe vos es vejaire. — 856 f. 58, L.-V. 472, V. 5232 f. 92, 854 f. 32, 1749 p. 105, 12474 f. 39, V. 3206 f. 22.
- P. 61. 36. Ben m'an perdu lai enves Ventadorn. — 856 f. 51, L.-V. 476, V. 5232 f. 87, 854 f. 29, 12474 f. 48, Marc. f. 61, V. 3208 p. 61, Est. 47, Ambr. 71 f. 14.
- P. 62. 37. Lo rossignols s'esbaldeja. — 856 (G. 708), L.-V. 493, V. 5232 f. 87, 854 f. 30, 1592 (G. 68), 12474 f. 41, Marc. f. 46, Est. 46.
- P. 64. 38. Per meillz cobrir lo mal pens el consire. — (G. 258), 856 f. 51, L.-V. (G. 122), V. 5232 f. 86, 854 (var. G. 122), Marc. f. 57, Est. 52, Ambr. 71 f. 18.
- P. 66. 39. Tant ai mon cor plen de joia. — 856 f. 52, L.-V. 488, V. 5232 f. 89, 854 f. 28, 12474 f. 44, Marc. f. 62, Est. 63.
- P. 68. 40. Amors enquera vos pregara. — 856 (G. 208), L.-V. (G. 702), 12474 (G. 701), V. 3207 f. 27, Est. 568<sup>2</sup>.

PEIROL D'ALVERGNA.

- P. 70. 41. Mol m'entremis de chantar volenter. — (G. 260), 856 f. 103, L.-V. 99, V. 5232 f. 151, 854 f. 57, 1592 (G. 72), 15211 f. 50, 12474 f. 174, Marc. f. 92, V. 3207 f. 13, Est. 216, Laur. 42 f. 25, Ambr. 71 f. 43.
- P. 72. 42. Canjat ai mon consirer. — 856 f. 101, L.-V. 98, V. 5232 f. 147, 854 f. 58, 1592 (G. 43), 15211 f. 50, 12474 f. 179, V. 3206 f. 29, Est. 219, Ambr. 71 f. 46.
- P. 74. 43. De ben soi loing et entre gent estragna. — (G. 261), 856 f. 101, L.-V. 733, V. 5232 f. 148, 854 f. 59, 1592 f. 92, 12474 f. 175, Marc. f. 93, V. 3208 p. 31 et 48, Est. 206, Ambr. 71 f. 50.
- P. 75. 44. Manta genz mi mal raisona. — 856 f. 103, L.-V. 390, V. 5232 f. 150, 1749 p. 172, 15211 f. 48, 12474 f. 177, V. 3205, 2<sup>e</sup> partie, f. 4, 3208 p. 32, Est. 204, Laur. 42 f. 25<sup>3</sup>.
- P. 77. 45. Cora qem fezes doler. — 856 f. 99, L.-V. 725, V. 5232 f. 151, 854 f. 58, 1592 (G. 137), 1749 p. 171, 12474 f. 180, Marc. f. 92, V. 3208 p. 21, Est. 217, Ambr. 71 f. 45.
- P. 79. 46. D'un sonet vau pensan. — (G. 262), 856 f. 104, L.-V. (G. 522),

<sup>1</sup> Attribuée à Arn. de Marcuïl par 15211.

<sup>2</sup> Attribuée, dans ce dernier manuscrit, à P. Vidal.

<sup>3</sup> La table de 856 et L.-V., d'accord ici comme d'ordinaire, attribuent cette pièce P. Vidal.

- V. 5232 f. 152, 854 f. 57, 1749 (G. 521), 15211 f. 55, 12474 f. 177, Marc. f. 94, Est. 213, Laur. 42 f. 25, Ambr. 71 f. 43.
- P. 80. 47. D'un bon vers vau pensan col lo fezes. — (G. 263), 856 f. 104, L.-V. 740, V. 5232 f. 148, 854 f. 56, 15211 f. 21, 12474 f. 176, Marc. f. 96 et 115, V. 3206 f. 27, 3208 p. 30, Est. 207, Laur. 43 f. 114, Ambr. 71 f. 43.
- P. 82. 48. Pois entremis me soi de far chanzon. — (G. 264), 856 f. 227, L.-V. 735, V. 5232 f. 65, 1749 (G. 85), 15211 f. 115, 12474 f. 32, V. 3208 p. 75, Est. 151 et 595, Ambr. 71 f. 44<sup>1</sup>.
- P. 83. 49. Qant amors trobet partit. — 856 f. 100, L.-V. 634, V. 5232 f. 178, 854 f. 158, 15211 f. 49, 12474 f. 183, 3206 f. 30, 3208 p. 34, Est. 510, Ambr. 71 f. 48.
- P. 85. 50. Quant la foilla sobre l'arbre s'espan. — 856 f. 73, L.-V. 371, 854 f. 33, 1749 p. 20, 12474 f. 79, V. 3208 p. 12, Ambr. 71 f. 19<sup>2</sup>.
- P. 86. 51. D'eissa la raizon q'eu suoil. — (G. 265), 856 f. 105, V. 5232 f. 149, 854 f. 60, 12474 f. 183, V. 3207 f. 14, Est. 214, Ambr. 71 f. 44.
- P. 87. 52. Eu non lauderaï ja mon zan. — (G. 266), 856 f. 102, L.-V. 102, V. 5232 f. 148, 854 f. 59, 15211 f. 52, 12474 f. 179, Est. 208, Laur. 42 f. 26.
- P. 88. 53. En joi qe demora. — (G. 267), 856 (G. 131), L.-V. 728, V. 5232 f. 149, 854 f. 158, 15211 f. 54, 12474 f. 182, Marc. f. 95, V. 3207 f. 13, Est. 209, Laur. 42 f. 26, Ambr. 71 f. 48.
- P. 90. 54. Ben dei cantar pois amor m'o enseigna. — 856 f. 104, L.-V. 96, V. 5232 f. 152, 854 f. 59, 12474 f. 107, Marc. f. 95, V. 3206 f. 29, 3207 f. 14, Est. 212, Ambr. 71 f. 48.
- P. 91. 55. Del seu tort farai emenda. — (G. 268), 856 f. 101, L.-V. (var. G. 515), V. 5232 f. 151, 854 f. 57, 1749 (G. 515), 12474 f. 176, V. 3206 f. 28, Est. 218, Ambr. 71 f. 49.
- P. 92. 56. Tot mon engeng et mon saber. — (G. 269), 856 f. 102, L.-V. 97, V. 5232 f. 148, 854 f. 58, 15211 f. 55, 12474 f. 181, Marc. f. 97, Laur. 42 f. 26, Ambr. 71 f. 47.
- P. 94. 57. Per dan qe d'amor m'aveigna. — (G. 260), 856 f. 105, L.-V. 738, V. 5232 f. 150, 854 f. 59, 15211 f. 49, 12474 (G. 1010), V. 3207 f. 15, 3208 p. 35, Marc. f. 94, Est. 205, Ambr. 71 f. 46.
- P. 95. 58. Si anc nuls hom per aver fins corage. — 856 f. 70, L.-V. 379, V. 5232 f. 74, 854 f. 37, 1749 p. 13, 15211 f. 35, 12474 f. 82, Marc. f. 32, Est. 105, Laur. 42 f. 14, Ambr. 71 f. 27, S. G.-f. 83.
- P. 96. 59. Pois de mon joi vertader. — (G. 261), 856 f. 103, L.-V. 737, V. 5232 f. 150, 854 f. 58, 12474 (G. 1011), V. 3206 f. 148.

<sup>1</sup> Attribuée à F. de Romans par 856, et à F. de Marseille par 1749, 15211, 12474, V. 3208 et Est. 151.

<sup>2</sup> Attribuée à B. de Ventadour par 854, V. 3208, et Ambr. 71, à G. Faidit par tous les autres manuscrits.

GONSELM FAIDIZ DE LEMOSI.

- P. 98. 60. Chant e deport, joi, donei et solaz. — 856 f. 71, L.-V. 368, V. 5232 f. 79, 854 f. 34, 15211 f. 28, 12474 f. 72, V. 3208 p. 10, Marc. f. 37, Est. 569, Laur. 43 f. 55, Ambr. 71 f. 28, S.-G. f. 82.
- P. 99. 61. Perdigon, vostre sen digaz. — 856 f. 396, V. 5232 f. 179, 854 f. 153, 12474 f. 266, Est. 501, Ambr. 71 f. 91.
- P. 102. 62. Molt a pognat amors en mi delir. — (G. 483), 856 f. 71, L.-V. (G. 482), V. 5232 f. 80, 854 (G. 481), 1592 (G. 70), Est. 97, Laur. 43 f. 56.
- P. 103. 63. A senblan del rei ties. — (G. 442), 856 f. 72, L.-V. 372, V. 5232 f. 79, 854 (G. 441), 1592 (G. 24), 1749 p. 10, 15211 f. 29, 12474 f. 79, V. 3207 f. 59, Marc. f. 30, Est. 99, Laur. 42 f. 15, 43 f. 54.
- P. 106. 64. Mon cor et mi et mas bonas chansos. — (G. 485), 856 f. 69, L.-V. 369 et 787, V. 5232 f. 71, 854 f. 36, 1592 (G. 71), 1749 p. 11, 12474 (G. 484), Marc. f. 27, Est. 120, Laur. 42 f. 16, 43 f. 49, S.-G. f. 81<sup>1</sup>.
- P. 107. 65. Tot me cuidei de cansons far sofrir. — 856 f. 63, L.-V. (G. 440), V. 5232 f. 75, 854 f. 38, 1749 p. 16, 12474 f. 80, Marc. f. 36, V. 3206 f. 101, 3208 p. 11, Est. 95, Laur. 42 f. 37, Ambr. 71 f. 24.
- P. 109. 66. Lo gens cors onraz. — (G. 478), 856 f. 70, L.-V. 366, V. 5232 f. 70, 854 f. 33, 1749 (G. 65), 15211 f. 37, 12474 f. 75, V. 3208 p. 38, Est. 94, Ambr. 71 f. 23.
- P. 111. 67. For[t] chausa es et tot lo major dan. — 856 f. 64, L.-V. 370, V. 5232, f. 80, 854 f. 197, 1592 f. 50, 12474 f. 85, Est. 121, Laur. 43 f. 59, Ambr. 71 f. 29.
- P. 113. 68. Tant ai sofert longamen grand affan. — 856 f. 72, L.-V. 384, V. 5232 f. 76, 854 f. 33, 1592 f. 49, 1749 p. 11, 12474 f. 73, Marc. f. 33, V. 3206 f. 122, 3208 p. 48, Est. 570, Laur. 42 f. 15, 43 f. 51, Ambr. 71 f. 30.
- P. 114. 69. Tuig cel qe amon valor. — 856 f. 61, L.-V. 382, V. 5232 f. 76, 854 f. 37, 12474 f. 87, Marc. f. 28, V. 3206 f. 103, 3208 p. 67, Est. 96, Laur. 43 f. 53, Ambr. 71 f. 25.
- P. 115. 70. Molt mi noget lo condet mes. — (G. 272), 856 (G. 486), L.-V. 381, V. 5232 f. 75, 12474 (G. 487), Est. 117.

ARNALD DE MIROILL.

- P. 116. 71. Sim destregnez, dompna, vos et amors. — 856 f. 114, L.-V. 658, V. 5232 f. 105, 854 f. 46, 1592 f. 66, 1749 p. 63, 12474 f. 130, V. 3208 p. 52, Est. 127, Laur. 42 f. 17, 43 f. 61, Ambr. 71 f. 34<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Attribuée à G. de Cabestanh par L.-V. n° 787.

<sup>2</sup> Attribuée par la table de 856 à Aim. de Belenuci.



- P. 117. 72. Aissi com cel c'ama et non es amaz. — 856 f. 114, L.-V. 444, V. 5232 f. 106, 854 f. 47, 1592 f. 67, 12474 f. 152, V. 3208 p. 41, Est. 130, Laur. 42 f. 27, 43 f. 63, Ambr. 71 f. 31<sup>1</sup>.
- P. 118. 73. Si com li peis an en l'aiga lor vida. — 856 f. 108, L.-V. 659, V. 5232 f. 104, 854 f. 48, 1592 f. 66, 12474 f. 100, V. 3208 p. 51, Est. 126, Laur. 42 f. 27, 43 f. 60, Ambr. 71 f. 33<sup>2</sup>.
- P. 120. 74. Ses joi non es valors. — 856 f. 109, L.-V. 661, V. 5232 f. 83 et 104, 854 f. 45, 15211 f. 25, 12474 f. 130, Est. 125, Ambr. 71 f. 32<sup>3</sup>.
- P. 121. 75. La franca captenezza. — 856 f. 107, L.-V. 660, V. 5232 f. 104, 854 f. 46, 1592 f. 66, 1749 p. 65, 12474 f. 131, Est. 124, Laur. 43 f. 64, Ambr. 71 f. 32.
- P. 122. 76. L'enseignement el prez et la valors. — 856 f. 109, L.-V. 673, V. 5232 f. 105, 854 f. 46, 1749 p. 66, 12474 f. 131, V. 3208 p. 51, Est. 129, Laur. 43 f. 62.
- P. 123. 77. La gran beutaz el finz enseignament. — 856 f. 108, L.-V. 436, 1749 p. 67, 12474 f. 129, Marc. f. 25, Est. 132, Laur. 42 f. 27, 43 f. 65<sup>4</sup>.
- P. 125. 78. Molt eron douz mei consir. — 856 f. 108, L.-V. 664, V. 5232 f. 106, 854 f. 47, 1592 f. 67, 1749 p. 66, 12474 f. 129, Est. 128, Ambr. 71 f. 33.

RANBAUT DE VAQUERA.

- P. 126. 79. Savis e fols humils et orgoillos. — 856 f. 126, L.-V. 513, V. 5232 f. 161, 854 f. 75, 1749 p. 183, 12474 f. 103, V. 3208 p. 2, Est. 364, Laur. 43 f. 77, Ambr. 71 f. 53.
- P. 128. 80. Eissamen ai guerriat ab amor. — 856 f. 123, L.-V. 515, V. 5232 f. 162, 854 f. 77, 1592 (G. 55), 1749 p. 35 (G. 54) et 183, Est. 366, Laur. 42 f. 13, Ambr. 71 f. 56<sup>5</sup>.
- P. 129. 81. Leu pot hom prez e gauch aver. — (G. 273), 856 f. 126, L.-V. 522 (var. G. 528), V. 5232 f. 160, 854 f. 76, 1749 (G. 528), 12474 f. 104, V. 3208 p. 3, Est. 365, Laur. 43 f. 74, Ambr. 71 f. 55<sup>6</sup>.
- P. 131. 82. Ja non cuide veder. — 856 f. 129, L.-V. 518, V. 5232 f. 161, 854 f. 76, 1592 f. 99, 12474 f. 108, V. 3208 p. 73, Est. 363, Laur. 43 f. 75, Ambr. 71 f. 54.
- P. 133. 83. No m'agrad' inver ni pascors. — 856 f. 124, L.-V. 514, V. 5232 f. 163, 854 f. 77, 1592 f. 100, 15211 f. 78, 12474 f. 105, Laur. 43 f. 78.

<sup>1</sup> Attribuée à Aim. de Bel. par la table de 856 et par L.-V., à Cadenet par 12474.

<sup>2</sup> Attribuée à R. de Barb. par 12474.

<sup>3</sup> Attribuée à G. Faidit par V. 5232 f. 83.

<sup>4</sup> Attribuée à F. de Romans par la table de 856 et par L.-V.

<sup>5</sup> Attribuée à R. de Miraval par 1749 p. 35.

<sup>6</sup> Attribuée à R. d'Orange par la table de 856.

RAIMON DE MIRAVAL.

- P. 136. 84. Ben m'agradal bel temps d'estiu. — (G. 1085), 856 f. 76, L.-V. 698, V. 5232 f. 48, 854 f. 68, 1749 (G. 38), 15211 f. 70, 12474 (G. 1084), Marc. f. 42, V. 3206 f. 107, Est. 342, Laur. 42 f. 32, 43 f. 91, Ambr. 71 f. 67.
- P. 137. 85. Contr'amors vau durs et enbroncs. — (G. 1107), 856 f. 81, L.-V. 709, V. 5232 f. 47, 854 f. 70, 1592 (G. 49), 1749 p. 34, 12474 f. 115, Marc. f. 44, Est. 352.
- P. 138. 86. Bel m'es q'eu chant e condei. — 856 f. 75, L.-V. 694, V. 5232 f. 43, 854 f. 69, 1749 p. 34, 12474 f. 111, Marc. f. 46, V. 3206 f. 106, 3207 f. 15, Est. 329, Laur. 42 f. 31, 43 f. 95.
- P. 140. 87. Cil qi non vol audir canzos. — 856 f. 75, L.-V. 699, V. 5232 f. 44, 854 f. 69, 1749 p. 32, 15211 f. 71, 12474 f. 111, Marc. f. 40, V. 3206 f. 136, Est. 341, Laur. 42 f. 32, Ambr. 71 f. 68.
- P. 142. 88. A peinas sai dun m'apren. — 856 f. 76, L.-V. 718, V. 5232 f. 48, 854 f. 68, 1749 p. 33, 12474 f. 116, Marc. f. 42, V. 3206 f. 108, Est. 351, Ambr. 71 f. 69.

N'AIMERIC DE BELLINOL.

- P. 144. 89. Aissi col pres qi s'en cuja fugir. — 856 (G. 194), L.-V. 443, V. 5232 f. 120, 854 f. 125, 1749 p. 85, 12474 (G. 889), V. 3206 f. 36, V. 3207 f. 2, Est. 192, Laur. 42 f. 3, 43 f. 120.
- P. 145. 90. Fins e leials et senes tot enjan. — L.-V. 181, V. 5232 f. 167, 854 f. 123, 1592 (G. 142), 1749 p. 84, 15211 f. 81, 12474 f. 197, V. 3206 f. 147, Est. 304, Laur. 43 f. 119<sup>1</sup>.
- P. 147. 91. Nuls hom en ren non faill. — (G. 896), 856 f. 150, L.-V. 727, V. 5232 f. 164, 854 f. 76, 1592 f. 101, 1749 (G. 76), 15211 f. 77, 12474 f. 106, Laur. 42 f. 29<sup>2</sup>.
- P. 148. 92. Eram destreing amors. — 856 f. 146, L.-V. 445, V. 5232 f. 119, 854 f. 126, 1592 (G. 57), 1749 p. 85, 15211 f. 6, 12474 f. 30, V. 3207 f. 1, Est. 188, Laur. 42 f. 29<sup>3</sup>.
- P. 149. 93. Null hom non pot complir adreizamen. — 856 f. 146, L.-V. 446, V. 5232 f. 120, 854 f. 127, 1592 f. 74, 15211 f. 7, 12474 f. 148, V. 3206 f. 138, 3207 f. 36, Est. 190<sup>4</sup>.

CADENET.

- P. 151. 94. A com dona ric corage. — 856 (G. 677), L.-V. 458, V. 5232

<sup>1</sup> Attribuée à Aim. de Sarlat par tous les manuscrits, excepté Oxf., V. 3206 et Laur. 43.

<sup>2</sup> Attribuée à Peirol par L.-V., à R. de Vaqueiras par V. 5232, 854, 1592, 1749, 15211, 12474. Oxf. n'est donc d'accord qu'avec 856 et Laur. 42.

<sup>3</sup> Attribuée à F. de Marseille par 12474.

<sup>4</sup> Attribuée à Aim. de Pegulhan par la table de 856.

- f. 145, 854 f. 115, 1592 (G. 21), 1749 (G. 676), 15211 f. 162, V. 3208 p. 22, Est. 254, Laur. 42 f. 31, 43 f. 68, Ambr. 71 f. 101.
- P. 152. 95. Amors e cum er de me. — 856 (G. 684), L.-V. 457, V. 5232 f. 145, 854 f. 114, 1592 (G. 25), 15211 f. 163, 12474 f. 152, Est. 253, Laur. 42 f. 31, 43 f. 71.
- P. 153. 96. A ome melz non vai. — (G. 274), 854 (G. 302).
- P. 154. 97. No soi qal conseill mi prenda. — 856 f. 156, L.-V. 156, V. 5232 f. 146, 854 f. 114, 1592 (G. 75), Laur. 43 f. 66.
- P. 156. 98. Oimais m'aurez avinen. — (G. 275), 856 f. 154, L.-V. 455, V. 5232 f. 143, 854 f. 115, 1592 f. 87, 1749 (G. 951), 15211 f. 165, 12474 f. 154, Est. 255, Laur. 43 f. 67.
- P. 157. 99. Meraveill me de tot fin amador. — 856 (G. 683), L.-V. 460, V. 5232 (A. xxxiv, 171), 854 (G. 682), 15211 f. 164, Est. 262, Laur. 43 f. 69.
- P. 159. 100. Se a or devenia. — V. 5232 (A. xxxiv, 171), 854 f. 115, Est. 260.

N'AIMERIC DE PIGUGNAN.

- P. 161. 101. Si com l'arbres qe per sobracargar. — (G. 1170), 856 f. 89, L.-V. 423, V. 5232 f. 136, 854 f. 51, 1592 (G. 344), 12474 f. 94, V. 3205 2<sup>e</sup> partie, f. 4, 3208 p. 8, Est. 243, Laur. 42 f. 12, Ambr. 71 f. 37<sup>1</sup>.
- P. 162. 102. De fin' amor comenza ma chanzos. — (G. 1165), 856 f. 92, L.-V. 144, V. 5232 f. 136, 854 f. 50, 1749 p. 74, Est. 250.
- P. 163. 103. En amor trob alques en qem refraing. — (G. 1195), 856 (G. 1194), L.-V. 405, V. 5232 (G. 1196), 854 f. 54, 12474 (G. 1193), Est. 238, Laur. 43 f. 44.
- P. 165. 104. Autresim pren com fa al jugador. — (G. 1168), 856 (G. 1167), L.-V. 414, V. 5232 f. 135, 854 f. 54, 1592 (G. 35), 1749 p. 82, 12474 f. 91, V. 3206 f. 12, Est. 249, Laur. 42 f. 12, 43 f. 42, Ambr. 71 f. 38.
- P. 166. 105. En greu pantais m'a tengut longamen. — 856 f. 88, L.-V. 399 et 535, V. 5231 f. 134, 854 f. 52, 12474 f. 90, V. 3208 p. 9, Est. 226, Laur. 42 f. 12, 43 f. 48, Ambr. 71 f. 35<sup>2</sup>.
- P. 167. 106. Cil qe s'irais ni guerria ab amor. — (G. 1166), 856 f. 87, V. 5232 f. 135, 854 f. 55, 1592 (G. 343), 12474 f. 96, V. 3208 p. 10, Est. 244, Laur. 42 f. 13, 43 f. 40, Ambr. 71 f. 36.

N'UC BRUNEL.

- P. 169. 107. Eram nafron li sospir. — (G. 748), 856 f. 255, L.-V. 553, V. 5232 f. 118, 854 f. 102, 15211 f. 93, V. 3207 f. 35, Est. 168, Ambr. 71 (A. xxxii, 405).

<sup>1</sup> Attribuée à Ugo Brunenc par Vat. 3205.

<sup>2</sup> Attribuée à Aim. de Bel. par L.-V. 399, à P. Vidal par le même ms., pièce 535.

- P. 171. 108. Cortesamen a mon cor mes o lanha (*l. mou en m. c. mes-clanha*). — 856 f. 255, L.-V. 551, V. 5232 f. 117, 854 f. 103, 15211 f. 90, 12474 f. 201, V. 3207 f. 18, Est. 163, Laur. 43 f. 109, Ambr. 71 f. 65.
- P. 173. 109. Pos lo dreich temps ven cantan e rizen. — 856 f. 256, L.-V. 552, V. 5232 f. 117, 854 f. 103, 1592 (*G. 84*), 15211 f. 91, 12474 f. 199, V. 3207 f. 34 *bis*, 3208 p. 7, Est. 164, Ambr. 71 f. 66.
- P. 175. 110. Coindas razos e novelas plasenz. — 856 f. 256, L.-V. 548, V. 5232 (*G. 985*), 854 f. 103, 15211 f. 91, 12474 f. 200, V. 3207 f. 35, 3208 f. 44, Marc. f. 105, Est. 165, Laur. 43 f. 109.

PERNIGON D'ALVERGNA.

- P. 176. 111. Trop ai istat qe bon esper non vi. — (*G. 513*), 856 f. 240, L.-V. 771, V. 5232 f. 158, 854 (*var. G. 512*), 1749 (*G. 512*), 12474 f. 101, V. 3208 p. 58, Marc. f. 108, Est. 374, Laur. 42 f. 29, 43 f. 107, Ambr. 71 f. 64, S.-G. f. 86.
- P. 177. 112. Tot temp mi ten amors de tal faison. — 856 f. 240, L.-V. 775, V. 5232 (*A. xxxiv, 177*), 854 f. 50, 1592 f. 96, Marc. f. 108, V. 3206 f. 123, 3208 p. 36, Est. 373, Laur. 42 f. 30, Ambr. 71 f. 65.
- P. 179. 113. Lo mal d'amor ai eu ben tot apres. — 856 f. 5, L.-V. 432, V. 5232 f. 159, 854 f. 50, 1592 (*G. 346*), Est. 375, Laur. 42 f. 30, 43 f. 107, V. 3208 p. 23, Ambr. f. 64<sup>1</sup>.

ÇUFRE RODEL DE BLAIA.

- P. 180. 114. Ges non posc en bon vers faillir. — 856 f. 194, L.-V. 21, V. 5232 f. 107, 1854 f. 13, 15211 f. 99, 12474 f. 195, Est. 9, V. 3208 p. 43<sup>2</sup>.
- P. 182. 115. Lan qan-li jorn son long en mai. — 856 f. 215, L.-V. 525, V. 5232 f. 127, 854 f. 121, 1592 (*G. 143*), 1749 p. 149, 12474 f. 165, Est. 318, S.-G. f. 78.
- P. 183. 116. Pois lo riu de la fontaina. — 856 f. 214, L.-V. 527, V. 5232 f. 127, 854 f. 122, 1592 (*G. 148*), 1749 p. 149, 12474 f. 165, Est. 317, Laur. 43 f. 126, S.-G. f. 146, Berne 256.

ARNAUT DANIEL.

- P. 184. 117. Lo ferm voler q'el cor m'intra. — 856 f. 202, L.-V. 228, V. 5232 f. 39, 854 f. 68, 1592 (*G. 145*), 1749 p. 61, 12474 f. 143, Marc. f. 25, V. 3207 f. 12 et 42, Est. 185, Laur. 43 f. 29, Ambr. 71 f. 73.
- P. 186. 118. Sem fos amors de joi donar tan larja. — (*G. 430*), 856 (*G. 429*),

<sup>1</sup> Attribuée à F. de Marseille par 856 et L.-V.

<sup>2</sup> Attribuée à P. Rogier par tous les manuscrits, excepté Oxf.

L.-V. 229, V. 5232 f. 39, 854 f. 66, 1592 (G. 95), 12474 f. 143, Marc. f. 102, V. 3206 f. 100, 3207 f. 9, Est. 176, Laur. 42 f. 30, 43 f. 23.

- P. 187. 119. Chanzon dun mot son plan e prim. — (G. 432), 856 (G. 431), L.-V. 786, V. 5232 f. 40, 854 f. 67, 1592 (G. 46), 1749 p. 61, V. 3206 f. 105, 3207 f. 9, Est. 175, Laur. 42 f. 30, Ambr. 71 f. 73.

RICAL DE BERBESSEILL.

- P. 188. 120. Altressi com lo lions. — 856 f. 219, L.-V. 506, V. 5232 f. 165, 854 f. 88, 1592 (G. 34), 12474 f. 100, V. 3206 f. 9, 3208 p. 17, Est. 360, Laur. 43 f. 105, Ambr. 71 f. 60.
- P. 190. 121. Altressi com Percevaus. — 856 f. 219, L.-V. 510, 854 f. 88, 15211 f. 157, V. 3208 p. 17, Ambr. 71 f. 62, S.-G. f. 82.
- P. 191. 122. Pois lo dolz temps d'abril.

ELIAS DE BERZOL.

- P. 193. 123. Ben deu hom son bon seignor. — (G. 914), 856 (G. 913), L.-V. 781, 1749 p. 125, 12474 f. 35, V. 3207 f. 58, Est. 286, Laur. 42 (A. xxxiii, 309).
- P. 194. 124. Amors, ben m'avez tenguz. — 856 f. 222, 854 f. 131, V. 3207 f. 34 et 58, Ambr. 71 f. 109.

EN BLACHAZ DE PROENZA.

- P. 195. 125. Lo bel dolz temps mi plaz. — 856 f. 351, 854 f. 108 et 109, V. 3207 f. 36, Est. 309<sup>1</sup>.

RAIMON JORDAN DE COFENOLT.

- P. 196. 126. S'ira d'amor tengues amic gauden. — 856 f. 335, 854 f. 121, 1749 p. 150, 15211 f. 87, Est. 303, Laur. 43 f. 128, Ambr. 71 f. 112<sup>2</sup>.
- P. 198. 127. Era don Deus qe repaire. — 856 f. 340, 854 f. 138, 15211 f. 75, V. 3206 (A. xxxiv, 438), Est. 376<sup>3</sup>.
- P. 199. 128. Per cal forfait o per cal fallimen. — 856 f. 151, L.-V. 273, V. 5232 f. 128, 854 f. 82, 1592 (G. 81), 15211 f. 103, 12474 f. 189, V. 3206 f. 118, 3208 p. 15, Est. 396<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Attribuée à Blacasset par 854 f. 109.

<sup>2</sup> Attribuée à Jordan Bonels par 854, Este et Laur.; à Jordan de Borneil par 1749; à Ugo de Saint-Circ par 15211; à Jordan de Cofolen par 856.

<sup>3</sup> Attribuée à Ademar le Nègre par 856, 854, 15211, Este; anonyme dans V. 3206.

<sup>4</sup> Attribuée à R. Jorda, vicomte de Saint-Antonin, par tous les manuscrits, excepté Oxf. et 12474; par ce dernier à Gui d'Ussel.

GIRART DE BORNEILL.

- P. 200. 129. Un sonet faz malvaz e bon. — 856 f. 7, L.-V. 53 (var. G. 129), V. 5232 f. 24, 854 (var. G. 129), 1592 (G. 129), 12474 f. 9, Marc. f. 76, Est. 35, Laur. 42 f. 4, Ambr. 71 f. 71.

VESCONT DE SANT ANTOLIN.

- P. 202. 130. Vas vo soplei, dompna, primeramen. — 856 (G. 786), V. 5232 f. 129, 854 f. 82, 1592 f. 80, 12474 f. 102, V. 3206 f. 8, 3208 p. 35, Est. 401, Laur. 42 f. 33, 43 f. 123.

RANBAUT D'AURENGA.

- P. 204. 131. Si de trobar aques meillor raison. — 856 f. 337, V. 3205 2<sup>e</sup> partie, f. 1, V. 3206 f. 134, 3208 f. 2, Ambr. 71 f. 57<sup>1</sup>.

(*Anonyme.*)

- P. 205. 132. Aissi com cel c'om mena al jujamen. — 856 f. 184, L.-V. 158, V. 5232 f. 113, 854 f. 135, 1592 f. 72, 15211 f. 22, Th. Ph. (G. 967), Est. 153, Laur. 42 f. 36, 43 f. 121, Ambr. 71 f. 89<sup>2</sup>.

EN PONZ DE CAPDOILL.

- P. 207. 133. Si com celui q'a pro de validors. — 856 f. 108, L.-V. 87 et 674, V. 5232 f. 59, 854 f. 75, 1592 f. 37, 15211 f. 9, 12474 f. 126, V. 3208 p. 24, Est. 380, Laur. 42 f. 36, 43 f. 98, Ambr. 71 f. 79<sup>3</sup>.

PEIRE RAIMON DE TOLOSA.

- P. 208. 134. Altresi com la candela. — 856 f. 242, L.-V. 800, V. 5232 f. 171, 854 f. 85, 1592 f. 106, 15211 f. 156, 12474 f. 185, V. 3208 p. 39, Est. 264, Laur. 43 f. 86, Ambr. 71 f. 52<sup>4</sup>.

LANBERTIN DE BUVALEL.

- P. 210. 135. D'un saluz voill m'entremetre. — Est. 646 et 702, Ambr. 71 f. 57<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Attribuée à Lamberti de Bonanelh par 856; à R. de Vaquieras par 3205, 3208 et Ambr.; anonyme dans 3206.

<sup>2</sup> Attribuée à A. de Mareuil par le manuscrit de sir Thomas; au moine de Montaudon par tous les autres.

<sup>3</sup> Attribuée à Arn. de Mareuil par 856, L.-V. n° 674, et 12474; à P. de Capdoil par la table de 856 et par tous les autres manuscrits.

<sup>4</sup> Attribuée à Rig. de Barbezieux par 15211.

<sup>5</sup> Attribuée à R. de Vaquieras par Este la première fois et par Ambr.

JOLCERAM DE SAIN DESIDER.

- P. 212. 136. Pois fin' amor me torn' en alegrier. — 856 f. 135, L.-V. 758  
V. 5232 f. 169, 854 f. 142, 1592 (G. 87), 15211 f. 84,  
V. 3206 f. 27<sup>1</sup>.

(Anonyme.)

- P. 213. 137. Entre dos volers soi pensios. — 856 f. 81, L.-V. 693, V. 5232  
f. 43, 854 f. 69, 1592 (G. 141), 1749 p. 42, 15211 f. 71,  
12774 f. 113, Marc. f. 44, V. 3206 f. 136, 3207 f. 16, Est.  
344, Laur. 43 f. 92<sup>2</sup>.

PEIRE ROGIER.

- P. 214. 138. Ben volgra midonz sabes. — 856 f. 359, L.-V. 732, 1749 p. 71,  
15211 f. 102, 12474 f. 134<sup>3</sup>.

GIRARDON LO ROS.

- P. 216. 139. E ja parra s'agues de cortesia. — 856 f. 267, L.-V. 328, 854  
f. 84, 1749 p. 136, 15211 f. 115, 12474 (G. 438),  
V. 3208 p. 42, Est. 370, Laur. 42 f. 33, 43 f. 115, Ambr.  
71 f. 34<sup>4</sup>.

GUILLEM AESMAR.

- P. 217. 140. L'an qan vei florir l'espija. — 856 (G. 907), L.-V. 523, 854  
(G. 906), 1749 p. 142<sup>5</sup>.

(Anonyme.)

- P. 218. 141. Al chant d'ausel comenza ma chanzon. — 856 f. 241, L.-V.  
(G. 340), Laur. 42 (A. xxxiii, 310)<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Attribuée à Guill. de Saint-Didier par 856 et L.-V.; à F. de Marseille par V. 3206.

<sup>2</sup> Anonyme dans V. 3206, comme dans Douce; attribuée à R. de Miraval par tous les autres manuscrits.

<sup>3</sup> Attribuée à Arnaut Plages par 856, 1749 et 12474; à Peirol par la table de 856 et par L.-V.; la table de 856 porte en outre le nom de Ugo Brunenc à côté de celui d'Arnaut Plages; anonyme dans 15211.

<sup>4</sup> Attribuée à F. de Marseille par 15211; à A. Daniel par 12474.

<sup>5</sup> Attribuée à J. Rudel par la table de 856 et par L.-V.

<sup>6</sup> Attribuée à Perdigon par les deux premiers de ces manuscrits à Raimon de Sala par le troisième.

SORDEL.

- P. 219. 142. Plangner neill en Blachaz en aqest lezeir son. — (G. 642), 856 f. 265, L.-V. 173, V. 5232 f. 126, 854 f. 188, V. 3207 f. 3.

LO MONGE DE MONTALDON.

- P. 221. 143. Aissi com cel q'a estat sen segnor. — (G. 397), 856 f. 185, L.-V. 334, V. 5232 f. 113, 854 f. 135, 1592 (G. 16), 1749 (G. 396), 15211 f. 24, 12474 f. 145, V. 3206 f. 36, 3208 p. 27, Est. 155, Laur. 42 f. 35, 43 f. 122, Ambr. 71 f. 90.  
P. 223. 144. Eras pot ma dompna saber. — (G. 405), 856 f. 186, L.-V. (G. 404), 854 (G. 309), Laur. 43 f. 72.

EN JAUBERT LO MONGE DE MONSIBOT.

- P. 225. 145. Oimais de vos non aten. — 856 f. 190, L.-V. 316, 1749 p. 161.  
P. 226. 146. S'eu anc jor dis clamanz. — 856 f. 190, L.-V. 318, V. 5232 (A. xxxiii, 459), 854 f. 81, 15211 f. 3, V. 3207 f. 17, Est. 160, Laur. 42 f. 10, 43 f. 81, Ambr. 71 f. 104.

GUILLEM DE CAPESTAING.

- P. 227. 147. Lo dolz consire. — 856 f. 212, L.-V. 789, V. 5232 f. 84, 854 f. 105 bis, 1592 f. 53, 1749 p. 144, 15211 f. 148, V. 3206 f. 102, 3207 (G. 936), Est. 357, Laur. 43 f. 130.

PONZ DE LA GARDA.

- P. 229. 148. Toz temps de tota fassenda. — (G. 1026), Marc. (G. 1027<sup>1</sup>).  
P. 230. 149. Anz ogan non valc estius. — 856 (G. 1110), L.-V. 711, V. 5232 (G. 1111), 854 f. 67, 1749 (G. 1109), 12474 f. 114, Marc. f. 48, Est. 339, Laur. 43 f. 93<sup>2</sup>.  
P. 232. 150. Canjada es m'aventura. — 856 (G. 952), L.-V. 459, V. 5232 (A. xxxiv, 172), 854 f. 114, 1749 p. 118, 15211 f. 166, 12474 f. 153, Est. 261<sup>3</sup>.

EN GUI [D'USSEL<sup>4</sup>].

- P. 233. 151. Pen faria ch[anso plus sov]en. — 856 f. 215, L.-V. 752, V. 5232 f. 110, 854 f. 89, 15211 f. 96, 12474 f. 192, V. 3208 p. 55, Est. 169, Ambr. 71 (A. xxxii, 402).

<sup>1</sup> Anonyme dans ce dernier manuscrit.

<sup>2</sup> Attribuée à R. de Miraval par tous ces manuscrits.

<sup>3</sup> Attribuée à Cadenet par tous ces manuscrits.

<sup>4</sup> Ce qui est entre crochets manque par suite d'une déclûture.



N' ARMAN.

P. 234. 152. Bernart de la Bertal zausit. — Ambr. 71 (A. xxxii, 414).

BERTRAM.

P. 236. 153. Bona dompna, d'una ren qeus deman. — 856 f. 361, 854 f. 122, 15211 f. 70, V. 3208 (A. xxxiv, 374), Est. 223<sup>1</sup>.

EN GUI D'USSEL.

P. 237. 154. Pois tan es endeiptaz. — 856 f. 395, 1749 (G. 530), V. 3206 f. 4, Ambr. 71 f. 100.

EN PONZ DE MONLAUR.

P. 238. 155. Seigner Ponz de Monlaur, per vos. — 856 f. 387, V. 5232 (A. xxxiv, 187), Est. 744, Ambr. 71 f. 95.

PEIRE RAMON DE TOLOSA.

P. 239. 156. Sens alegrage. — (G. 583), 856 (G. 580), L.-V. (G. 581), 854 f. 196, 12474 (G. 582), Th. Ph. (G. 285), Est. 265<sup>2</sup>.

GIRARD DE CALANSO.

P. 241. 157. Ab la verdura. — Th. Ph. (G. 284<sup>3</sup>).

*Pièces anonymes.*

P. 242. 158. En aques gai son et legier. — 856 f. 52, 854 f. 110, 1749 p. 102, 12474 f. 249, Ambr. 71 f. 106<sup>4</sup>.

P. 243. 159. Qan la fridura eras laure dolzaina.

P. 245. 160. Bel m'es oimais.

<sup>1</sup> Anonyme dans 15211 et dans V. 3208.

<sup>2</sup> 856 : Augier de Saint-Donat ; table du même manuscrit : G. Mogier et G. de Calanson ; L.-V. : G. Augier ; 854 : Ogiers ; Este : Ogiers Novella ; anonyme dans 12474 et dans le manuscrit de sir Thomas. — Cette pièce et les quatre suivantes sont des *descorts*. La dernière semble adressée au marquis de Montferrat :

Ai c'ar t'en vai, — discord lai — en tenensa  
Al marques gai, — qar cel fai — ses doptansa  
Son prez verai, — de gem plai, — e s'onransa  
A toz grazir de Spagna tro a Risa.

<sup>3</sup> Anonyme dans ce manuscrit.

<sup>4</sup> Attribuée à B. de Ventadour par 856 et par 1749 ; à P. Guillem par 854 ; anonyme dans 12474 et dans Ambr.

PEIRE VIDAL. *Serventes.*

P. 247. 161. Per pauc de chantar non lais. — *Bartsch* 22<sup>1</sup>.

FALKET DE ROMANS.

P. 248. 162. Ma bella dompna, per vos dei esser gais. — Laur. 42 (A. xxxiii, 309).

P. 249. 163. Eu farai un serventes. — 856 f. 228, L.-V. 115, V. 5232 f. 210, 854 f. 199, 1749 p. 131, V. 3207 f. 40, Est. 461.

P. 250. 164. Can ben me soi apensaz. — 856 f. 229, L.-V. 435, 1749 p. 130, Laur. 42 f. 28.

A la fin du manuscrit on lit la note suivante écrite par une main italienne vers le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle :

In isto libro sunt CLXIII cantiones. Trobatores qui eas reperierunt sunt isti : et sunt numero XLI et XVI quaternos 1<sup>us</sup> Pere Vidal, 2<sup>us</sup> Folchet de Marsilla, 3<sup>us</sup> Bernard da Ventador, 4<sup>us</sup> Peirol d'Avergna, 5<sup>us</sup> Gonselmus Faidiç, 6<sup>us</sup> Arnaut de Miroil, 7<sup>us</sup> Rambaut de Vacheria, 8<sup>us</sup> Raimond de Miraval, 9<sup>us</sup> Naimeric de Belinoi, 10<sup>us</sup> Cadenet, 11<sup>us</sup> Naimeric de Pigugnan, 12<sup>us</sup> Nuc Brunel, 13<sup>us</sup> Pernigon d'Alvergna, 14<sup>us</sup> Çufre Rodel de Blaia, 15<sup>us</sup> Arnaut Daniel, 16<sup>us</sup> Richal de Berbeseil, 17<sup>us</sup> Helias de Berçol, 18<sup>us</sup> En Blanchas de Proensa, 19<sup>us</sup> Raimond Jordan de Cofenolc, 20<sup>us</sup> Girard de Borneil, 21<sup>us</sup> Veschont de sant Antolin, 22<sup>us</sup> Rambaut d'Aurenga, 23<sup>us</sup> En Pons de Capdoil, 24<sup>us</sup> Peire Raimond de Tolosa 25<sup>us</sup> Lambertin de Buvalel, 26<sup>us</sup> Josselinus de San Desider, 27<sup>us</sup> Peire Rogier, 28<sup>us</sup> Girardon lo Ros, 29<sup>us</sup> Gillem Aesmar, 30<sup>us</sup> Sordel, 31<sup>us</sup> Lo monge de Montaldon, 32<sup>us</sup> En Jaubert lo monge de Monsibot, 33<sup>us</sup> Gillem de Capestaing, 34<sup>us</sup> Pons de la Garda, 35<sup>us</sup> En Gui d'Usel, 36<sup>us</sup> Narman, 37<sup>us</sup> Bertram, 38<sup>us</sup> En Pons de Monlaur, 39<sup>us</sup> Girard de Calanso, 40<sup>us</sup> Folchet de Roman.

H

DOUCE 162.

I. VINCENT FERRER, *Sermon sur la Passion.* — II. *Autres sermons.* —  
III. *Le traité des vices et des vertus.*

I.

*Ayso es lo sermo que fetz lo reveren maestre Vincent en la ciutat de Tholoza lo jorn del divendres sanht, miel ccccxvi, ont es enserida tota la substansa de la passio de Nostre Senhor Jhesu Crist.*

Sermo del divendres saint de la passio de Nostre Senhor e Salvador Jesu Crist. THEMA : *Expedit unum hominem mori pro populo.* Istud verbum habetur ori-

<sup>1</sup> Cette pièce et les trois suivantes, venant après la page 246 laissée en blanc, semblent un supplément au manuscrit; l'écriture est du reste toujours la même.

ginaliter Jo. XVIII<sup>o</sup> capitulo, et recitatum est statim in passione Domini. — La beneyta, sanhta e sagrada passio de Nostre Senhor e Salvador Jhesu Crist differment en diversas maneyras es representada al jorn d'uey en la glieyga; e en ayssei com los autres jorns aquesta sanhta passio se representava coma en temps passat, que diziam *in illo tempore*, que en aquel temps era en ayschi estat; empero, al jorn d'uey, per tot lo mon en la sanhta glieyga se recita ayschi com si era la causa prezen, e affi que los crestias ayan compassio e dolor a Nostre Senhor Jhesu Crist, quar las chauzas passadas no moven (*b*) ponch lo cor a home d'aver compassio ni dolor enquera que om las li recomte, mas que diran: « Be me deplatz, » e no ploraran ponch, mas las chauzas prezens esmoven lo cor a home d'aver compassio e dolor; e per so la glieyga no comensa ponch huey coma de chauza passada: *in illo tempore*, mas del jorn d'uey: *egressus est*, etc., en ayschi com de la chauza presen. E di que yschit es huey Jhesu Crist am los seus dessiples entrosque al torren de Cedron. E affi que totz ayam alcuna compassio e dolor de Nostre Senhor et Salvador Jhesu-Crist e de la beneyta Verges Maria mayre soa, ministran en tribulacio, parla en ayschi coma de chauza prezen. E per so a home o a femna qui estay en dolor ni en tristicia non se aperte ponch que om li fassa deguna salutacio gracioza. E com la Verges Maria glorioza fos al jorn d'uey en mot granda dolor e tristicia e turmen, pensan en la dolor del seu beneyte filh, per so no cove ponch que om li fassa la gracioza salutacio acostumada, mas you, confermant me am la sanhta (*c*) mayre glieyga, vuelh servir la costuma. E per so car en tan gran sermo e materia tant hauta e tant sanhta no es razo que estia ses adjutori, per so nos tornem doncas de bon cor al crocific, e que lo adorem devotamen, pensan que nos lo veyem de presen crocificat, en dizent en ayschi: *Adoramus te, Domine Jhesu Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Expediit unum hominem mori pro populo*, libro et capitulo sicut dixi. La sanhta theologia fay una questio si la passio e mort de Nostre Senhor Dieu Jhesu Crist fo enayschi necessaria per la redempcio e salvacio de tot lo poble que no y agues autre remedi per que fussam rezemut e salvat, o si hi avia autres remedis o maneyras a nos salvar. E en diffinient ayssso, los doctors de sanhta mayre glieyga pauzen en aquesta questio dous concluzios: la premieyra es que mot d'autres remedis innumerables avia Nostre Senhor Dieu a donar salvacio az aquels qui eran creyens e obediens (*d*) a luy, e la razo es aquesta que si no agues outra maneyra a nos donar salvacio, mot restreyschera lo seu gran poder infinit. E per so dit: *Ecce non est abbreviata manus Domini ut salvare nequeat*. Ysa., LIX cap. Vec vos, bona gens, e sapchatz certanament e se[s] dopte que la ma de Nostre Senhor, so es assaber, no es tant abreugat ni estrech que no puescha salvar aqueus qui son creyens e obediens a luy, fora d'aquesta maneyra, car mot restreysera autramen son poder, car pluzors maneyras innumerables avia per salvar los qui eran creyens e obediens a luy, si el se volgues. E per so anet dire la nuech de la soa passio: *Abba pater, omnia possibilia sunt tibi, transfer calicem hunc a me: sed non quod ego volo, sed quod tu vis*. Marci XIII<sup>o</sup> cap. — *Abba* vol dire en lenga syriaca payre, e Dieu payre; doas vetz disch aquest segret; e dischs o doas vetz per dar a entendre que el es payre en quant que es creador per eternal generacio. « Totas las maneyras, » sa (fol. 2) disch el al payre, « son a vos posibles per dar salvacio als creyens e obediens, e ses « la mia passio o podetz far. E tu veyes, payre meu e gloria mia, la humanitat per « la natural volomtat. Be volria, senher, que en outra maneyra volguessatz ordenar « los creyens a vos; empero la vostra volomta sia facha, deliberada e ordenada, que

« per la mia passio sia facha aquesta redempcio. » E per so vec vos ayschi la una maneyra com remet, pauzat que en outra maneyra o pogues far si el se volgues. Empero no era deguna outra maneyra expedien ni convenien a dar salvacio a nos autres. Vec vos donc qu'el volc sostener mort e passio per reymmer nos autres crezens e obediens a luy, per mostrar la soa infinida misericordia, e per totz volc el portar la carga, car per si non avia mestier, car el era just e innocen ses pechat, mas per nos autres, qui eram pechadors e no eram sufficiens a portar aquesta carga; per so la volc el portar per totz nos autres.

Le sermon se poursuit jusqu'au fol. 24 v°, où il se termine ainsi :

En ayschi fo complida la prophecia de Ysaïas qui dischs : *in die illa erit radix Jesse, et erit sepulcrum ejus gloriosum*; vol dire que en aquel jorn, so es assaber en lo jorn de la soa passion, sera la razitz de Jesse, so es de Nostre Senhor Dieu e home, e aquel sepulcre sera mot merevilhos e glorios. Vec vos ayschi com era expedien e convenien que Nostre Senhor Dieu Jhesu Crist moris en aquesta guiza. E per so di lo theme : *Expediit unum hominem mori pro populo*. Un home, di, so es per singularitat, quar jamays no fo ni sera un autre home aytal singular en excellensa com fu Jhesu Crist lo nostre redemptor. *Finitur sermo*. Plassa a Nostre Senhor que en ayschi ayam aquesta passion ferma en los nostres coratges en tal maneyra que aya vertut e efficacia que nos fassam aytals obras per las quals el nos vuelha donar de say la soa gracia, e de lay la soa gloria. Amen. *Ad quam gloriam nos perducatur ille Dei Filius qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat per infinita seculorum secula. Amen, Deo gracias.*

*Explicit sermo magistri Vincencii. Deo gracias.*

## II.

Le feuillet qui suit (fol. 24 bis) contient un très-court sermon, ou peut-être la fin d'un sermon, car il se peut qu'il manque un cahier à cet endroit. Voici ce morceau qui n'est précédé d'aucune rubrique :

Nostre Senhor Dieu Jhesu Crist aparec a la soa mayre e an aquels qui am liey eran, e car li plac de lor apareyscher, enayschi lo gauch e l'alegrier de Nostra Dompna fu tant grans quant vit son glorios filh davant si, sa e viou am cors mortal glorificat, que negus nol poyria recomtar. Car en ayssi com Nostre Dompna sostenc molt grant dolor per lo seu beneyte filh, la qual om no poyria recomtar, en ayschi lo gauch que Nostra Dompna ac es sobre tot entendemen, que non es persona qui o pogues entendre ni mas paraulas no o poyrian comtar. Jhesu Crist vol aytant dire coma nomnat essempts Dieus e homs. E aquest nom vol aytan dire appareyschemen coma demostramen. E si .j. home mot amat e mot desirat, qui lonc temps a estat en terra estranha alegra mot grandamen sa mayre, quant ve qu'es vengut e lh'estay davan, quant maysch Jhesu Crist, qui es Diou e homes, quant venc de ves la mort ont avia estat, alegret Nostra Dompna qui es sa mayre. Mot fo grans lo joy e lo alegrier que la reyna del cel (*b*) ac de l'apparicio del seu beneyte filh, e tant fu grans que a tot autre gauch abastaria a alegrar, e a tota tristicia consolar. Et per aquel gauch pot esser totz homs alegre e grandamen bonayrat. Alegra te tant quant poyras en aquel gran gauch que Nostra Domna ac de

vertat en lo seu beneyte filh, car per aytal gauch te fas parsonier en l'agradable servizi e plazer de Jhesu Crist e de Nostra Domna. Vuelhas tostemps aver en tas pregarias en remembransa Nostra Domna sobre lo gauch que ac del seu beneyte filh, e tu seras yschausat en tos pregarias. E si tu yest en la garda e en la benedictio de Nostra Dompna, non ayas paor de re, car si tu as dolor ni tristicia de nulha causa, ela te consolara tot, car Nostra Dompna es tan alegrada en lo seu glorios filh que per aquela bonayransa en que ela es abasta tan formen a sos servidors que ilhs ne esdevenen agradables e en son en la benedictio de Diou.

Suit un court sermon sur la Pentecôte :

DE PANTHACOSTA, *rubrica.*

En l'an a .j. jorn qui s'apela Pantacosta, so es a dire quinquagesima (*c*), e en aquel jorn devalet lo Sanht Esperit sobre Nostra Dona e sobre los apostols, losquals enluminet de tota sciensa o de divers lengatges, e los coffortet de la gracia e de la benedictio de Diou. . .

Vient ensuite un sermon, également fort court, sur l'Assomption. En voici le début :

Fol. 25. DE LA ASSUMPCIO DE NOSTRA DONA SANHTA MARIA, *rubrica.*

Longamen fo desirada Nostra Dona sancta Maria al celestial regne per son filh e per los angels et per totz los sanhs de la gloria de paradis. E grans fo lo deziriers que Nostra Dona avia agut longamen, mas per so que li apostol e li disciple qui anavan per tot lo mont predicant la sancta fe catholica fussan plus fortz e plus devot a sostener trebalhs per Jhesu Crist, e per la vertut e per la sanhtetat de Nostra Dona, per ayso plac a Nostre Senhor Jhesu Crist que la soa mayre estes lonctemps en aquest mon apres qu'el s'en font poyat al cel. . .

III.

Fol. 25 d. *Aysi comensen li .vij. pechat mortals, e premieyranem d'orguelh.*

Orguelhs, so es superbia e opinio e atalentamen de coratge que ayso qui es vil sia noble, e ayso qui es noble sia vil. Orguelhs es so que es contrari en totas causas a humilitat, la qual estay en nobilitat de coratge qui se inclina a las causas ments noblas per so que lor do maysch de nobleza, e orguelh es fach contra engaltat e encontra soliditat e en singularitat, e non troba ni vol trobar par ni engal en (fol. 26) nobilitat, car lo pechat d'orguelh yschorba tant home que no conoysh si meysch. Orguelhs es lo vi del dyable lo plus fort quel el aya, e aquel am que plus fort enyouura la gens; especialmen enyouura los grans senhors tan fort que ilh no conoyshen lors defalhimens ni hom no lor ho auza a dire, e per so estan en mayor perilh que los autres. Orguelhs es la amada filha del dyable, e qui la prendra per espoza aura mot gran part en l'eretage d'iffen. . .

Voici les rubriques de ce traité :

De las .vij. branches d'orguelh (fol. 27 c).—D'avaricia e de sas branca (fol. 31 b).

— Del pechat de luxuria (fol. 38 b). — De pechat de eveya (fol. 41 b). — Del pechat d'ira (fol. 42 bis b). — Del pechat d'accidia (fol. 43 b). — Del pechat de glotonia (fol. 45 a). — De taverna (fol. 48 a). — Del pechat de la lenga (fol. 48 c). De paraulas ociouzaz (fol. 48 d). — De guabaria (fol. 49 b). — De lauzenièrs (fol. 49 d). — De traycio (fol. 50 b). — De messonga (fol. 50 d). — De esperjurar (fol. 51 a). — De contencio (fol. 51 bis a). — De murmuracion (fol. 51 bis b). — De rebellio (fol. 52 a). — De blasfemia (fol. 52 c). — De dampnacio (fol. 52 d). — De las .vij. obras de misericordia espiritals (fol. 53 b). — De las .vij. obras de misericordia corporals (fol. 54 b). — D'almoyna (fol. 55 c). — De las .vij. cauzas qui amenen home aver compacio (fol. 57 a). — Dels .vij. estamens de castetat (fol. 58 c). — De oracio (fol. 59 b). — Dels .vij. estamens de castetat (fol. 61 a). — En quantas maneyras pot om pecar estan en matremoni (fol. 61 c). — De religiou (fol. 65 a). — De bonas costumaz (fol. 65 d). — De noyrimen d'enfant (fol. 66 d). — En qual maneyra naysch humilitat (fol. 68 c). — Del albre de humilitat (fol. 69 b). — De las .vij. maneyras de proeza (fol. 71 d). — De veray repentimen (fol. 73 a). — De veraya coffeciou (fol. 73 b). — De coffeciou (fol. 74 c). — De las cauzas qui empachen coffeciou (fol. 75 d). — De veraya satisfaccio (fol. 76 b). — De las doas vias de salvacio (fol. 77 a). — De vida corporal (fol. 77 c). — De la mort (fol. 78 c). — Com apren hom a ben morir (fol. 79 c). — De azirar pecat (fol. 80 b). — Dels iffèrns (fol. 81 a). — De paradís (fol. 82 c). — De veraya proeza (83 d). — De veraya senhoria (fol. 84 b). — De veraya franqueza (fol. 84 d). — De veraya nobleza (fol. 85 b). — Dels angels (fol. 85 d). — De temptacions (fol. 86 d). — De movemen racional (fol. 87 c). — De l'arma (fol. 88 c). — De la ley natural (fol. 89 c). — De la vielha ley (fol. 90 a). — De la ley niova (fol. 90 d). — De Bafomet (fol. 91 b). — Dels gentils (fol. 92 d). — Dels Grexs (fol. 93 a). — Dels princeps (fol. 94 b). — Dels clergues (fol. 95 b). — De convertir lo mon (fol. 96 a).

Fol. 96 d. Fin :

E qui espera que Diou li meta en cor de ordenar aquestas paraulas dessus dichas tempta la voluntat de Diou qui o vol segon que la crezensa ne dona significansa, si tuch li frayre religiou qui son comes a predicar avian mestier a predicar lo poble dels crestias alcuna excusaciou aurian, mas Diou n'a . . . s multiplicatz que a totz abasten, e per so vol que per tot lo mon s'escampen, e aquels frayres qui serian martirs predicarien plus fort . . .

Le reste manque.

*Del pechat de glotonia*<sup>1</sup> (fol. 45 a).

Glotonia es dezatrempat deziriers en mingar e beure mays que no lh'a mestier; e aquest vici dezira hom volontiers per so que puesca pro mingar e beure, per laqual causa li fay doptar mort et fam e set en servir Diou qui lo fay vioure, per so que lo cervisca en sostenen per Diou trebalhs e perills e fam e set; e enquera sostenen mort, si mestier era, per s'amor. E cum glotonia fassa dezamar la (b)

<sup>1</sup> Comp. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, col. 341 ss.

razo a home per laqual Diou l'a creat, per aysso glotonia es pecat mortal; e car l'omè; segon cors natural, vol tot jorn mingar e beure, per so las causas qui son contrarias a glotonia poden esser a home chascun jorn occaziou de salvacio, loquals es contraris a trempansa e abstinensa e a contenensa, e las autras vertutz qui son contra lo pechat de glotonia. Quant les effans son petitz, hom los acostuma de mingar soven friandarias e lecharias e autras glotonias, e adonc se acostumen les effans a esser lechadiers. E quant son grans, endevenen glotz e mal noyritz e beven e mingen tant entroque s'en coffonden e ne tomben en malaptias, e per aquel pechat son dignes d'aver fam e set e d'estar en fioc e en ayga bulhen, e en pena qui negun temps no a fi. Per glotonia fan los homes glotz Dieu de lor ventre e de las chauzas que deziren a mingar e a beure, car en ayschi com lo dezir de l'arma deu esser en pessamen en qual maneyra hom puesca mielhs servir e amar Diou, en ayschi glotonia fay tot jorn a home dezirar cum puesca aver las viandas en lasquals se deliecha mingan e (c) e beven. Anc no vitz tan mal senhor com es lo pechat de glotonia, car tot jorn trabalha home, e li fay sufrir grans trabalhs en percassar las viandas de que es glotz. E quant a pro mingat e es be sadols fay dezirar a home cum pogues maysch mingar. E sapchas que trop beure e mingar fay home indigestos e malapte e trist mot soven, e fay home paubre e mesprezat per Diou e per totas gens, e lo te trabalhà e irat en duey e en dinat. E per so garda te que no sias glos ni cers de ton ventre, e si tant es que ayas temptacio de glotonia, recor a trempansa e abstinensa e a contenensa e a prudensa, car atrempansa te donara santat e ayschamen mezura e abstinensa te donara uzamen de razo, e te donara cossiensa en sen, quar quant l'ome se abste de tota sobreffluitat, adonc enten e ama razo; e cossiensa te dara sadolamen de volomtat, e prudensa te donara a gazarhar merit en la temptacio, per la qual gazarharas gracia de Diou e los dos donatz per las vertutz dessus dichas o lo sadolamen e lo (d) coffondemen que glotonia dona. E sabes tu quoras yest temptat de glotonia? quant tu as pro mingat e begut e pueys deziras autras viandas per mingar, per so que hi trobessas alcus deliechs. E sabes per que hiest vencut per glotonia? per so quar trobas los deliechs que as uzatz ni remembratz mingan e beven. E oblidas los mals e los grans perils qui venen en cors e en arma per trop mingar e per trop beure. E sabes tu per que atrempansa ni abstinensa ni contenensa no te ajuden? per so quar no as forsa contra la temptacio de glotonia ni no as remembransa de las vertutz dessus dichas qui son agradablas a Diou. Constuma es de home guerrier que li menbra de son enemich abans que sia am luy en la batalha; e sabes per que? Affi que sia be assabentat e aparelhat de combatre, e que no sia sobrepres ni sobdat per luy; donc remembre te de ton enemich, so es de glotonia, ans que sias sadol, e en ayschi no seras sobdat ni vencut per lo demoni qui te vol vencer per aquel pechat. E si tu sabes e voles far aysso, tu no seras ponch (f. 46) coffondut ni caytio ni sosmes a glotonia qui n'a trop sosmes de jos si, los quals fay esser en la ira de Diou e en fioc perdurable. Sapchas que per aquest pechat a mot gran poder en home lo dyable, car quant lo vol del tot aucire, el li cor a la gola, e a penas pueys li pot escapar. E en ayschi pres Adam e Eva en paradys terrenal. Mot desplatz a Dieu que home ame tant son ventre. Diou comanda dejunis e abstinensas, e lo ventre comanda que om minge pro e que hom se umpla be; Diou comanda matti levar, e lo ventre di: « Trop soy ples car trop sopiey arcer, e cove me a dormir e a pauzar. » Apres, quant s'es levat ben tart abans que diga sas horas ni fassa re de be, el pessa de son ventre puden e di: « Que poyrem huey mingar ni

trobar de bona sabor?» E apres el di : « Mot era bos lo vis d'arcer ; poyrem ne ades aver, car la testa me fay gran mal, e ja no seray garit troque n'aya begut de tot pur. » Aquest pecat mena home a tota paupertat e a tota vergonha, car premieyramen lo fay glot e lo fay tot jorn youre ; apres lo fay jogar e luxuriar e degastar (*b*) mal e despendre lo seu ; en apres lo fay endeptar e vendre tot quant a, e pueysch endeve ribaut e vay vendre sa mealha a la taverna ; e car non a que despendre com solia, endeve layro e arcabot e malfaytor e homicida, e pueys es justiziat e pendut ; e aytals escotz fay pagar lo dyable als amixs de lor ventre. Tu debes saber que .v. maneyras son per lasquals pot om pecar per lo pecat de la gola : la premieyra es qui minga davant hora, la secondada es qui minga ses mezura, la tersa qui pren sa vianda glotamen, la quarta qui fay aparelhar sos mingars deliciozamen e trop curiozamen, la sinquena qui fay aparelhar trop de mingars a sobrefluitat. *K*













